

Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°26

avril-juin 2022

Pollution, santé, etc.



Humour de Kroll

Table des matières

« Décision de la fermeture du nucléaire en Belgique, guerre en Ukraine, 11e anniversaire de la catastrophe de Fukushima »	4
Une centaine d'activistes bloquent l'extension de l'aéroport de Bierset.....	6
La véritable influence du secteur aérien sur le dérèglement climatique.....	7
Auditions « Liège Airport » le 17 février au Parlement de Wallonie : le débat est (enfin) ouvert !	10
Des hivers moins froids, une bonne nouvelle ? 4 raisons de ne pas s'en réjouir	12
L'hiver est mort et nous regardons ailleurs.....	14
Les agrocarburants, une fausse bonne solution	17
De l'amiante dans nos robinets ?.....	20
Antennes 5G sabotées, l'enquête.....	24
5G : l'Anses n'observe toujours pas de risques pour la santé.....	26
Deux villes françaises gagnent une bataille contre le projet de construction d'antennes de Starlink	28
La marge d'adaptation des écosystèmes et des sociétés humaines s'amenuise (Giec)	29
Amundi : derrière la « finance durable », des investissements qui aggravent la crise climatique	35
La géo-ingénierie solaire ne sauvera pas le climat, stoppons-la.....	36
La voiture ne sera jamais propre !	41
Si tous les SUV du monde formaient un pays, ce dernier serait le 6e plus gros émetteur de gaz à effet de serre de la planète	41
Route : d'où vient le danger ?.....	42
Qu'en est-il du dossier PFOS et des travaux d'Oosterweel ?.....	44
Une étude confirme la forte exposition des Français au glyphosate.....	45
Sonnez hautbois, résonnez musettes : la Belgique déclare la guerre aux pesticides !.....	47
En Bretagne, la victoire des salariés empoisonnés aux pesticides.....	51
Les solutions fondées sur la nature : greenwashing ou remède miracle au dérèglement climatique ?	52
Marche et vélo : moins de polluants dans l'air, mais plus de particules inhalées selon l'Inserm	55
Humour de Siné mensuel.....	55
Les enfants de Tchernobyl (dessins).....	56
Corrosion et fissures : les quatre plus gros réacteurs nucléaires français à l'arrêt.....	57
Des accidents nucléaires partout.....	59
Vingt ans de centrale ?	63
Deux anciens chefs de la sûreté nucléaire contestent la pertinence de l'atome comme réponse au climat..	66
EPR de Flamanville : EDF reporte à mi-2023 la mise en service.....	67
Nucléaire : l'EPR d'Olkiluoto en Finlande a démarré, avec douze ans de retard	69
Nucléaire et gaz classés « énergies de transition » : par ici les financements !	70
Nucléaire : le naufrage de la classe dirigeante française	72
M. Macron manipule les expertises pour faire avaler le nucléaire	74
PROMESSES BIDONS : la nouvelle campagne du Réseau « Sortir du nucléaire ».....	75
Pas de greenwashing du gaz naturel et du nucléaire, Monsieur Macron !.....	76
« Gaz neutre en CO ² » et « gaz climatiquement neutre »	82
L'observation des invertébrés laisse craindre la sixième extinction de masse des espèces	83
La logistique du chaos climatique	84
Catastrophes naturelles : les pertes humaines et financières en Europe ont été chiffrées.....	85
Déclin des insectes : l'Opecst pointe le rôle déterminant des pesticides	86
Défense du vivant.....	88
« Les ours dans nos forêts, pas dans nos jardins » : la difficile cohabitation avec l'ours en Transylvanie.....	90
« Il bouffe des randonneurs ! » : en Ariège, le mauvais procès de l'ours.....	96
Humour de Siné mensuel.....	100
La santé mentale des jeunes dans le rouge : l'effet de loupe de la crise Covid-19	101
Dr. Philippe Boxho: « Le plan de vaccination pue le totalitarisme »	104
Dans les villes moyennes, les urgences hospitalières frappées par une épidémie de fermetures	107
Parce qu'ils ne sont bons qu'à ça.....	110
Humour de Siné mensuel.....	111
Encore des hormones mais pour combien de temps... ..	112

Fabrice Di Vizio et ses combats dans la « crise » du Covid – Entretien avec Nelly Fouks	118
Humour de Siné mensuel.....	122
Le PTB réagit au rapport de la Cour des comptes sur les trajets de réintégration :	123
« Le gouvernement ignore ce rapport accablant »	123
« Vous reprendrez bien un morceau de viande ? »	124
Une autre cantine est possible, un nouveau métier de cuisinier est à inventer !.....	126
« Que met-on sur les vignes dans le Bordelais ? »	128
Les campagnes marketing pour les substituts au lait maternel dans le collimateur de l'ONU	131
« Ça ne pousse plus » : les huîtres attaquées par l'agriculture intensive.....	132
Le saumon, un scandale éthique, écologique et sanitaire	139
Les cancers de la prostate liés aux pesticides reconnus comme maladie professionnelle	141
Dans la Drôme, on expérimente la « Sécu » de l'alimentation.....	142
Marketing pharmaceutique direct	147
Valse des normes	148
L'industrie pharmaceutique pollue l'ensemble des rivières du monde.....	150
Plutôt que le gaspillage des mégabassines, ces agriculteurs économisent l'eau	151
Le plastique, c'est fantastique.....	155
Remplir soi-même son bidon de lessive pourrait être interdit.....	158
Humour de Siné mensuel.....	159

« Décision de la fermeture du nucléaire en Belgique, guerre en Ukraine, 11^e anniversaire de la catastrophe de Fukushima »

Il y a 11 ans, le 11 mars 2011, un tsunami déclençait une panne de courant à la centrale de Fukushima Daichi ? Les dispositifs de secours destinés à assurer le refroidissement des trois réacteurs, n'étant pas protégés des inondations, n'ont pas pu remplir leur office, et quelques jours plus tard les cœurs des réacteurs ont fondu et explosé, libérant des quantités de poison radioactif. Ce n'est que grâce à la direction des vents ces jours-là que l'ampleur de la catastrophe a été limitée. Nous sommes passés à deux doigts de l'évacuation de dizaines de millions d'habitants ?

Il ne s'agit pas d'une catastrophe naturelle, la responsabilité repose sur un défaut de prévoyance : absence de digue et installation au niveau de la mer dans une région sensible aux tsunamis, erreurs de conception de ces centrales, ainsi qu'une succession d'erreurs dans la gestion des événements ?

Onze ans plus tard, le refroidissement, qui produit chaque jour des tonnes d'eau radioactive, le nettoyage et de démantèlement sont très loin d'être terminés, l'encombrement des déchets radioactifs est sans solution, sauf à polluer la terre et la mer...

La guerre en Ukraine fait resurgir la peur de fuites radioactives délétères pour les populations.

À l'heure actuelle, le fonctionnement des installations nucléaires en Ukraine, dans les 4 centrales du pays et à Tchernobyl, est menacé par la chute de missiles et la rupture de lignes électriques. À la suite des agressions militaires à Tchernobyl et à Zaporijja, la qualité de la maintenance par le personnel en sous-effectif et donc la sécurité y sont très dégradées. À Tchernobyl tous les systèmes de mesures et de communication ont été coupés plusieurs fois et l'alimentation électrique est toujours instable : les techniciens ont dû vérifier les installations à pied et à la lampe de poche, une kalachnikov dans le dos...

Cela nous rappelle que l'industrie nucléaire n'est pas une activité sûre sur une planète soumise à des catastrophes naturelles, des guerres, des mouvements sociaux violents et au dérèglement climatique qui augmente la probabilité des inondations, des sécheresses, de la montée du niveau des mers...

FdN lutte aussi contre toutes les armes nucléaires, car le nucléaire civil et le militaire sont indissociables : il est clair que les pays qui s'accrochent le plus à l'énergie électronucléaire sont ceux qui ont l'arme atomique ou qui veulent l'obtenir, et il est clair aussi que le nucléaire civil augmente très fortement le danger de la prolifération nucléaire.

Fin du Nucléaire rappelle que le nucléaire n'est pas une source d'énergie sûre (aucune compagnie d'assurance ne veut assurer les risques impliqués), qu'elle produit des déchets ingérables légués aux générations futures, et que l'uranium est une ressource épuisable et sale, qui n'assure pas notre indépendance énergétique :

25 % de l'uranium enrichi dans nos réacteurs provient de Russie, et le minerai d'uranium provient de pays comme le Niger ou le Kazakhstan. La pollution radioactive des sites d'extraction de l'uranium, en France et au Niger, pays où l'effet catastrophique sur la santé de la population est documenté, renforce la tradition entretenue depuis le début de cette industrie par les instances nationales et internationales (OMS, AIEA, IRSN, AFCN...) de maintenir l'ignorance des dangers de la radioactivité par la population. À l'heure actuelle, pour assurer moins de 3 % de l'énergie mondiale avec 450 réacteurs, il nous reste de l'uranium pour 100 ans. Pour avoir réellement un effet de levier sur la décarbonation de la planète, il faudrait multiplier le nombre de réacteurs par 5 ou 10, et donc l'uranium serait épuisé en quelques années ! De plus, cette énergie est la plus coûteuse et la plus lente à mettre en œuvre alors que le temps presse pour lutter contre le dérèglement climatique.

En Belgique, il a été décidé de fermer les 5 réacteurs les plus vieux dont les cuves sont par ailleurs fissurées et représentent un danger public. Nous devons maintenant décider de la fermeture des deux derniers. FdN a toujours appuyé le plan A et continue à le soutenir. Ce plan garantit l'approvisionnement par le développement de sources d'énergie renouvelable, dont l'éolien marin, et de deux centrales à gaz d'appoint (et non 9 comme le

préconisait encore récemment la ministre Marghem). Dans le contexte actuel, nous comprenons que l'évolution du prix du gaz et de son approvisionnement doit être prise en compte. Notons néanmoins que le gouvernement allemand a décidé de fermer leurs deux dernières centrales, malgré un problème d'approvisionnement bien plus aigu !

Cependant, le plan B doit être évalué aussi au niveau de son prix, de ses délais, de l'approvisionnement énergétique, et cela pose question. Les démarches à faire vont encore générer des délais : enquête d'impact environnemental sur 1 000 km, nouvelles négociations avec l'Europe pour redéfinir le CRM, tractations pour convaincre Engie de faire les travaux et vraisemblablement des frais à charge de l'État pour plus d'un milliard. La loi sur le nucléaire précise qu'un réacteur ne peut fonctionner sans être révisé au-delà de sa durée de vie (40 ans dans ce cas-ci), c'est-à-dire dans le cas qui nous occupe au-delà du 31/12/2025, et il n'est pas sûr que ce soit matériellement possible. Il faut donc que les réacteurs soient remis à jour à cette date, sauf si cette loi est modifiée dans le sens d'une diminution de la sécurité. De plus, toutes les discussions sur les mesures de garantie d'approvisionnement sont calculées pour la période d'après 2025, or il est évident que les travaux vont immobiliser les deux réacteurs pendant de nombreux mois avant le 31/12/2025. Si cela dure trop longtemps, plus de 6 mois par exemple, il est clair que cela va générer un trou dans notre mix énergétique, avant que les solutions nouvelles soient tout à fait prêtes, et cela nécessitera donc l'apport des énergies d'appoint à cette période, dont, peut-être, malheureusement, le gaz... Ce plan B ne nous semble pas viable, d'autant plus qu'il va gaspiller des ressources plus efficacement investies dans les énergies du futur.

Nous n'acceptons pas non plus l'idée d'investir dans le « nucléaire du futur », soit dans les SMR, petites unités modulaires fabriquées en usine. Non seulement cette « solution » sera certainement « trop chère, trop tard » (2035-2040 ?) par rapport au dérèglement climatique, mais nous ne voyons pas où se trouvent les améliorations. Certes, ces mini-réacteurs seraient construits en série et donc sans doute à moindre coût; il n'est cependant pas sûr que ce soit plus efficace que l'économie d'échelle réalisée par un réacteur plus grand. Nous ne sommes pas du tout convaincus qu'un réacteur plus petit produise proportionnellement moins de déchets. En cas d'accident, il serait moins grave, mais le nombre potentiel d'accidents augmenterait proportionnellement au nombre de SMR installés. Les SMR étant plus dispersés dans le pays, le transport de matières dangereuses augmenterait aussi dans tout le territoire. En plus, ces SMR augmentent le nombre de cibles potentielles d'attaques terroristes et donc de lieux à sécuriser. Dans tous les cas, et pas seulement lors d'installation dans des bases militaires, cela augmentera aussi le risque en cas de conflit ou de trouble social grave.

Solution : Sortir complètement du nucléaire, et diminuer progressivement toutes les énergies fossiles grâce aux efforts pour économiser l'énergie et la généralisation des énergies renouvelables, dans un réseau de distribution rénové et intégré à l'échelle européenne, incluant de nouveaux vecteurs, dont l'hydrogène vert. Sécuriser les déchets nucléaires existants en surface, subsurface, ou stockage à sec, sans mettre en péril l'intégrité du sous-sol et des ressources en eau.

Pour Fin du Nucléaire asbl,
Frédéric BLONDIAU, Christine GONDA, Philippe LOOZE, Julien GALLANT, Michel GIACOMELLI, Benoît DUPRET

Notes et commentaires : <https://www.findunucleaire.be/wp/fermeture-nucleaire-belgique/>

(Dossier nucléaire page 56-81)



Une centaine d'activistes bloquent l'extension de l'aéroport de Bierset

Ce lundi 7 février, une centaine d'activistes bloquent la centrale à béton de Bierset dans le but de mettre fin à l'extension de l'aéroport. Depuis plus de deux ans, Stop Alibaba & Co et d'autres alertent sur les enjeux sociaux et environnementaux du développement aéroportuaire liégeois et l'arrivée de la filiale logistique d'Alibaba, géant chinois de l'e-commerce. Selon les militants, cette extension « participe d'une fuite en avant suicidaire d'un point de vue environnemental et désastreuse d'un point de vue social et économique ».

Pour le collectif, l'aéroport, qui émet aujourd'hui une quantité de CO² équivalente à celle de la province du Brabant wallon, en émettrait en 2040 autant que la Wallonie tout entière. À ces émissions s'ajoutent des retombées de particules fines et des pollutions sonores impactant la santé et le bien-être des riveraines. De fait, le bruit des avions s'entend très loin dans les communes aux alentours. Le projet entraînerait par ailleurs la bétonisation de 350 hectares de terres à haut potentiel agricole (3,5 km²), explique encore le groupe.

« L'extension de Liege Airport est un choix posé délibérément contre les enjeux climatiques et sociaux d'aujourd'hui et de demain. Les décisions que nous prenons maintenant auront des conséquences pour les générations à venir. En s'opposant à ce projet, Stop Alibaba & Co souhaite défendre des projets durables, des emplois de qualité, la santé et le bien-être des citoyens. Investissons l'avenir autrement, entrons dans une dynamique viable et respectueuse du vivant », clame le groupe, qui appelle à un moratoire immédiat sur tous les projets d'extension, « le temps de réaliser une véritable étude d'incidence globale et d'organiser un authentique débat démocratique, des revendications qui devraient constituer la base minimum dans toute démocratie qui se respecte, mais qui sont ignorées par les dirigeant.es en place ». [...]

Toutes les informations pratiques sur cette action ainsi que les argumentaires de la lutte sont disponibles sur le site web du collectif stopalibaba.com.

7 février 2022

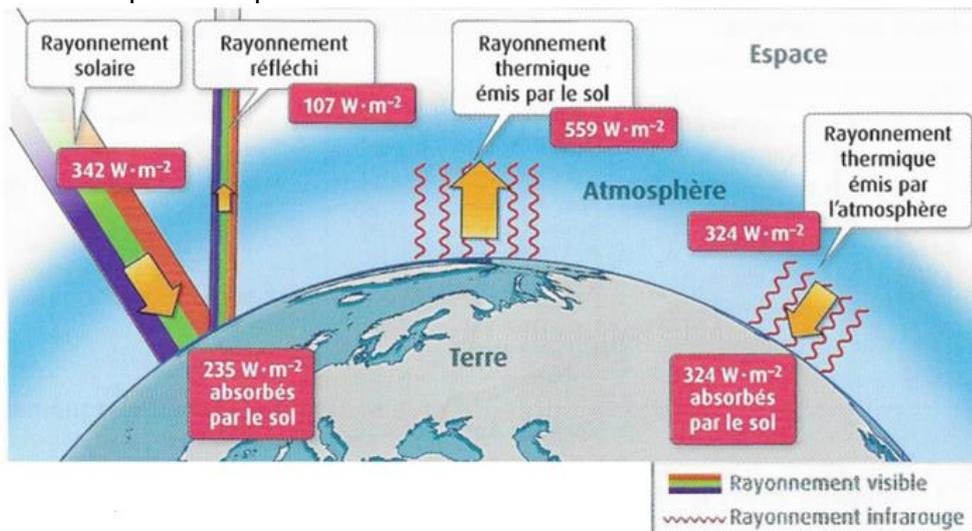
La véritable influence du secteur aérien sur le dérèglement climatique

Qu'est-ce que le forçage radiatif ? Explication de ce concept peu utilisé. Et application au secteur aérien. Ça craint !

Le forçage radiatif, un concept utile

Le forçage radiatif exprime l'influence d'un élément de tous types (eau, forêt, gaz, montagne, nuage, neige, toiture... TOUT) sur le bilan radiatif de la terre et du soleil. Par exemple, l'effet de serre est un des forçages radiatifs de la terre. Le bilan radiatif, c'est le rapport entre le flux d'énergie transmis par le soleil à la terre et celui du flux d'énergie que la terre renvoie dans l'espace. Rien de tel qu'un schéma pour mieux comprendre :

Schéma explicatif simplifié :



Si vous observez le schéma, vous pouvez voir l'unité utilisée pour calculer l'énergie radiative : le Watt par mètre carré : soit un transfert d'énergie sur une surface. (source : <https://ticesvt.wordpress.com/2019/11/24/les-le-bilan-radiatif-de-la-terre/>)

1^{er} étape : le soleil envoie un flux continu d'énergie dans l'espace sous forme de radiation électromagnétique (lumière, UV, infrarouge...).

2^{ème} étape : la terre capte ce flux d'énergie et la renvoie dans son intégralité vers l'espace. Cependant, ce flux d'énergie est retransmis avec un rayonnement différent, car la terre n'est pas à la même température que le soleil. La terre renvoie le flux d'énergie dans sa quasi-totalité par rayonnement infrarouge. Ce processus est très bien connu physiquement et il s'appelle la loi du corps noir.

3^{ème} étape : Cet échange de flux d'énergie entre le soleil et la terre se passe dans notre atmosphère. Il est ainsi influencé par des milliers d'éléments à la surface de la terre et dans l'atmosphère qui peuvent soit renvoyer le flux d'énergie du soleil vers l'espace (forçage radiatif négatif = plus froid) soit renvoyer le flux d'énergie vers la terre et l'atmosphère (forçage radiatif positif = plus chaud). La totalité de ce processus c'est le bilan radiatif terre-soleil.

L'importance ici c'est de se rendre compte que cet échange de flux d'énergie modifie la température dans notre atmosphère et donc, le climat.

Le plus connu des forçages radiatifs négatifs sont les surfaces blanches (neige, nuage, toit blanc...) : le phénomène dans ce cas si s'appelle l'albédo : « Ou la raison de porter un pull sombre quand il y a du soleil si tu te les gèles et ça réciproque ».

Le plus connu des forçages radiatifs positifs c'est le CO_2 , ce gaz qui a toujours été présent dans l'atmosphère et heureusement, car sinon il ferait -18° partout ! Mais qui s'accumule très dangereusement des activités humaines. Ce gaz réagit peu avec la lumière du soleil et donc ne renvoie pas son rayonnement, mais par contre, il réagit avec l'infrarouge terrestre et empêche son rayonnement de repartir vers l'espace. C'est l'effet de serre dont vous avez sûrement déjà entendu parler...

Le « Non- CO_2 effect », un concept trop peu connu présent dans le secteur aérien

À l'instar de la voiture, du bus, du bateau et, à une plus petite échelle, du train, l'avion émet beaucoup de CO². Il en émet entre 90 à 200 gCO²e par passager par kilomètre parcouru (ce chiffre dépend du type d'avion, de la distance qu'il parcourt, de son remplissage, etc.). Le CO² est le principal gaz qui provoque l'effet de serre. Il provoque ainsi un forçage radiatif positif. Son rejet en grande quantité par les activités humaines est la principale cause du réchauffement climatique. Cependant, le problème de l'avion ne s'arrête pas là. Il influence le réchauffement climatique aussi par, ce qu'on appelle « le Non-CO² effect ». Soit l'ensemble des forçages radiatifs de l'aérien qui ne sont pas liées aux rejets du CO², mais qui agit de la même façon que le CO² en modifiant le bilan radiatif terre -soleil.

L'avion vole à haute altitude. Son carburant et la flamme qu'il provoque pour se propulser ne rejettent pas seulement du CO² : ils rejettent aussi des oxydes d'azotes (NO_x), des sulfates et autres suies. Il peut aussi sur certaine condition météorologique créer des nuages de traînée dus à la formation de cristaux d'eau (les traînées de condensation). Ces éléments ont un forçage radiatif non négligeable, car ils sont relâchés à haute altitude où ils ont tendance à rester bien plus longtemps que s'ils étaient émis au niveau du sol. D'après une étude de 2020 de la commission européenne le « Non-CO² effect » de l'aviation pourrait avoir un forçage radiatif deux fois plus impactant que l'effet seul du CO² émis par ce secteur ! L'aviation ce n'est plus ~2 % de la cause du réchauffement climatique, mais bien 4 à 5 % si on rajoute le « Non-CO² effect ». Ce qui le pire moyen de transport jamais utilisé !

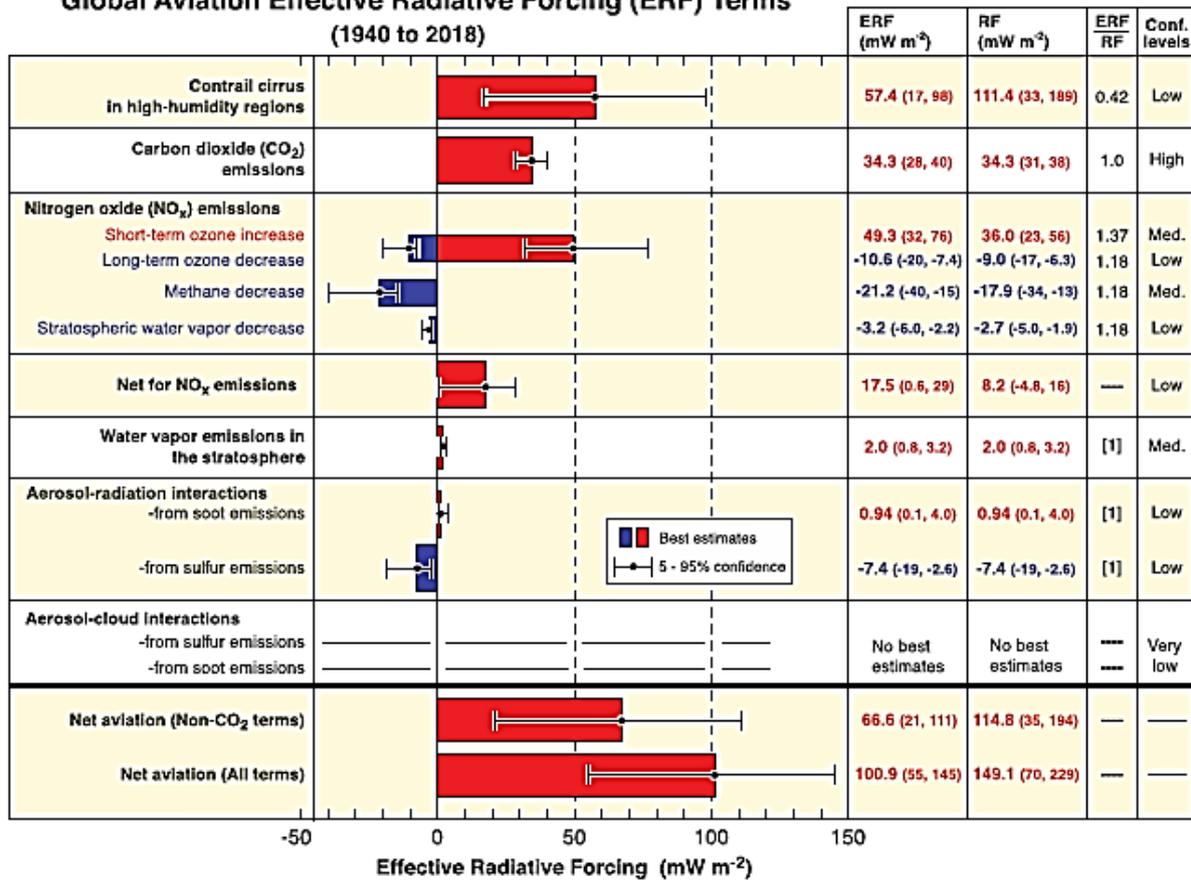
Pourtant ce secteur n'est pas du tout mis à mal par ce constat. Rien à ce jour ne pénalise l'aviation de provoquer une telle pollution. Non, il est même privilégié par rapport aux autres secteurs, il est mieux subventionné et on y investit encore et toujours en Wallonie.

Comment peut-on se prétendre crédible pour essayer d'enrayer le réchauffement climatique et se permettre de continuer à investir dans un tel secteur ?

Le rapport de la commission propose des solutions comme le choix des routes aériennes et une meilleure utilisation des carburants alternatifs pour endiguer en partie le « Non-CO² effect ». Ces solutions ne sont pas toutes à jeter, mais vont nécessiter un long processus de discussion et d'opérationnalisation, un temps de procédure qui n'est pas disponible vu la crise climatique qui va se jouer sur cette décennie. L'aviation avait plus de 40 ans pour améliorer son efficacité. Maintenant, au pied du mur qu'est la transition, peut-on rester naïf et espérer un changement radical provenant des acteurs du secteur aérien ? Est-ce bien raisonnable qu'à chaque fois, quand il faut choisir des solutions pour le climat, on ne prenne pas le problème à la source ? La réduction du dérèglement climatique implique une réduction des activités qui le cause. L'avion en est un parfait exemple. Je vous laisse sur ces réflexions pour vos choix de cadeaux et de vacances. Bonnes fêtes.

Tableau global du forçage radiatif de l'aviation :

Global Aviation Effective Radiative Forcing (ERF) Terms (1940 to 2018)



Dans ce tableau, l'étude fait un récapitulatif de l'ensemble des forçages radiatifs de l'aérien et les quantifie. Comme vous pouvez le constater, on est pour la plupart dans du rouge. Les deux principaux facteurs autres que le CO₂ sont trainées de condensation « contrail cirrus » et les oxydes d'azotes qu'ils rejettent en haute atmosphère. Ce phénomène est très compliqué à estimer, ce qui rend les barres d'erreurs conséquentes.

Arthur FONSNY, 20 décembre 2021 (IEW)

Auditions « Liège Airport » le 17 février au Parlement de Wallonie : le débat est (enfin) ouvert !

Ce 17 février, les 3 expert es dont notre pétition réclamait l'audition ont été entendus au Parlement wallon. Parmi eux, notre collègue, Cédric Leterme.



Cédric Leterme et Pierre Ozer, en compagnie de Luc Joachims, déposant de la pétition ce 17 février au Parlement de Wallonie à Namur. Anne-Sophie Evrard est intervenue par visio-conférence.

Tout d'abord, *Anne-Sophie Evrard*, chargée de recherches à l'Université Gustave Eiffel, nous a fait part du résultat de ses études liées au bruit des avions sur la santé. S'il reste encore du pain sur la planche de la recherche, il semble bel et bien qu'il y ait des effets extra-auditifs biologiques (perturbations du sommeil, effets sur le système cardiovasculaire, sur le système endocrinien et sur la santé mentale comme l'anxiété et la dépression), ainsi que des effets sur les performances cognitives (notamment chez les enfants), et sur la consommation de médicaments.

En somme, sur base des connaissances actuelles, l'on peut conclure que le bruit des avions augmente les hospitalisations et la mortalité (maladies cardiovasculaires +18%, cardiopathies ischémiques +24% et infarctus du myocarde jusqu'à +28% !) des riverains vivant à proximité d'un aéroport fréquenté. Si la réglementation wallonne semble respecter de près les recommandations de l'OMS en matière de niveau maximal moyen de décibels, Anne-Sophie Evrard nous rappelle cependant que cela ne veut pas dire que sous ces normes, il n'existe pas d'effet, c'est juste qu'il n'est techniquement pas possible d'aller plus bas. En outre, la question des pics de bruit (et l'on sait que certains gros porteurs de nuit sont un réel souci) n'est pas prise en compte (mais uniquement des moyennes).

Ensuite, *Pierre Ozer*, professeur de géographie à l'ULiège et climatologue, nous a rappelé dans quel contexte nous nous situons : nous peinons à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et si nous continuons, des zones terrestres entières vont devenir inhabitables et invivables. Et pendant ce temps, les livraisons de kérosène augmentent à Liège Airport (l'opacité autour du montant exact est d'ailleurs interpellante) et les records de transport de marchandises sont battus d'année en année. À savoir que : « Si le fret a augmenté de 2,5 entre 2013 et 2021, les émissions de CO² ont augmenté de 3,1. Ce sont des avions qui vont toujours plus loin, qui sont de gros porteurs et qui sont extrêmement énergivores (...) ». En somme, tous les éco-gestes des Wallons sont annulés par 4 fois par ce fret aérien. Ce matin même, le professeur a calculé que les

émissions CO² de Liège Airport équivalent à 1,6 fois les émissions dues à la mobilité individuelle de 48% des Wallons ! Dans ses réponses aux questions des députés, Pierre Ozer ajoute qu'il n'y a pas de cadre juridique contraignant pour les aéroports. Or, il est inquiétant de constater que quelques « petits » paramètres (tels que le prix du kérosène) peut mettre à mal tout un système, avec les conséquences économiques et sociales qui en découlent...

Enfin, *Cédric Leterme*, chargé d'études au CETRI et au GRESEA, après avoir évoqué le contexte des premiers développements de l'aéroport de Liège, nous a rappelé le coût non négligeable de la création d'emplois liés à son extension. Non seulement, l'État subventionne très largement ces emplois – l'équivalent de la création de 5 fois plus d'emplois dans des ASBL pour le même prix –, mais aussi leur coût est 10 fois plus élevé que ce qui est habituellement accordé aux entreprises comme aide à l'embauche. Si des entreprises bénéficient de l'extension de l'aéroport de Liège et qu'elles créent des emplois, il faut certainement ouvrir les yeux sur le type d'emplois qui sont générés : pénibilité, recours aux CDD et intérimaires, automatisation amenant à la déqualification et l'intensification du rythme du travail tout en réduisant les marges de manœuvre de la négociation de normes salariales... Bref, il n'y a aucun gage de qualité, alors que la création de ces emplois coûte énormément et que le risque de délocalisation est important. Cédric Leterme évoque aussi le coût économique lié à la pollution générée par les activités de l'aéroport, ainsi que le sacrifice de sols réputés pour leur fertilité à l'heure des politiques wallonnes du « zéro béton », des enjeux liés à la raréfaction des terres et de la souveraineté alimentaire. De plus, les activités de logistique induisent forcément peu de retombées locales, et pire, cette activité détruit le tissu économique local. Or, aucune étude n'existe sur cette question à ce jour, en particulier pour l'e-commerce.

Ces 3 intervenants ont apporté énormément au débat démocratique qui peut (enfin !) avoir lieu, et lorsque les députés leur ont demandé quelles solutions alternatives pourraient être proposées, si des esquisses des pistes ont été dessinées, elles ont été renvoyés à la nécessité de réunir des actrices et des acteurs concernés autour de la table : riverains, acteurs économiques, politiques, syndicats...

Compte rendu par Natalia Claasen

Présentation PPT de Anne-Sophie Evrard : Audition Anne-Sophie Evrard (ppt) : http://a-contre-courant.be/wp-content/uploads/2022/02/Audition-PW-Evrard-effets_bruit_sant%C3%A9.pdf

Présentation PPT de Pierre Ozer : Audition Pierre Ozer (ppt) : http://a-contre-courant.be/wp-content/uploads/2022/02/Audition-PW-Pierre_Ozer.pdf

Présentation PPT de Cédric Leterme : Audition Cédric Leterme (ppt) : http://a-contre-courant.be/wp-content/uploads/2022/02/Audition-PW-C%C3%A9dric_Leterme.pdf

Le 22/02/2022, par Gresea

Compte-rendu publié par l'asbl À contre courant, le 17 février 2022.

<https://gresea.be/Auditions-Liege-Airport-le-17-fevrier-au-Parlement-de-Wallonie-le-debat-est>

Des hivers moins froids, une bonne nouvelle ? 4 raisons de ne pas s'en réjouir

L'idée d'un hiver plus doux semble attrayante, non ? Plus de vent glacial, de doigts gelés ou de températures polaires qui rendent les réveils périlleux... Détrompez-vous ! Les hivers plus chauds menacent notre (sur)vie à bien des égards, par exemple en fragilisant la sécurité alimentaire ou les ressources en eau. En Belgique, les scénarios prédisent des hivers sans neige ou presque. Selon les climatologues, d'ici 50 ans, seules les Hautes Fagnes seraient encore enneigées une quinzaine de jours par an.

Voici 4 raisons pour lesquelles les hivers plus doux devraient nous inquiéter plutôt que nous réjouir.



1. Des hivers plus chauds ont un impact sur nos ressources alimentaires

Les plantes se sont adaptées à leur climat. De ce fait, lorsque le temps subit de fortes variations climatiques, comme la hausse des températures, *les cultures traditionnelles sont impactées*.

Par exemple, les arbres fruitiers, comme les pommiers et les cerisiers, ont besoin des températures froides de l'hiver pour se reposer et, ainsi, produire des fruits l'année suivante. C'est ce qu'on appelle une période de dormance ou une « accumulation de froid ». Pour différents arbres fruitiers, il est nécessaire d'avoir des périodes où les températures sont plus froides pour être en bonne santé, fleurir et fructifier normalement.

À cause de la crise climatique, les hivers sont plus doux et plus courts. *Les arbres ont alors tendance à fleurir plus tôt*, voire trop tôt pour les pollinisateurs. Les récoltes de fruits s'en voient impactées, ce qui peut entraîner des pertes énormes pour les arboriculteurs.

2. Des hivers plus chauds provoquent une augmentation du nombre de parasites et de maladies, qui affectent les cultures et les êtres humains

La nature fait bien les choses. Des températures hivernales permettent en effet de contrôler le nombre d'insectes nuisibles, beaucoup mourant pendant les mois les plus froids. Avec des hivers plus doux, ces insectes survivent d'une année à l'autre et se reproduisent plus vite, ce qui met à mal les cultures. *Les parasites et les maladies* peuvent causer des pertes de récolte importantes et des difficultés financières pour les agriculteurs et agricultrices.

Dans nos régions, on constate une recrudescence de certaines maladies qui touchent les êtres humains, comme la *maladie de Lyme*. Cette maladie neurodégénérative est transmise par les tiques. Si elle n'est pas traitée à temps, elle peut se transformer en maladie chronique affectant les articulations et le système nerveux et être très handicapante. On observe dans nos régions une *augmentation de cas* car les hivers plus doux signifient aussi pour les tiques une période d'activité plus longue.

3. Des hivers plus doux entraînent une diminution des ressources en eau

Avec des chutes de neige moins fréquentes et le réchauffement des températures hivernales, *la neige risque de fondre plus rapidement*. Les réserves d'eau douce pourraient alors diminuer et le débit des rivières serait perturbé. Une diminution des ressources d'eau représenterait un *risque majeur pour la sécurité humaine* ; les communautés, l'industrie et l'agriculture feraient face à de graves difficultés. C'est ce qui est arrivé au monde agricole au Canada, confronté aux vagues de chaleur en 2020. Un scénario assez réaliste pour la Flandre qui manque déjà de ressources en eau et fait face à un risque bien réel de pénurie.

Les risques de feux de forêt seraient aussi bien plus grands. En Sibérie, la faiblesse du manteau hivernal de neige explique qu'en été, l'air ayant accumulé déjà plus de chaleur, on se retrouve avec des records de chaleur qui dégènerent en *feux de forêt*.



4. Parfois, le changement climatique peut entraîner des hivers plus rudes

En plus d'engendrer des vagues de chaleur et d'augmenter les épisodes de précipitation intense, le changement climatique produit également *des vagues de froid moins sévères et moins fréquentes*, ce qui diminue les chutes de neige. Mais, *parfois, c'est l'inverse qui se produit*. Des vagues de froid peuvent survenir, entraînant des *chutes de neige importantes*. C'est ce qui s'est passé en 2021 où une vague de froid, appelée vortex polaire, a touché l'hémisphère nord de notre planète.

Certain.e.s climatologues pensent que le changement climatique favorise la formation du vortex polaire. Nous sommes alors touché.e.s par des vagues de froid extrême, où blizzards et tempêtes hivernales se croisent. Les conséquences de ces phénomènes peuvent être mortelles, allant des accidents de la route à l'hypothermie, en passant par les inondations et la suffocation. Ces phénomènes peuvent aussi provoquer des pannes d'électricité ou engendrer de mauvaises récoltes. *Les tempêtes hivernales ne sont pas à prendre à la légère.*

[...]

GREENPEACE BELGIUM
16 février 2022

L'hiver est mort et nous regardons ailleurs



Les températures hivernales ont fortement augmenté au cours des dernières décennies, bouleversant nos repères climato-météorologiques. Alors que les manifestations normales de l'hiver sont souvent perçues comme exceptionnelles, la douceur est à l'inverse banalisée dans les médias.

« *Bonjour la caillante extrême* », écrivait le 19 novembre 2021 l'édition toulousaine du magazine *Le Bonbon* au sujet de l'arrivée d'une masse d'air froid sur l'Hexagone. « *Préparez-vous à être frigorifiés* », poursuivait-elle en évoquant des températures oscillant autour de 7 °C. Comme chaque année, l'arrivée des premiers frimas en novembre a donné lieu à de nombreux superlatifs, relevait sur Twitter le prévisionniste Florentin Cayrouse. « *Une vague de froid va s'abattre sur la France* », alertait le site *Aufeminin*, tandis que *La Dépêche* et *CNews* faisaient état d'un « *froid polaire* » doublé d'un « *vent glacial* ». À la lecture de ces titres, on pourrait penser que la France s'est brièvement transformée en succursale du pôle Nord. Les conditions météorologiques évoquées étaient pourtant « *loin d'être exceptionnelles* » pour la période, selon Météo France. Aurions-nous donc oublié ce à quoi ressemble l'hiver ?

Selon Florentin Cayrouse, la tendance qu'ont certains médias à présenter des températures relativement normales pour l'hiver comme exceptionnelles pourrait s'expliquer par notre amnésie environnementale. En raison du réchauffement climatique, les épisodes de froid sont de moins en moins fréquents, explique-t-il à *Reporterre*. Résultat : « *Le ressenti des gens a complètement changé. À force, on a perdu les normalités.* »

Le constat est partagé par François Jobard, météorologue à Météo France. « *On a perdu les repères de ce qu'est le "vrai froid", estime-t-il. Des études ont montré que notre mémoire climato-météorologique n'allait pas plus loin que les trois à sept dernières années. Si les hivers sont de plus en plus doux, nos standards peuvent dévier par rapport à ce qu'ils étaient.* »

« **Toutes les stations françaises montrent une baisse du nombre moyen de jours de gel** »

Depuis l'époque des premiers relevés météorologiques, la température hivernale moyenne n'a fait qu'augmenter en France, rappelle-t-il. Entre 1991 et 2020, la température hivernale « *moyenne* » atteignait 5,8 °C, c'est-à-dire 0,9 °C de plus qu'entre 1961 et 1990. Les manifestations les plus emblématiques de l'hiver, comme la neige et le nombre moyen de jours de gel, ont quant à elles décliné. Entre 1961 et 1990, à Besançon (Doubs), la température était inférieure ou égale à 0 °C pendant en moyenne 72 jours. Trente ans plus tard, la même station météorologique ne décomptait plus en moyenne que 58 journées de gel, soit une baisse de 20 %. « *Toutes les stations françaises montrent une baisse du nombre moyen de jours de gel, sans exception* », insiste le météorologue.

La lecture du livre *Hiver. Histoire d'une saison*, de l'historien suisse François Walter, permet de mesurer à quel point nos hivers diffèrent de ceux de nos ancêtres. Jusqu'en 1900, les communes situées à une altitude de 500 mètres étaient en moyenne recouvertes de neige pendant deux mois, souligne-t-il. « *Aujourd'hui, la couverture neigeuse à ces altitudes est inférieure à quinze jours.* » Dans le roman *L'Assommoir*, écrit en 1876 par Émile Zola, on apprend qu'il pouvait autrefois « *geler à pierre fendre* » à Paris. La neige, raconte-t-il, emmitouflait parfois les rues de la capitale

pendant trois semaines « sans se fondre ». Difficile, pour un Parisien contemporain davantage habitué à la pluie qu'aux flocons, d'imaginer que les vitres des immeubles pouvaient être recouvertes de « glaçons ».



La Seine glacée à Paris en 1891. Albert Briaucourt / Domaine public

Ces hivers rigoureux appartiennent désormais aux livres d'histoire, explique François Jobard. Même s'il est encore possible d'observer des épisodes de froid aujourd'hui, ils sont statistiquement bien moins nombreux, moins longs et moins intenses. À Paris, la vague de froid la plus impressionnante des années 1980 a duré 15 jours (du 5 au 19 janvier 1985). La température est restée pendant cinq jours sous le seuil des -10°C , avec une minimale de $-13,9^{\circ}\text{C}$. Quelques décennies plus tard, les vagues de froid ont un visage bien différent. « La dernière date de février 2012. Il y a eu des températures inférieures à -5°C à Paris pendant 9 jours. Mais on n'est jamais passé en dessous de -10°C . Il y a un fossé entre ce qui était perçu comme une vague de froid emblématique dans les années 1980 et dans les années 2000. »

Résultat : « Notre perception de l'hiver a changé », selon le météorologue. Plus l'hiver se réchauffe, plus ses manifestations « normales » sont perçues comme exceptionnelles. « Dès qu'il va y avoir un peu de vent, de froid ou de neige, on en parle comme si un tsunami climatique allait s'abattre sur la France, analyse Philippe Dubois, auteur de *La grande année écologique*. On a dramatisé ces événements météorologiques, et oublié qu'ils faisaient autrefois partie du paysage. Quand j'étais petit (dans les années cinquante), il neigeait chaque hiver en Île-de-France. Elle tenait parfois pendant huit jours. Maintenant, c'est le sujet d'information de la journée. »

Des douceurs dangereuses pour les plantes

La douceur hivernale est, à l'inverse, normalisée, voire présentée comme bénéfique. Fin décembre, l'Hexagone a enregistré pendant plusieurs jours des températures en moyenne supérieures de cinq degrés aux normales de saison. À Marseille, le thermomètre a atteint les 21°C . Il s'agissait, selon Météo France, de la semaine la plus chaude mesurée depuis 1947. « Certains articles ou séquences de journal télévisé en ont parlé en insistant sur le fait que c'était très agréable et bon pour les commerçants, avec des plans sur les tongs, déplore François Jobard. Il y avait souvent une partie qui mentionnait que c'était du jamais-vu, mais on en faisait moins, si l'on compare avec toutes les tartines que l'on a pu faire sur la prétendue vague de froid du mois de novembre. » Ces températures anormalement hautes peuvent pourtant nuire aux écosystèmes. « Malheureusement, avec les vagues de douceur plus fréquentes et précoces, la nature peut se réveiller avec des jours, voire des semaines d'avance », rappelle Florentin Cayrouse. Les bourgeons apparus trop tôt peuvent être détruits en cas de gel printanier, comme ce fut le cas l'année dernière. Le froid hivernal permet également de détruire certains parasites.

Le bouleversement brutal des équilibres climatiques a changé notre vision de cette saison. « L'hiver a toujours été une saison redoutée, détaille François Walter. Jusqu'au XX^{e} siècle, personne ne le voyait arriver avec plaisir. Cette saison génèrait de l'anxiété, une peur du froid et de ne pas avoir assez de combustible pour se chauffer. » Même si le manque de lumière peut encore générer de la souffrance, les Européens ont aujourd'hui un rapport bien plus hédoniste à la saison,

analyse l'historien. De nouvelles habitudes culturelles ont également fait leur apparition. « L'hiver était un refuge, où le temps s'écoulait plus lentement, avec des rituels associés à ce repli sur l'intérieur. Aujourd'hui, il arrive qu'il fasse suffisamment chaud pour que l'on puisse boire un café en terrasse en décembre ou début janvier. Ce sont des choses qui ne se faisaient pas auparavant, et qui sont aujourd'hui relativement courantes. »



Rue sous la neige, Argenteuil, de Claude Monet. Le peintre a réalisé cette toile durant l'hiver 1874-1875. *Domaine public.*

L'historien observe un « transfert » symbolique entre l'hiver et l'été. La saison du givre et des plaines blanchies était perçue par nos ancêtres comme la plus redoutable. C'est désormais l'été et sa cohorte de canicules qui semble en passe d'hériter du mauvais rôle. Dans un texte publié en 2018, le philosophe Alexandre Lacroix émettait l'hypothèse selon laquelle les bouleversements climatiques se seraient fait une place « au plus intime de nos vies » en « dépla[çant] les saisons de la fragilité » : « Jusqu'ici, les saisons à la beauté la plus fragile – et donc la plus précieuse ! – étaient pour moi l'automne, le printemps, écrivait-il. [...] Désormais, c'est le froid qui me paraît fragile, précaire. Un manteau de neige sur la ville, une forêt gantée de gel, une pelouse couverte de gelée blanche à l'aube, une bonne descente du mercure à moins dix m'apparaissent autrefois comme des manifestations de la puissance de l'hiver, de sa brutalité, comme si le froid était un étou capable de serrer le monde jusqu'à le faire durcir, à le suffoquer. Maintenant, neiges et gel me semblent aussi gracieux et précieux que le vol d'un papillon ou la chute d'une bogue de châtaigne décrochée par une bourrasque. »



Avec le recul de la couverture neigeuse, les paysages comme ce panorama cantalien de décembre 2020 se font de plus en plus rares. © Pierre-Olivier Chaput / Reporterre

Philippe Dubois parle quant à lui de « *solastalgie* », cette souffrance que nous pouvons éprouver en constatant l'état dégradé du monde dans lequel nous vivons : « *Nous sommes encore dans une représentation populaire naïve de l'hiver, avec le grand manteau blanc sur les forêts, les stalactites qui pendent aux gouttières des maisons... Mais si on voulait le représenter fidèlement aujourd'hui, il faudrait un temps gris avec de la pluie et du vent ! Ces images nous replongent dans un environnement qui n'existe plus et qui est aujourd'hui perturbé. Nous devrions avoir plus de neige, et nous en aurons de moins en moins.* »

Notre tendance à nous focaliser sur les événements météorologiques ponctuels plutôt que sur le temps long du climat pourrait cependant masquer ces changements, et donc la prise de conscience de la gravité du réchauffement climatique, selon Philippe Dubois. D'où l'urgence de proposer des modules sur l'histoire du climat aux écoliers. Sans cela, nous pourrions selon lui « *oublier* » à quel point les saisons pouvaient être différentes il y a quelques décennies. Et nos souvenirs de l'hiver fondre comme neige au soleil.

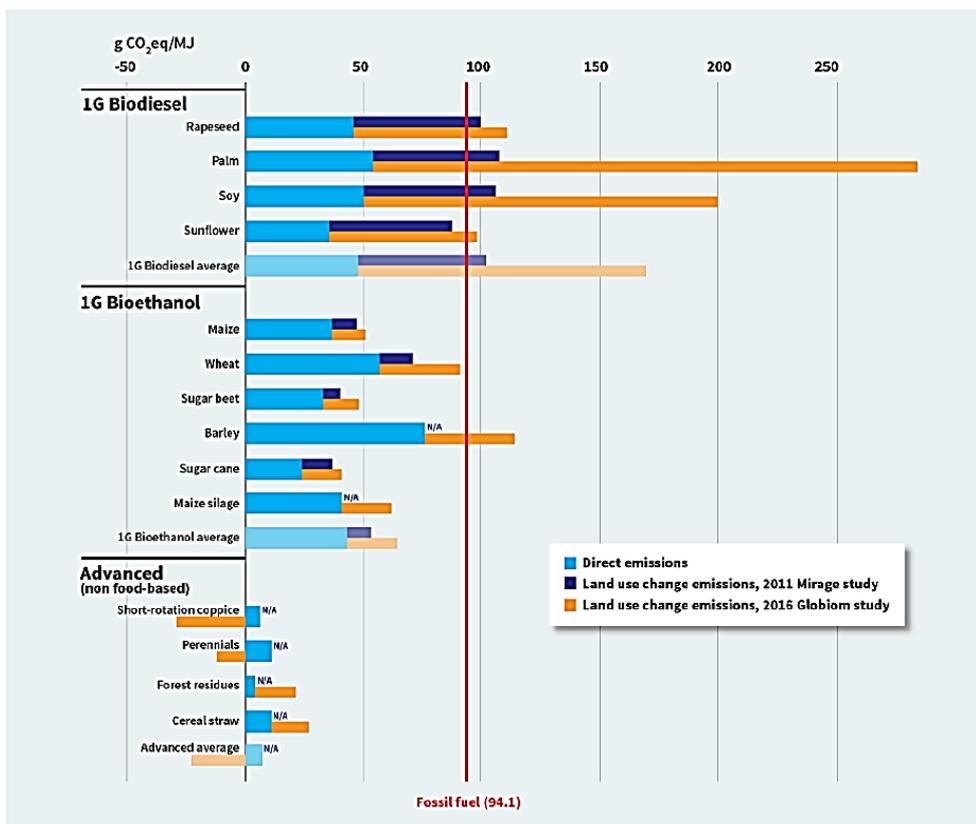
https://reporterre.net/L-hiver-est-mort-et-nous-regardons-ailleurs?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo

Les agrocarburants, une fausse bonne solution

Quels changements sont à attendre au niveau des agrocarburants en Belgique et en Europe ? Va-t-on enfin voir une avancée dans la régulation et la sortie de l'utilisation de ces produits, qui pour la 1^{re} génération n'ont de durable que le nom ?

Les agrocarburants de 1^{re} génération sont produits à partir de matières comme le soja, l'huile de palme, le blé, le colza... Ce sont des produits issus de l'agriculture utilisés pour remplacer les carburants classiques à base d'énergies fossiles. Déjà en 2010 dans une étude commanditée par le Service public fédéral, CETRI¹ dénonce les dérives de ces produits : « *Il ressort (...) que, à ce jour, l'expansion des agrocarburants a eu des impacts essentiellement négatifs. La gravité des situations décrites et leur très large prévalence relèvent du non-respect des droits humains fondamentaux (...). Ils vont à l'encontre des engagements de la Belgique en matière de biodiversité, d'environnement et de climat* »².

Ce constat vient du fait que les externalités des agrocarburants ont tendance à être « oubliées » ou sont sous-estimées. Une analyse plus poussée de ces externalités a été produite par la Commission européenne en 2015³. Je vous propose ici les résultats obtenus par T&E en 2016⁴ sur base des conclusions du rapport de la Commission européenne. Les résultats de la figure ci-dessous sont sans appel : sur base de la véritable quantité de CO₂ émise par les agrocarburants (surtout le biodiesel), ils sont en moyenne 1,7 fois plus néfastes pour le climat que le pétrole !



La dimension qui n'est jamais abordée par les entreprises est représentée par les parties orange et bleu foncé des bâtonnets de la figure de T&E. C'est ce qu'on appelle l'impact ILUC (Indirect Land Use Change). L'impact ILUC correspond au fait qu'il faut une très grande quantité de surfaces agricoles pour arriver à un volume suffisant d'agrocarburants propres à l'utilisation. Ces surfaces agricoles consacrées à la production d'agrocarburants provoquent une déforestation massive des forêts primaires d'Amérique du Sud et d'Asie. Cet effet est également visible dans nos régions : moins de place à l'agriculture alimentaire et augmentation la dégradation de nos surfaces agricoles. C'est un effet indirect des agrocarburants qui a de graves conséquences sur le dérèglement climatique. Les forêts détruites sont des foyers d'espèces protégées, des zones d'habitats pour des peuples natifs et des lieux cruciaux pour capter le CO₂ bien plus efficaces que les gigantesques exploitations en monocultures du secteur des agrocarburants.

Pour vous donner une idée concrète de ce que cela représente : quand vous achetez de l'essence E85, vous achetez un carburant qui mélange de l'essence classique SP95 et du bioethanol ; le bioethanol se trouve à des concentrations à hauteur de 7% d'agrocarburants de 1^{re} génération et 1,7 % d'agrocarburants avancés. Pour ces 7 %, c'est à dire plus ou moins 3.5 litres d'un plein, il a fallu produire, transporter, raffiner et transformer l'équivalent de 10 pains, 3 kg de maïs et 1 kg de sucre.

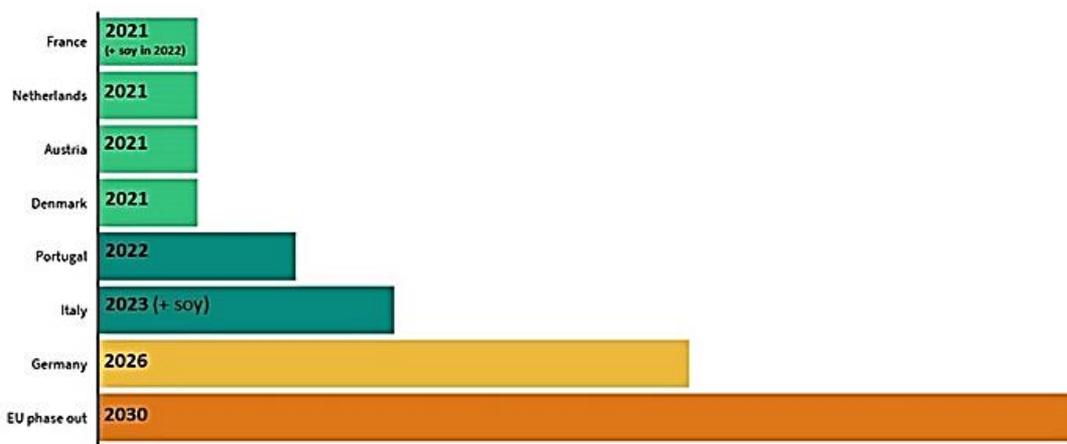
La Belgique à la traîne ?

En Europe, les États en 2020 devaient atteindre un minimum de 10% d'énergie renouvelable dans les transports, cette obligation tombe à 0% au 1er janvier 2021, pour remonter ensuite progressivement jusqu'à 7% en 2030⁵. La Commission précise bien que cette obligation de 7% ne doit pas être atteinte à partir d'agrocarburants issus de matières premières alimentaires, mais à partir d'autres sources énergétiques comme l'électricité renouvelable, les agrocarburants dits « avancés », etc.

Cependant, les agrocarburants issus de matières premières alimentaires pourront toujours être utilisés par les États qui le décident, dans un cadre limité : une contribution qui ne peut jamais excéder 7% de l'énergie renouvelable des transports, et pour laquelle sera, en outre, mis en place entre 2023 et 2030 un phasing-out progressif des agrocarburants à haut impact climatique (high ILUC).

Les biodiesels de palme et de soja, comme vous le montre la figure de T&E ci-dessous, sont dans le viseur d'une série d'états européens. Notre ministre de l'énergie Tinne Vanden Straeten a bien produit un Arrêté Royal l'année passée, mais des soucis persistent avec le Conseil d'État. Verra-t-on enfin en 2022, un début de démarrage d'une *phase out* de ces produits exécrables en Belgique ?

Plans for palm and soy phase-outs in Europe



TRANSPORT & ENVIRONMENT transportenvironment.org

Que penser des agrocarburants avancés ?

En observant la figure 1, vous vous dites sûrement qu'ils ont un bien plus faible impact sur le climat. Mais il faut garder un esprit critique : les huiles usagées utilisées en Europe proviennent pour la plupart de Chine, de Malaisie et d'Indonésie. Ces pays n'ont aucune régulation sur les agrocarburants de 1^{re} génération et donc, puiser dans leur stock d'agrocarburants avancés, les pousse à augmenter l'utilisation de produits de 1^{re} génération pour leurs pays. C'est un impact indirect généré par un déplacement de la demande. C'est un bon exemple de l'externalité qui peut se produire dans l'utilisation d'un produit. Certaines entreprises aiment occulter les impacts qui n'arrangent pas l'image de leur produit. Pourtant quand on s'attaque à un problème aussi grave que le changement climatique, on n'a aucune crédibilité quand on n'intègre pas toutes les conséquences.

En conclusion, le problème des agrocarburants est un bon cas d'étude pour appréhender la complexité qu'implique la transition écologique réfléchie et cohérente avec l'enjeu. *Il n'y a pas de solution miracle*, et si on vous en annonce une, assurez-vous bien que la personne qui vous la propose n'a pas « oublié » de vous parler d'un petit détail en bas à droite.

Arthur FONSNY, 22 février 2022 (IEW)

1. Le Centre tricontinental (CETRI) est un centre d'étude, de publication et de formation sur le développement, les rapports nord-sud et les enjeux de la mondialisation en Afrique, en Asie et en Amérique latine.
2. CETRI, « Étude sur les impacts écologiques et socio-économiques du développement des agrocarburants dans les pays extracommunautaires », Étude commanditée par le SPF Santé, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, décembre 2010.
3. The land use change impact of biofuels consumed in the EU : Ref. Ares(2015)4173087 – 08/10/2015
4. Globiom: the basis for biofuel policy post-2020
5. L'objectif de 14% d'énergie renouvelable dans les transports n'est pas une obligation pour les états qui choisissent de réaliser moins de 7% d'agrocarburants issus de matières premières alimentaires en 2030. Voir également : « *EU ends target for food-based biofuels and phases out palm oil in cars only in 2030* », June 2018, Transport & Environnement

De l'amiante dans nos robinets ?



Des questions relatives aux conséquences sur la santé de la présence de canalisations d'eau en amiante-ciment dans le sol belge ont été posées. Le problème ? Le relargage de fibres d'amiante dans l'eau de distribution. La SWDE (Société wallonne des eaux), a éprouvé la nécessité de publier un article qui se veut rassurant. Mais est-ce suffisant ? Et qu'en est-il exactement ?

L'amiante est un ennemi connu des travailleurs du bâtiment. Lorsqu'il est cassé, scié, il dégage d'énormes quantités de microscopiques aiguillons qui, inhalés, vont se fiche au cœur des poumons, causant notamment un cancer de la plèvre, le mésothéliome, rarissime en dehors d'une exposition à ces fibres. Tout cela a mené à son interdiction à la fin des années 1990.

La toxicité de l'amiante inhalée est aujourd'hui une évidence scientifique, mais cela n'a pas toujours été le cas. Les premiers doute quant à la dangerosité de l'amiante sont pourtant apparus en... 1906 !! la première réglementation pour protéger les travailleurs est publiée en 1931, au Royaume-Uni et son interdiction totale a été actée en 2002 en France, près d'un siècle après les premiers soupçons... Aujourd'hui, le doute est mis sur la toxicité de l'amiante ingéré (et non inhalé) via l'eau du robinet. Plusieurs études en Italie montrent un lien entre l'exposition à l'amiante via l'eau de distribution et la survenue de cancers digestifs. Nous allons tenter ici de relever le difficile défi de clarifier les choses, afin de ne pas attendre un siècle avant de mettre en œuvre des mesures de protection des citoyens.

Pourquoi maintenant ?

Les canalisations en amiante-ciment dans le sol ont une certaine durée de vie, influencée par la qualité de l'eau, la stabilité du sol... Et au fil du temps, certaines s'érodent et relarguent des fibres d'amiante. Une étude slovène montre qu'une canalisation vieille de 57 ans émet des quantités non négligeables d'amiante dans l'eau du robinet². En Italie, de nombreux chercheurs tirent la sonnette d'alarme ces dernières années^{3 4 5}.

« Toxique par inhalation, pas de danger en ingestion »

Ce mantra berce encore l'inconscient de la majorité des scientifiques, tant la toxicité par inhalation est grande. Mais avons-nous assez de preuves scientifiques pour affirmer l'innocuité de l'ingestion de ces fibres ? La problématique de l'amiante respiré au travail a mobilisé l'immense majorité des recherches ces dernières années. L'essentiel de la science s'est donc focalisé sur l'exposition par inhalation, et la fraction *ingérée* par les travailleurs est mineure par rapport à la fraction *inhalée*. De légères augmentations de cancers digestifs ont tout de même été notées dans une méta-analyse sur les travailleurs exposés⁶, suggérant la possibilité d'une atteinte lors d'ingestion. Avec la présence d'amiante dans l'eau du robinet, nous sommes donc face à un nouveau type d'exposition – par ingestion et tout au long de la vie – qui est peu caractérisé. Globalement, nous avons très peu d'études qui ont tenté d'analyser les risques liés à ce type d'ingestion.

Deuxièmement, les cancers digestifs sont relativement courants (respectivement 2ème et 3ème type de cancer le plus fréquent chez la femme et l'homme), et favorisés par de nombreux facteurs de risque comme l'alimentation, la sédentarité, l'hygiène de vie... Il est donc difficile de distinguer le risque attribuable à l'ingestion d'amiante, par rapport au risque lié au style de vie des travailleurs. Les études restantes sont donc truffées de biais, rendant une conclusion tranchée presque impossible.

Ensuite, l'amiante ne se dose pas dans le sang. Des lors, difficile d'objectiver précisément par des moyens simples si monsieur a été plus exposé à l'amiante que madame au cours de sa vie. Les méthodes d'évaluation de l'exposition sont souvent des questionnaires, mettant en évidence le risque d'exposition professionnelle, et ne tenant pas compte du type de canalisation présent dans la commune ou de la quantité de fibre retrouvées dans l'eau de boisson par exemple.

Enfin, comment mesurer l'impact d'un toxique, si on ne possède pas de groupe contrôle non exposé ? Toute l'« *evidence-based medicine* » se base sur cette comparaison d'un groupe exposé versus non-exposé afin de déterminer l'effet d'un facteur de risque. Étant donné que la quantité d'amiante dans l'eau du robinet n'a qu'exceptionnellement été monitorée, impossible d'évaluer même par approximation l'exposition de la population générale en Belgique.

La translocation

Le devenir d'une fibre d'amiante dans l'organisme (la biométrie) est très peu étudié. Néanmoins, les scientifiques s'accordent à dire que les fibres d'amiante sont tellement petites (de l'ordre du micro, voire nanomètre) qu'elles sont capables de translocation, c'est-à-dire qu'elles peuvent passer la barrière intestinale et se retrouver dans le sang, puis dans la vésicule biliaire et le foie^{7 8}. Des études animales ont même montré qu'elles étaient capables de passer la barrière placentaire et d'ainsi s'accumuler dans le foie et le poumon du fœtus après la naissance.⁹

Quelques faits établis :

1. Dans des études animales, après exposition par ingestion d'une femelle gestante à de l'amiante, on retrouve des fibres dans le foie et le poumon du fœtus après la naissance¹⁰. Ces fibres font 18 micro de long et 0,4 micro de large, suggérant un passage via la barrière digestive et ensuite transplacentaire.
2. Chez les personnes exposées (travailleurs), on retrouve des fibres d'amiante dans le foie¹¹ et dans la vésicule biliaire¹², ou elles s'y accumulent, suggérant un passage de ces fibres à travers la barrière intestinale jusque dans la circulation sanguine. On retrouve également des fibres d'amiantes dans des biopsies de cancers digestifs¹³. Leur présence au sein de cellules cancéreuses ne prouve en rien leur toxicité, uniquement qu'elles sont capables d'atteindre ces espaces dans le corps humain.
3. Des études animales montrent une élévation des cancers digestifs lorsque les souris sont abreuvées avec de l'eau contaminée.¹⁴

Être exposé en continu

Selon une étude¹⁵, le risque de développer des problèmes de santé lorsque l'on est exposé à de l'amiante est dépendant de plusieurs éléments.

Tout d'abord, cela dépend de la *dose ingérée* : plus on est exposé, plus grand sera le risque. Un enfant est par exemple 7 fois plus exposé à un polluant dans l'eau¹⁶, car il boit plus par rapport à son poids qu'un adulte. Les expositions à l'amiante de jeunes enfants n'ont que rarement été évaluées. De plus, les phénomènes de translocation peuvent être plus importants chez l'enfant, dus à une certaine immaturité de la barrière hématoencéphalique, ces fibrilles pourraient théoriquement plus facilement atteindre le cerveau que chez un adulte.

Ensuite, la *durée d'exposition* joue également un rôle : si on est exposé sur une plus grande période, on aura plus de risque de développer un problème de santé.

Il existe également une *fenêtre d'exposition critique* : durant certaines périodes particulières, l'exposition induit un grand risque pour la santé. Les études animales tendent vers un risque tératogène (augmentation des malformations)¹⁷ et d'accumulation chez le fœtus dans les poumons et le foie¹⁸. Or, les expositions pendant la grossesse sont peu documentées chez l'homme. Plusieurs questions restent donc sans réponse : l'amiante passe-t-elle le placenta chez la femme enceinte ? Quelles implications cela peut-il avoir pour le développement fœtal ?

La présence de *co-polluants* ou l'effet cocktail est aussi importante à prendre en compte : notamment le benzo(a)pyrène qui agit comme co-cancérogène en présence d'amiante, ces substances présentent donc plus de risques lorsqu'elles sont mélangées que lorsqu'elles sont prises séparément (comme le veut l'équation bien connue $1+1=3$).

Globalement, un citoyen qui serait exposé tout au long de la vie et au quotidien à de grande quantité de fibres cumule donc ces facteurs de risques, et personne n'a aujourd'hui la capacité de dire qu'il n'y a aucun danger pour la santé...

Ampleur du problème

En Wallonie, 15% des canalisations seraient en amiante-ciment¹⁹. Ce chiffre monte à 30% en Flandre²⁰. Selon cette déclaration du Ministre Carlo Di Antonio en 2018 « Ces conduites [...] sont exclusivement utilisées pour les grosses sections, sous les voiries, et nécessiteraient des chantiers de très grande envergure pour les remplacer. »²¹ Les distributeurs d'eau ont la responsabilité de rénover ces réseaux. D'ailleurs, 1/3 de la facture du consommateur est dédiée à ces travaux de remplacement. Une conduite est prévue pour rester 30 à 100 ans dans le sol. Ils devraient donc remplacer 1 à 3% des canalisations chaque année, afin de respecter ces délais. En 2019, 0.4% de la longueur a été renouvelée, ce qui signifie qu'à cette vitesse-là, les canalisations peuvent rester jusqu'à 250 ans dans le sol.

L'avis de l'ANSES

La SWDE dans son article rassure la population en se basant sur l'avis de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, France). Il s'agit d'une analyse de la littérature qui a été publiée récemment (novembre 2021) sur la toxicité de l'amiante ingérée.²² L'agence rassure plutôt à demi-mots, contrairement à ce que partage la SWDE : L'analyse relève que sur 13 revues de la littérature réalisées, dix ont été publiées avant 1997 et ces études ne mettent pas en œuvre une méthode d'analyse rigoureuse de la littérature. Certaines études n'évaluent pas non plus la voie d'exposition, et travaillent uniquement sur des données issues de travailleurs exposés.²³ Si dans leurs conclusions, aucune de ces études ne montre donc un niveau de preuve suffisant (elles ne sont pas assez robustes pour pouvoir affirmer un lien de causalité), cela ne permet pas d'affirmer qu'il n'y a pas de lien !! Par contre, de nombreuses études montrent une corrélation : quinze études montrent un lien avec le cancer de l'estomac, treize avec le cancer du côlon et quatorze avec le cancer du pancréas...

Mais pourquoi l'ANSES ne prend-elle que peu en compte ces études ? La réponse se trouve dans ce même rapport : à cause du design de l'étude dit « écologique » qui suit des variations d'exposition à une substance et les met en lien avec l'apparition d'une maladie. Ce type d'étude est utilisé à des fins de veille sanitaire et non pour prouver des liens de causalité. Aucune conclusion (en termes de causalité) ne pourra donc jamais être tirée de ce type d'étude, qui représente pourtant la majorité des recherches dans le domaine. Vu l'absence de données de bio-monitoring, et le temps de latence de près de quarante ans entre l'exposition et la survenue d'un cancer (pour le mésothéliome), la science basée sur les preuves (evidence-based) empêche de *facto* de tirer des conclusions. Il faut donc changer de paradigme, et appliquer le principe de précaution, défini en 1992 lors du Sommet de Rio, qui explique que malgré le manque de données, il faut pouvoir prendre les mesures adéquates anticipativement vu les dommages potentiels pour la santé.

Nos recommandations :

Inter Environnement Wallonie plaide donc pour l'application du principe de précaution, au vu des signaux d'alerte envoyés par la communauté scientifique.

Concrètement, nous demandons

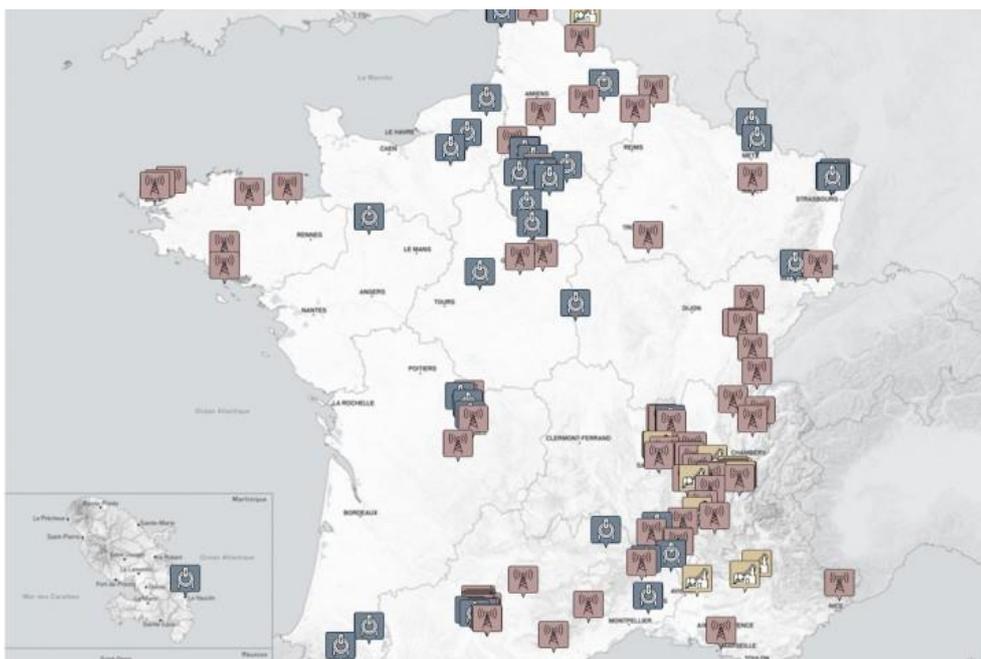
- Un remplacement prioritaire des canalisations en amiante ciment.
- Un monitoring systématique de la présence de fibres d'amiante dans l'eau de distribution.
- Une accessibilité du grand public aux données d'analyse d'eau, comme le prévoit la convention d'Aarhus, concernant le droit à l'information en matière d'environnement.

Sarah DE MUNCK (IEW), 25 janvier 2022

1. Amiante. Historique de la problématique « amiante » – Risques – INRS [Internet]. [cité 17 nov 2021]. Disponible sur : <https://www.inrs.fr/risques/amiante/historique-problematique-amiante.html>
2. Zavašnik J, Šestan A, Škapin S. Degradation of asbestos – Reinforced water supply cement pipes after a long-term operation. *Chemosphere*. 24 août 2021 ; 287(Pt 1) :131977.
3. Di Ciaula A. Asbestos ingestion and gastrointestinal cancer : a possible underestimated hazard. *Expert Rev Gastroenterol Hepatol*. mai 2017 ;11(5):419-25.
4. Di Ciaula A, Gennaro V. [Possible health risks from asbestos in drinking water]. *Epidemiol Prev*. déc 2016;40(6) :472-5.
5. Totaro M, Giorgi S, Filippetti E, Gallo A, Frenzo L, Privitera G, et al. [Asbestos in drinking water and hazards to human health: a narrative synthesis]. *Ig E Sanita Pubblica*. août 2019 ;75(4) :303-12.
6. Huang Q, Lan Y-J. Colorectal cancer and asbestos exposure-an overview. *Ind Health*. 9 juin 2020 ; 58(3) : 200-11.

7. Grosso F, Croce A, Libener R, Mariani N, Pastormerlo M, Maconi A, et al. Asbestos fiber identification in liver from cholangiocarcinoma patients living in an asbestos polluted area : a preliminary study. *Tumori*. oct 2019;105(5) :404-10.
8. Croce A, Capella S, Belluso E, Grosso F, Mariani N, Libener R, et al. Asbestos fibre burden in gallbladder: A case study. *Micron Oxf Engl* 1993. févr 2018;105:98-104.
9. Haque AK, Ali I, Vrazel DM, Uchida T. Chrysotile asbestos fibers detected in the newborn pups following gavage feeding of pregnant mice. *J Toxicol Environ Health A*. 12 janv 2001;62(1):23-31.
10. Haque AK, Ali I, Vrazel DM, Uchida T. Chrysotile asbestos fibers detected in the newborn pups following gavage feeding of pregnant mice. *J Toxicol Environ Health A*. 12 janv 2001;62(1):23-31.
11. Grosso F, Croce A, Libener R, Mariani N, Pastormerlo M, Maconi A, et al. Asbestos fiber identification in liver from cholangiocarcinoma patients living in an asbestos polluted area: a preliminary study. *Tumori*. oct 2019;105(5):404-10.
12. Croce A, Capella S, Belluso E, Grosso F, Mariani N, Libener R, et al. Asbestos fibre burden in gallbladder: A case study. *Micron Oxf Engl* 1993. févr 2018;105:98-104.
13. Grosso F, Croce A, Libener R, Mariani N, Pastormerlo M, Maconi A, et al. Asbestos fiber identification in liver from cholangiocarcinoma patients living in an asbestos polluted area: a preliminary study. *Tumori*. oct 2019;105(5):404-10.
14. Di Ciaula A. Asbestos ingestion and gastrointestinal cancer: a possible underestimated hazard. *Expert Rev Gastroenterol Hepatol*. mai 2017;11(5):419-25.
15. Di Ciaula A. Asbestos ingestion and gastrointestinal cancer: a possible underestimated hazard. *Expert Rev Gastroenterol Hepatol*. mai 2017;11(5):419-25.
16. IARC Working Group on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans. ASBESTOS (CHRYSOTILE, AMOSITE, CROCIDOLITE, TREMOLITE, ACTINOLITE AND ANTHOPHYLLITE) [Internet]. Arsenic, Metals, Fibres and Dusts. International Agency for Research on Cancer; 2012 [cité 10 nov 2021]. Disponible sur: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK304374/>
17. Fujitani T, Hojo M, Inomata A, Ogata A, Hirose A, Nishimura T, et al. Teratogenicity of asbestos in mice. *J Toxicol Sci*. avr 2014;39(2):363-70.
18. Haque AK, Ali I, Vrazel DM, Uchida T. Chrysotile asbestos fibers detected in the newborn pups following gavage feeding of pregnant mice. *J Toxicol Environ Health A*. 12 janv 2001;62(1):23-31.
19. Site internet du Parlement de Wallonie. La présence d'amiante dans les canalisations pour le transport et la distribution d'eau, question écrite du 24/08/21 à Carlo Di Antonio [Internet]. Parlement de Wallonie. [cité 12 nov 2021]. Disponible sur: <http://www.parlement-wallonie.be>
20. Asbest in ons leidingwater [Internet]. EOS Wetenschap. [cité 19 nov 2021]. Disponible sur: <https://www.eoswetenschap.eu/gezondheid/asbest-ons-leidingwater>
21. Site internet du Parlement de Wallonie. La présence d'amiante dans les canalisations pour le transport et la distribution d'eau, question écrite du 24/08/21 à Carlo Di Antonio [Internet]. Parlement de Wallonie. [cité 12 nov 2021]. Disponible sur: <http://www.parlement-wallonie.be>
22. ANSES. Revue systématique de la littérature visant à dresser un état des lieux des connaissances actuelles sur la caractérisation du danger lié à l'ingestion d'amiante. Maisons-Alfort : Anses; 2021.
23. ANSES. Revue systématique de la littérature visant à dresser un état des lieux des connaissances actuelles sur la caractérisation du danger lié à l'ingestion d'amiante. Maisons-Alfort : Anses; 2021.

Antennes 5G sabotées, l'enquête



[1 / 3] Exclusif : la carte des sabotages des antennes 5G

Antennes-relais brûlées, câbles coupés... Depuis deux ans, les actes de sabotage contre les infrastructures de télécommunication et contre le déploiement de la 5G se sont multipliés. Où les sabotages ont-ils eu lieu ? Quel sens politique les saboteurs donnent-ils à leur action ? L'État prend-il la menace au sérieux ? Une enquête en trois volets.



Antennes-relais brûlées, câbles coupés... Reporterre publie la carte exclusive des sabotages d'infrastructures numériques en France : 140 actes ont été comptabilisés en deux ans. Ils témoignent d'un refus d'une société numérisée et de l'impuissance des mobilisations citoyennes.

[2 / 3] 5G : « Le sabotage a toujours fait partie des luttes sociales et écologiques »



Pourquoi saboter des antennes-relais ? Associant révolte viscérale et lutte contre la « numérisation de la société », trois saboteurs expliquent à Reporterre le sens politique de leur action et ce qui les a fait franchir la barrière de la légalité.

[3 / 3] Contre les saboteurs, l'État sort l'artillerie lourde



Prison ferme, surveillance, téléphones sur écoute... La répression s'accroît contre les saboteurs d'antennes-relais. Pour les stopper, les autorités sont passées à la vitesse supérieure. Quitte à faire un parallèle avec le terrorisme et à museler le débat sur la 5G.

https://reporterre.net/Antennes-5G-sabotees-l-enquete?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo

5G : l'Anses n'observe toujours pas de risques pour la santé

Le 17 février, l'Anses a rendu les versions définitives de ses travaux sur les risques sanitaires potentiellement causés par la 5G. Si les données continuent de manquer, les conclusions initiales demeurent : pas de risques nouveaux identifiés.



© Andrey Popov. En septembre 2021, 1,6 million de Français disposaient d'un forfait et d'un téléphone compatibles avec la 5G.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) persiste et signe : « Le lien entre exposition aux radiofréquences et risques sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable à celui pour les bandes de fréquence utilisées par les générations précédentes. » Telle est la conclusion définitive de ses travaux, comprenant un avis et un rapport d'expertise, publiés le 17 février dernier. Parus initialement en avril 2021, ces derniers ont été actualisés à la suite d'une consultation publique ouverte du 20 avril au 1 juin 2021. La prise en compte de plus de 200 contributions et d'une récente étude de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) « confortent les conclusions initiales de l'expertise », affirme l'Anses. Certaines associations ne l'entendent pas de cette oreille.

Un objet d'étude encore trop précoce

Pour rappel, la 5G est déployée commercialement depuis novembre 2020. En septembre 2021, seulement 1,6 million de Français disposaient d'un forfait et d'un téléphone compatibles avec cette nouvelle technologie, selon l'Autorité de régulation des communications (Arcep). La 5G se distribue sur trois bandes de fréquence : de 700 à 2 100 mégahertz (MHz), à l'instar des téléphonies 3G et 4G, autour de 3,5 GHz, pour le haut débit, et autour de 26 GHz, à l'avenir, pour certains objets connectés.

Comme l'attestait déjà l'Anses en avril 2021, la 5G est relativement jeune. Ainsi, aucune étude scientifique s'intéressant aux effets éventuels sur la santé de l'exposition aux champs électromagnétiques associés à ces bandes de fréquences n'est « actuellement disponible ». L'agence s'est donc uniquement basée, d'une part, sur sa connaissance des infrastructures 5G et de leur fonctionnement et, d'autre part, sur les données existantes concernant les bandes de fréquences partagées avec les générations précédentes ou sur des bandes de fréquences plus larges.

La similitude avec les 3G et 4G se confirme

Les niveaux d'exposition dans l'environnement liés aux émissions des antennes relais devraient peu varier, que les antennes émettent des signaux 3G, 4G ou 5G (Anses)

S'agissant de la première bande de fréquences (700-2 100 MHz), l'Anses affirme que « les niveaux d'exposition dans l'environnement liés aux émissions des antennes relais devraient peu varier, que les antennes émettent des signaux 3G, 4G ou 5G ». Même dans une « configuration de pire cas », le niveau moyen d'exposition ne

dépasserait pas 2 volts par mètre (V/m), « niveau très inférieur aux valeurs limites réglementaires » (généralement arrêtées entre 36 et 61 V/m en téléphonie mobile).

Cette mesure, comme toutes celles réalisées par l'ANFR, a été effectuée au niveau d'antennes-relais. Selon l'association Alerte Phone Gate, ce n'est pas suffisant. « *Qu'en est-il des mesures d'exposition pour l'utilisation de ces fréquences depuis des téléphones portables ? Nous ne le savons pas, car nous ne savons pas les mesurer, alors que les téléphones sont la source principale d'exposition* », avance Marc Arazi, médecin et président de l'ONG. Quoi qu'il en soit, atteste l'Anses, « *les niveaux globaux d'exposition aux champs électromagnétiques seront comparables ou légèrement supérieurs à ceux des technologies existantes* ».

Une nouvelle donnée sur le haut débit 5G

Concernant la bande de fréquences de 3,5 GHz, l'Anses considère qu'il est « *peu vraisemblable* » qu'elle constitue un « *nouveau risque pour la santé* ». Selon l'étude de décembre 2021 de l'ANFR, reprise aujourd'hui par l'Anses, la contribution de cette seule bande aux niveaux d'exposition relevés sur les sites opérationnels en 5G n'est que de 0,11 à 2,1 V/m. Lors d'une simulation basée sur un trafic généré artificiellement pour solliciter davantage une antenne 5G, le niveau d'exposition moyen augmente de 0,3 V/m. Et à terme, cela pourrait représenter une augmentation de 20 %, soit 0,42 V/m en se basant sur la valeur maximale de 2,1 V/m. Là encore, ce relevé ne constitue pas un « *nouveau risque pour la santé* », garantit l'Anses.

Pourtant, pour les associations Priartem et Agir pour l'environnement, ce n'est pas assez. « *L'Anses comptabilise cinq études seulement sur la bande de fréquences 3,5 GHz et est dans l'incapacité de conclure sur l'existence ou non de risques pour la bande de 26 GHz, remarquent les ONG. Le manque d'anticipation et l'instrumentalisation politique de l'Anses a permis au gouvernement d'imposer la 5G, en l'absence complète de certitudes scientifiques.* »

Manque crucial de données

Si l'Anses assure que l'exposition à la bande de fréquence 26 GHz « *se différencie par une pénétration beaucoup plus faible des ondes* », et donc ne présente, a priori, pas ou peu de risques pour la santé, elle atteste qu'en effet les données à ce sujet sont « *à l'heure actuelle trop peu nombreuses pour conclure à l'existence ou non d'effets sanitaires* ». L'agence souhaite s'appuyer sur les résultats, attendus cette année, des 14 sites d'expérimentation suivis pendant trois ans par l'Arcep.

Plus largement, l'Anses voit la production de données comme une véritable nécessité, « *en particulier pour suivre l'évolution de l'exposition des populations au fil de l'extension du parc d'antennes et de l'augmentation des réseaux 5G* ». Autrement dit, elle ne voit pas la version finale de ses derniers travaux comme les travaux définitifs en la matière. « *S'il n'existe pas à ce jour de preuve d'effet sanitaire lié aux usages numériques courants, d'autres effets comme le développement de cancer, l'altération du fonctionnement cérébral ou de la fertilité continuent de faire l'objet de travaux* », précise-t-elle.

Félix GOUTY, journaliste, rédacteur scientifique© (Actu-Environnement)

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/5G-Anses-observation-risques-sante-39148.php4#xtor=ES-6>

Deux villes françaises gagnent une bataille contre le projet de construction d'antennes de Starlink



Partout en France, des craintes liées aux infrastructures numériques... AFP Photo / HO/ Marco Langbroek, Leiden, the Netherlands

Depuis le 9 février 2021, grâce à une autorisation de l'ARCEP, la société américaine Starlink, un fournisseur d'accès à Internet très haut débit proposé par l'entreprise d'aérospatial SpaceX, propriété d'Elon Musk, peut utiliser les fréquences radioélectriques des stations de base, qui relient les satellites au réseau mondial. Antennes-relais et radômes motorisés sont ainsi installés. En France, trois stations de base Starlink devaient être installées à Gravelines (59-Nord), Villenave-d'Ornon (33-Gironde), et une autre était prévue à Saint-Senier-de-Beuvron (50-Manche). Toutefois, à Saint-Senier-de-Beuvron, à quelques dizaines de kilomètres du Mont Saint-Michel, et à Villenave-d'Ornon, les habitants refusaient la construction de ces infrastructures, par crainte des effets néfastes sur la santé et l'environnement ainsi que des impacts visuels et sonores.

Pas d'antennes à Saint-Senier-de-Beuvron ni à Gravelines, dans le Nord

Le 4 janvier dernier, l'ARCEP a rendu publique l'abrogation de la décision n° 2020-1452 en date du 1^{er} décembre 2020, en faveur de Gravelines, où les voix s'étaient rapidement élevées contre ces infrastructures. Starlink ne s'installera pas non plus à Saint-Senier-de-Beuvron, après une lutte menée par ce village de 346 habitants depuis l'automne 2020. En Normandie, les militants se félicitent d'avoir fait rebrousser chemin aux multinationales. Pour François Dufour, militant écologiste sexagénaire de Saint-Senier-de-Beuvron, cela a été possible grâce à la mobilisation locale. « Nous avons posé des questions très précises demandant des réponses précises. Ils n'ont pas su nous les donner, alors ils jettent l'éponge, peut-être pour chercher un territoire plus docile », déclare-t-il pour Ouest France.

Partout en France, des craintes liées aux infrastructures numériques

140 infrastructures endommagées en deux ans témoignent d'une diffusion de la méfiance envers les nouvelles technologies, contre le déploiement de la 5G et la généralisation de l'utilisation sans limite d'Internet. Certaines personnes choisissent donc l'action illégale et le vandalisme pour prendre les choses en main et tenter d'en finir avec les équipements qui permettent les connexions.

FRANCESOIR, publié le 28/01/2022

La marge d'adaptation des écosystèmes et des sociétés humaines s'amenuise, selon le dernier rapport du Giec

L'accélération du réchauffement climatique pose la question des limites de l'adaptation. Le Giec en appelle à une mobilisation générale afin de réduire les risques tandis que la fenêtre d'opportunité se referme.



© syahrir. Vue aérienne après une inondation à Bekasi, en Indonésie

Le changement accéléré du système Terre se déroule désormais non plus dans le futur, mais à court terme, selon le Sixième Rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Giec) publié aujourd'hui. Et la marge de manœuvre des sociétés humaines se réduit tandis que les écosystèmes dont elles dépendent voient leurs capacités de restauration mises à mal.

Les causes, toujours les mêmes, s'amplifient, comme dans un scénario catastrophe, à ceci près qu'il ne s'agit pas de fiction, mais de réalité : « *Le changement non durable de l'utilisation des terres et de la couverture terrestre, l'utilisation non durable des ressources naturelles, la déforestation, la perte de biodiversité, la pollution et leurs interactions ont des effets négatifs sur les capacités des écosystèmes, des sociétés, des communautés et des individus à s'adapter au changement climatique* », martèle le rapport.

Les conclusions du groupe II du sixième rapport d'évaluation du Giec, très attendues, ne font que confirmer les tendances et broser un paysage de changement d'autant plus accéléré que les causes s'imbriquent et rétroagissent selon des effets en cascade. Comme l'explique la co-présidente du groupe II, Debra Roberts, lors de la conférence de presse du 28 février, « *Ce nouveau rapport souligne les interdépendances entre écosystèmes et sociétés humaines. Les impacts et les risques liés au changement climatique deviennent de plus en plus complexes et difficiles à gérer. De multiples aléas climatiques se produiront simultanément et de multiples risques climatiques et non climatiques interagiront, ce qui aggravera le risque global et les risques en cascade dans les secteurs et les régions* ».

La moitié de l'humanité est exposée

Le rapport du Groupe de travail II – finalisé et approuvé par 270 auteurs et 195 gouvernements – est l'évaluation la plus poussée des impacts du changement climatique et des stratégies pour s'y adapter depuis la publication du cinquième rapport d'évaluation du Giec en 2014. Plus de 34 000 articles scientifiques sont référencés. Cette publication fait suite à une session plénière de deux semaines qui s'est tenue virtuellement du 14 au 26 février, au cours de laquelle le rapport a été examiné ligne par ligne pour approbation par les représentants des gouvernements en dialogue avec les auteurs du rapport.

Aujourd'hui, la réalité dans toute son ampleur confirme et dépasse les prévisions du Giec. Le constat scientifique que le changement climatique est une menace pour le bien-être de l'humanité et la santé de la planète est « *sans équivoque* ». D'ores et déjà, environ la moitié de la population mondiale connaît

actuellement une grave pénurie d'eau pendant au moins une partie de l'année en raison de facteurs climatiques et non climatiques.

Environ 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent dans des contextes très vulnérables au changement climatique. Les dommages causés au monde naturel sont plus importants qu'on ne le pensait. La moitié de toutes les espèces étudiées a modifié leur aire de répartition, beaucoup se sont éteintes localement et certaines espèces ont totalement disparu à cause du changement climatique, impact à caractère irréversible.

Les points chauds mondiaux de forte vulnérabilité se trouvent en particulier en Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est, en Asie du Sud, en Amérique centrale et du Sud, dans les petits États insulaires en développement et dans l'Arctique. La vulnérabilité est plus élevée dans les endroits où se cumulent la pauvreté, les problèmes de gouvernance et l'accès limité aux services et ressources de base, les conflits violents et les niveaux élevés de moyens de subsistance sensibles au climat. Entre 2010 et 2020, la mortalité humaine due aux inondations, aux sécheresses et aux tempêtes était 15 fois plus élevée dans les régions vulnérables. L'injustice climatique, pointée par ce nouveau rapport, traduit l'ampleur des insuffisances en termes d'adaptation.

Limites et marges de manœuvre

Au cours des deux prochaines décennies, la production et la sécurité alimentaires seront menacées par un réchauffement supplémentaire, même minime, qui entraînera une augmentation de la gravité et de la fréquence des vagues de chaleur, des sécheresses et des inondations, ainsi qu'une élévation du niveau de la mer. Avec une hausse des températures supérieure à 1,5°C (*overshoot*), le risque de pertes simultanées de cultures de maïs dans différentes grandes régions productrices d'aliments augmentera, menaçant les chaînes d'approvisionnement mondiales.

La bonne nouvelle, c'est que la mise en œuvre de l'adaptation se déploie dans toutes les régions. La prise de conscience publique et politique croissante des impacts et des risques climatiques a conduit au moins 170 pays et de nombreuses villes à inclure l'adaptation dans leurs politiques climatiques et leurs processus de planification. Les outils d'aide à la décision et les services climatiques sont de plus en plus utilisés. Des projets pilotes et des expériences locales sont mis en œuvre dans différents secteurs.

L'adaptation peut générer de multiples avantages supplémentaires tels que l'amélioration de la productivité agricole, l'innovation, la santé et le bien-être, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la conservation de la biodiversité, ainsi que la réduction des risques et des dommages. Attention toutefois à bien calibrer l'adaptation qui peut poser des problèmes, notamment lorsqu'elle se concentre sur un seul secteur ou un seul risque, ou lorsqu'elle privilégie les gains à court terme. Par exemple, les digues peuvent protéger les personnes et les biens à court terme, mais elles peuvent encourager les développements risqués et donc augmenter l'exposition à long terme, tandis que les défenses dures contre les inondations peuvent modifier ou détruire les écosystèmes. Le rapport parle de « maladaptation ».

Un arsenal de mesures

Dans ce nouveau rapport, le Giec ne s'en tient pas aux constats, mais propose un arsenal de mesures pour renforcer l'adaptation en la plaçant au cœur d'un nouveau pacte de transition et de développement, associant les populations marginalisées et les savoirs des peuples autochtones. « *De multiples voies de développement sont encore possibles par lesquelles les communautés humaines, le secteur privé, les gouvernements, les nations et le monde peuvent poursuivre un développement résilient au climat – chacune impliquant et résultant de différents choix de société influencés par différents contextes et opportunités et contraintes sur les transitions de système* », souligne la co-présidente Debra Roberts.

Une gouvernance inclusive, des investissements alignés sur un développement résilient au changement climatique, l'accès à des technologies appropriées et à des financements rapidement mis à l'échelle, le renforcement des capacités des gouvernements à tous les niveaux, du secteur privé et de la société civile, permettent un développement résilient au changement climatique, axé sur la justice sociale et luttant contre les inégalités. Mais la fenêtre d'opportunité se rétrécit. Bien que le financement mondial du climat ait augmenté ces dernières années, il ne suffit toujours pas à répondre aux besoins d'adaptation des pays les plus pauvres.

Agnès SINAÏ, journaliste, rédactrice spécialisée© (Actu-Environnement)

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/la-marge-adaptation-se-reduit-selon-rapport-giec-39177.php4#xtor=ES-6>

Canicules, manque d'eau, inondations : le Giec décrit un sombre avenir pour l'Europe



Le monde doit s'adapter urgemment au changement climatique, alerte le Giec dans un rapport publié le 28 février. Vagues de chaleur, perte des rendements agricoles, pénurie d'eau, inondations : les conséquences seront nombreuses, estime-t-il.

Sept mois après la publication d'un premier volet consacré aux connaissances scientifiques sur le changement climatique, les représentants des gouvernements de 195 pays ont approuvé le second volet du sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec). Dans ce

nouveau document, les chercheurs ont étudié les risques climatiques ainsi que le niveau d'adaptation des sociétés. Mais qu'est-ce que le risque climatique ? Il se définit comme la combinaison d'une « exposition » – j'habite dans une zone inondable – et d'une « vulnérabilité » – ma maison est construite de plain-pied et ne dispose pas d'étage où se réfugier. Construire une maison de plain-pied en zone inondable constitue aussi un « risque ». Celui-ci peut prendre des formes plus subtiles, comme la baisse d'un rendement agricole (je vis dans une région qui se réchauffe – l'exposition – et je cultive des variétés sensibles à la chaleur – la vulnérabilité), une pêche réduite en raison de la migration des poissons ou encore un accès restreint à l'eau potable causé par la dégradation des infrastructures. L'adaptation, elle, sert à limiter ces risques climatiques. Elle regroupe les mesures qui permettront d'en limiter les effets délétères. Déménager en zone non inondable ou cultiver des plantes résistantes à la chaleur constituent par exemple deux stratégies d'adaptation au changement climatique. Au niveau d'une société, les mesures peuvent être plus complexes : les élus pourront mettre en place des systèmes d'alerte ou construire des ouvrages de protection des infrastructures ou des écosystèmes face aux aléas climatiques. Ils pourront encourager des changements d'activité économique, de lieux de vie, ou encore développer des politiques publiques plus « climat compatibles ».

• État des lieux

En 36 pages, le résumé pour décideurs fait le point des connaissances actuelles en matière de risques climatiques. D'abord les constats. Depuis le cinquième rapport du Giec publié en 2014, les conséquences du changement climatique se sont amplifiées et sont désormais bien visibles. « Des impacts plus violents, souvent irréversibles, et plus précoces ont affecté toutes formes de vie sur Terre, dans toutes les parties du monde », alertent les experts. Par exemple, la moitié de la population mondiale a souffert de pénurie d'eau à un moment donné au cours de l'année passée, en partie du fait du changement climatique et d'événements extrêmes comme les inondations ou les sécheresses.

La faune et la flore sauvage ont également souffert : la moitié des animaux et des végétaux évalués ont d'ores et déjà fui vers des températures plus clémentes (latitudes plus hautes, en altitude dans les régions montagneuses ou en profondeur dans les océans). En ville, les vagues de chaleur se sont intensifiées. Avec elles, les pics de pollutions atmosphériques se sont multipliés, touchant davantage la santé des urbains. Les moyens de subsistance, notamment des populations les plus pauvres, ont été réduits et certaines infrastructures clés affectées. [...]

Dans les années à venir, le réchauffement climatique ne fera qu'amplifier ces phénomènes, préviennent les scientifiques. D'autant plus que différents enjeux sociaux renforceront l'empreinte humaine sur le climat : une population mondiale en croissance et de plus en plus urbaine, une consommation souvent non durable ou encore la présence d'importantes inégalités et notamment d'une pauvreté persistante. À cela s'ajouteront la dégradation des terres, la perte de biodiversité, la pollution des océans ou encore la surpêche, qui aggraveront aussi les risques.

« Des adaptations urgentes, plus ambitieuses avec une action accélérée »

En résumé, l'état des lieux est alarmant. Mais qui en aurait douté ? Face à cette litanie terrifiante, une note d'espoir surgit pourtant. Certes, de courte durée, tant le chemin à parcourir est long, mais tout de même ; « l'échelle et la portée des mesures pour réduire les risques climatiques ont augmenté partout dans le monde, écrivent les chercheurs. Les individus et les ménages, le secteur économique, les groupes religieux ou sociaux s'adaptent déjà au changement climatique ». Et Alexandre Magnan, chercheur à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) et coauteur de ce rapport, le confirme : « La bonne nouvelle est qu'aujourd'hui, nous savons de mieux en mieux ce qu'il faut faire pour lutter contre le changement climatique. »

Mais attention, il reste encore un large fossé, pour ne pas dire immense, entre ce qu'il faudrait faire et le niveau actuel. « Des adaptations urgentes, plus ambitieuses avec une action accélérée », et surtout accompagnée « de coupes rapides et drastiques de nos émissions de gaz à effet de serre » sont nécessaires. « Il est clair maintenant que des changements mineurs, marginaux, en réaction ou en supplément ne seront pas suffisants », écrivent les experts. Et pour cela, il faut préserver nos écosystèmes.



Vue aérienne d'une ferme inondée près de Yuma (États-Unis) après que les eaux de crue ont traversé un barrage, en 1993. *The U.S. National Archives*

• La nature : une planche de salut ?

C'est l'une des nouveautés de ce rapport. Les experts du climat insistent sur le fait que sans une préservation, et même une restauration de notre environnement, nos capacités d'adaptation face au changement climatique seront drastiquement limitées. Car il existe « des relations solides et interdépendantes entre le climat, la nature et les personnes » et celles-ci sont « fondamentales pour atteindre nos objectifs » d'adaptation.

Les experts font ici référence aux fameux « services écosystémiques » de notre environnement. L'eau que nous buvons, l'air que nous respirons, la fraîcheur que nous apporte l'ombrage d'un arbre sont autant de bienfaits « gratuits » que nous procure la nature. Si ces exemples sont les plus évidents, d'autres le sont moins et pourtant tout aussi essentiels :

la mangrove, une zone humide qui absorbe l'eau et joue le rôle de tampon face à l'avancée des eaux, est souvent menacée par l'urbanisation galopante. La forêt, les sols et l'océan qui captent du carbone subissent les effets de l'activité humaine. On détruit la forêt, on laboure en profondeur, on dérègle l'océan... au risque de réduire leur capacité de « puits de carbone ».

« Nous savons maintenant qu'une planète en bonne santé est fondamentale pour assurer un avenir viable aux habitants de la Terre », affirment les chercheurs. Et l'objectif est clair et chiffré : « Le maintien de la résilience de la biodiversité et des services écosystémiques à l'échelle mondiale dépend de la conservation [...] d'environ 30 à 50 % des zones terrestres, d'eau douce et océaniques de la Terre. »

• Quatre risques majeurs pour l'Europe

Connaître précisément le risque auquel est exposée la population est aussi indispensable pour proposer des solutions adaptées aux situations locales. Dans cette optique, ce nouveau rapport « fournit des informations régionales détaillées pour permettre un développement résilient au changement climatique », expliquent les experts.

« C'était une demande forte des gouvernements », ajoute Wolfgang Cramer, chercheur à l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) et coauteur de ce second volet. Lors du précédent rapport, des pays très touchés par le changement climatique ont déploré que peu de données ne décrivent précisément les effets sur leur territoire, se souvient le chercheur. Europe, Amérique du Nord, Afrique, Asie, Australie, Amérique centrale et du Sud, petites îles : sept régions disposent désormais d'un état des lieux détaillé.

Quels sont les risques identifiés en Europe ? Il en existe quatre principaux : les vagues de chaleur, la perte des rendements agricoles, la pénurie d'eau et les inondations. Les effets négatifs les plus sévères toucheront les régions du sud de l'Europe, préviennent-ils. Mais attention si la température grimpe à plus de 3 °C au-dessus de la température de l'ère préindustrielle, les risques climatiques seront si graves que même une adaptation maximale ne suffira pas.

Au-delà de 3 °C, le manque d'eau deviendra extrêmement aigu en villes

Ainsi, en passant de 1,5 à 3 °C, le risque de mortalité lors des vagues de chaleur sera multiplié par deux, voire trois. Et au-delà de 3 °C, nos systèmes de santé pourraient ne pas résister. Des pertes substantielles des rendements agricoles sont à prévoir pour la fin du siècle. Elles toucheront particulièrement les pays du sud de l'Europe et ne seront pas compensées par un meilleur rendement au nord. Alors que l'irrigation pourrait constituer une solution adaptative sous 2 °C de réchauffement, les pénuries d'eau sous un climat plus chaud de 3 °C limiteront cette opportunité. La pénurie d'eau affectera d'ailleurs un tiers de la population du sud de l'Europe à + 2 °C et les deux tiers à + 3 °C. Et au-delà de 3 °C, le manque d'eau deviendra extrêmement aigu en villes, dans l'ouest, le centre et le sud de l'Europe. Enfin, en l'absence d'adaptation adéquate, les dégâts causés par les inondations côtières seront multipliés par dix d'ici la fin du siècle.

Et pour l'heure, les experts sont clairs, l'adaptation européenne n'est pas suffisante. En cause : des ressources limitées, le manque d'engagement du secteur privé et des citoyens, la mobilisation insuffisante des financements ou encore l'absence d'engagement politique sur ces questions.

• Inégalités et justice climatique

Environ 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent actuellement dans des conditions de forte vulnérabilité au changement climatique, écrivent les auteurs. « *Elles sont surtout localisées en Arctique, en Amérique centrale et du Sud, en Afrique, en Asie et sur les petites îles tropicales* », détaille auprès de Reporterre Virginie Duvat, chercheuse au laboratoire Littoral Environnement et Société et autrice du rapport.

Le cas des petites îles est emblématique : peu responsables du changement climatique, elles en sont pourtant les premières victimes. Particulièrement exposées aux aléas climatiques, les régions insulaires dépendent aussi fortement de la mer pour leur alimentation ou leurs ressources économiques. Mais d'ici 2060-2080, certaines îles pourraient devenir tout simplement inhabitables, alerte Virginie Duvat.

« Tout délai supplémentaire compromet l'avenir »

En France, la plus menacée est l'île de Tuamotu, estime la spécialiste. Constitué de soixante-seize atolls, cet archipel de Polynésie française culmine à 3-4 mètres d'altitude et abrite 17 000 habitants. Hausse du niveau marin, mort des récifs coralliens (qui la protègent des submersions marines), cyclones : l'île est menacée sur tous les fronts. Au même titre que les côtes basses des îles des Caraïbes, comme en Guadeloupe, à Saint-Martin ou Saint-Barthélemy. À l'horizon 2040-2050, « *ces îles n'auront d'autre choix que de relocaliser leurs activités dans des zones plus hautes* », dit Virginie Duvat. Si elles existent. Mais le temps presse, car s'adapter si fortement demande du temps. En attendant, ces îles peuvent user de certaines adaptations temporaires, en construisant des digues ou en recourant à des solutions fondées sur la nature comme des récifs artificiels.

Avec une population urbaine grandissante, les experts du climat misent aussi sur le potentiel des villes pour s'adapter au changement climatique. « *Certaines villes sont actuellement en construction et pourraient d'ores et déjà intégrer ces données dans leur construction.* » Des habitats plus écologiques, des sources d'énergies renouvelables, des transports verts qui relient zones urbaines et rurales pour plus d'inclusion et d'égalités sociales. Autant d'atouts que les villes devront intégrer dans leurs cahiers des charges.

• Changer notre modèle de développement

Les choix de société et les actions mises en œuvre au cours de la prochaine décennie détermineront les trajectoires de résilience face au changement climatique, alertent les experts. Ils invitent enfin la communauté internationale à envisager une vraie transformation de la société. « *De nombreuses initiatives accordent la priorité à la réduction immédiate et à court terme des risques climatiques, ce qui réduit les possibilités d'adaptation transformationnelle* », déplorent-ils.

Pourtant, « *il faut transformer notre façon de faire des choix. Les objectifs climatiques de diminution des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de réduction des atteintes à la biodiversité (en la préservant ou la restaurant) doivent être au centre de nos préoccupations. Pour, au final, améliorer le bien-être et la santé humaine et réduire la pauvreté et la faim* », explique à Reporterre Nathalie Hilmi, du Centre scientifique de Monaco et coautrice du rapport. Et cette action doit être portée par tous, insiste la spécialiste. « *Au niveau politique, de la société civile, de la finance.* » Sans oublier que l'« *on ne peut pas avoir de solutions à un problème global sans coopération* » internationale.

Mais nos capacités de résilience resteront limitées si les émissions de gaz à effet de serre ne réduisent pas drastiquement. La fenêtre de tir est limitée : nous avons échoué à éviter le réchauffement climatique, il ne reste plus qu'à le limiter et s'adapter au maximum. « *Ce nouveau rapport montre que s'adapter est possible pourvu que le réchauffement soit limité à 1,5-2 °C. Et tout délai supplémentaire pour atténuer le changement climatique limitera nos options*

d'adaptation et compromet l'avenir », résume Nathalie Hilmi, du Centre scientifique de Monaco et coautrice du rapport.



Reportage - Monde. De la Russie à la Belgique, comment le changement climatique bouleverse leurs vies

Photo chapô : Wikimedia Commons/CC BY 3.0/Brane Petrovič & Borut Podgoršek, Mors

REPORTERRE



Reporterre

Amundi : derrière la « finance durable », des investissements qui aggravent la crise climatique

Alors que le gestionnaire d'actifs, filiale du Crédit Agricole, vante ses avancées en matière d'investissements durables, les engagements peinent à se traduire concrètement. L'ONG Reclaim Finance dénonce un soutien aux développeurs d'énergies fossiles qui perdure.

« Être un investisseur responsable, c'est l'être à 100 % ». Sur son site internet, Amundi, filiale du Crédit Agricole, se présente comme un élève modèle de la lutte contre le changement climatique. Pour la plus importante société de gestion d'actifs française, l'investissement « responsable », c'est « un pilier fondateur de sa raison d'être ». Elle soutient pourtant des entreprises porteuses de plans d'expansion dans les énergies fossiles.

Dans son « enquête sur le géant de l'investissement », publiée le 27 janvier, l'ONG Reclaim Finance, qui milite pour que la finance soit au service du climat, pointe l'impact négatif des investissements d'Amundi en matière de lutte contre le dérèglement climatique : développement d'une gestion passive des actifs qui laisse la porte ouverte aux pollueurs ; soutien renouvelé en faveur d'entreprises qui développent de nouvelles mines et centrales à charbon ; investissements dans le pétrole et le gaz, particulièrement en zone Arctique. « *Amundi, autrement dit le Crédit Agricole, n'est pas toujours un acteur exemplaire* », souligne Lara Cuvelier, chargée de campagne investissements durables chez Reclaim Finance.

Gestion passive

Avec 1 811 milliards d'euros d'actifs sous gestion, Amundi est le plus important gestionnaire de ce type en Europe. Il est même le seul à figurer dans le top 10 des plus gros acteurs de ce marché au monde. Il est présent au capital de la majorité des grandes entreprises françaises et européennes et gère l'épargne salariale et la retraite de plus de quatre millions de Français. En rachetant le groupe Lyxor, début janvier, la société est au passage devenue le plus grand fournisseur européen d'Exchange Traded Fund (ETF), des produits gérés de façon passive. Juste derrière BlackRock.

Pour Reclaim Finance, cette multiplication des fonds de gestion passive au sein d'Amundi constitue une menace pour le climat. Un fonds de gestion passive suit un indice, dont il copie le contenu. Il peut par exemple être indexé sur le CAC 40 et en dupliquer la répartition : si Total représente 3 % de capitalisation dans le CAC 40, il pèsera 3 % du fonds. Une configuration qui permet à Amundi de se décharger de sa responsabilité de gestionnaire : si les développeurs de charbon, de pétrole ou de gaz sont présents dans le CAC 40, le gestionnaire d'actifs estime que cela ne relève en rien de sa responsabilité. « *La plupart des gestionnaires d'indice, dont Amundi, affirment qu'ils ne peuvent pas appliquer d'exclusion de secteurs sur ces fonds*, précise Lara Cuvelier. *On leur répond que si, c'est possible ! Et déléguer la gestion, en copiant des indices, c'est déjà un choix.* »

Si Amundi a mis en place une « politique charbon », pour diminuer son soutien aux entreprises polluantes, cette politique ne s'applique pas à ces fonds de gestion passive, qui représentent plus de 15 % des actifs de la société, soit 282 milliards d'euros. Amundi prévoit d'augmenter ce type de fonds, pour atteindre 420 milliards d'euros d'actifs gérés de façon passive en 2025. Autrement dit, ce sont 420 milliards qui échapperont à ces règles d'investissement et pourront donc bien être utilisés dans les secteurs les plus intensifs en termes d'émission de gaz à effet de serre.

Faute d'exclure les entreprises polluantes de ces fonds, Amundi prétend utiliser ses droits de vote aux assemblées générales des entreprises dont elle est actionnaire pour sanctionner celles qui continuent à développer de nouveaux projets dans les énergies fossiles. Pourtant, l'analyse des votes menée par Reclaim Finance démontre au contraire que la société de gestion a soutenu 78 % des résolutions proposées par la direction de treize grands développeurs de charbon. Amundi a par exemple voté en faveur du plan « climat » de Glencore, dans lequel le géant minier indique qu'il « continuera à opérer ses mines [de charbon] jusqu'à la fin de leur durée de vie », soit après 2050 !

Pourtant, Amundi affiche de grandes ambitions en matière climatique, et se présente comme un leader de la finance durable. La société a rejoint la Net Zero Asset Manager Initiative, ce qui l'engage à réduire d'au moins 50 % ses émissions de CO₂ d'ici à 2030, pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Mais avec une augmentation d'actifs non réglementés et un soutien continu aux acteurs du charbon, du pétrole ou du gaz, les engagements s'annoncent difficiles – voire impossibles – à tenir.

Pauline GENSEL (Politis), publié le 31 janvier 2022

La géo-ingénierie solaire ne sauvera pas le climat, stoppons-la

Un collectif de scientifiques, chercheurs et personnalités, parmi lesquels l'écrivain Amitav Gosh, appellent à réglementer mondialement la géo-ingénierie solaire. Ils estiment que ces technologies sont risquées, antidémocratiques, et inefficaces contre le changement climatique.

Nous appelons les gouvernements, les Nations Unies, et l'ensemble des acteurs à agir contre la normalisation de la géo-ingénierie solaire comme instrument des politiques climatiques. Les gouvernements et les Nations Unies doivent assurer un contrôle politique effectif des technologies de géo-ingénierie solaire et restreindre leur développement à l'échelle planétaire. Plus précisément, nous appelons à l'adoption d'un accord international de non-utilisation de la géo-ingénierie solaire.

La géo-ingénierie solaire, définie comme un ensemble de technologies visant à réfléchir le rayonnement solaire dans l'espace pour limiter le réchauffement climatique, est un sujet qui gagne de l'importance dans les débats sur la politique climatique. Plusieurs scientifiques ont lancé des projets de recherche sur ce thème ; parmi ces scientifiques, certains considèrent que le recours à ces technologies pourrait faire partie des solutions politiques pour lutter contre les changements climatiques.



La géo-ingénierie solaire étudie notamment la possibilité de déployer d'immenses boucliers dans l'espace pour ombrager la Terre. © Chris Hadfield / Nasa

Pour nous, ces multiples appels à la recherche et au développement de la géo-ingénierie solaire sont alarmants, pour trois raisons majeures :

Premièrement, les risques de la géo-ingénierie solaire sont encore peu étudiés et compris et ne pourront être entièrement connus. Les impacts pourraient varier d'une région à l'autre et les effets de ces technologies sur les conditions météorologiques, l'agriculture et la fourniture des besoins essentiels en nourriture et en eau sont jusqu'à présent extrêmement incertains.

Deuxièmement, les espoirs – spéculatifs au demeurant – que suscite le développement des technologies de géo-ingénierie solaire menacent les engagements en matière d'atténuation des parties prenantes aux négociations climatiques et peuvent dissuader les gouvernements, les entreprises et l'ensemble de nos sociétés de faire tout leur possible pour parvenir à la décarbonation ou à la neutralité carbone le plus rapidement possible. L'éventuelle mise en place des technologies de géo-ingénierie solaire à grande échelle dans un futur proche risque de fournir un argument de poids aux lobbyistes de l'industrie, aux négationnistes du climat et à certains gouvernements pour remettre à plus tard la mise en œuvre de politiques de décarbonation ambitieuses.

L'impossibilité d'un contrôle multilatéral équitable

Troisièmement, le système de gouvernance mondiale n'est actuellement pas en mesure de développer et de mettre en œuvre un accord politique d'une portée et d'une ambition suffisantes pour contrôler le déploiement de la géo-ingénierie solaire de manière équitable, inclusive et efficace. L'Assemblée générale des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement ou la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques n'ont ni le mandat ni les moyens d'assurer un contrôle multilatéral équitable et efficace du déploiement des technologies de géo-ingénierie solaire à l'échelle planétaire. Si les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies disposent d'un droit de veto, cet organe ne dispose pas la légitimité internationale nécessaire pour régler efficacement le déploiement de la géo-ingénierie solaire.

Les dispositifs de gouvernance informels tels que les dialogues multipartites ou les codes de conduite volontaires sont, eux aussi, inadaptés pour réguler le développement de ces technologies. En effet, ces dispositifs risquent de contribuer à légitimer prématurément les technologies de géo-ingénierie solaire notamment parce qu'ils excluent la participation d'acteurs moins puissants, alors que ceux-ci seront potentiellement plus exposés aux risques liés à l'utilisation de ces technologies. Les réseaux scientifiques sont dominés par une poignée de pays industrialisés, et là encore les pays économiquement moins puissants n'ont que peu ou pas d'influence sur les décisions de ces réseaux concernant l'étude et le déploiement de ces technologies. Enfin, une gouvernance technocratique basée sur des commissions d'experts n'est pas à même de statuer sur des conflits internationaux complexes relatifs aux valeurs, à la répartition et l'acceptation des risques qui surviennent dans le contexte de la géo-ingénierie solaire.

Restreindre avant qu'il ne soit trop tard

Sans mécanismes de contrôle internationaux démocratiques efficaces, les impacts géopolitiques d'un éventuel déploiement unilatéral de la géo-ingénierie solaire seraient inquiétants et injustes. Compte tenu des faibles coûts de certaines de ces technologies, les pays les plus puissants risqueraient de s'engager dans la géo-ingénierie solaire de manière unilatérale ou au sein de petites coalitions, quand bien même une majorité de pays s'opposeraient à un tel déploiement.

En bref, le déploiement de la géo-ingénierie solaire ne peut être régulé de manière juste, inclusive et efficace au niveau international. Nous appelons donc à une action politique immédiate des gouvernements, des Nations Unies et de l'ensemble des acteurs contre la normalisation de la géo-ingénierie solaire en tant qu'instrument de politique climatique. Les gouvernements et les Nations Unies devraient contrôler et restreindre le développement des technologies de géo-ingénierie solaire avant qu'il ne soit trop tard. Nous plaçons pour l'adoption d'un accord international de non-utilisation de la géo-ingénierie solaire, visant à lutter contre le développement et le déploiement de ces technologies.

En adoptant cet accord international, les gouvernements s'engageraient à respecter cinq mesures :

1. Interdire aux agences nationales de financement de soutenir le développement de technologies de géo-ingénierie solaire, via des mesures prises au niveau national et par les institutions internationales ;
2. Interdire les essais en extérieur des technologies de géo-ingénierie solaire dans les zones sous leur juridiction ;
3. Ne pas octroyer de brevets pour les technologies de géo-ingénierie solaire, y compris les technologies visant à soutenir leur déploiement telles que la modernisation des avions pour les injections d'aérosols ;
4. Ne pas déployer de technologies pour la géo-ingénierie solaire si celles-ci sont développées par des tierces parties ;
5. S'opposer à l'institutionnalisation de la géo-ingénierie solaire planétaire en tant qu'instrument des politiques climatiques dans les institutions internationales compétentes, y compris dans les évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Un accord international de non-utilisation de la géo-ingénierie solaire n'interdirait pas la recherche atmosphérique ou climatique en tant que telle, pas plus qu'il ne restreindrait la liberté académique. Cet accord se concentrerait plutôt sur des mesures visant à restreindre le développement des technologies de géo-ingénierie solaire sous la juridiction des parties à l'accord.



Le reflet du soleil sur l'océan Pacifique © Nasa

La mise en place d'accords politiques internationaux visant à réguler le développement de technologies contestées et comprenant d'importants risques à l'échelle de la planète n'est pas sans précédent. La communauté internationale possède une riche histoire de restrictions et de moratoires internationaux sur des activités et des technologies jugées trop dangereuses ou indésirables. Cette histoire démontre que les interdictions internationales concernant le développement de technologies spécifiques ne limitent pas la recherche légitime pas plus qu'elles n'étouffent l'innovation scientifique. En outre, un accord international de non-utilisation de la géo-ingénierie solaire pourrait comporter des exemptions pour les approches considérées moins dangereuses, par exemple en autorisant l'utilisation de technologies localisées liées à l'albédo de surface qui comportent peu de risques transrégionaux ou mondiaux.

En résumé, un accord international de non-utilisation de la géo-ingénierie solaire serait à la fois opportun, faisable et efficace. Il éviterait la normalisation et le développement d'un ensemble de technologies risquées et peu maîtrisées de gestion du rayonnement solaire. De plus, cet accord n'entraverait aucunement la poursuite de recherches légitimes sur le climat. En prenant des mesures adaptées et légitimes, nous pouvons atteindre la décarbonation de nos économies sans recourir à la géo-ingénierie solaire. Cette dernière n'est ni souhaitable, ni éthique, et ni politiquement régulable et maîtrisable dans le contexte actuel.

Compte tenu de la normalisation croissante de la recherche en géo-ingénierie solaire, un message politique fort pour stopper le développement de ces technologies est nécessaire. Un accord international de non-utilisation de la géo-ingénierie solaire est désormais indispensable.

- Pour en savoir plus : Solar Geoinengineering Non-Use Agreement

Liste des initiateurs

Prof. Frank Biermann, professor of Global Sustainability Governance, Copernicus Institute of Sustainable Development, Utrecht University, Netherlands ;

D^r. Jeroen Oomen, Researcher, Urban Futures Studio, Copernicus Institute of Sustainable Development, Utrecht University, Netherlands ;

Prof. Aarti Gupta Professor of Global Environmental Governance, Wageningen University, Netherlands ;

Prof. Saleem H. Ali, Chair and Distinguished Professor of Geography and Spatial Sciences, University of Delaware ; Member of the Scientific and Technical Advisory Panel of the Global Environment Facility, Member of the United Nations International Resource Panel, United States ;

Prof. Ken Conca, Professor of International Relations, School of International Service, American University, United States ;

Prof. Maarten A. Hajer, Distinguished Professor of Urban Futures and Scientific Director, 'Pathways to Sustainability' programme, Utrecht University, Netherlands ;

Assoc. Prof. Prakash Kashwan, Associate Professor of Political Science, University of Connecticut ; Expert Group for Scoping of Transformative Change Assessment, Intergovernmental Platform on Biodiversity & Ecosystem Services (IPBES), United States ;

Prof. Louis Kotzé, Research Professor, North-West University South Africa ; Senior Professorial Fellow in Earth System Law, Lancaster ; Klaus Töpfer Sustainability Fellow, Institute for Advanced Sustainability Studies, Potsdam, South Africa ;

Prof. Melissa Leach, CBE, FBA, Director, Institute of Development Studies, United Kingdom ;
 Prof. Dirk Messner, Professor and President, German Environment Agency, Germany ;
 Prof. Chukwumerije Okereke, Professor of Climate Governance and International Development and Director of the Centre for Climate Change and Development at the Alex-Ekwueme Federal University Ndufu-Alike, Nigeria ;
 D^r. Åsa Persson, Research Director, Stockholm Environment Institute, and Adjunct Lecturer, Department of Thematic Studies – Environmental Change, Linköping University Sweden ;
 D^r. Janez Potočnik, Co-chair, International Resource Panel, United Nations Environment Programme, and partner at SYSTEMIQ, Slovenia ;
 Prof. David Schlosberg, Director, Sydney Environment Institute and Professor of Environmental Politics, University of Sydney. Fellow of the Academy of Social Sciences of Australia ; Member of Expert Working group on Just Adaptation, Future Earth Australia and the Australian Academy of Science, Australia ;
 Michelle Scobie, PhD, LIB (Hons), LEC, Dipl. Int. Rel.. Senior Lecturer, International Law, Global Environmental Governance, Institute of International Relations. Member of the Scientific Advisory Committee of the Inter-American Institute for Global Change Research. Member of the Oceans Governance Network of the University of the West Indies, Trinidad and Tobago ;
 Prof. Stacy D. VanDeveer, Professor and Department Chair, Conflict Resolution, Human Security and Global Governance, McCormack Graduate School of Policy and Global Studies, University of Massachusetts Boston, United States

Liste des premiers signataires

Prof. Julian Agyeman, FRSA, FRGS, Professor of Urban and Environmental Policy and Planning, Fletcher Professor of Rhetoric and Debate, Tufts University, United States ;
 Prof. Steven Bernstein, Distinguished Professor of Global Environmental and Sustainability Governance, University of Toronto Co-Director, Environmental Governance Lab, Munk School of Global Affairs and Public Policy Co-Editor, Global Environmental Politics, Canada ;
 Prof. Michele Betsill, Professor of Global Environmental Politics, Department of Political Science, University of Copenhagen, Denmark ;
 Prof. Eduardo S. Brondizio, Distinguished Professor, Department of Anthropology. Director, Center for the Analysis of Social-Ecological Landscapes (CASEL), Senior Research Fellow, The Ostrom Workshop in Political Theory and Policy Analysis, Indiana University Bloomington, United States ;
 Prof. Harriet Bulkeley, FBA, FAcSS, Durham University & Utrecht University, Netherlands, United Kingdom ;
 Prof. Jennifer Clapp, Professor and Canada Research Chair, University of Waterloo ; Vice-Chair, Steering Committee of the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition (UN Committee on World Food Security) ; Member, International Panel of Experts on Sustainable Food Systems ; Fellow of the Royal Society of Canada ; Contributing author to IPCC 6th Assessment Report, Canada ;
 Prof. Wolfgang Cramer, Professor, Director of CNRS, Mediterranean Institute for Biodiversity and Ecology (IMBE), Member of Academie d'Agriculture de France, France ;
 Prof. Simon Dalby, Professor, Balsillie School of International Affairs, Wilfrid Laurier University., Canada ;
 Prof. Peter Dauvergne, Professor of International Relations, Department of Political Science, University of British Columbia, Canada ;
 Prof. John S. Dryzek, Centenary Professor, Centre for Deliberative Democracy and Global Governance, University of Canberra., Australia ;
 Prof. Robyn Eckersley, Redmond Barry Distinguished Professor in the Discipline of Political Science, School of Social and Political Sciences at the University of Melbourne and a Fellow of the Academy of the Social Sciences in Australia, Australia ;
 Prof. Arturo Escobar, Professor of Anthropology Emeritus, U. of North Carolina and Adjunct Prof., PhD Program in Environmental Sciences, U. del Valle, Colombia, Colombia, United States ;
 D^r. Amitav Ghosh, Author of The Great Derangement, The Nutmeg's Curse and nine novels, India, United States ;
 D^r. Alex Godoy-Faúndez, Director, Sustainability Research Center and Strategic Resource Management (CiSGER), Universidad del Desarrollo, Chile ;
 Prof. Christopher Gordon, Associate Professor and former Director, Institute for Environment and Sanitation Studies, University of Ghana, Ghana ;
 Prof. Clive Hamilton, Professor of Public Ethics, Charles Sturt University, Canberra, Australia ;
 Prof. Matthew Hoffmann, Professor, Department of Political Science, University of Toronto, Canada ;
 Prof. Anna-Katharina Hornidge, Director, German Development Institute ; Professor of Global Sustainable Development, Bonn University ; Member, German Advisory Council on Global Change, Germany ;
 Prof. Mike Hulme, Professor of Human Geography, Department of Geography, University of Cambridge, Fellow of Pembroke College, United Kingdom ;
 Prof. Sheila Jasanoff, Pforzheimer Professor of Science and Technology Studies, Harvard Kennedy School, United States ;
 D^r. Dhanasree Jayaram, Assistant Professor, Manipal Academy of Higher Education Research Fellow, Earth System Governance, India ;
 Prof. Jean Jouzel, Director of research (emeritus) at CEA (The French Alternative Energies and Atomic Energy Commission), France ;
 Prof. Patricia Kameri-Mbote, Professor of Law at the School of Law, University of Nairobi, Kenya ;
 Prof. Tatiana Kluvánková, Director, Centre for Transdisciplinary studies (CETIP), Slovakia ;

D^r. Rakhyun E. Kim, Assistant Professor of Global Environmental Governance, Utrecht University, Netherlands ;
 Prof. Miriam Lang, Professor for Environmental and Sustainability Studies, Universidad Andina Simón Bolívar, Ecuador ;
 Prof. Hervé Le Treut, Senior researcher CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique, France), Professor at Ecole Polytechnique, Member of the French Academy of Sciences, Member of the Academia European, France ;
 Prof. Enrique Leff, Professor, Social Research Institute (IIS), Universidad Nacional Autónoma de México, México ;
 Prof. Philip Macnaghten, Professor, Knowledge, Technology and Innovation Group, Wageningen University, Netherlands ;
 Prof. Duncan McLaren, Research Fellow, Lancaster Environment Centre, Lancaster University, United Kingdom ;
 Prof. Peter Newell, Professor of International Relations at the University of Sussex, United Kingdom ;
 Prof. Karen O'Brien, Professor, Department of Sociology and Human Geography, University of Oslo, Norway ;
 Prof. D^r. Sebastian Oberthür, Professor of Environment and Sustainable Development, Vrije Universiteit Brussel, and Professor of Environmental Policy and Law, University of Eastern Finland, Belgium ;
 Prof. Lennart Olsson, Lund University Centre for Sustainability Studies (LUCSUS), IPCC Coordinating Lead Author in Assessment Report 5 (Ch. 13) and IPCC Special Report on Climate Change and Land (Ch. 4), Sweden ;
 Prof. Hiroshi Ohta, Professor and Director, Institute of Global Governance at the Organization of Regional and Inter-regional Studies, Waseda University, and Councilor, Japan Association of International Relations (2020-2022), Japan ;
 Prof. D^r. Daniel Panario, Professor and Director, Institute of Ecology and Environmental Sciences, Faculty of Science, University of the Republic, Uruguay ;
 Prof. Matthew Paterson, Professor, Department of Politics, Research Director, Sustainable Consumption Institute, University of Manchester, United Kingdom ;
 Prof. Raymond T. Pierrehumbert, FRS, Halley Professor of Physics, University of Oxford, United Kingdom ;
 Prof. Stefan Rahmstorf, Professor of Physics of the Oceans, University of Potsdam, Germany ;
 Prof. Mary Scholes, Professor of Systems Analysis, University of the Witwatersrand Fellow, African Academy of Sciences, Fellow the Royal Swedish Academy (Forestry and natural resources section), Member of the South African Academy of Sciences, Fellow of the Royal Society of South Africa, South Africa ;
 Prof. D^r. Imme Scholz, Deputy Director – German Development Institute, Germany ;
 Prof. Clifford Shearing, Professor Emeritus, Law Faculty, University of Cape Town, Visiting Professorial Fellow, Faculty of Law, University of New South Wales, Professeur associé, École de criminologie, Université de Montréal, South Africa ;
 Prof. Jennie C. Stephens, Director and Professor, School of Public Policy and Urban Affairs, Northeastern University, United States ;
 Prof. Jack Stilgoe, Department of Science and Technology Studies, University College London, United Kingdom ;
 D^r. Yixian Sun, Assistant Professor in International Development, University of Bath, United Kingdom ;
 D^r. Margaretha Wewerinke-Singh, Assistant Professor of Public International Law, Grotius Centre for International Legal Studies, Leiden University, The Netherlands ; Senior Lecturer in Environmental Law, Pacific Centre for Environment and Sustainable Development, The University of the South Pacific, Fiji, Fiji, Netherlands ;
 Prof. Oran Young, Distinguished Professor Emeritus, Bren School of Environmental Science & Management, University of California, Santa Barbara, Co-director of the Program on Governance for Sustainable Development at the Bren School, Director of the Institute of Arctic Studies, Adjunct Professor of Political Science at the University of Tromsø in Norway, United States

REPORTERRE

La voiture ne sera jamais propre !

Il y a actuellement plus d'un milliard de voitures en circulation dans le monde, avec une durée de vie moyenne de 15 ans. Une voiture thermique (essence ou diesel) pèse actuellement en moyenne 1 230 kg et cela augmente de 15 kg par an.

Une voiture électrique pèse en moyenne 2 200 kg. On nous affirme que la voiture électrique est la solution pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre. Mais pour fabriquer une seule voiture thermique, il faut en moyenne quinze tonnes de matières premières, soit en quinze ans 15 milliards de tonnes ! Avec l'électrique, c'est encore pire. Les circuits et les batteries contiennent entre 9 à 11 kg de terres rares, et il faut extraire 800 à 1 200 tonnes de minerai brut pour extraire un seul kilo de terres rares.

Pour extraire ce minerai, en extraire les terres rares, les transporter, les livrer aux usines, etc., il faut des engins qui fonctionnent tous avec des produits pétroliers. Une bonne partie des milliers de pièces nécessaires à la construction d'une voiture proviennent de la sidérurgie... qui consomme du charbon. Les alliages de plus en plus sophistiqués utilisés dans les voitures nécessitent des opérations de fabrication de plus en plus gourmandes en énergie : l'énergie grise, c'est-à-dire la consommation d'énergie en amont de l'utilisation d'une voiture est de plus en plus élevée. Une voiture, ce sont aussi des plastiques. Ceux-ci proviennent du pétrole. On compte en moyenne 250 kg de plastiques dans une voiture. Pour que ces voitures soient utilisées, il faut des routes. L'ensemble du réseau mondial est estimé à 36 millions de kilomètres (+ 700 000 km par an) et cela nécessite chaque année 100 millions de tonnes de bitume, un autre produit pétrolier.

La voiture électrique continuera à freiner, à user des pneus et à émettre une partie importante des microparticules présentes dans l'air.

L'électricité en France provient à 70 % du nucléaire qui est réputé « peu carboné », mais dans le monde, ce n'est pas la même histoire : 66 % de l'électricité provient de sources fossiles (donc indirectement 66 % des voitures électrique émettent autant de CO² en amont), les autres proviennent d'autres sources d'énergie (10 % pour le nucléaire, 16 % pour l'hydraulique, 7 % pour les différentes renouvelables) qui toutes posent des questions environnementales.

(Source : Voitures électriques, retour vers le futur, Frédéric Moreau, car-free.fr, 12 octobre 2021)

Silence n°505, décembre 2021

Ils l'ont dit le 10 janvier 2022

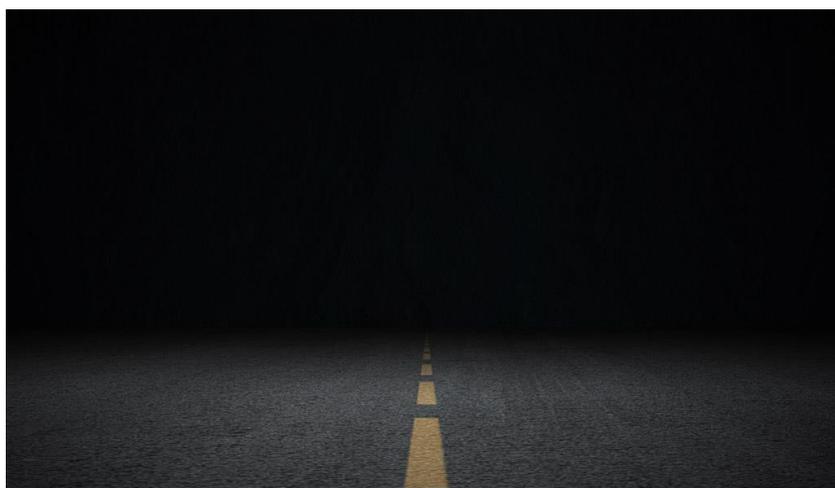
Si tous les SUV du monde formaient un pays, ce dernier serait le sixième plus gros émetteur de gaz à effet de serre de la planète

Laura Cozzi et Apostolos Petropoulos - modélisateurs en énergie (AIE)

Selon les derniers chiffres collectés par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), 35 millions de véhicules de type SUV se sont ajoutés à la flotte automobile mondiale en 2021. Cela représente une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. Au total, les 320 millions de SUV en circulation constituent près de 46 % du marché automobile. Seulement 2 % de ces véhicules sont électriques mais composent, malgré tout, 55 % de toutes les voitures électriques de la planète. Consommant en moyenne 20 % de carburant en plus qu'une voiture de taille moyenne, les autres SUV, dotés d'un moteur à combustion, émettent, à eux seuls, 900 millions de tonnes de dioxyde de carbone (CO₂), d'après l'AIE.

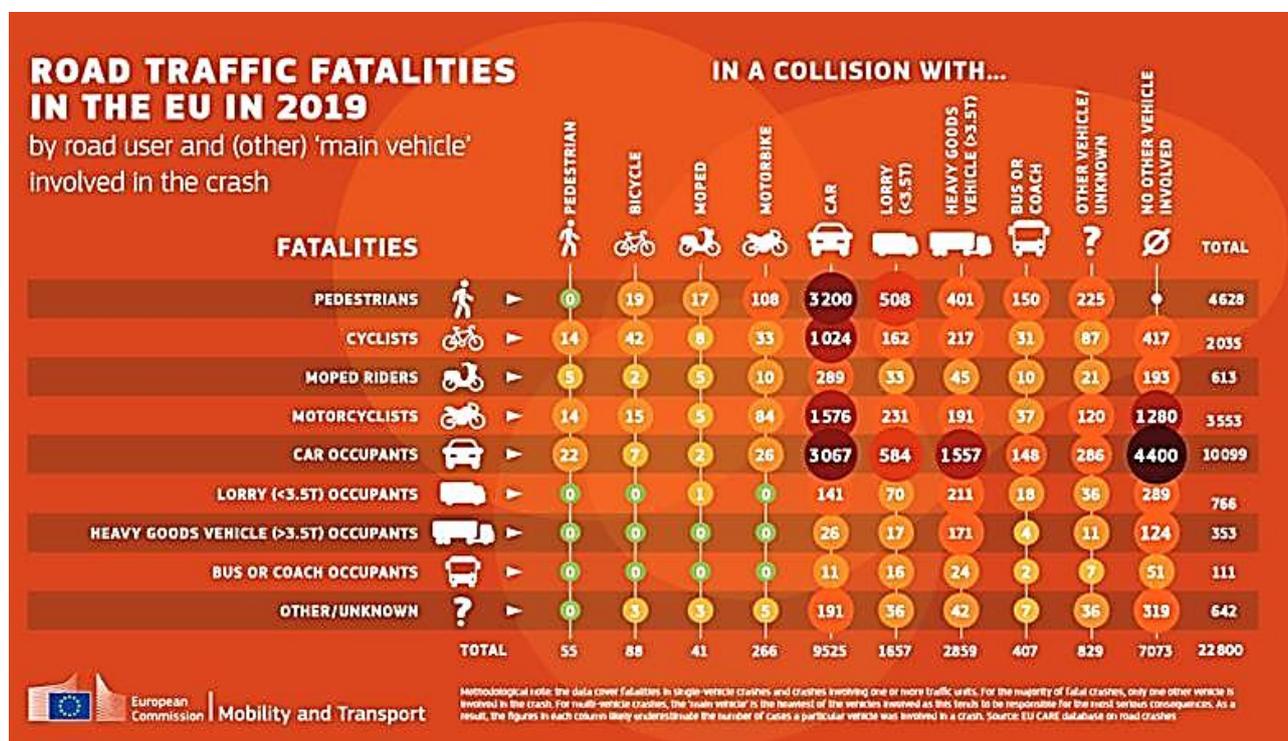
<https://www.actu-environnement.com/dit-aujourd'hui/1062.html#xtor=ES-6>

Route : d'où vient le danger ?



En novembre 2021, la Commission européenne publiait une analyse des décès sur la route en Europe. Le tableau de synthèse illustre de manière irréfutable cette évidence : les usagers dits « vulnérables » le sont effectivement face aux voitures et autres véhicules lourds motorisés. Le tableau met aussi en exergue cette réalité peu connue du grand public : plus de 40% des occupant.e.s de voitures qui perdent la vie sur la route sont tué.e.s dans des accidents n'impliquant pas d'autre véhicule.

22 800 personnes ont perdu la vie sur les routes de l'Union européenne en 2019. Les catégories d'usagers auxquelles appartenaient ces personnes forment les lignes du tableau publié par la Commission européenne ; les colonnes présentent le « principal véhicule » adverse (*main vehicle* en anglais) lors de la collision (en français, on préférera le terme « partie adverse »).



Usagers vulnérables ou de valeur ?

Sous l'acronyme VRU (vulnerable road user : usager de la route vulnérable) sont regroupés les piétons, cyclistes et conducteurs de cyclomoteurs (ou mobylettes en langage courant) et de motocycles (ou motos). Il apparaît directement que les collisions dans lesquels un VRU est impliqué :

- causent peu de victimes chez les autres usagers de la route (4 premières colonnes du tableau) : 450 personnes (555 + 41 + 88 + 266), soit un peu moins de 2% du total ;
- sont très dangereuses pour les VRU eux-mêmes (4 premières lignes du tableau) : 10 829 personnes (4 628 + 2035 + 613 + 3553), soit un peu plus de 47% du total (29% pour les seuls piétons et cyclistes).

Matthew Baldwin, coordinateur sécurité routière de la Commission européenne, plutôt que de « vulnerable road user » parle volontiers de « valuable road user » (usager de la route précieux ou de valeur) pour désigner les piétons et cyclistes, lesquels contribuent à diminuer le nombre de victimes de la route (tués et blessés graves et légers) et à améliorer son bilan environnemental.

Course à l'armement

Dans une collision impliquant au moins deux véhicules, les occupants du (des) véhicule(s) le(s) plus lourd(s) « s'en sortent mieux » que les parties adverses. Ainsi, les accidents impliquant au moins une voiture et un camion de plus de 3,5 tonnes se soldent par 26 tués chez les occupants de camions et 1 557 chez les occupants de voitures...

De l'observation qui précède, beaucoup de personnes tirent une conclusion dangereuse. Cette conclusion peut être résumée comme suit : *si on est mieux protégé dans un véhicule plus lourd, j'achète une voiture aussi lourde que me le permet mon budget*. Cette conclusion peut leur être fatale car le type de collision qui tue le plus est celui n'impliquant qu'une voiture (et pas de partie adverse) : 4 400 tués, soit plus de 19% du total des victimes de la route en Europe. Or, dans un accident de ce type, les voitures plus lourdes, dont le mouvement requiert plus d'énergie, peuvent aussi s'avérer plus dangereuses pour leurs occupants que les voitures plus modestes, qui dissipent moins d'énergie en cas de choc. Cette conclusion est aussi dangereuse pour la sécurité routière dans son ensemble : elle pousse les automobilistes dans une logique de « course à l'armement »¹ où, pour se protéger des autres usagers, on met en circulation des véhicules plus dangereux.

Les modes actifs sont les plus sûrs

Les collisions n'impliquant que des piétons et des cyclistes (croisement des 2 premières lignes et des 2 premières colonnes du tableau) tuent 75 personnes par an en Europe, soit 0,3% du total. Les collisions entre piétons n'ont créé aucune victime en 2019. Par ailleurs, même si ce genre d'accident marque souvent les esprits, rares sont les personnes voyageant en bus et en car qui perdent la vie sur les routes européennes : 111 sur un total de 22 800, soit un peu moins de 0,5%.

Bien sûr, les éléments d'analyse qui précèdent sont parcellaires. Bien sûr, pour déterminer la dangerosité respective des différents modes de transport, il conviendrait de ramener les nombres de victimes au nombre d'usagers des différentes catégories et au nombre de kilomètres parcourus. Il n'empêche : le tableau publié par la Commission permet d'appréhender en un coup d'œil les modes de transport et les types de véhicules à promouvoir.

STOP... et GO ! pour LISA

Pour les déplacements des personnes, la voie à suivre tient dans l'acronyme néerlandophone STOP qui présente la hiérarchie souhaitable des modes de transport, laquelle commence par les piétons (Stappers), se poursuit par les cyclistes (Trappers) et les transports publics, collectifs et partagés (Openbaarvervoer) et se termine par la forme de mobilité la moins souhaitable, la voiture personnelle (Personenwagens). La voie à suivre tient également dans 4 petites lettres qui nous sont chères chez Inter-Environnement Wallonie et chez Parents d'Enfants Victimes de la Route : LISA.

Pierre COURBE (IEW), 25 janvier 2022

1. HOYE A. 2017. *Road safety effects of vehicles crashworthiness, weight, and compatibility*. Oslo : Institute of Transport Economics

Qu'en est-il du dossier PFOS et des travaux d'Oosterweel ?

Ces dernières semaines, la suspension des travaux d'Oosterweel (qui impliquent des travaux de terrassement) à Anvers a fait couler beaucoup d'encre. Fin décembre 2021, le Conseil d'État a suspendu les déclarations de conformité des rapports techniques pour le chantier d'Oosterweel sur la rive gauche et le tunnel de l'Escaut. Le Conseil a déclaré que le collectif citoyen Grondrecht, Greenpeace et l'activiste citoyen Thomas Goorden avaient apporté suffisamment de preuves quant au problème de déplacement des terres polluées au PFOS. Par conséquent, le « chantier du siècle » est quasiment au point mort pour l'instant.



Notre but est-il de saboter le chantier d'Oosterweel et le Pacte pour l'Avenir (Toekomstverbond) sous-jacent ? Certainement pas ! Toutefois, nous avons bien l'intention de veiller à un certain nombre d'éléments :

1. la législation environnementale et les mesures sanitaires doivent être prises au sérieux ;
2. les travaux d'Oosterweel ne doivent pas disperser davantage les substances polluantes (ce qui ne peut être garanti avec l'approche actuelle et les normes de sol appliquées) ;
3. le périmètre contaminé à Zwijndrecht et dans ses environs doit être entièrement assaini ;
4. le pollueur 3M doit passer à la caisse, et non le contribuable.

Juste avant l'été 2021, nous avons constaté avec étonnement, avec les riverains, que le constructeur, Lantis, souhaitait poursuivre au plus vite les grands travaux d'excavation dans des sols fortement pollués, et ce malgré la révélation des étouffements de l'affaire depuis 2017 et les nombreuses questions restées en suspens. Les premiers éléments douteux du dossier sont apparus en juin au sein de la commission d'enquête du Parlement flamand, faisant la lumière sur le caractère vague des normes de sol et des normes environnementales appliquées par Lantis, sur la décision prise en 2017 de ne pas communiquer avec la population au sujet de la pollution au PFOS et de ne pas effectuer de mesures supplémentaires dans les zones résidentielles, etc. Il n'en fallait pas plus pour que nous décidions de porter l'affaire devant le tribunal cet été.

De plus, en poursuivant les travaux d'excavation et en raison de l'accord transactionnel entre Lantis et 3M, qui a entre-temps été invalidé, les autorités flamandes menacent de tenir 3M légalement responsable de la dépollution. La juriste Isabelle Larmuseau a indiqué à ce sujet : « Nous avons affaire à un pollueur responsable à 100 %. Mais puisque le gouvernement flamand n'a pas demandé à 3M d'assainir la zone et puisqu'il prévoit un projet d'infrastructure précisément dans cette zone non assainie, le gouvernement s'est complètement emparé du dossier 3M. Dès lors, la pollution de 3M est devenue la pollution du gouvernement flamand, et donc du contribuable flamand. »

La responsabilité de 3M, l'absence de garanties que la pollution ne s'étendra pas davantage, un ensemble de normes dénuées de tout fondement scientifique, le manque de clarté quant à l'assainissement futur et la création d'une décharge de PFOS non autorisée sur les terrains de 3M : tous ces éléments étaient et restent plus que suffisants pour que nous portions notre action en cessation environnementale en justice. Celle-ci fera également l'objet d'un examen approfondi au printemps.

Notre procédure d'urgence auprès du Conseil d'État était une étape intermédiaire logique, car les travaux de terrassement du chantier d'Oosterweel avaient repris entre-temps. L'entreprise de construction Lantis et le gouvernement donnent l'impression d'essayer de créer des « faits accomplis » avant qu'un juge puisse se prononcer sur le fond de l'approche actuelle.

La future orientation donnée à ce dossier (y compris les travaux d'Oosterweel) créera un précédent pour la politique environnementale en Flandre. C'est pourquoi nous préconisons aujourd'hui la suspension des travaux jusqu'à ce que les éléments susmentionnés soient clarifiés et ne comportent plus la moindre ambiguïté. Il est évident que la situation actuelle complique la poursuite urgente des travaux d'Oosterweel. Mais elle est le résultat de choix qui ont été faits par les autorités et le constructeur Lantis au cours des quatre dernières années. Elle ne peut dès lors être imputée à celles et ceux qui dénoncent l'approche non éthique, voire illégale, des travaux d'Oosterweel.

GREENPEACE BELGIUM, 26 janvier 2022

Une étude confirme la forte exposition des Français au glyphosate

Après avoir testé plus de 6 000 volontaires sur tout le territoire français, le plus large échantillon européen, l'association Campagne glyphosate confirme le très fort taux d'exposition du pays à cet herbicide, notamment des enfants.

Une population française largement contaminée par le glyphosate, partout et au quotidien, y compris les consommateurs de bio : c'est ce que laisse apparaître une étude de l'association Campagne Glyphosate, publiée dans la revue *Environmental Science and Pollution Research*, ce mois de janvier. Mené sous l'égide d'un comité scientifique, comprenant notamment la chercheuse à l'Établissement français du sang Julie Di Cristofaro, le directeur de recherche à l'Inserm Denis Lairon ou le statisticien Christian Paroissin, ce programme a mobilisé 6 848 participants volontaires issus de 84 départements, entre juin 2018 et janvier 2020. Des prélèvements d'urine ont été effectués sous contrôle d'huissier pour chacun, puis analysés, via la méthode Elisa, par un laboratoire allemand unique : Biochek.

Des résultats sans appel

« L'objectif était d'évaluer la fréquence et le niveau de contamination au glyphosate de la population française, à l'échelle nationale, en essayant de déterminer les associations possibles entre ces niveaux et un certain nombre de facteurs comme les saisons, les caractéristiques biologiques des participants, leurs modes de vie, leurs habitudes alimentaires ou leur profession », explique le mathématicien Daniel Grau, l'un des scientifiques responsables de l'étude. Résultats de ces tests : des traces de la molécule ont été trouvées dans les fluides corporels de 99,8 % des participants, avec un taux moyen de 1,19 nanogramme par millilitre (ng/ml), pour un maximum de 7 ng/ml. « C'est dix fois le maximum autorisé dans l'eau de boisson », indique Denis Lairon.

Les hommes et les enfants d'abord

L'étude confirme une présence plus importante de l'herbicide chez les hommes, les fumeurs, les consommateurs de bière et les agriculteurs, particulièrement chez les viticulteurs, gros utilisateurs de glyphosate. Ce taux décroît avec l'âge – les enfants font donc partie des plus vulnérables – et chez les adeptes du bio. En revanche, l'enquête révèle qu'il augmente pour les consommateurs d'eau du robinet, de source naturelle ou de puits. Il s'accroît aussi pour tous au printemps et en été, période d'épandage durant laquelle on retrouve aussi plus de ce produit dans les eaux souterraines et de surface. Les experts de Campagne glyphosate regrettent l'absence de prise en compte par les autorités des effets d'une exposition permanente des personnes à cette molécule, tout comme l'effet cocktail particulièrement toxique généré par l'association du glyphosate avec d'autres composés chimiques, largement négligé de leur point de vue.

Les évaluations officielles encore mises en doute

Même si, de l'avis même de ses responsables, cette enquête très factuelle mériterait d'être complétée par d'autres études plus précises, sur la question des épandages ou la contamination de l'eau par exemple, elle constitue une pierre de plus dans le jardin de l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) et de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) : les deux institutions chargées des évaluations de l'herbicide en vue du renouvellement de son autorisation par la Commission européenne, déjà très critiquées pour leurs méthodes. En ciblant le glyphosate, herbicide le plus utilisé dans le monde, en France en particulier, l'association espère, par ailleurs, alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur le niveau de contamination des personnes par l'ensemble de ces pesticides. Une exposition confirmée par l'étude Esteban, publiée, cette fois, par Santé publique France, le 21 décembre dernier.

Des plaintes déposées

« La question qui se pose maintenant, c'est : on fait quoi ? Il est quand même étonnant que dans un pays comme la France, ce soient les citoyens qui se mobilisent et financent une étude que personne n'avait faite jusqu'à maintenant », s'indigne Denis Lairon. Et de rappeler, au passage, l'existence de plusieurs autres études de l'Inserm, en 2013 et 2021 notamment, sur les pathologies associées à ces pesticides. Entre fin 2017 et début 2018, plus de 5 000 plaintes individuelles ont été déposées au pénal, au pôle de Santé publique, pour « mise en danger de la vie d'autrui », « atteinte à l'environnement » et « tromperie aggravée ». Visant non pas les organismes eux-mêmes, ou les fabricants de produits ou l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), mais les personnes en charge de ces organismes, ces plaintes sont en cours d'instruction. La Campagne glyphosate, qui accompagne ces démarches, espère que son étude incitera le tribunal à s'en saisir. Elle s'est, par ailleurs, associée à la coalition de 29 ONG à l'origine de la campagne Secrets toxiques dénonçant les carences des pouvoirs publics dans l'évaluation d'une dizaine d'herbicides distribués en jardinerie.

Nadia GORBATKO, journaliste, rédactrice spécialisée© (Actu-Environnement), 14 janvier 2022

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/etude-confirmation-forte-exposition-francais-glyphosate-38915.php4#xtor=ES-6>

Sonnez hautbois, résonnez musettes : la Belgique déclare la guerre aux pesticides !

C'est tout fanfaron que le Ministre fédéral de l'Agriculture David Clarinval s'est félicité de la publication des chiffres d'Eurostat montrant une diminution de 35% du risque de l'utilisation des pesticides chez nous depuis la période 2011-2013 ! Super, on est enfin sur la bonne voie !

Mais, *Nature* et *Progrès* conteste ce constat et a réagi tout de go : « L'information du Ministre est fautive » !! Accusation mensongère, mauvaise foi crasse ? Nenni valèt !

Alors on a creusé pour vous afin de déceler ce qui se cache derrière cette fameuse diminution de 35% du risque global de l'utilisation des pesticides en Belgique².

Le HRI, ou quand on fait dire ce qu'on veut aux chiffres ?

Dans le cadre de sa stratégie « *De la ferme à la fourchette* », l'Union Européenne s'est fixée l'objectif de réduire l'utilisation des pesticides et les risques qui leur sont associés de moitié d'ici à 2030 (en comparaison avec la période 2015-2017). Elle vise aussi une diminution de 50% de l'utilisation des pesticides les plus dangereux. Depuis 2019, la Commission européenne impose donc à tous les États membres d'évaluer annuellement le risque de l'utilisation des pesticides à travers *deux indices de risques harmonisés (HRI)*. Ces indices utilisent les quantités de substances actives vendues, pondérées en fonction de la classification des substances actives des produits phytopharmaceutiques établie par la réglementation européenne. Cette pondération est censée refléter le risque associé à l'utilisation de ses substances actives³.

Elle permet de calculer deux indices⁴ :

- Le *HRI1* concerne les substances autorisées par l'UE, calculé en fonction des quantités vendues (abondance relative %), avec pondération associée.
- Le *HRI2* concerne les substances interdites mais pour lesquelles une autorisation d'urgence peut être accordée pour 120 jours. Ici c'est la somme des dérogations qui est pondérée et non les quantités vendues. Ainsi cet indice est plus simpliste puisqu'il ne prend pas en compte les volumes ou les surfaces traitées. Et l'attribution des dérogations varient en fonction des États membres. Certains délivrent une seule autorisation pour tous les usages, alors que d'autres États en délivrent une par usage.

En Belgique, la tendance est différente pour les deux indices : le *HRI1* a diminué de plus de 34%, alors que le *HRI2* crève le plafond avec une augmentation de 218% en 2016 pour redescendre à 131% en 2019. Entre 2011 et 2019, on est passé de 8 substances sous dérogations à 27 !

L'argument avancé pour justifier cette diminution du *HRI1* est principalement une conséquence des produits qui ont été retirés des marchés européens. De plus, depuis 2019, d'autres substances ont encore été interdites (mancozebe (lutte contre le mildiou), thiram, chlorothalonil et diquat), qui comptent ensemble pour 19% de l'utilisation en Belgique. Ainsi le *HRI1* devrait encore diminuer lors des prochaines évaluations⁵. Ainsi, la décortication de ce HRI raconte une toute autre histoire. On ne peut donc qu'être en contradiction avec le Ministre Clarinval qui déclare : « *La Belgique se positionne de manière très positive dans sa gestion du risque lié à l'utilisation des pesticides* », ou bien : « *la Belgique n'a jamais sous-estimé le risque* ». En réalité, cette diminution substantielle du risque est majoritairement la conséquence d'une interdiction de nombreuses substances, plus que le résultat de réels efforts pour réduire volontairement notre utilisation de pesticides. De plus le document d'Eurostat dont il est fait référence porte à confusion en mentionnant simplement « HRI » sans préciser qu'il ne s'agit que d'un seul des deux indicateurs (et celui qui est le plus favorable...). Il faut retourner à la source des données pour s'en rendre compte.

Le Sulfoxaflor en question

Une de ces nombreuses substances pour laquelle la Belgique a demandé et obtenu une dérogation est le sulfoxaflor (2020 et 2021). C'est un sulfoxamine dont le mécanisme d'action est le même que les néonicotinoïdes. Son utilisation est approuvée en 2015 dans l'Union européenne pour une période de 10 ans, sous réserve que des informations complémentaires soient fournies sur la toxicité réelle de cette substance sur les pollinisateurs. En 2019, l'EFSA rend un avis négatif, suite aux études concernant la forte toxicité pour les abeilles domestiques et les bourdons. Cependant, son interdiction n'est toujours pas actée, *la Belgique s'y étant notamment opposée*⁶. Cette position n'étant pas partagée par la Wallonie⁷.

C'est une pratique pas si inhabituelle, critiquée par PAN Europe⁸ : d'abord la molécule est acceptée par l'Europe sur base des informations de l'entreprise industrielle. Puis quelques années plus tard, un corpus scientifique suffisant permet de démontrer sa forte toxicité sur l'environnement. C'est ainsi qu'il a fallu près de 25 ans pour arriver à l'interdiction des trois premiers néonicotinoïdes préalablement autorisés en Europe (l'imidaclopride, la clothianidine et le thiaméthoxame, interdits seulement en 2018 mais pour lesquels une dérogation est toujours possible) !

Évaluation écotoxicologique insuffisante

Pourtant, en 2012, l'EFSA (Autorité européenne pour la sécurité des aliments) a rendu un avis concluant à *l'insuffisance des procédures d'évaluation des risques sur les pollinisateurs*, au regard des effets sur les abeilles démontrée par la littérature scientifique. Notamment la toxicité chronique sur l'abeille adulte et les larves, les effets multisubstances, sur la reproduction, le comportement, etc.

Une nouvelle méthodologie a même été proposée par l'EFSA, mais le document n'a toujours pas été adopté par les États membres, malgré la pression du Parlement Européen en 2019⁹. En France, l'ANSES s'est basée sur ce document pour recommander une évolution de la méthodologie d'évaluation de la toxicité des produits phytopharmaceutiques. Mais ses recommandations n'ont été que partiellement prises en compte¹⁰.

Impacts sur la biodiversité : buvons le bidon jusqu'à la lie

De par le monde, *l'utilisation globale des pesticides n'a fait qu'augmenter : 80% entre 1990 et 2017*¹¹. Certains auteurs ont même démontré que l'augmentation des produits chimiques de synthèse (dont les pesticides) en terme quantitatif, de diversité et d'expansion géographique à travers le monde dépasse de loin d'autres facteurs de changements bien mieux connus tels que l'augmentation du CO₂, la destruction des habitats et la perte de biodiversité¹².

Au sein de l'Union européenne, le volume des ventes de pesticides est resté assez constant entre 2011 et 2018¹³. La tendance est la même pour la Belgique sur la même période, ainsi qu'en Wallonie (mais avec une variation inter-annuelle pour les pommes de terre)¹⁴.

Pourtant les effets délétères de ses substances sur la biodiversité sont déjà assez connus et de nouvelles données en leur défaveur sont encore publiées chaque année.

L'impact en cascade des herbicides a été démontré il y a déjà plus de 40 ans. En réduisant la diversité de la flore et la disponibilité en ressources florales pour les insectes, les herbicides impactent négativement les populations d'insectes qui eux-mêmes constituent une ressource alimentaire indispensable pour la *croissance des jeunes perdrix*. Des retards de croissance peuvent être observés, entre autres effets, dans les zones agricoles intensives (quand la perdrix est toujours présente...) ¹⁵.

Un autre impact a été récemment démontré sur les *abeilles domestiques*. Celles-ci ont des *capacités importantes de détoxification* qui leur permettraient de mieux résister à certains pesticides, comme le sulfoxaflor. Mais cela, à condition qu'elles aient la possibilité de s'alimenter de pollen de qualité. Or, les herbicides, entre autres, ont comme conséquence la banalisation de la flore et la baisse en quantité et en diversité des ressources florales. *Les abeilles ne sont donc plus en capacité de résister à certains polluants de leur environnement*¹⁶. À l'échelle européenne, un lien clair a pu être établi entre le déclin des espèces présentes dans les *cultures de froment* (flore, insectes, oiseaux) et l'application de pesticides sur cette culture¹⁷.

En Europe, plus de la moitié des *rivières et lacs* montrent des niveaux de pesticides qui peuvent impacter négativement les communautés des eaux douces (poissons, invertébrés, etc.)¹⁸.

Alors que des restrictions d'usages sont appliquées en fonction des substances sous dérogations, on sait que celles-ci sont loin d'être suffisantes. Par exemple, on détecte la présence de néonicotinoïdes dans 75% des miels échantillonnés à travers le monde, confirmant l'exposition globale des abeilles domestiques¹⁹ !

Aux Pays-Bas, une étude a pu montrer une relation entre le déclin à l'échelle locale des populations d'oiseaux insectivores en lien avec de plus fortes concentrations d'imidaclopride dans les eaux de surface. À partir d'un seuil de 20ng/L, les populations d'oiseaux diminuent de 3.5% en moyenne par an²⁰.

Par contre, il existe étonnamment peu de données concernant la *contamination des sols par les pesticides*. En France, dans la plaine céréalière des Deux-Sèvres, une récente étude a révélé des résultats très inquiétants en termes de concentrations, du nombre de substances trouvées et de leur omniprésence dans tout l'environnement.

Tous les échantillons de terres et 92% des vers de terre analysés étaient contaminés avec au moins une des substances recherchées. Un mixte d'au moins un herbicide, insecticide et fongicide était retrouvé dans 90% des sols et dans 54% des vers de terre. Au moins 5 pesticides différents ont été retrouvés dans 83% des échantillons. De plus, même les parcelles en bio et les sols au pied des haies étaient contaminés avec des

concentrations élevées. La question du transfert de ces substances par l'air et l'eau vers des zones où ils sont censés être à des niveaux plus faibles (parcelles en bio par ex.) est toujours à élucider.

Certains ont une longue persistance, comme l'imidaclopride qui peut encore se retrouver facilement dans les terres une ou deux années après le semis avec des semences enrobées²¹.

Un autre projet de recherche en cours en Bretagne a déjà pu mettre en évidence, dans des résultats préliminaires, la présence du glyphosate et de son métabolite l'Ampa dans tous les sols et vers de terre échantillonnés. De nouveau, aucune différence significative de contamination en culture conventionnelle ou en bio, ainsi qu'avec les prairies²².

Les réserves naturelles n'échappent pas à cette contamination par les pesticides. En Allemagne, le constat de la diminution drastique de près de 80% de la biomasse totale des insectes volants au sein des réserves naturelles sur une période de 27 ans²³, a amené les scientifiques à investiguer cette problématique. Une publication récente montre qu'au sein de ce réseau d'aires protégées, les insectes sont exposés à toute une série de pesticides différents. Ce sont 47 pesticides différents qui ont été retrouvés dans les tissus des insectes prélevés, avec une moyenne de 16.7 substances sur les 21 sites²⁴.

Par exemple, le *fluopyram* a été retrouvé dans toutes les réserves naturelles. C'est un fongicide aussi utilisé comme nématocide qui peut avoir des effets toxiques directs sur les invertébrés et qui fait l'objet d'une dérogation pour la Belgique en 2021. Le *thiaclopride* a été retrouvé dans 16 sites protégés sur les 21. C'est un néonicotinoïde classé comme toxique en 2015 mais interdit seulement en 2020. Les stocks ont pu être écoulés jusque début 2021.

N'oublions pas nos petites bombes toxiques préférées. Nos chats et nos chiens sont aussi des vecteurs de dispersion dans l'environnement de substances toxiques soumises à des restrictions pour les usages agricoles, via les produits antiparasitaires. Aux Pays-Bas, l'imidaclopride et le fipronil, deux substances couramment utilisées pour l'usage externe, ont été retrouvées dans des oisillons morts de mésanges charbonnières. C'est via les poils des chiens et chats qu'elles se retrouvent dans l'environnement²⁵.

Impacts indirects sur l'agriculture

Le déclin des insectes n'est pas sans conséquences pour l'humain ! Les pollinisateurs sont importants pour l'agriculture et la sécurité de notre approvisionnement alimentaire en quantité et en qualité. Avec ce déclin, les cultures qui ont besoin des pollinisateurs voient leur production augmenter dans une moindre mesure et avec un rendement par hectare qui varie plus d'une année à l'autre. Il a été évalué qu'une disparition totale des insectes conduirait à une *baisse de production* de plus de 90% pour 12% des cultures principales mondiales. Cette forte baisse entraînerait une augmentation des carences en vitamine A, en fer et en folate, plus présents dans ce type de cultures²⁶.

De plus, l'utilisation de pesticides *réduit l'efficacité de la lutte biologique*, impactant directement ou indirectement la diversité et l'abondance des insectes présents²⁷.

En route vers une vraie diminution de 35% du risque ?

On constate donc que les pesticides se retrouvent dans tous les compartiments de l'environnement quel que soit le mode de cultures, peuvent persister longtemps et souvent à des concentrations trop élevées. Les connaissances scientifiques actuelles justifient largement de bannir purement et simplement l'utilisation de ces produits à moyen-terme.

L'objectif n'est évidemment pas de culpabiliser les agriculteurs qui les utilisent. C'est par une politique volontariste et une stratégie concrète qu'on arrivera à réduire progressivement l'utilisation des pesticides. Cette stratégie doit favoriser la recherche et l'expérimentation d'alternatives plus respectueuses de l'environnement, fournir un meilleur encadrement des agriculteurs, un conseil phyto indépendant, etc.

Et, une fois l'interdiction d'une substance annoncée, il ne devrait pas y avoir de délai permettant la possibilité d'utiliser les stocks.

En Wallonie, des outils sont déjà mis en place : du « zéro phyto » par les gestionnaires d'espaces publics (depuis mi-2019), protection accrue des captages d'eau pour la consommation humaine ainsi que le Plan Wallon de Réduction des Pesticides (dont la révision est actuellement soumise à enquête publique).

Il est également crucial de prendre en compte la *protection des éléments du maillage écologique, des parcelles en bio et des aires protégées*. Notamment, une zone tampon devrait être définie autour des aires protégées en Wallonie. En Allemagne, il a été montré qu'idéalement une *zone tampon de 2 000m autour des zones protégées*²⁸ permettrait à ces réserves de réellement jouer leur rôle de protection de la nature. Certes, cela paraît énorme et bien peu réaliste. Cependant, une première analyse montre que 31% de la SAU (surface agricole utile) se retrouvent dans ce rayon de 2 000m autour des RNA et RND. C'est justement l'objectif

que s'est fixé la Wallonie en termes de proportion de SAU sous certification bio d'ici 2030. Ce chiffre doit être recoupé avec d'autres données et affiné, comme le % de superficies déjà labellisées en bio au sein de ce rayon. Les agriculteurs impactés pourraient ainsi bénéficier des aides à l'agriculture biologique qui compenseraient cette interdiction.

Anne-Laure GEBOES, 8 février 2022 (IEW)

1. « Pesticides: « L'information du ministre Clarinval est fautive », selon Nature et Progrès ». Vers l'Avenir 27/01/2022
2. <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/13957877/KS-FK-21-001-EN-N.pdf/dcf8d423-fa1c-5544-0813-b8e5cde92b59?t=1639565437333>
3. Harmonised risk indicators : https://ec.europa.eu/food/plants/pesticides/sustainable-use-pesticides/harmonised-risk-indicators_en
4. Les indicateurs de risque harmonisés établis au niveau européen :
5. <https://agriculture.gouv.fr/les-indicateurs-de-risque-harmonises-etablis-au-niveau-europeen>
6. Indicateurs de risques harmonisés pour la Belgique (2011-2019) : https://fytoweb.be/sites/default/files/guide/attachments/20210827_hris_priority_items.pdf
7. « Sulfoxaflor : le Ministre Clarinval s'oppose à l'interdiction de ce néonicotinoïde par la Commission européenne » (Nature et Progrès, 21/10/201) : <https://www.natpro.be/sulfoxaflor-le-ministre-clarinval-soppose-a-linterdiction-de-ce-neonicotinoide-par-la-commission-europeenne/>
8. « L'utilisation de sulfoxaflor dans l'agriculture » (Question parlementaire, 10/11/2021) : <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=107926>
9. "Sulfoxaflor and flupyradifurone more toxic to bees than expected" (PAN-Europe, 2/12/2020) : <https://www.pan-europe.info/press-releases/2020/12/sulfoxaflor-and-flupyradifurone-more-toxic-bees-expected>
10. « Le Parlement européen hausse le ton sur les pesticides tueurs d'abeilles » (Euractiv, 24/10/2019) : <https://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/news/le-parlement-europeen-hausse-le-ton-sur-les-pesticides-tueurs-dabeilles/>
11. Le déclin des insectes – Les Notes Scientifiques de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (décembre 2021) : https://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/451539/4391913/version/1/file/OPECST_2021_0064_Note_D%C3%A9clin_insectes.pdf
12. FAOSTAT, 2019. <http://www.fao.org/faostat/en/#data/>
13. Bernhardt E.S., Rosi E.J. & Gessner M.O. (2017). Synthetic chemicals as agents of global change. *Front. Ecol. Environ.*, 15, pp. 84-90.
14. Eurostat, 2020. https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=aei_fm_salpest09&lang=en
15. Utilisation de produits phytopharmaceutiques (État de l'Environnement Wallon 2020) : <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator sheets/AGRI%206.html>
16. Rands M. R. W. (1985). Pesticide use on cereals and the survival of grey partridge chicks: A field experiment. *J. Appl. Ecol.* 22: 49-54
17. Barascou L., Sené D., Barraud A., Michez D., Lefevre V., Medrzycki P., Di Prisco G., Strobl V., Yañez O., Neumann P., Le conte Y., Alaux C. (2021). Pollen nutrition fosters honeybee tolerance to pesticides. *Royal Society Open Science.* 8: 210818.
18. Geiger, F. *et al.* (2010). Persistent negative effects of pesticides on biodiversity and biological control potential on European farmland. *Basic Appl. Ecol.* 11: 97-105
19. Malaj E., von der Ohe P.C., Matthias Grote, Ralph Kühne, Cédric P Mondy, Philippe Usseglio-Polatera, Werner Brack, and Ralf B Schäfer. 2014. « Organic chemicals jeopardize the health of freshwater ecosystems on the continental scale. » *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* (National Academy of Sciences) 111 (26): 9549-54.
20. Mitchell, E A D, B Mulhauser, M Mulot, A Mutabazi, G Glauser, and A Aebi (2017). « A worldwide survey of neonicotinoids in honey. » *Science* (New York, N.Y.) (American Association for the Advancement of Science) 358 (6359): 109-111.
21. Hallmann C.A., Foppen R.P.B., van Turnhout C.A.M., de Kroon H. & Jongejans E. (2014). Declines in insectivorous birds are associated with high neonicotinoid concentrations. *Nature* 511 (7509): 341-343.
22. Pelosi C., Bertrand C., Daniele G., Coeurdassier M., Benoit P., N'elieu S., Lafay F., Bretagnolle V., Gaba S., Vulliet E., Fritsch C. (2020). Residues of currently used pesticides in soils and earthworms: A silent threat? « *Agriculture, Ecosystems & Environment*, ».

23. Analyse de la présence de pesticides dans le sol en Bretagne (Observatoire de l'Environnement en Bretagne, 18/11/2020) : <https://bretagne-environnement.fr/analyse-pesticides-sol-bretagne-article>
24. Hallmann CA, Sorg M, Jongejans E, Siepel H, Hofland N, et al. (2017) More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas. *PLOS ONE* 12(10): e0185809.
25. Brühl, C.A., Bakanov, N., Köthe, S. *et al.* (2021). Direct pesticide exposure of insects in nature conservation areas in Germany. *Sci Rep* 11: 24144
26. Guldemond et al. (2019). https://static.wixstatic.com/ugd/6be9aa_551b513e93fe4d6b8f351a4fa2ec3847.pdf
27. Le déclin des insectes – Les Notes Scientifiques de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (décembre 2021) :
28. https://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/451539/4391913/version/1/file/OPECST_2021_0064_Note_D%C3%A9clin_insectes.pdf
29. Geiger, F. *et al.* (2010). Persistent negative effects of pesticides on biodiversity and biological control potential on European farmland. *Basic Appl. Ecol.* 11: 97-105.
30. Brühl, C.A., Bakanov, N., Köthe, S. *et al.* (2021). Direct pesticide exposure of insects in nature conservation areas in Germany. *Sci Rep* 11: 24144.

En Bretagne, la victoire des salariés empoisonnés aux pesticides

« C'est l'aboutissement d'un long combat, après tant d'années. » Dans les yeux bleus d'Edith Le Goffic se lit une part de soulagement malgré le chagrin. En mars 2014, son mari, Gwenaël, 41 ans, s'est suicidé sur son lieu de travail, l'entreprise d'agroalimentaire spécialisée dans l'alimentation animale Nutrêa, à Plouisy, dans les Côtes-d'Armor. Après six ans et demi de bataille judiciaire, le lundi 8 mars, cette employée commerciale de 48 ans a enfin pu souffler : l'entreprise a choisi de ne pas se pourvoir en cassation.

En janvier, la cour d'appel de Rennes a acté la responsabilité de la société et sa faute inexcusable quant au suicide de son conjoint. Elle déclare : « L'employeur a violé les obligations s'imposant à lui en matière de sécurité et destinées à protéger tant la santé mentale que physique de Gwenaël Le Goffic ».

« Leur attitude inhumaine, leur volonté d'étouffer l'affaire m'ont donné envie de me battre », ajoute la mère de deux enfants, pleine d'émotion, dans les modestes locaux de l'Union syndicale Solidaires à Saint-Brieuc.

Céphalées, nausées, diarrhées

C'est ici que tout a commencé, ou presque, dans cette salle où sont réunies ce matin-là toutes les parties qui combattent l'entreprise. En juin 2010, Stéphane Rouxel, réceptionneur de céréales sur le site de Nutrêa à Plouisy, franchissait la porte du syndicat. Un an plus tôt, lui et son collègue Laurent Guillou étaient intoxiqués par du dichlorvos, un insecticide dangereux et interdit en France depuis 2007, utilisé à au moins deux reprises pour éradiquer charançons et autres vers de farine dans les silos de céréales.

« Tous les soirs, on devait couper la ventilation dans le lieu de stockage des céréales pour faire des économies d'énergie », raconte le second. Très vite, les deux hommes, qui ont été en contact avec le produit, ont ressenti des symptômes : céphalées, maux de ventre, nausées, diarrhées, irritations des voies aériennes, brûlures cutanées... et ont souhaité alerter leur entreprise, filiale du groupe d'agroalimentaire Triskalia (aujourd'hui Eureden), géant aux 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2018.

« Notre syndicat, la CFDT, nous a demandé de ne rien dire, de ne pas faire de vague, soupire Stéphane Rouxel, physique trapu et regard perçant. Mais, nous, on ne pouvait plus travailler, on saignait de partout. Il fallait qu'on aille plus loin. » ...

Manon BOQUEN (publié le 19/03/2021)

Lire la suite sur le site [Le Monde \(bonnesnouvelles\)](#)

Les solutions fondées sur la nature : greenwashing ou remède miracle au dérèglement climatique ?

Vues par certains comme la panacée pour lutter contre le dérèglement climatique, par d'autres comme une nouvelle stratégie de greenwashing menée par les entreprises pour préserver leur droit de polluer, les solutions fondées sur la nature défraient la chronique. Qu'en est-il exactement ?

Historique

L'existence de services fournis par la nature est connue depuis l'Antiquité. Déjà Platon, au IV^{ème} siècle avant Jésus-Christ, mettait en évidence le rôle de la forêt dans la lutte contre l'érosion, et pointait du doigt les conséquences de la déforestation sur la fertilité des sols. Cependant, l'importance de ces services a été très largement ignorée jusqu'au XX^{ème} siècle, la nature étant perçue avant tout comme un obstacle au développement économique. Fairfield Osborn¹ (« La planète pillée ») et William Vogt² (« Route pour la survie »), en 1948, furent les premiers à tirer la sonnette d'alarme sur la destruction par les humains d'une nature pourtant essentielle à leur survie. Dans les années 1970, une nouvelle étape est franchie : le concept de « services environnementaux », « services de la nature » ou encore « services écosystémiques » apparaît dans la littérature scientifique^{3,4}.

Ce n'est pourtant que très récemment que les crises du climat et de la biodiversité et leurs conséquences déjà perceptibles ont suscité une prise de conscience par les acteurs politiques et économiques de l'importance de la nature pour le bien-être humain. La nature n'est plus vue comme un obstacle au développement mais comme une opportunité de répondre à différents enjeux sociétaux (atténuation et adaptation au dérèglement climatique mais aussi réduction des risques naturels, développement socio-économique, santé humaine, sécurité alimentaire, approvisionnement en eau, etc.). Le terme « solutions fondées sur la nature » (en anglais « nature based solutions ») apparaît dans la littérature dès le début des années 2000^{5,6}, mais ne sera officiellement défini qu'en 2016.

Définitions

Voici deux définitions officielles des solutions fondées sur la nature :

- Définition de l'IUCN⁷ (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) : « Actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité »
- Définition de l'Union Européenne⁸ : « Solutions qui sont inspirées et supportées par la nature, qui sont efficaces, et qui produisent simultanément des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques et contribuent à la résilience. Ces solutions apportent plus de nature et une diversité d'éléments et de processus naturels dans les villes et les paysages, par des interventions localement adaptées, efficaces et systémiques ».

Ces deux définitions ont en commun la notion de bénéfices environnementaux (biodiversité) et sociaux (bien-être humain). Cependant, elles présentent également quelques différences.

- Les bénéfices économiques sont explicitement mentionnés dans la définition de l'UE mais pas dans celle de l'IUCN, même si l'IUCN inclut dans ses critères d'évaluation la « faisabilité économique », ce qui n'est pas tout à fait la même chose. L'importance accordée aux bénéfices économiques, placés au même niveau que les bénéfices environnementaux et sociaux dans la définition de l'UE pose question, bien que ces bénéfices puissent également être interprétés en termes de coûts évités par la prévention des catastrophes naturelles, par exemple.
- La notion de résilience est présente de manière explicite dans la définition de l'UE mais de manière implicite dans la définition de l'IUCN parmi les « défis de société », la résilience face au dérèglement climatique étant considérée comme un défi majeur.
- L'adaptation au contexte local, l'efficacité et le caractère systémique des solutions n'apparaissent pas dans la définition de l'IUCN mais se retrouvent dans ses critères d'évaluation, comme nous le verrons plus loin.

Une nécessaire standardisation

Afin de garantir la cohérence et la pertinence des solutions fondées sur la nature, l'IUCN⁹ a rédigé un standard pour la conception et l'évaluation de ces solutions. Ce standard est constitué de 8 critères et 28 indicateurs, et s'adresse à tous les acteurs désireux de participer à l'élaboration de solutions fondées sur la nature (gouvernements, communes, entreprises, ONG, gestionnaires d'aires protégées, acteurs des secteurs agricole et forestier, etc.).

1. Les solutions fondées sur la nature doivent répondre à des *enjeux de société*. Ces enjeux doivent être suffisamment compris et pertinents pour les personnes concernées (ex : les populations locales). Les effets des solutions fondées sur la nature sur le bien-être humain doivent être régulièrement évalués.
2. Les solutions fondées sur la nature doivent prendre en compte les *effets d'échelle*, en tenant compte des impacts potentiels au-delà du site d'intervention, des synergies entre acteurs et des interactions entre l'économie, la société et les écosystèmes.
3. Les solutions fondées sur la nature doivent répondre à une évaluation de l'état de l'écosystème et des causes de sa dégradation, et intégrer la notion de réseau écologique afin de maximiser les *bénéfices pour la biodiversité*. Un suivi régulier de la biodiversité doit être réalisé.
4. Les solutions fondées sur la nature doivent être *économiquement viables*, les sources de financement doivent être clairement identifiées et la répartition des coûts et bénéfices pour les différentes parties prenantes doit être définie à l'avance.
5. Les solutions fondées sur la nature doivent reposer sur des processus de *gouvernance* inclusifs, transparents et habilitants, en impliquant toutes les parties prenantes et en tenant compte de leurs droits et intérêts. La participation doit être basée sur le respect et l'égalité.
6. Les solutions fondées sur la nature doivent permettre un juste équilibre entre les différents enjeux auxquels elles répondent, sur base d'un *compromis* convenu d'un commun accord entre toutes les parties prenantes.
7. Les solutions fondées sur la nature doivent être gérées de façon *adaptative*, sur base d'une stratégie claire et d'objectifs clairement définis, et d'un monitoring régulier.
8. Les solutions fondées sur la nature doivent contribuer à la réalisation des *objectifs internationaux* en matière de bien-être humain, de climat, de biodiversité et de droits fondamentaux. Les enseignements tirés de la mise en œuvre de ces solutions doivent être diffusés pour permettre le partage des connaissances.

Les clés de l'adaptation et de la résilience

L'IUCN estime que les solutions fondées sur la nature pourraient représenter jusqu'à 30 % des mesures d'atténuation du réchauffement climatique. Cependant, plus encore que dans l'atténuation, c'est dans l'adaptation que ces solutions ont un rôle crucial à jouer. En effet, le réchauffement climatique a déjà commencé ; il est trop tard pour l'empêcher totalement mais nous pouvons encore en atténuer l'ampleur et les conséquences et s'y adapter. Plus qu'un réchauffement, c'est à un véritable dérèglement climatique que nous assistons, avec une fréquence croissante de phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations catastrophiques que nous avons connues en juillet 2021. Les solutions fondées sur la nature peuvent contribuer à prévenir ces catastrophes et à en atténuer les conséquences : c'est pourquoi nous défendons la conservation et la restauration de la nature comme solution climatique dans notre manifeste « No nature, no future ».

On peut citer notamment l'exemple de Medmerry¹⁰ au Royaume-Uni, un vaste projet de modification du littoral réalisé en concertation avec 360 résidents locaux, combinant le déplacement des infrastructures artificielles, l'utilisation de la végétation naturelle et la création d'une zone intertidale servant de zone tampon pour éviter l'inondation des villes voisines lors des marées de tempête.

Cependant, ces solutions ne viennent pas en remplacement mais en complément des mesures de réduction des émissions de CO₂, comme l'atteste l'un des engagements adoptés lors de la première partie de la COP15 pour la biodiversité, qui a eu lieu en octobre 2021 : « Accroître l'application des approches par écosystème ou de solutions fondées sur la nature afin de lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité, restaurer les écosystèmes dégradés, augmenter la résilience, atténuer le dérèglement climatique et s'y adapter, soutenir la production alimentaire durable, promouvoir la santé et participer à d'autres défis, améliorer les approches One Health (une seule santé) et garantir les bienfaits à l'échelle des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable grâce à de solides mesures de protection sociales et environnementales, en soulignant que ces *approches fondées sur les écosystèmes ne remplacent pas les mesures prioritaires urgentes nécessaires pour réduire les gaz à effet de serre* d'une façon conforme aux objectifs de l'Accord de Paris ».

Gare au greenwashing

Les solutions fondées sur la nature seraient-elles victimes de leur succès ? Diverses multinationales (Nestlé, Shell et bien d'autres) s'engagent maintenant à mettre en œuvre des « solutions fondées sur la nature », en plantant des dizaines de millions d'arbres pour compenser leurs émissions afin d'atteindre « zéro émission nette »¹¹. Or, il est évident que la superficie nécessaire pour ces compensations ne pourra être obtenue que par un accaparement massif de terres habitées et cultivées dans les pays du Sud, au détriment des populations locales.

En analysant ces stratégies de compensations d'après les critères de l'IUCN, il apparaît clairement qu'elles ne peuvent pas être considérées comme des solutions fondées sur la nature. En effet, ces plantations massives ne répondent pas à des enjeux pertinents pour les populations concernées, ne tiennent pas compte des interactions entre la société et les écosystèmes, ne sont pas basées sur une gouvernance inclusive et ne respectent pas les droits fondamentaux des populations locales.

N'oublions donc pas de rester critiques lorsque nous entendons parler de « solutions fondées sur la nature », en gardant à l'esprit la définition et les critères de l'IUCN afin de faire la différence entre stratégies de greenwashing et réelles solutions.

N'oublions pas non plus que les solutions fondées sur la nature ne suffiront pas à elles seules à atténuer le dérèglement climatique et doivent être complétées par d'autres solutions, notamment en termes de sobriété et d'efficacité énergétique.

Jessica DELANGRE, 8 février 2022 (IEW)

1. Osborn F. 1948. *Our Plundered Planet*. Little, Brown and Company : Boston.
2. Vogt W. 1948. *Road to Survival*. William Sloan : New York
3. Ehrlich P., Ehrlich A., Holdren J. 1977. *Ecoscience : Population, Resources, Environment*. W.H. Freeman : San Francisco
4. Westman W.E. 1977. How much are nature's services worth ? *Science* 197, 960-964
5. Guo Z., Xiao X., Li D. 2000. An assessment of ecosystem services : water flow regulation and hydroelectric power production. *Ecological Applications* 10 (3), 925-936
6. Blesh J.M. & Barrett G.W. 2006. Farmers'attitudes regarding agrolandscape ecology : A regional comparison. *Journal of Sustainable Agriculture* 28 (3), 121-143
7. IUCN – Nature-based solutions. <https://www.iucn.org/theme/nature-based-solutions/about>
8. European Union – Nature-based solutions. https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/research-area/environment/nature-based-solutions_en
9. IUCN – Nature-based solutions. <https://www.iucn.org/theme/nature-based-solutions/about>
10. Medmerry coastal defence scheme. <https://www.gov.uk/government/publications/medmerry-coastal-flood-defence-scheme/medmerry-coastal-flood-defence-scheme>
11. Greenwashing des entreprises. <https://grain.org/fr/article/6636-greenwashing-des-entreprises-le-zero-net-et-les-solutions-fondees-sur-la-nature-sont-des-escroqueries-meurtrieres>

Marche et vélo : moins de polluants dans l'air, mais plus de particules inhalées selon l'Inserm

Contrairement aux idées reçues, les mobilités actives, marche et vélo, exposeraient plus les individus aux particules issues du trafic routier que les transports motorisés, individuels ou en commun. Telles sont les conclusions d'une étude menée par l'équipe de Basile Chaix, directeur de recherche à l'Inserm (Institut d'épidémiologie et de santé publique Pierre-Louis), entre 2018 et 2020, dans la métropole du Grand-Paris. Équipés d'un capteur à l'épaule, 283 volontaires ont été suivis pendant six jours, durant leurs trajets et au repos. De quoi permettre à la fois la mesure de leur activité physique et celle de la concentration aérienne de carbone suie dans leur zone de respiration. Responsable d'atteintes neurologiques, cardiovasculaires et respiratoires, ce composant chimique présent dans l'air à l'état de particules est considéré comme l'un des meilleurs marqueurs du trafic routier.

Au total, les scientifiques ont analysé près de 7 500 segments de déplacements, différenciés par modes de transport. Conclusion : sur une même période, les individus inhalent deux fois plus de carbone suie en déplacement qu'au repos. Par ailleurs, même si les polluants sont bien moins concentrés dans l'environnement du marcheur ou du cycliste que dans celui du conducteur de véhicule ou de l'usager des transports en commun, celui du métro notamment, son effort physique entraîne une ventilation par minute plus importante. Mécaniquement, il inhale plus de polluants : 0,94 microgramme de plus pour trente minutes de marche comparées à la même durée en tramway, par exemple. Cette dose augmente encore pour la pratique du vélo : 0,41 microgramme de plus pour trente minutes par rapport à la marche.

« L'inhalation de polluants aériens ne constitue qu'un élément du tableau des bénéfices et des risques associés aux différents modes de transport [...]. Il faut également considérer les autres pièces du puzzle que sont l'exposition au bruit, le stress dans les transports et l'activité physique réalisée », relativise toutefois Basile Chaix. De nouvelles études exploreront la réponse physiologique aux polluants aériens, en termes de pression artérielle et de fonction pulmonaire.

Nadia GORBATKO, journaliste, rédactrice spécialisée© (Actu-Environnement), 20 janvier 2022

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/marche-velo-polluants-air-inhalation-inserm-etude-38951.php4#xtor=ES-6>

Humour de Siné mensuel



Les enfants de Tchernobyl (dessins)

Les enfants de Tchernobyl



Yevgheny BIELKO, Stodolichy, District de Lelchitsi, Région de Gomel



35 ans après l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl, le 26 avril 1986, un quart du territoire biélorusse reste très contaminé par les retombées radioactives de l'accident. Les enfants sont 5 fois plus souvent malades qu'avant l'explosion. Ils doivent continuer à faire attention, au quotidien, à contrôler la radioactivité des champignons, des baies, de tout ce qu'on peut trouver de délicieux dans la nature. Ils portent la mémoire du désastre. C'est ce que montrent ces dessins rassemblés

dans un recueil publié par *Enfants de Tchernobyl Belarus*. Ses recettes sont reversées à l'*Institut Belrad*, qui mène une activité de formation indépendante à la radioprotection et de contrôle de la radioactivité.

À commander auprès de : *Enfants de Tchernobyl Belarus*,
c/o Yves Lenoir, 58, rue Bobinot, 75013 Paris,
<http://enfants-tchernobyl-belarus.org>.

Corrosion et fissures : les quatre plus gros réacteurs nucléaires français à l'arrêt

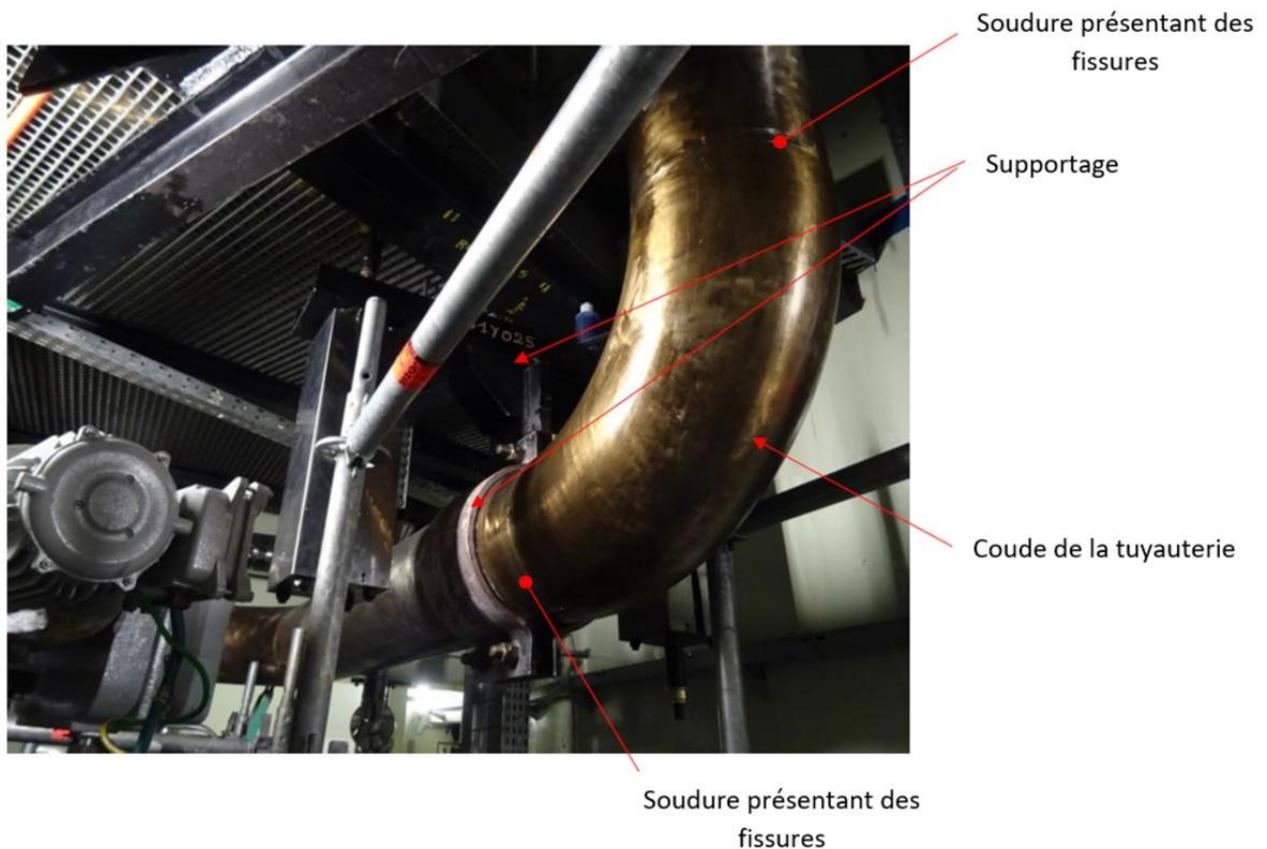


Quatre réacteurs ont été mis à l'arrêt par EDF, à la centrale de Civaux et à celle de Chooz, en raison d'une défaillance sur une pièce essentielle en cas d'accident. De nombreuses incertitudes persistent sur les conséquences de cette découverte.

Les quatre réacteurs nucléaires français les plus puissants (1 450 MW), les derniers à avoir été mis en service (entre 1996 et 1999), sont désormais tous hors service. EDF a annoncé mercredi 15 décembre avoir détecté un problème de corrosion et de fissuration dans les circuits d'injection de sécurité – une pièce vitale en cas d'accident – des deux réacteurs de Civaux (Vienne). Le groupe a mis à l'arrêt la centrale de Chooz (Ardennes), équipée du même type de réacteurs, pour vérifier ses équipements de sécurité.

Corrosion, fissuration, circuit d'injection de sécurité ? Des termes bien techniques pour évoquer un problème sur une pièce maîtresse de la sûreté nucléaire. Revenons au fonctionnement d'un réacteur. Le combustible nucléaire, qui produit la chaleur à l'origine de la vapeur entraînant les turbines, est installé dans la cuve. Ces deux entités composent ce qu'on appelle le « cœur » du réacteur. *« Le cœur du réacteur est normalement refroidi par l'eau qui circule dans le circuit primaire du réacteur, écrit l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) à Reporterre. En cas de brèche sur le circuit primaire, celui-ci va progressivement se vidanger, et ne pourra à terme plus assurer sa fonction de refroidissement du cœur. »* S'ensuivent alors une surchauffe du combustible et, à terme, l'accident avec fusion du cœur. C'est ce qui s'est produit pour les pires accidents nucléaires jamais enregistrés, à Fukushima, au Japon, en 2011, à Tchernobyl, en URSS, en 1986 et à Three Mile Island, aux États-Unis, en 1979. À moins que le cœur ne puisse être refroidi en urgence par un autre moyen : un circuit de secours. *« Dans une telle situation, le circuit d'injection de sécurité permet d'injecter de l'eau borée dans le circuit primaire, afin de continuer à refroidir le cœur et, par l'effet du bore, d'étouffer la réaction nucléaire »,* explique l'ASN.

Or, c'est précisément ce circuit qui est abîmé à Civaux. Le 21 octobre dernier, à la suite de contrôles par ultrasons réalisés lors de visite décennale du réacteur 1 de Civaux, EDF a indiqué à l'ASN avoir découvert des corrosions et des fissurations sur des soudures des coudes de la tuyauterie raccordant le système d'injection de sécurité au circuit primaire principal du réacteur. Ces défauts pourraient empêcher le système de sauvetage du cœur de bien fonctionner en cas d'accident. *« La corrosion réduit la résistance mécanique des tuyauteries concernées. Celles-ci pourraient alors rompre à la suite d'une sollicitation mécanique (par exemple un séisme) ou de l'utilisation du système d'injection de sécurité. Ces tuyauteries étant directement connectées au circuit primaire, l'eau du circuit primaire se vidangerait alors via la ou les tuyauteries rompues alors que le circuit d'injection de sécurité serait partiellement ou totalement inopérant (il fonctionne sur le principe de deux voies redondantes) »,* indique l'ASN.



Centrale nucléaire Civaux 1. © ASN

Nombreuses incertitudes

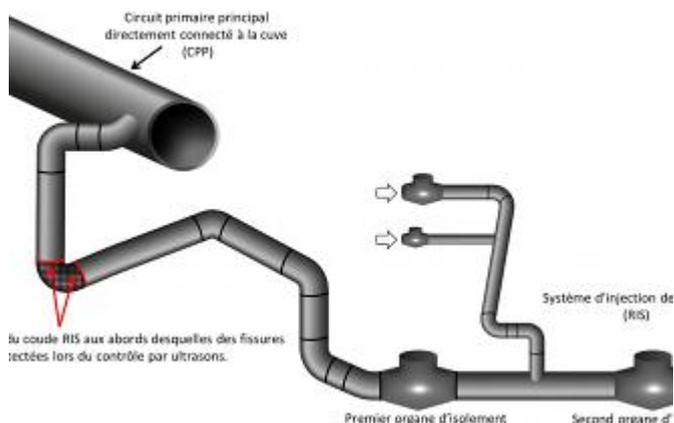
Après cette découverte, EDF a découpé les tuyauteries concernées pour mieux les étudier. Elle a arrêté Civaux 2, vérifié son circuit d'injection de sécurité et réalisé qu'il était endommagé de la même manière. « Aujourd'hui, le remplacement des pièces concernées a été décidé sur les deux réacteurs de Civaux, dans le cadre d'une instruction technique en lien avec l'ASN, ce qui conduit à prolonger les arrêts des deux réacteurs », a indiqué EDF dans un communiqué mercredi 15 décembre. « EDF poursuit ses investigations afin de caractériser les facteurs à l'origine de ce phénomène et d'identifier les zones possiblement concernées », a indiqué l'ASN dans un communiqué. Les autres réacteurs de 1 450 MW – autrement dit, les deux réacteurs B1 et B2 de Chooz – ont également été mis à l'arrêt pour expertise. « L'ASN, avec l'appui technique de l'IRSN [l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire], suit avec attention les investigations menées par EDF et les conclusions qui en seront tirées, notamment vis-à-vis du suivi en service sur ces équipements. L'ASN autorise les interventions sur les équipements concernés et se prononcera sur leur remise en service », a écrit le gendarme du nucléaire dans son communiqué. Contactée par Reporterre peu après midi, EDF n'avait pas répondu à nos questions à 15 h 20.

À ce stade, les incertitudes sont nombreuses. « Si ce problème de circuit est également constaté sur les réacteurs de Chooz, que va faire l'ASN ? Exiger le remplacement des circuits, sachant que c'est un énorme boulot ? Maintenir ces quatre réacteurs à l'arrêt d'ici là ? Combien de temps cela peut-il durer ? », s'interroge le physicien et président de l'association Global Chance, Bernard Laponche, contacté par Reporterre.

Reste à savoir si ces arrêts ne vont pas compromettre la production d'électricité cet hiver. « La prolongation de l'arrêt des réacteurs de Civaux et la mise à l'arrêt des réacteurs de Chooz entraînent une perte d'environ 1 TWh [térawattheure] sur la fin de l'année 2021 », a précisé EDF dans son communiqué. Il y a trois semaines, RTE alertait sur des tensions possibles dans l'approvisionnement électrique cet hiver, notamment en janvier et février en cas de vague de froid. Les effets de la crise sanitaire sur la production d'électricité nucléaire « ne sont pas encore résorbés » et la disponibilité du parc nucléaire français « reste basse, à un niveau similaire à l'hiver dernier », avait indiqué le gestionnaire du réseau haute tension en France métropolitaine.

https://reporterre.net/Corrosion-et-fissures-les-quatre-plus-gros-reacteurs-nucleaires-francais-a-l-arret?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo

Des accidents nucléaires partout



France : Anomalie générique : Fissures au cœur de plusieurs réacteurs

Civaux, Chooz, Penly : corrosion et risque de rupture de tuyauteries – EDF arrête certains réacteurs et cherche l'explication d'un phénomène qu'il ne comprend pas

14 janvier 2022



+ -

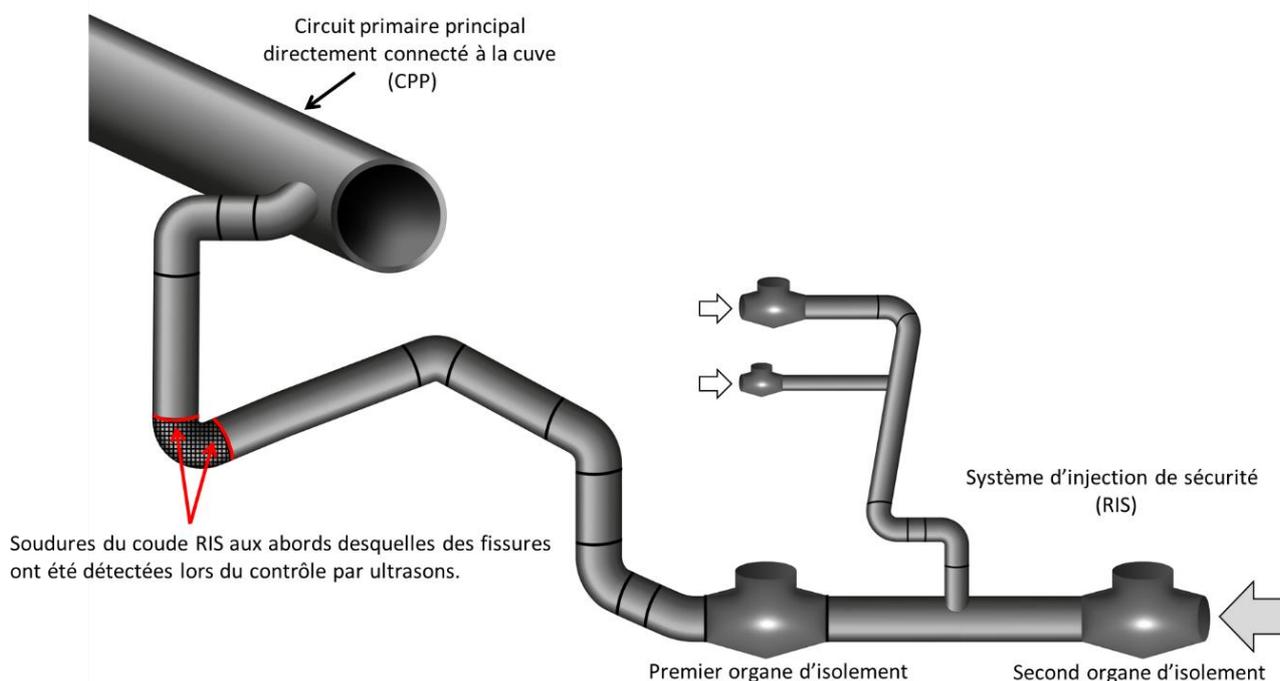
© OpenStreetMap France | © OpenStreetMap contributors

C'est d'abord à Civaux 1 (Vienne) lors de contrôles faits durant sa visite décennale que les fissures ont été découvertes. Puis sur Civaux 2, sur Chooz 2 (Ardennes) et sur Penly 1 (Manche). Des fissures qui peuvent engendrer la rupture des tuyaux sur un circuit essentiel en cas d'accident, le circuit RIS, qui est directement connecté au circuit primaire qui permet de refroidir en permanence le combustible nucléaire. Ces fissures à proximité de soudures sur les tuyauteries sont dues à de la corrosion sous contrainte, un phénomène qui n'était pas censé apparaître selon les études d'EDF. Les réacteurs ont été mis à l'arrêt pour plusieurs mois, de même que Chooz 1 sur lequel les vérifications sont en cours. EDF doit contrôler tous les réacteurs nucléaires de France, 56 au total.

Les fissures sont sur le circuit d'injection de sécurité (dit RIS [1]), un circuit qui sert à arrêter la réaction nucléaire et à refroidir le combustible nucléaire contenu dans la cuve du réacteur en cas d'accident. Ce circuit permet d'injecter de l'eau et du bore, une substance acide qui étouffe la réaction nucléaire [2] dans le circuit

qui assure normalement ce refroidissement en permanence : le circuit primaire [3] . C'est la pierre angulaire même du fonctionnement d'un réacteur nucléaire qui est ébranlée par ces fissures car un réacteur nucléaire ne peut pas se passer de refroidissement : l'énergie produite par la réaction nucléaire (la chaleur) doit être évacuée, sinon c'est la surchauffe et l'explosion. D'où les précautions prises pour garantir, en permanence et dans toutes conditions, une source de refroidissement.

En cas de problème ou de fuite sur le circuit primaire, c'est donc le circuit d'injection de sécurité qui doit prendre le relai. Il est redondant, comme tous les circuits les plus importants dans un réacteur nucléaire : il est en double, il est composé de deux voies similaires et indépendantes. Chacune de ces voies est connectée au circuit primaire à deux endroits différents : avant et après la cuve qui contient le combustible et où a lieu la réaction nucléaire. Ce sont juste avant ces jonctions avec le circuit primaire, sur des coudes de tuyauteries, que des fissures ont été découvertes. Ces coudes sont situés avant le circuit primaire, mais après le système qui permet de fermer le circuit RIS et de l'isoler du circuit primaire. Si ce morceau de tuyau rompt, quand bien même le circuit RIS serait fermé, le circuit primaire se viderait par cette portion de tuyauterie. Et c'est justement le circuit de secours, qui permet d'injecter de l'eau dans le circuit primaire en cas de fuite de celui-ci, qui est concerné (voir schéma).



Connexion du système d'injection de sécurité à la branche froide d'une boucle du circuit primaire principal (source : IRSN)

Ces fissures du métal sont dues à de la corrosion. Une corrosion dite sous contrainte, qui résulte de la rencontre de plusieurs facteurs : le type de matériau utilisé (le métal des tuyauteries), le milieu agressif (les produits chimiques qui y circulent), des pressions physiques exercées sur ce métal (thermiques et mécaniques). Évidemment, ce phénomène de corrosion sous contrainte est connu des industriels, il est pris en compte dans les études de conception : quel métal utiliser quand il va être exposé à tels produits chimiques et telle pression pour qu'il résiste ? EDF avait tout prévu, les tuyaux au cœur de ses réacteurs nucléaires étaient censés résister, pas rouiller et se fissurer à cause des contraintes auxquelles ils sont soumis.

EDF ne comprend pas ce phénomène de corrosion sous contrainte des tuyauteries RIS : il lui échappe, il ne l'avait pas prévu, il ne sait pas à quoi il est dû. Mais une chose est sûre, en termes de conséquences : avec l'apparition de ces fissures il y a un risque que les tuyauteries cassent. Les réacteurs nucléaires seraient alors privés de leur refroidissement. Le risque est d'autant plus important si les deux voies du circuit d'injection de sécurité sont concernées : le circuit primaire se viderait littéralement, puisque que les portions fissurées sont situées entre la jonction avec le circuit primaire et le clapet qui permet de couper le circuit RIS du circuit primaire. EDF a donc arrêté le réacteur n°2 de la centrale de Civaux suite à la découverte des fissures sur le réacteur 1 lors de son arrêt pour visite décennale, en décembre 2021. Il a aussi arrêté les réacteurs 1 et 2 de la centrale nucléaire de Chooz qui sont du même modèle (des 1450 MWe, les réacteurs les plus récents et les

plus puissants du parc en fonctionnement). Les mêmes fissures ont été découvertes sur Chooz 2, le réacteur 1 est toujours en cours d'examen. Pourtant, ces deux réacteurs ont été vérifiés en profondeur il y a peu : leurs visites décennales, ce grand programme de vérifications qui a lieu tous les 10 ans, ont été faites en 2019 et 2020. EDF a-t-il fait ces contrôles comme il fallait ? A-t-il suffisamment poussé l'analyse des résultats ?

Coup de tonnerre lorsque mi-janvier 2022, un mois après les premières annonces sur les fissures découvertes à Civaux : *EDF déclare que les mêmes fissures ont été trouvées sur le réacteur 1 de la centrale de Penly*, arrêté depuis octobre 2021 pour une houleuse visite décennale. Ce réacteur est d'un modèle différent que ceux de Chooz et de Civaux. *Le problème de fissures ne concerne donc pas que les 1 450 MWe, mais aussi les 1 300 MWe, qui sont un peu moins récents. Ils sont 20 au total sur toute la France : 2 à Penly, 2 à Flamanville et 4 à Paluel (Normandie), 2 à Belleville (Centre- Val de Loire), 4 à Cattenom et 2 à Nogent (Grand Est), 2 à Golfech (Occitanie), 2 à Saint-Alban (Auvergne - Rhône Alpes). Le réacteur 2 de Penly, 4 de Cattenom et les 2 réacteurs de Golfech n'ont pas été vérifiés depuis quasiment 10 ans, leurs visites décennales doivent être faites dans les prochains temps (tout comme le réacteur 2 de Civaux dont la visite décennale était prévue pour l'été 2022). Pour les autres réacteurs de 1300 MWe, les arrêts et leurs vérifications approfondies ont déjà eu lieu [4] . Comme pour Chooz, ce qui n'a pas empêché d'y découvrir des fissures. La même question de pose pour les réacteurs qui ont déjà passé leur visite approfondie : les vérifications ont-elles été suffisamment poussées ? Les données collectées ont-elles été bien analysées ? La pandémie de Covid qui dure depuis n'a-t-elle pas encore plus altéré la qualité des contrôles effectués par EDF ?*

Suite à la découverte de fissures au cœur du réacteur 1 de Penly, EDF a déclaré ce problème générique (commun à plusieurs réacteurs) à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) comme étant un *événement significatif* [5] *pour la sûreté* [6]. En effet, les conséquences potentielles revêtent une importance particulière et les dispositions prises pour limiter les risques d'accident nucléaire sont significativement altérées. Puisque le problème n'est pas uniquement sur un même modèle, *tous les réacteurs nucléaires doivent être vérifiés, y compris les modèles les plus anciens (les 900 MWe), qui en sont à leurs 4èmes visites décennales (Tricastin, Bugey, Gravelines, Blayais, Cruas, Dampierre, Chinon, Saint-Laurent).*

Dans l'immédiat, EDF a annoncé prolonger les arrêts de Civaux 1 et 2, Chooz 1 et 2 et Penly 1. Civaux 2 et Chooz 2 seront arrêtés au moins un an : ils ne redémarreront pas avant décembre 2022. Penly 1 restera arrêté jusqu'à fin mai, Chooz 1 jusqu'à juillet, Civaux 1 jusqu'au mois d'août. Minimum, car *EDF prévient d'ores et déjà qu'il est possible que les arrêts soient prolongés : il faut découper les tronçons fissurés, vérifier si d'autres secteurs ne sont pas aussi concernés, établir un plan de réparation, fabriquer des tronçons de remplacement, les acheminer, les souder, vérifier que tout a été fait correctement, faire des essais, obtenir les autorisations des autorités... Et surtout tirer le retour d'expérience du problème, pour ne pas refaire les mêmes erreurs : pourquoi ces fissures sont-elles apparues ? Qu'est-ce qui n'a pas été pris en compte ? Le métal utilisé a-t-il été fabriqué correctement ? Les soudures ont-elles été réalisées comme il se doit ?*

Et c'est probablement ce qui va être le plus crucial mais aussi le plus délicat : identifier à quelle(s) étape(s) de la chaîne conception-fabrication-exploitation se sont glissées des erreurs. EDF n'a pas acquis toutes les connaissances nécessaires à la maîtrise complète du processus industriel, de nombreuses questions sont à résoudre. Les modèles prédictifs utilisés sont aussi à revoir, puisque selon les études et les prévisions d'EDF, ces tuyauteries n'était pas censées se corroder mais au contraire, résister aux contraintes de leur environnement. Au niveau des gammes de maintenance et des programmes de vérifications aussi il y a du travail à (re)faire pour l'exploitant nucléaire : pour que la corrosion se soit développée jusqu'à créer des fissures, les contrôles des équipements sont-ils assez poussés ? Assez fréquents ? Les modalités adaptées ?

Pour l'heure, l'industriel n'a pas annoncé avoir l'intention arrêter par prévention d'autres réacteurs, comme on aurait pu l'attendre pour le réacteur 2 de Penly par exemple (ou Cattenom 4, ou Golfech 1 et 2 dont les dernières VD remontent à près de 10 ans). Il faut dire que la production d'électricité est particulièrement tendue en ce début 2022 : dans un contexte européen de forte augmentation des prix de l'énergie, la disponibilité du parc nucléaire français est plus basse que jamais. Le calendrier des arrêts pour maintenance des réacteurs nucléaires d'EDF était déjà particulièrement chargé pour cet hiver 2021-2022 alertait RTE fin décembre 2021. Près de 20% des réacteurs sont à l'arrêt alors que dans le même temps, les températures basses poussent à une consommation accrue d'électricité. La prolongation des arrêts des réacteurs de Civaux, Chooz et de Penly 1 est donc particulièrement mal venue. EDF repousse, mais il faudra bien à un moment arrêter les autres réacteurs, car les vérifications peuvent certes être en partie documentaires (reprenant les résultats des derniers contrôles), mais c'est en allant voir directement l'état des tuyauteries qu'EDF saura vraiment ce qu'il en est.

Quoiqu'il en soit de ce que révélera l'avenir, l'existence de ces fissures au cœur de plusieurs réacteurs nucléaires différents montre *qu'EDF n'est pas capable de tout prévoir dans le processus industriel atomique qu'il a développé*, que ce soit au niveau de la conception, la fabrication ou de l'exploitation de ses installations. Des phénomènes imprévus et incompris sont apparus et ces fissures, avec le risque de rupture qu'elles induisent, remettent en question les dispositions les plus essentielles prises pour limiter les risques d'accident nucléaire. Les faits montrent aussi que les contrôles effectués par EDF sur les équipements – même les contrôles les plus approfondis faits durant les visites décennales – ne sont pas assez poussés et pas assez fréquents. *Manifestement, EDF surveille mal et trop peu souvent ses installations*. Le résultat est que la France, pays nucléaire par excellence, est dans une situation d'approvisionnement en électricité particulièrement tendue en plein hiver. *Un approvisionnement menacé par la survenue de ce que EDF qualifie de simple « écart », l'industriel ayant classé les faits significatifs pour la sûreté au plus bas niveau de l'échelle INES [7]* .

[...]

[1] **Le circuit d'injection de sécurité (RIS)** permet, en cas d'accident causant une brèche importante au niveau du circuit primaire du réacteur, d'introduire de l'eau borée sous pression dans celui-ci. Le but de cette manœuvre est d'étouffer la réaction nucléaire et d'assurer le refroidissement du cœur. <https://www.asn.fr/lexique/R/RIS>

[2] **Le bore**, présent dans l'eau du circuit primaire sous forme d'acide borique dissous, permet de modérer, par sa capacité à absorber les neutrons, la réaction en chaîne. <https://www.asn.fr/lexique/B/Bore>

[3] **Le circuit primaire** est un circuit fermé, contenant de l'eau sous pression. Cette eau s'échauffe dans la cuve du réacteur au contact des éléments combustibles. Dans les générateurs de vapeur, elle cède la chaleur acquise à l'eau du circuit secondaire pour produire la vapeur destinée à entraîner le groupe turboalternateur. Le circuit primaire permet de refroidir le combustible contenu dans la cuve du réacteur en cédant sa chaleur par l'intermédiaire des générateurs de vapeur lorsqu'il produit de l'électricité ou par l'intermédiaire du circuit de refroidissement à l'arrêt lorsqu'il est en cours de redémarrage après rechargement en combustible. La température du circuit primaire principal est encadrée par des limites afin de garantir le maintien dans un état sûr des installations en cas d'accident. <https://www.asn.fr/Lexique/C/Circuit-primaire>

[4] **Dates des dernières visites décennales (VD) des réacteurs de 1300 Mwe :**

Flam 1 : VD 3 d'avril 2018 à février 2019 ; Flam 2 : VD 3 de janvier 2019 à décembre 2020

Paluel 1 : 3ème VD d'avril à novembre 2016 ; Paluel 2 : 3ème VD de mai 2015 à septembre 2018 ; Paluel 3 : 3ème VD de février à novembre 2017 ; Paluel 4 : 3ème VD de janvier à décembre 2019

Penly 1 : 3ème VD en cours depuis le 2 octobre 2021 ; Penly 2 : **2ème VD 2 de février à mai 2014**

Cattenom 1 : 3ème VD de mai à octobre 2016 ; Cattenom 2 : 3ème VD de mai à octobre 2018 ; Cattenom 3 : 3ème VD de février à septembre 2021 ; Cattenom 4 : **2ème VD de février à juillet 2013**

Nogent 1 : 3ème VD d'avril à septembre 2019 ; Nogent 2 : 3ème VD de février à août 2020

Belleville 1 : 3ème VD de juin 2020 à mars 2021 ; Belleville 2 : 3ème VD de mai à décembre 2019

Saint-Alban 1 : 3ème VD de février à juillet 2017 ; Saint-Alban 2 : 3ème VD de février à juillet 2018

Golfech 1 : **2ème VD de mars à juillet 2012** ; Golfech 2 : **2ème VD d'avril à août 2014**

Sources : sites EDF et ASN

[5] **Événements significatifs** : incidents ou accidents présentant une **importance particulière** en matière, notamment, de conséquences réelles ou potentielles sur les travailleurs, le public, les patients ou l'environnement. <https://www.asn.fr/Lexique/E/Evenement-significatif>

[6] **La sûreté nucléaire** est l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires de base, ainsi qu'au transport des substances radioactives, prises **en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets**. <https://www.asn.fr/Lexique/S/Surete-nucleaire>

[7] **INES** : International nuclear and radiological event scale (Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques) - Description et niveaux ici : <http://www.asn.fr/Media/Files/Echelle-INES-pour-le-classement-des-incident-et-accidents-nucleaires> - <https://www.asn.fr/Lexique/I/INES>



Réseau
Sortir du nucléaire

https://www.sortirdunucleaire.org/France-Anomalie-generique-Fissures-au-coeur-de-plusieurs-reacteurs?origine_sujet=LI202201



Vingt ans de centrale ?

Dans l'argot des polars et des taulards, « la centrale », c'est « la zonzon » : la prison.

Celle que chante Bernard Lavilliers dans cette très belle chanson d'amour et d'enfermement, où il est dit : « Je hais la morale / les prisons centrales / les maisons d'arrêt » (« Betty »).

Mais chez nous, depuis les manif's antinucléaires des années '70, et la chanson éponyme d'André Bialek (« La petite centrale » / 1981), c'est évidemment aussi... les centrales nucléaires !

C'est entendu : on ne règlera pas la question de l'approvisionnement énergétique de la Belgique accoudés au comptoir de Facebook, à coups de « Yaka », « Faulkon », « Patron, la même chose ! ».

Passer d'un « panel » énergétique à un autre, cela demande une planification, des études, des périodes de transition, des objectifs intermédiaires. Et aussi des décisions !

On le sait : face à l'urgence du réchauffement climatique, face à la nécessité de sortir des énergies « carbonées », face à l'explosion du coût de l'énergie, est aujourd'hui venu s'ajouter le « problème du gaz russe ».

Or comment dépendre énergétiquement d'un pays que l'on boycotte économiquement, en utilisant un pipeline qui traverse un pays en guerre ?

Si la Belgique est directement peu concernée par l'affaire (3,5 % de ses importations gazières), ce n'est pas le cas de ses voisins.

L'Allemagne et le Luxembourg importent plus 50% de gaz russe, et d'autres pays d'Europe, plus de 80% (Pologne, Autriche, Serbie, Slovaquie, Bulgarie...) !

Mais il ne faudrait pas que la fermeture des vieilles centrales nucléaires belges, prévue dans les accords gouvernementaux de la « Vilvadi » pour 2025, recule indéfiniment, comme la ligne d'horizon, dès que nos pas pourraient s'en approcher !

À trois reprises déjà, les accidents gravissime au cœur des centrales nucléaires de Three Mile Island (USA/ 1979), de Tchernobyl (URSS-Ukraine / 1986) et de Fukushima (Japon / 2011) ont en effet démontré, au milieu de centaines d'autres incidents de moindre importance, que c'était pure folie d'utiliser une technologie qui n'admet aucune erreur, au risque sinon d'empoisonner un pays entier pendant des siècles.

Et c'est d'autant plus vrai en Belgique, où la densité de la population est une des plus hautes du monde. Parce que des « erreurs humaines » et des « événements climatiques » imprévisibles, statistiquement, il y en aura toujours.

Sans compter l'épineux problème de l'accumulation, du traitement et de la gestion des déchets nucléaires, toujours sans solution soixante ans après avoir été posé.

Or voilà qu'à l'occasion de la guerre en Ukraine, des écolos eux-mêmes semblent vouloir remettre en cause le calendrier qu'ils avaient à l'époque négocié.

À commencer par la Ministre de l'Énergie, la « Groen » Tinne Van der Straeten, et par Jean-Marc Nollet himself, l'actuel co-président d'Écolo.

Évidemment, les libéraux, qui comptent depuis toujours quelques membres actifs du lobby des « électriciens », dont l'ex-Ministre MR de l'Énergie, la très radioactive Marie-Christine Marghem, frétilent de la queue et encouragent cette « prolongation ».

En ce qui me concerne, la guerre en Ukraine m'a pourtant plutôt amené à une conclusion diamétralement opposée.

Elle me semble avoir confirmé qu'une centrale nucléaire pouvait être un danger mortel en cas de conflit militaire (par bombardement), et malheureusement aussi en temps « normal » (par attentat ou catastrophe climatique).

À mes yeux, c'est donc une raison supplémentaire de fermer les centrales... non de les prolonger d'avantage ! C'est un souriant petit soleil, « Nucléaire non merci ! », qui m'avait fait rencontrer l'écologie au début des années '70.

Il serait dommage, après avoir eu raison avant tous les autres, que la direction d'Écolo abandonne aujourd'hui ce bel héritage pour un rond de serviette perpétuel au gouvernement.

Claude SEMAL le 7 mars 2022

NOTA BENE:

En contrepoint à ceci et complément à cette chronique d'humeur, je publie ce « post » de Patrick Dupriez sur Facebook, que je tiens pour un des cadres d'Écolo les plus sincères et les intéressants (et qui est par ailleurs un lointain copain – que je reverrais volontiers un de ces jours). Précisons toutefois que sa rédaction est antérieure aux récentes déclarations de la ministre de l'Énergie et de Jean-Marc Nollet, et n'est donc pas une réponse directe à leurs interventions.

« Il ne s'agit pas tant de “sortir du nucléaire” que “d'entrer dans une nouvelle ère énergétique » par Patrick Dupriez

L'invasion de l'Ukraine par la Russie sert de prétexte à certains pour se relancer, à coups de polémiques et d'invectives, dans la promotion de l'énergie nucléaire.

Derrière les chiffres et les enjeux techniques, économiques et éthiques du dossier nucléaire, il y a une féroce bataille de récit qui malheureusement occulte les débats à tenir sereinement sur la transition énergétique.

Les semeurs de confusion sont en effet parvenu à enfermer ce débat dans un cadre étroit, focalisant toute l'attention sur la prolongation (ou non) de 2 réacteurs qui représentent environ 3 % de la consommation énergétique belge.

(En moyenne, entre 2015 et 2020, Tihange 3 et Doel 4 ont produit 17 % de l'électricité en Belgique. L'électricité représente 18 % de notre consommation d'énergie finale en 2020. T3 et D4 = environ 3 % de l'énergie belge. C'est juste un fait !)

Ce n'est pas rien, certes, mais c'est à relativiser par rapport à l'enjeu global et surtout à la trajectoire, dans le temps, de notre stratégie énergétique.

La prolongation de ces 2 derniers réacteurs belges éviterait l'équivalent de 0,25% du gaz consommé en Europe.

Chaque gramme de CO₂ compte diront les néo ou pseudo convertis du climat... mais au regard de l'ensemble des efforts de réduction des émissions à réaliser, enfermer le débat de la transition énergétique dans cette question est délétère car cela nous empêche de penser.

Les semeurs de confusion sont aussi parvenu à laisser penser que l'augmentation actuelle des prix énergétiques serait liée à ce dossier (ou à Écolo...), alors que toutes nos centrales fonctionnent actuellement... Cela n'a évidemment aucun sens et la hausse des prix de l'énergie s'expliquent essentiellement par l'évolution du marché européen et mondial.

Ils tentent également de nous effrayer en pointant une dépendance de notre pays à l'égard de la Russie pour notre alimentation en gaz alors que celle-ci est inférieure à 4% et que notre dépendance en pétrole (30 %) et en uranium (21 %) russes est beaucoup plus importante.

Les 3/4 de notre demande de gaz sont par ailleurs absorbés par d'autres secteurs que la production d'électricité, essentiellement le chauffage et la production industrielle.

Nous devons affronter un énorme problème social et économique, conséquence des prix élevés de l'énergie et bientôt de l'alimentation. En urgence et à partir du réel, pas de manipulations...

La réduction de la consommation d'énergie fossile dans tous les secteurs (transport, chauffage, industrie, agriculture...) et le développement du renouvelable sont le meilleur affranchissement géopolitique que nous puissions envisager. Et nous devons impérativement le faire en donnant une priorité politique absolue aux ménages les moins favorisés économiquement. C'est l'investissement économique le plus rentable à réaliser actuellement.

Au regard du défi de la transition énergétique (coût, sécurité, émissions de CO², autonomie...), la question de la prolongation des réacteurs de D4 et T3 n'est pas sans importance mais elle est loin d'être centrale et devrait se poser dans le cadre d'une stratégie à l'horizon 2050.

En ce sens, les écologistes, ou ce gouvernement, ne parviennent pas jusqu'ici à clarifier l'horizon et la trajectoire de cette transition: c'est par le triptyque sobriété, efficacité de gestion de la demande et sources renouvelables que nous parviendrons à être réellement autonomes et durables énergétiquement.

Et nous avons perdu 20 ans pour ce faire à cause du déni et de l'inaction des partis traditionnels !

Dans ce cadre, personnellement, je n'aurais pas nécessairement de problème à dire « Nous avons fermé les 5 plus vieux réacteurs et nous en prolongeons 2 pendant 10 ans pour accompagner la transition ».

Mais c'est un piège de croire qu'il suffit – simplement – de le décider.

Ce qui était possible il y a 3 ans quand le gouvernement Michel a confirmé la fin du nucléaire belge ne l'est plus pareillement aujourd'hui.

Pour prolonger D4 et T3, il faut un opérateur industriel (qui si Engie n'en veut plus ?) et investir environ 1,5 milliard € pour la remise aux normes de sécurité; il faut plusieurs modifications législatives, une étude d'incidence européenne, une longue procédure d'autorisation, la renégociation du CRM avec la Commission européenne, mettre en oeuvre de nouveaux contrats d'approvisionnement en combustible, etc., etc.

Beaucoup de temps, d'argent, de prises de risques, de négociation sur le financement de la gestion des déchets et du démantèlement des centrales... qui ne seront pas investis dans une véritable transition.

Sans compter que... même en prolongeant les 2 derniers réacteurs, nous aurons, de toutes façons, besoin de nouvelles centrales au gaz pour gérer les pics de consommation pendant quelques années encore. Quadrature du cercle...

Prolongement ou pas, il faut nous mettre en route vers le 100% renouvelable, faire en sorte que les centrales d'appoint au gaz tournent le moins souvent et le moins longtemps possible (réduction et gestion de la demande) et que bientôt elles puissent fonctionner au biogaz ou à l'hydrogène. Il nous faut assurément avancer vers une réelle autonomie géopolitique par la diminution de la consommation d'énergie (industrie, résidentiel, transport...), l'électrification des usages, le développement des énergies renouvelables, du biométhane et d'hydrogène vert...

Il est là notre horizon. Elle est là notre sécurité à venir, pas dans les chimères d'un vieux monde qui disparaît. Et donc quelle que soit votre opinion sur le prolongement du nucléaire, quelle que soit celle de votre interlocuteur ou bonimenteur politico-médiatique, demandez-lui toujours comment il compte réduire, globalement et drastiquement, notre consommation d'énergie fossile...

Une fois la date de sortie du nucléaire confirmée, il faudra à la fois poursuivre cette trajectoire de transition et inscrire cette stratégie dans un récit positif et clair.

Car il ne s'agit pas tant de « sortir du nucléaire » que « d'entrer dans une nouvelle ère énergétique ».

Patrick DUPRIEZ (sur son compte Facebook)

<https://www.asymptotique.be/vingt-ans-de-centrale/>

Deux anciens chefs de la sûreté nucléaire contestent la pertinence de l'atome comme réponse au climat

Tandis que le commissaire européen au Marché intérieur, Thierry Breton, plaide pour 500 milliards pour les centrales de nouvelle génération, des responsables de haut niveau émettent des doutes sur les coûts et les délais inhérents à la filière.

Les centrales nucléaires européennes de nouvelle génération nécessiteront un investissement de « 500 milliards [d'euros] d'ici à 2050 », estime Thierry Breton dans un entretien au *Journal du dimanche* du 9 janvier. Le commissaire européen au Marché intérieur juge « crucial » d'ouvrir la labellisation verte au nucléaire dans le cadre de la transition énergétique et de la taxonomie européenne.

« Les centrales nucléaires existantes, à elles seules, nécessiteront 50 milliards d'euros d'investissements d'ici à 2030. Et 500 milliards d'ici à 2050 pour celles de nouvelle génération ! » affirme le commissaire français. Pour Thierry Breton, « *inclure le nucléaire dans la taxonomie est donc crucial pour permettre à la filière d'attirer tous les capitaux dont elle aura besoin* ».

Depuis la présentation du projet de taxonomie par la Commission européenne, les prises de position s'enchaînent. Dans un communiqué daté du 3 janvier, quatre experts, parmi lesquels deux anciens chefs d'autorités de sûreté nucléaire, Greg Jaczko, ancien président de la Commission de réglementation nucléaire des États-Unis, et Wolfgang Renneberg, ancien chef de la sûreté des réacteurs, de la radioprotection et des déchets nucléaires en Allemagne, soulignent « *le caractère extrêmement coûteux* » de la filière. Vulnérable aux défauts internes, mais aussi aux impacts externes comme l'élévation du niveau de la mer, les tempêtes et les inondations, le nucléaire est « *risqué pour l'investissement sur les marchés financiers, et donc dépendant de subventions publiques et de garanties de prêts très importantes* ».

Une réponse coûteuse et hors délai

Ces anciens responsables de haut niveau soutiennent que « *pour apporter une contribution pertinente à la production mondiale d'électricité, jusqu'à plus de dix mille nouveaux réacteurs seraient nécessaires, selon le type de réacteurs* ».

Ils soulignent que le nucléaire est « *plus cher que les énergies renouvelables en termes de production d'énergie et de réduction des émissions de CO₂, même en tenant compte des coûts des outils de gestion du réseau comme le stockage d'énergie* ».

Ils affirment que le nucléaire en tant que stratégie contre le changement climatique est « *trop lourd et complexe pour créer un régime industriel efficace pour les processus de construction et d'exploitation des réacteurs dans le délai de construction prévu et la portée nécessaire à l'atténuation du changement climatique* ».

Outre les problèmes techniques et de sécurité non résolus « *associés à de nouveaux concepts non éprouvés* », « *il est peu probable qu'il apporte une contribution pertinente à l'atténuation du changement climatique nécessaire d'ici les années 2030 en raison des délais de développement et de construction extrêmement longs du nucléaire et des coûts de construction écrasants du très grand volume de réacteurs qui seraient nécessaires pour faire la différence* », estiment Greg Jaczko et Wolfgang Renneberg, appuyés par Bernard Laponche, ancien ingénieur au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et docteur ès sciences en physique des réacteurs nucléaires, et Paul Dorfman, secrétaire du comité du gouvernement britannique CERRIE (Committee Examining Radiation Risks of Internal Emitters), comité examinant les risques de radiation des sources d'émission internes au pays.

Agnès SINAI, journaliste, rédactrice spécialisée © (Actu-Environnement), 10 janvier 2022

EPR de Flamanville : EDF reporte à mi-2023 la mise en service

La mise en service de l'EPR est de nouveau reportée. EDF doit notamment comprendre l'origine des ruptures de gaines qui ont imposé l'arrêt du premier EPR en service, en Chine. Le traitement de certaines soudures défectueuses reste aussi à déterminer.



© Philippe Collet. *Plusieurs dossiers, non clos, conduisent EDF à repousser encore la mise en service de l'EPR de Flamanville.*

Ce mercredi 12 janvier 2022, EDF annonce un nouveau report d'environ six mois de la date de mise en service de l'EPR de Flamanville (Manche). « La date de chargement du combustible est décalée de fin 2022 au second trimestre 2023 », annonce l'entreprise, ajoutant que « l'estimation du coût à terminaison passe de 12,4 milliards d'euros (Md€) à 12,7 Md€ ». Ce nouveau retard est justifié par « l'état d'avancement des opérations et de la préparation du démarrage dans un contexte industriel rendu plus difficile par la pandémie ». Le chantier, lancé en 2007, devait initialement être achevé en 2012, pour un coût d'un peu plus de 3 Md€. Pour Greenpeace, « un énième retard (...) disqualifie les annonces de nouveaux réacteurs ». L'association juge que « le développement du nucléaire, beaucoup trop lent, est une fausse solution » pour permettre « une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ».

Effectuer le retour d'expérience de l'incident de Taishan

Pour justifier ce nouveau retard, EDF explique que plusieurs dossiers ne sont pas clos. Parmi ceux-ci figure, en particulier, la prise en compte du retour d'expérience des difficultés rencontrées sur le réacteur de Taishan.

Des ruptures de gaines de combustible ont été constatées sur le réacteur chinois, imposant sa mise à l'arrêt, en juillet dernier. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a expliqué qu'elle prendrait en compte le retour d'expérience de l'incident pour instruire la demande de mise en service du réacteur français. En novembre, la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad) a fait état d'informations selon lesquelles les problèmes rencontrés par le premier EPR mis en service seraient liés à la conception du réacteur. Elle évoque notamment des vibrations anormales, qui pourraient être à l'origine des ruptures de gaines et des dommages qu'auraient aussi subis des ressorts de maintien des crayons de combustible.

L'estimation du coût à terminaison passe de 12,4 milliards à 12,7 milliards d'euros. EDF

Aujourd'hui, EDF ne précise pas quelle est l'origine du « *phénomène d'usure mécanique de certains composants d'assemblages* ». L'entreprise se contente d'expliquer que l'usure prématurée des assemblages est un phénomène « *déjà (...) rencontré sur plusieurs réacteurs du parc nucléaire français [qui] ne remet pas en cause le modèle EPR* ».

Quid des défauts de certaines soudures du circuit primaire ?

La « *remise à niveau* » des soudures du circuit secondaire principal est un autre sujet qu'EDF doit encore finaliser. Concernant ces soudures, l'entreprise explique aussi que les opérations de reprise des soudures de traversées de l'enceinte du bâtiment réacteur « *ont été réalisées avec succès et ont été jugées conformes par l'ASN* ».

Reste les défauts qui affectent trois piquages sur le circuit primaire (et non pas secondaire) principal du réacteur. EDF propose d'installer des colliers de maintien autour des trois piquages présentant des soudures non conformes, plutôt que de les refaire. Contactée par *Actu-Environnement*, l'entreprise indique que la solution « *est en cours d'instruction avec l'ASN* ». « *Les approvisionnements pour la fabrication des cerclages sont lancés* », ajoute-t-elle, précisant que « *la solution technique sera déployée avant le chargement du combustible, au deuxième trimestre 2023, et ne remet pas en cause le calendrier présenté aujourd'hui* ».

Initialement, l'ASN devait prendre position « *durant l'été* » 2021, avait expliqué son président, Bernard Doroszczuk. En octobre dernier, elle n'a donné qu'un accord de principe, qui doit maintenant être formellement confirmé. Avant de se prononcer définitivement, l'Autorité attendait encore plusieurs éléments complémentaires concernant la qualité des soudures incriminées et l'efficacité du dispositif, sa conception ou encore sa fabrication. Contactée par *Actu-Environnement*, l'ASN confirme « *[attendre] une deuxième partie [du dossier] vers le mois de février* », pour ensuite poursuivre l'instruction.

Outre la pose de cerclage, deux autres options sont envisageables : la réparation des soudures, conformément à la doctrine privilégiée jusqu'à maintenant par l'ASN, ou le remplacement des tronçons de circuit recevant les piquages non conformes.

Relancer une phase d'essais

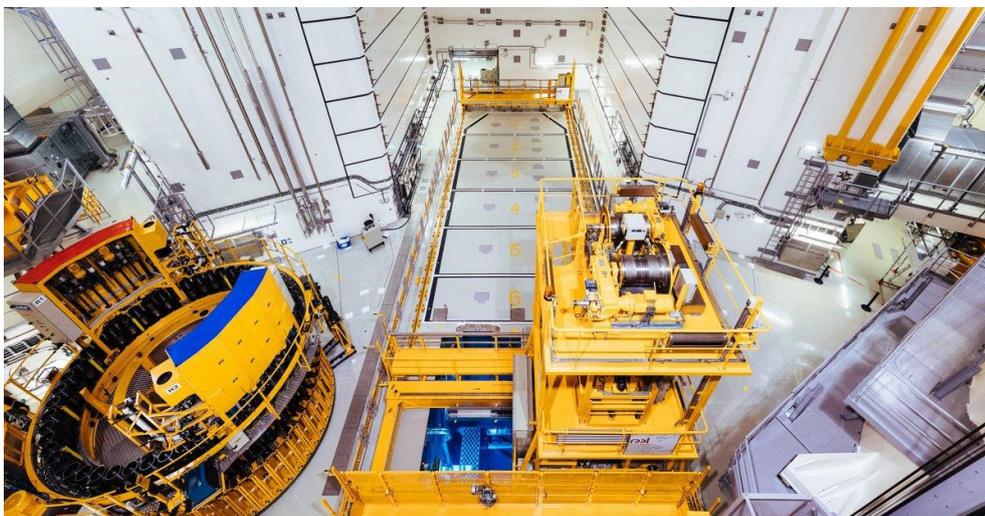
Pour le reste, EDF doit aussi procéder à une nouvelle campagne d'essais de qualification de l'installation avant le chargement du combustible. L'entreprise doit encore achever « *l'instruction des derniers sujets techniques en lien avec l'ASN, conduisant à l'obtention d'autorisations administratives* ». Elle doit enfin réaliser des « *finitions* » et fournir l'ensemble des documents nécessaires à l'exploitation du réacteur.

Parmi les opérations déjà réalisées figurent l'entreposage sur le site de l'ensemble des assemblages de combustibles nécessaires au premier cycle de fonctionnement, ainsi que le transfert de l'essentiel (90 %) des équipements aux équipes chargées de l'exploitation.

Philippe COLLET, journaliste, rédacteur spécialisé© (Actu-Environnement), 12 janvier 2022

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/epr-flamanville-report-mise-en-service-mi-2023-38895.php4#xtor=ES-6>

Nucléaire : l'EPR d'Olkiluoto en Finlande a démarré, avec douze ans de retard



© TVO

« La dernière fois qu'un réacteur a été lancé en Finlande, c'était il y a plus de quarante ans, a souligné la société finlandaise de production d'électricité, TVO, dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 décembre. Et même en Europe, cet événement remonte à quinze ans. » À 3 h 22 heure locale, la centrale nucléaire de la presqu'île d'Olkiluoto, sur la côte sud-ouest de la Finlande, a acté le démarrage de son réacteur pressurisé européen de première génération (EPR I), alias OL3. D'une puissance de 1,65 gigawatt, cet EPR I ne fonctionnera qu'à 30 % de ses capacités lors de son raccordement au réseau électrique à la fin du mois du janvier prochain. Il ne sera pleinement opérationnel qu'à partir du mois de juin 2022 et délivrera alors 14 % de la demande électrique nationale.

Pour rappel, OL3 constitue le premier EPR I commandé au groupe français Orano (anciennement Areva). Sa construction avait été lancée en septembre 2005 et sa mise en service initiale était alors estimée pour courant 2009. Son lancement a cependant rencontré de multiples embûches, notamment la défaillance relevée en juin 2020 par le réseau Sortir du nucléaire (RSN) due à une soupape de sûreté défectueuse. Sa mise en service aujourd'hui effective intervient donc après le lancement des deux EPR I chinois de la centrale de Taishan (successivement, en juin 2018, puis en mai 2019) – dont un reste à l'arrêt depuis l'été dernier. L'EPR I de la centrale française de Flamanville, quant à lui, ne sera pas mis en service avant la fin de l'année 2022. Il devrait précéder le lancement de la construction de « nouveaux réacteurs nucléaires » (probablement de type EPR2) promis par le président de la République, Emmanuel Macron, en novembre 2021.

Félix GOUTY, journaliste, rédacteur scientifique© (Actu-Environnement), 21 décembre 2021

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/nucleaire-EPR-Olkiluoto-finlande-demarrage-retard-38779.php4#xtor=ES-6>

Nucléaire et gaz classés « énergies de transition » : par ici les financements !

Une labellisation du nucléaire et du gaz comme des secteurs durables par la Commission européenne leur ouvrira de nouveaux financements, et risque de freiner le développement des énergies renouvelables et de la rénovation des bâtiments.

L'annonce, à la veille de la nouvelle année, a dû réjouir l'industrie nucléaire française. Le 31 décembre, la Commission européenne a bouclé son projet final de régulation dite de la « taxonomie verte ». Dans le document, elle a intégré le nucléaire et le gaz comme faisant partie des énergies « de transition ». Ce n'était pas exactement ce que voulaient l'industrie nucléaire et le gouvernement français, qui ont fait campagne – en allant chercher le soutien de pays d'Europe de l'Est, en particulier la Pologne et la Hongrie – pour que nucléaire et gaz obtiennent le label « vert ». La catégorie « de transition » se trouve un cran en dessous sur l'échelle de la durabilité. Ce classement devrait permettre aux deux secteurs de débloquer des fonds pour financer de nouveaux projets d'énergies atomique et fossile.

La « taxonomie européenne » se veut centrale dans le plan d'action européen pour les investissements verts. Son objectif principal est de créer une classification commune pour catégoriser les activités économiques en fonction de leurs impacts sur l'environnement et le climat. La taxonomie doit ainsi aider entreprises et investisseurs à évaluer quelles activités sont les plus « écologiques ».

« L'énergie nucléaire doit être incluse dans la taxonomie », défendait au printemps le Groupement des industriels français de l'énergie nucléaire. Ce 9 janvier, le commissaire européen français Thierry Breton (ancien PDG d'Atos) a encore insisté sur le sujet, dans les colonnes du *Journal du dimanche*, il juge « crucial » d'ouvrir la labellisation d'énergie « verte » au nucléaire pour permettre de financer l'entretien des centrales actuelles et les nouveaux projets nucléaires (1). En novembre, le « président-candidat » Macron avait annoncé un plan de construction de nouveaux réacteurs nucléaires EPR en France et un milliard d'euros d'investissements d'ici à 2030 dans le développement de petits réacteurs modulaires, dit SMR. Pour tout cela, il faut de l'argent.

« Sans le qualificatif d'"énergie de transition", la France aura plus de mal à financer les nouveaux EPR »

« Ce label "énergie de transition" ouvre des portes pour des financements européens et nationaux. Sans lui, la France aura plus de mal à financer les nouveaux EPR, explique Neil Makaroff, du Réseau action climat. Cela n'aura sûrement pas d'effets sur l'actuel plan de relance européen (annoncé en 2020, de 750 milliards d'euros, ndlr), car ces crédits sont déjà engagés. Mais pour tout nouveau financement européen, comme pour le budget européen renouvelé tous les sept ans (le prochain démarrera en 2028, ndlr), ou dans le cadre de la réforme du pacte européen de stabilité, la taxonomie aura des conséquences », poursuit le militant climatique. Le pacte de stabilité est cette règle européenne qui interdit aux pays membres d'avoir un déficit de ses comptes publics au-delà de 3 % de son PIB. Ce pacte limite donc les investissements et les dépenses publiques des États. Les investissements dans la transition énergétique pourraient à l'avenir ne pas être comptabilisés dans ce déficit, explique Neil Makaroff : « Si l'UE dégage des marges de manœuvres budgétaires supplémentaires pour financer la transition énergétique dans le cadre de la réforme du pacte de stabilité, l'intégration du nucléaire et du gaz comme énergies de transition dans la taxonomie pourrait ainsi permettre aux États de financer des projets nucléaires et gaziers. »

Le label européen pourra aussi avoir des effets sur les investissements privés. « Cela permettra sûrement à ces secteurs d'accéder à des financements à bas taux d'intérêts auprès d'investisseurs privés, auxquels ils ne pourraient pas prétendre sinon, encore moins pour le nucléaire, ajoute Martial Chateau, de l'association Sortir du nucléaire, opposée à ce que l'énergie atomique bénéficie de ce label durable. Car aujourd'hui, EDF est très endetté. » L'entreprise cumule une dette de plus de 40 milliards d'euros.

« Même la prolongation des vieilles centrales nucléaires pourrait être financée par la taxonomie »

Selon le document de la Commission européenne, les nouveaux projets nucléaires avec un permis de construire délivré d'ici 2045 seraient éligibles aux investissements destinés à la transition. Seule condition : prévoir des plans de gestion des déchets radioactifs et de démantèlement des centrales. Les projets de

centrales à gaz avec des permis délivrés jusqu'en 2030 seraient également éligibles, à condition qu'ils remplissent certaines conditions, notamment en termes d'émissions (inférieures à 270g de CO²/kWh). Pour Neil Makaroff, ce calendrier relativement lointain constitue des « délais de transition monumentaux, alors qu'on a tous les outils déjà en main pour effectuer cette transition en se passant du nucléaire et du gaz ». « Si on construit de nouveaux réacteurs, il est prévu qu'ils durent au moins 60 ans, bien plus que les centrales à gaz qui ont une durée de vie d'environ 20 ans », pointe également Martial Chateau. Les nouveaux réacteurs labellisés « de transition » seraient alors en fonction au moins jusqu'en... 2100. « L'urgence au niveau climatique pour le nucléaire c'est plutôt d'arrêter et de démanteler les centrales de bord de mer, qui risquent bientôt d'avoir les pieds dans l'eau, à Gravelines par exemple », ajoute le militant anti-nucléaire. Les ONG environnementales Réseau action climat, Greenpeace, France Nature environnement, Reclaim Finance ont également dénoncé ce verdissement du nucléaire et du gaz. Reclaim finance a d'ailleurs décrypté dans un rapport, publié cet été, le lobbying des industriels gazier et nucléaire pour se faire labelliser vert. Les critiques sont aussi fortes ailleurs en Europe. Les gouvernements allemand – où le nouveau ministère de l'Économie et du Climat est dirigé par un Vert, Robert Habeck –, autrichien et luxembourgeois ont annoncé s'opposer à cette version de la taxonomie (2). Des eurodéputés verts ont aussi annoncé qu'ils voteraient contre au Parlement européen. « Même la prolongation des vieilles centrales nucléaires françaises pourrait être financée par la taxonomie », craint par exemple l'eurodéputé allemand Michel Bloss. L'Allemagne a confirmé en 2011 sa sortie définitive du nucléaire sur dix ans. Ce 31 décembre, le pays a mis à l'arrêt trois de ses six derniers réacteurs (en même temps que trois installations de centrales à charbon). Les trois derniers cesseront leur activité dans les prochains mois. La situation et la relation au nucléaire est donc évidemment tout autre qu'en France. La part des énergies renouvelables est aussi bien plus importante : 45 % de la production d'électricité y est couverte par les énergies renouvelables contre 26 % en France.

« La France a sous-investi dans les énergies renouvelables »

Outre-Rhin, le projet de labellisation de la Commission européenne fait craindre un détournement des financements vers l'atome et le gaz au détriment de l'éolien, du solaire et du biogaz. « Avec cette décision, le signal envoyé est qu'investir dans le nucléaire ou les centrales à gaz va dans le sens de la durabilité. Cela va détourner des moyens financiers qui pourraient aller aux énergies renouvelables, détaille Sandra Rostek, du groupement allemand des énergies renouvelables (Bundesverband Erneuerbare Energie), qui représente les entreprises du secteur. Par ailleurs, ces investissements risquent de devenir des "actifs bloqués" ("stranded investments"), avertit-elle.

Ce terme désigne des investissements qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution du marché. Le nucléaire et le gaz pourraient se retrouver, au niveau mondial, complètement dépassés par les énergies renouvelables. « Cette classification revient à dire que c'est bien d'investir dans un secteur pour lequel nous savons déjà que, plus tard, nous n'en aurons plus besoin », ajoute Sandra Rostek.

« La France a sous-investi dans les énergies renouvelables. C'est l'un des pays européens qui est le plus en retard, dit aussi Neil Makaroff. Si on qualifie aujourd'hui le gaz et le nucléaire d'énergies de transition, cela va diriger les financements vers ces énergies et il y aura moins d'argent pour les énergies renouvelables et la rénovation énergétique des bâtiments. »

Les gouvernements des différents États européens peuvent demander ce mois-ci à modifier la proposition de la Commission européenne. Sur cette base, la Commission transmettra une proposition finale au Parlement européen, qui se prononcera sur le texte, et aux États membres. Les eurodéputés français verts et LFI comptent bien s'y opposer.

Rachel KNAEBEL, 11 janvier 2022

Notes

(1) Voir cet article du Monde du 9 janvier.

(2) Voir le communiqué officiel du gouvernement du Luxembourg.

PS : Rajout J-Y Peillard :

L'énergie nucléaire ne doit pas être incluse dans la taxonomie européenne

<http://collectif-adn.fr/2021/1/E/taxonomie-verte.html>

<https://basta.media/nucleaire-et-gaz-classes-energies-de-transition-Co...>

URL de cet article 37674 : <https://www.legrandsoir.info/nucleaire-et-gaz-classes-energies-de-transition-par-ici-les-financements.html>

Nucléaire : le naufrage de la classe dirigeante française



Emmanuel Macron a annoncé la construction de six nouveaux EPR, et huit autres en projet, le 10 février à Belfort. Cette annonce traduit l'incapacité de la classe dirigeante de ce pays à penser le monde actuel.

La classe dirigeante de ce pays est d'un confondant irréalisme. Elle vit dans un royaume magique où la science, la technique et l'économie n'existent pas. Il aura suffi à cette classe dirigeante – qui depuis trois décennies ne fait quasiment rien contre le changement climatique, qui continue à construire des autoroutes, à agrandir des aéroports, à multiplier les dispositifs de consommation énergétique –, il lui aura suffi qu'un lobby appuyé par quelques communicants habiles lui dise depuis quelques années « *Le nucléaire n'émet pas de CO₂* », pour qu'elle croie avoir trouvé la solution à cet entêtant défi : comment éviter l'aggravation du changement climatique ? Tout l'arc de la droite, auquel se raccroche un parti communiste qui n'en finit pas de mourir de son passéisme, promet donc de construire des EPR [1] à qui mieux mieux, M. Macron lançant le bal officiel jeudi 10 février à Belfort.

Il convient de doucher cet enthousiasme mortifère, qui traduit surtout l'incapacité de la classe dirigeante française à penser le monde actuel. Incapacité qui explique que ce pays régresse sur tous les plans, celui des libertés n'étant pas le moindre, celui de l'intelligence collective étant le plus significatif.

Rappelons donc un simple fait : l'énergie nucléaire est dangereuse. Sans entrer ici dans le débat sur les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (1986) et de celle de Fukushima (2011), qu'il suffise de dire que les régions affectées par les retombées radioactives en Biélorussie et au Japon restent affectées par une radioactivité rampante, qui rend la vie de centaines de milliers de gens sur des milliers de kilomètres carrés pénible, inquiétante, malade. Le coût pour les pays concernés se compte en centaine de milliards d'euros. Et l'hypothèse qu'un tel accident se produise en France est aussi crédible que celle qu'une pandémie survienne – comme l'ont dit depuis des années naturalistes et écologistes sans être entendus, jusqu'à l'irruption du Covid-19.

« *Un accident nucléaire est toujours possible, a rappelé Bernard Dorozczuk, président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le 19 janvier dernier, et ceux qui prétendraient le contraire prennent une grande responsabilité. Je pense qu'il faut rester vigilant, qu'il faut rester réaliste. Un accident nucléaire est toujours possible et cela suppose de l'anticipation.* » À tout le moins, comprendre la pertinence de cette hypothèse implique de tout faire pour maintenir la sûreté au plus haut niveau. Disons, en bref, que les difficultés financières d'EDF et les pressions du gouvernement sur l'ASN permettent de craindre que ce ne soit pas le cas.

Dans le monde magique de cette classe dirigeante, le problème des déchets radioactifs n'existe pas : « *C'est le volume d'une piscine olympique, clament les bonimenteurs, creusons un trou et voilà.* » La vérité est qu'aucun pays n'a trouvé de solution satisfaisante à ces produits radioactifs pendant des milliers d'années, que la filière française en a multiplié les catégories, compliquant encore le problème, que le projet de Bure, imposé par la

répression et l'achat des consciences, est techniquement biaisé, que les installations de La Hague (Manche) sont saturées et dangereuses, et qu'EDF et Orano accumulent des déchets aux quatre coins de la France sans savoir qu'en faire.

« La France ne sait en fait plus construire de réacteur »

Il est un autre enjeu crucial sur lequel les « responsables » font preuve d'un irréalisme stupéfiant : ils spéculent sur l'engagement de nouveaux réacteurs alors que la France est incapable d'achever – en plus de dix ans ! – son modèle fétiche, l'EPR de Flamanville, tandis que l'un de ceux construits en Chine, à Taishan, est à l'arrêt depuis juillet 2021 pour un défaut encore inexpliqué. Défaut qui pourrait par ailleurs se répercuter sur l'EPR de Flamanville... Quant aux futurs EPR que M. Macron et la brillante élite de ce pays envisagent de construire, il faut savoir qu'il s'agit d'EPR2 aux caractéristiques de sûreté allégées par rapport à l'EPR, que leur dossier de réalisation technique est loin d'être prêt, qu'une étude de l'administration d'octobre 2021 estimait que ces EPR2 ne pourraient pas être mis en service avant 2040 et que leur coût serait de l'ordre de 9 milliards d'euros, selon les révélations du site *Contexte*.

Autre « détail » embarrassant : la France ne sait en fait plus construire de réacteurs, la politique de mondialisation sans frein conduit par les néolibéraux ayant vidé l'industrie du pays d'une partie de sa substance. C'est ce que même le nucléariste Jean-Marc Jancovici est obligé de reconnaître, indiquant dans *Le Journal du dimanche* : « Si les Français ne savent plus les construire, nous pouvons envisager de nous faire aider par d'autres ! Les Chinois et les Russes seraient sûrement ravis ». Ce n'est pas une idée farfelue : comme le montre Marc Endeweld dans *L'Emprise* (Seuil, 2022), les liens forgés depuis une décennie par EDF en Chine ont conduit nombre de responsables français à penser que les partenaires chinois pourraient faire des constructeurs de centrales très acceptables. Pour la fameuse indépendance, on repassera.

Le plus absurde est qu'au niveau mondial, l'industrie nucléaire est en déclin, et que toute la dynamique de production d'électricité se fait autour des renouvelables. Sans doute pour une raison économique simple : elle est plus rentable. Comme le constate le *World Nuclear Industry Status Report*, « entre 2009 et 2020, les coûts du solaire ont baissé de 90 % et ceux de l'éolien de 70 %, tandis que les coûts de construction des réacteurs nucléaires ont augmenté de 33 % ». En s'obstinant à vouloir relancer une industrie dépassée qu'elle ne maîtrise plus vraiment, la classe dirigeante française est en train d'enfoncer le pays dans une impasse, qui va l'enfoncer dans le déclin – même si un accident nucléaire ne vient pas mettre un terme définitif aux fantasmes français. Relancer le nucléaire est une stratégie industrielle dépassée.

« Cette élite est un naufrage. Et le nucléaire une chimère »

Enfin, il y a un enjeu qui est en fait essentiel : dans le monde magique où voudrait vivre l'oligarchie française, la consommation énergétique ne change pas vraiment, on maintient le même niveau de vie moyen (et les mêmes inégalités), l'électricité vient remplacer le pétrole sans que l'on ait sérieusement à se poser d'autres questions. Ainsi, M. Macron et d'autres s'appuient sur UN scénario de RTE (Réseau du transport d'électricité) présenté en octobre. Cette publication a eu lieu à une date qui convenait au calendrier politique de M. Macron, mais pas à la rigueur méthodologique. Car ce scénario de référence, présenté par tous les médias comme le plus fiable, prend comme hypothèse centrale une trajectoire de maintien de la consommation matérielle. Un autre scénario, imaginant une vraie politique de sobriété, est lui attendu pour fin février – après que les annonces de M. Macron auront fait le buzz.

Cette médiocre entourloupe de communication vise à biaiser le débat, à empêcher que l'on discute vraiment de l'avenir. Mais entre changement climatique, pic de pétrole et industrie nucléaire de plus en plus sénile, il est pour le moins incertain que l'actuelle structure de consommation et d'inégalités pourra se maintenir durablement. Il vaudrait mieux poser sur la table cette question cruciale : comment allons-nous réduire fortement consommations matérielle et énergétique pour empêcher le délitement du monde ? C'est cette question que refuse d'aborder et que nous cache la classe dirigeante française. Mais on ne bâtit rien sur les mirages et les mensonges. Cette élite est un naufrage. Et le nucléaire une chimère.

REPORTERRE

Notes

[1] Des réacteurs à eau pressurisée.

M. Macron manipule les expertises pour faire avaler le nucléaire

Pour justifier sa relance du nucléaire, le président français prétend s'être appuyé sur une lecture rigoureuse des experts. Mais il a écarté les analyses provenant de l'Ademe parce qu'il ne va pas dans le sens de l'atome à tout-va. Et il se joue des rapports RTE.

Dans son discours du 10 février à Belfort sur sa politique énergétique, M. Macron a prétendu se fonder sur « ce qu'expliquent les experts », assurant les avoir « lus rigoureusement ». En fait, le président de la République a eu une lecture très sélective.

Comme l'a rapporté Jade Lindgaard dans *Mediapart*, un rapport de l'Ademe – une agence dépendant de l'État et spécialisée dans les questions énergétiques – a vu sa publication repoussée pour ne pas interférer avec le discours du chef de l'État. C'est ce que craignait Mathieu Orphelin, député écologiste et ancien haut cadre de l'Ademe, dans un communiqué du 10 février : « Il semblerait que le ministère ait une nouvelle fois demandé à l'Ademe de décaler la sortie de ses scénarios sur le mix électrique, pourtant prévue pour début février. »

Des réacteurs plus coûteux que la sobriété

En effet, ce document d'expertise officielle conclut très différemment du président-candidat. *Reporterre* s'est procuré cette étude de 44 pages, intitulée *Transition(s) 2050 : mix électrique. Quelles alternatives et quels points communs*.

• Rapport de l'Ademe à télécharger : Ademe- Transition(s) 2050 : Mix électrique (https://reporterre.net/IMG/pdf/ademe-mix_e_lectrique_document_de_travail_b.pdf)

Le texte, dont les pages sont notées « document de travail », apparaît finalisé, sans corrections, telle une version prête à être publiée. Étudiant différents scénarios énergétiques, l'étude conclut que les options comportant à l'horizon 2050 la construction de nouveaux réacteurs nucléaires sont plus coûteuses que les options basées sur la sobriété énergétique et les énergies renouvelables. Le travail des « experts » évoqué par le chef actuel de l'État contredit donc clairement la rationalité de construire quatorze réacteurs PR2 d'ici 2050.

« Si la partie trajectoires électriques de l'étude "Transition(s) 2050" de l'Ademe remet à ce point en cause les propos [de M. Macron], il n'est démocratiquement pas acceptable que de tels engagements soient pris sans qu'elle soit rendue publique », a jugé Yves Marignac, porte-parole de l'association Negawatt. Arnaud Leroy, président de l'Ademe, a affirmé dans un tweet le 12 février, que l'article de *Mediapart* est une « fuite malveillante d'un document de travail, non finalisé et non validé ». M. Leroy est un ancien député PS. Il était en 2017 porte-parole du candidat Emmanuel Macron, puis a été membre du bureau exécutif du parti de celui-ci, En Marche. Il va prochainement quitter l'Ademe pour rejoindre, selon nos informations, une société active dans les énergies renouvelables. M. Leroy n'a pas répondu aux questions de *Reporterre* relatives au report de publication du rapport de l'organisme qu'il préside.

M. Macron a choisi le rapport qui lui convenait

Mais M. Macron n'a pas seulement éludé une expertise officielle. Prétendant s'appuyer sur l'expertise de RTE, il a en fait choisi un scénario de celle-ci qui n'a pas – non plus – été publié. En effet, dans son discours du 10 février, il affirme que « nous devons être en mesure de produire jusqu'à 60 % d'électricité en plus qu'aujourd'hui ». Soit 800 TWh (térawatt-heure) en 2050, sachant que la France a produit 500 TWh en 2020. C'est un chiffre très élevé, qui correspond à la projection du scénario « Réindustrialisation » étudié par RTE. Mais les détails de ce scénario n'ont pas été publiés en octobre 2021, non plus que ceux du scénario « Sobriété ». RTE n'avait alors publié de manière détaillée que le rapport sur le scénario correspondant à « la trajectoire de référence », qui intégrait déjà une forte présence du nucléaire.

À l'époque, tous les médias avaient repris l'idée que le nucléaire était inévitable, préparant le terrain aux annonces de M. Macron. Mais celui-ci va encore plus loin, s'appuyant, toujours dans l'opacité, sur une étude non publiée. Des choix majeurs auront donc été faits sans une discussion publique disposant de tous les arguments clairement posés.

REPORTERRE

PROMESSES BIDONS : la nouvelle campagne du Réseau « Sortir du nucléaire » pour les présidentielles !

La campagne électorale bat son plein et les clichés sur le nucléaire ne cessent de fleurir. Vert, sûr, pas cher... le nucléaire serait doté de toutes les vertus à entendre certains politiques. La plupart des candidat·es se livrent à une surenchère à qui construira le plus de réacteurs, et Emmanuel Macron n'est pas en reste, puisqu'il est censé effectuer de nouvelles annonces à ce sujet demain !

Ce matin nous sommes allés manifester devant le QG d'En Marche pour dénoncer la politique pro-nucléaire d'Emmanuel Macron et des autres candidat·es à l'élection présidentielle 2022.



Pour dénoncer ces discours mensongers et dangereux et inciter les candidat·es à s'engager pour la sortie du nucléaire, nous lançons aujourd'hui une grande campagne intitulée « Promesses-bidons »

L'avenir énergétique de la France pour les prochaines décennies se joue maintenant : nous avons besoin de votre soutien !

Comment agir ?

- ▶ 1/ Interpellez les candidat·es pro-nucléaires sur promesses-bidons.fr
- ▶ 2/ Partagez notre campagne sur Facebook et sur Twitter et suivez la campagne sur notre nouvelle page Instagram
- ▶ 3/ Commandez notre kit de campagne

Ce que nous demandons

Que les candidat·es s'engagent officiellement à sortir du nucléaire une fois élu·es en signant notre Manifeste

Ce que nous dénonçons

Les discours mensongers visant à faire passer le nucléaire pour une énergie propre, pas chère, sûre et qui donne à la France une prétendue indépendance énergétique.

Les discours présentant la construction de nouveaux réacteurs nucléaires et la prolongation massive du fonctionnement du parc existants comme incontournables pour atteindre nos objectifs climatiques.

Il est faux et irresponsable de la part de nos politiques de véhiculer ces idées reçues ! C'est pourquoi nous vous invitons toutes et tous à relayer massivement notre campagne.

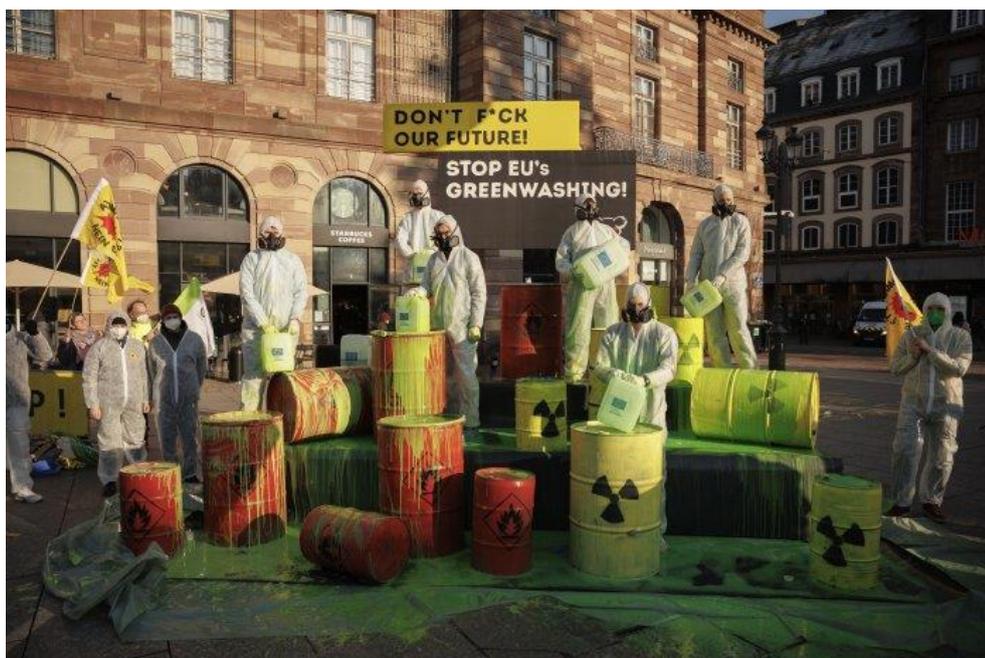
Pour suivre en temps réel les prises de position des candidat·es et agir, rendez-vous sur le site de notre campagne :

<https://promesses-bidon.fr>

Pas de greenwashing du gaz naturel et du nucléaire, Monsieur Macron !

Communiqué du 19 janvier 2022

Des organisations françaises et allemandes de lutte contre le nucléaire et pour la justice climatique protestent aujourd'hui à Strasbourg contre l'inclusion du gaz fossile et de l'énergie nucléaire dans la taxonomie de l'UE. Cette action visuelle de critique du greenwashing se tient alors qu'Emmanuel Macron est en visite au Parlement Européen.



© Julian Rettig | .ausgestrahlt, KoalaKollektiv

Une image digne d'un scénario d'apocalypse dystopique : un brouillard vert, des fûts de déchets nucléaires et de gaz, des personnes en combinaison de protection et masques à gaz et beaucoup de peinture verte. C'est par cette action symbolique que des organisations anti-nucléaires et de justice climatique françaises et allemandes protestent. Des membres d'.ausgestrahlt, du Réseau « Sortir du nucléaire », de KoalaKollektiv, BUND Baden-Württemberg et Südlicher Oberrhein, Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin (CSFR), Stop Transports - Halte au Nucléaire, Stop Fessenheim et Mahnwache Breisach sont présent.es sur la Place Kléber, au centre de Strasbourg, pour s'opposer au projet de l'Union européenne de faire rentrer l'énergie nucléaire, dangereuse, et le gaz naturel, nuisible au climat, dans la taxonomie verte européenne. Cette action vise en particulier le président français Emmanuel Macron, qui présentera au même moment ses projets pour la présidence française de l'Union Européenne.

Julian Bothe de l'organisation allemande anti-nucléaire .ausgestrahlt explique :

« Une fois de plus, l'UE privilégie cette technologie en déclin qu'est le nucléaire en l'intégrant dans la taxonomie verte européenne. La Commission européenne pratique ainsi le greenwashing à grande échelle et détruit la crédibilité de la taxonomie. Le Green Deal est mis en péril dans le seul but de maintenir la technologie nucléaire, dangereuse et coûteuse, qui a échoué depuis longtemps. Chaque euro dépensé dans l'énergie nucléaire en raison de cette classification fera défaut à des projets vraiment soutenables et à des actions efficaces de protection du climat ».



© Julian Rettig | .ausgestrahlt, KoalaKollektiv

Charlotte Mijeon, du Réseau « Sortir du nucléaire », ajoute :

« La diplomatie pro-nucléaire de la France nous fait honte. Miser sur le nucléaire, comme le fait la France, est une impasse ; EDF et l'industrie nucléaire sont désespérément surendettés. Plus les problèmes techniques s'accumulent sur les centrales françaises, plus le retard de l'EPR de Flamanville s'accroît, et plus Emmanuel Macron s'accroche au soutien financier au nucléaire. Mais contrairement à Macron, la population française n'est pas amoureuse du nucléaire. Au contraire, cette technologie dangereuse et polluante nous a été et nous est imposée par les politiques ».

Hannah Fischer, activiste au sein du collectif pour la justice climatique KoalaKollektiv, poursuit :

« Une fois de plus, on cède au lobbying nucléaire et fossile. Labelliser le gaz naturel nocif pour le climat et l'énergie nucléaire dangereuse comme « durables », c'est infliger une gifle aux jeunes générations qui devront vivre avec les conséquences imprévisibles de la crise climatique et de la radioactivité. La Commission européenne place ainsi les intérêts économiques et politiques à court terme au-dessus de la protection de nos intérêts vitaux les plus essentiels ».

« La classification du gaz naturel comme durable est plus qu'absurde », ajoute Sylvia Pilarsky-Grosch, présidente régionale de BUND Baden-Württemberg. « Le gaz naturel est une source d'énergie fossile dont l'extraction et la combustion ne font qu'alimenter la crise climatique. Même si de nouvelles centrales au gaz peuvent être nécessaires dans des cas très exceptionnels et pour une durée limitée, les marchés financiers doivent maintenant investir dans les énergies renouvelables et donc dans des solutions réellement durables »

L'action a été organisée par :

.ausgestrahlt, Sortir Du Nucléaire, KoalaKollektiv, le BUND Baden-Württemberg, BUND Südlicher Oberrhein, le Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin (CSFR), le groupe Stop Transports - Halte au Nucléaire, l'association Stop Fessenheim et la Mahnwache Breisach.



© Julian Rettig | .ausgestrahlt, KoalaKollektiv

Contexte :

Macron est le moteur des projets visant à inclure l'énergie nucléaire dans la taxonomie verte, contrairement aux recommandations scientifiques. L'Allemagne, entre autres, fait du lobbying pour des critères étendus en ce qui concerne le gaz naturel. De nombreuses institutions financières critiquent ces projets [1, 2, 3]. La classification de l'énergie nucléaire dans la taxonomie est censée pallier l'endettement excessif du groupe public EDF et donc de prolonger la durée de vie des centrales nucléaires et d'en construire de nouvelles. Différentes études scientifiques montrent que relancer le nucléaire aggrave la crise climatique, car les coûts d'investissement et d'entretien ainsi que les délais de construction sont nettement supérieurs à ceux des énergies renouvelables et parce que l'extraction et le transport de l'uranium émettent des gaz à effet de serre. Les déchets nucléaires et les risques d'accident sont en nette contradiction avec le principe « Do No Harm » de la taxonomie européenne. Par ailleurs, développer davantage les capacités de gaz naturel fossile met en péril l'objectif de maintenir le réchauffement de la planète en dessous du seuil critique de 1,5°C.

Contacts presse sur place :

Julian Bothe, .ausgestrahlt (allemand, anglais) , +49-1573 / 6191730

Kerstin Kreß, KoalaKollektiv (allemand, anglais, français), +49-1567 / 8368004

André Hatz, Stop Fessenheim (français), +33 - 6 82 02 69 79

Stefan Auchter, BUND Baden-Württemberg / Südlicher Oberrhein (allemand, anglais), +49 – 761/4014413

Contacts pour questions éventuelles :

Julian Bothe, .ausgestrahlt, +49 - 1573 / 6191730, julian.bothe@ausgestrahlt.de

Charlotte Mijeon, porte-parole du Réseau « Sortir du nucléaire » (français, allemand), +33 - 6 64 66 01 23
charlotte.mijeon@sortirdunucleaire.fr

Kerstin Kreß, KoalaKollektiv, +49-1567 / 8368004, mail@koalakollektiv.de

Sylvia Pilarsky-Grosch, présidente de l'Union pour l'environnement et la protection de la nature en Allemagne (BUND), fédération du Bade-Wurtemberg, +49-172 / 834 42 94, Sylvia.Pilarsky-Grosch@bund.net



© Julian Rettig | .ausgestrahlt, KoalaKollektiv

Dévoilé le 31 décembre 2021, le projet d'acte délégué censé régir le sort du nucléaire et du gaz classe ces technologies parmi les activités « de transition ». Les nouveaux réacteurs ayant reçu un permis de construire avant 2045, tout comme les travaux destinés à prolonger le fonctionnement des réacteurs existants approuvés avant 2040, pourraient être éligibles aux financements privés sous cette étiquette, sous réserve qu'il existe un plan, un site et des fonds dédiés pour la gestion des déchets et le démantèlement. Un texte taillé sur mesure pour EDF, pour qui le financement de ses projets de nouveaux réacteurs et de prolongation du parc existant jusqu'à 50 ans et plus posait un défi de taille... Si plusieurs États sont opposés à cet acte délégué, leur poids sera probablement insuffisant pour empêcher son adoption par la Commission. Le texte sera ensuite transmis au Parlement européen et au Conseil, qui disposent de quatre mois pour exprimer d'éventuelles objections (ce qui nécessiterait l'intervention d'au moins 20 États-membres représentant au moins 65 % de la population de l'UE, ou un vote de la majorité des parlementaires européens). Il est donc malheureusement très probable qu'il entre en vigueur à l'occasion de la présidence française de l'Union Européenne, au premier semestre 2022 – sauf à être contesté en justice, ce que l'Autriche et le Luxembourg ont d'ores et déjà l'intention de faire. À suivre...



https://www.sortirdunucleaire.org/Pas-de-greenwashing-du-gaz-naturel-et-du?origine_sujet=LI202201

L'incroyable dédommagement d'EDF à des fournisseurs défaillants

Deux ans de retard dans la livraison de moteurs de haute sécurité qui prennent feu. Et un cadeau de 110 millions d'euros.

POURQUOI EDF, lourdement lésé par deux entreprises, s'est-il engagé à les indemniser, qui plus est en secret ? Jean-Bernard Lévy, le patron du groupe français, a promis de faire cadeau de 110 millions d'euros au duo Westinghouse-FME, deux entreprises US ayant fourni des supermoteurs dits « d'ultime secours » dans une vingtaine de centrales nucléaires françaises. Une décision surréaliste quand on sait que ces moteurs, choisis au terme d'un appel d'offres baroque, ont été livrés avec plus de deux ans de retard... et ont tendance à prendre feu !

L'engagement d'EDF est contenu dans un « protocole confidentiel » (lire ci-dessous) signé avec Westinghouse et qui ne doit être « communiqué à aucun tiers ». Daté du 20 décembre 2019, celui-ci mentionne des « délais pour EDF » (c'est-à-dire des retards de livraison du fabricant américain des moteurs, FME) et des « difficultés financières pour Westinghouse » (associé de FME et coordinateur de l'opération) liées auxdits retards. Au fil de 11 pages en petits caractères, le groupe français accepte de renoncer à 63 millions de pénalités auxquelles il a droit en raison des manquements de FME et, de surcroît, de verser à Westinghouse une « somme transactionnelle forfaitaire globale » de 47,5 millions d'euros. Conclusion : c'est EDF, victime, qui s'appauvrit de 110,5 millions, alors que le responsable – le fabricant de moteurs défectueux – n'est, lui, pas inquiété. Intéressant...

Incompétence ou canaillerie ?

Et ce n'est pas tout ! Au bas du protocole figure cette incroyable mention écrite et signée par le pédégé Jean-Bernard Lévy : « Bon pour transaction et renonciation à tout recours ».

Pourquoi subir un préjudice et renoncer à poursuivre le fautif ? Deux raisons possibles : soit la volonté de dissimuler des actes inavouables – odieuse supposition –, soit celle de



faire oublier qu'on s'est montré lourdement incompétent. Interrogé sur cette situation extravagante (lire ci-dessous), l'électricien n'a guère éclairé notre lanterne.

Remontons à l'origine du contrat. Après l'accident de Fukushima (11/3/11), les experts estiment que, si la situation a tourné à la catastrophe, c'est que les groupes Diesel classiques censés fournir l'électricité nécessaire pour refroidir le cœur de la centrale ont été rapidement mis hors d'usage par le tsunami. Afin d'éviter que le drame ne se répète, il est décidé de leur adjoindre des moteurs presque indestructibles : les diesels d'ultime secours (DUS). Des monstres de 70 tonnes, logés dans des bunkers ultra-sécurisés hauts de 30 mètres. Les autorités de contrôle que sont l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire et l'Autorité de sûreté nucléaire voudraient voir ajoutés deux DUS à chacun des 56 réacteurs d'EDF. Au terme d'après discussions, on s'en tiendra à un seul par réacteur.

EDF lance un appel d'offres européen. Trois groupements sont sélectionnés : d'abord, le français Alstom, associé à l'allemand MAN, champion incontesté du secteur, agréé dans les principales puissances nucléaires (France, Etats-Unis, Japon, Corée du Sud, etc.). Ensuite, le belge ABC,

spécialisé dans la construction de moteurs de bateau et de petites centrales en Afrique. Enfin, le duo américain Westinghouse-FME, présentant un moteur retiré de la circulation aux Etats-Unis dans les années 70... qu'il promet d'améliorer.

Moteurs inflammables

A la surprise générale, EDF choisit, en 2014, ce peu séduisant candidat, qui partagera le marché avec ABC. Il faut dire que l'américain est légèrement moins cher et qu'EDF, dans son appel d'offres, accorde une pondération de 92 % au prix et de 8 % seulement à la qualité technique.

Et ce, malgré le rapport sans appel d'Yves-Marie Le Marchand (missionné par MAN), un expert en génie atomique auprès de la cour d'appel de Paris. De ce document il ressort que les deux lauréats échouent à

remplir plusieurs conditions du cahier des charges d'EDF : un, ils ne présentent pas, selon lui, de références internationales ; deux, la puissance de leurs moteurs est insuffisante ; trois, ces derniers ne sont pas conçus pour fonctionner par très grand froid ; quatre, il faut, pour les mettre en route, les purger au préalable de leur huile, ce qui demande une bonne demi-heure. Pratique, en cas d'urgence !

Mais il y a pire encore : le moteur proposé par FME a été présenté dès 2008 par l'agence de régulation nucléaire américaine comme ayant la fâcheuse manie de prendre feu. Ce qui va d'ailleurs arriver à 9 des 20 moteurs FME installés en France ! Ces invraisemblances entraînent, en 2018, le dépôt, par un concurrent malheureux, d'une plainte au Parquet national financier pour favoritisme.

Aux tares des moteurs FME s'ajoute un souci majeur : au moment où EDF les choisit, ils ne sont pas encore disponibles. Promis pour la mi-2018, ils ne seront totalement livrés qu'à la fin de 2020. D'où les « retards » évoqués par le protocole transactionnel secret et l'engagement de « non-recours » que, comme EDF, Westinghouse a signé. Certains des actionnaires de la boîte US avaient en effet envie de poursuivre en justice le partenaire FME, dont les retards de livraison avaient coûté cher. Cette procédure, inévitablement, aurait conduit à demander des comptes à EDF, coupable d'avoir commandé de tels rossignols. Mais, comme ses fournisseurs, l'électricien français a préféré tirer le rideau, quitte à perdre une fortune. Et ce n'est pas fini.

Hervé Martin

Réponses hors circuit

INTERROGÉ par écrit, EDF a répondu aux interrogations du « Canard ».

* **Pourquoi ce mirifique protocole à 110,5 millions en faveur de Westinghouse-FME ?** Parce que le premier a été « pénalisé [par] les difficultés rencontrées pour construire les bâtiments abritant les moteurs ». Possible, mais cela n'explique pas pourquoi EDF a renoncé aux 63 millions que le motoriste FME, associé de Westinghouse, lui devait.

* **Pourquoi le cahier des charges a-t-il été si mal respecté par FME ?** Ce cahier « a été validé par la justice », explique EDF, qui a sans doute lu un peu trop vite le jugement du 20 février 2014. Le juge écrit en effet qu'il ne lui « appartient pas d'apprécier si les offres (...) sont conformes [au] cahier des charges ».

* **Quid des incendies répétés des moteurs ?** Ceux-ci « ont été sans conséquences sur la sécurité [car] la disponibilité des moteurs concernés n'était pas remise en cause ». Le 21 septembre 2020, EDF écrivait pourtant à Westinghouse : « Le 12 juin 2020, nous avons été contraints [de] déclarer indisponibles les moteurs de six centrales. » Dont les deux réacteurs de Nogent-sur-Seine, à 100 km de Paris.

* **Faut-il changer de motoriste ?** « Les aléas de délais ou techniques sont aujourd'hui maîtrisés et parfaitement sous contrôle. » C'est ce que clamait déjà EDF après le huitième incendie, le 26 février, à la centrale de Paluel. Las ! trois mois plus tard, le 3 juin, ça cramait de nouveau. A Flamanville cette fois.

Et on disjoncterait pour si peu ?

EDF PROTOCOLE TRANSACTIONNEL N°2 CONCERNANT LE DEPLOIEMENT DU MARCHÉ C4554C0420



Le 20 décembre 2019, le patron d'EDF, Jean-Bernard Lévy, signe un « Protocole transactionnel » avec la société Westinghouse-FME au sujet de la fourniture de 20 moteurs « d'ultime recours » pour ses centrales nucléaires. La livraison a plus de deux ans de retard et, une fois installés, les moteurs prennent feu : pas grave, EDF renonce à tout recours et, en prime, verse un gros chèque à Westinghouse-FME. Bilan pour EDF : 110,5 millions envolés.



Un rapport US annonçait les incendies de moteurs dans les centrales nucléaires

NEUFS moteurs d'« ultime secours » prenant feu – alors qu'ils ont été installés à proximité des centrales nucléaires françaises pour éviter qu'un accident ne tourne à la catastrophe, style Fukushima (« Le Canard », 8/12) ? Ça n'aurait pas dû être une surprise pour EDF. Il y a plus de treize ans, la commission de régulation de l'énergie nucléaire américaine, la NRC, avait, en effet, publié un rapport relatant des accidents de ce type dans sept centrales nucléaires US.

EDF en avait eu connaissance, mais cela ne l'avait pas plus inquiété que ça, a indiqué le groupe au Volatile, dans la mesure où « la notice d'information de la NRC ne préconisait pas aux exploitants la mise en œuvre de procédures ou d'actions spécifiques pour réduire les risques de départ de feu ». Pas de quoi se biler, c'est sûr !

36 chandelles dans le réacteur

L'affaire commence au lendemain de la catastrophe de Fukushima. Le 11 mars 2011, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) avait alors exigé la mise en place de groupes électrogènes – les diesels d'ultime secours (DUS) –, capables, quelles que soient les conditions (inondation, séisme, chaleur extrême), de continuer à fournir l'électricité pour refroidir le cœur de la centrale.

EDF a commandé 56 de ces monstres – 70 tonnes, logés dans des bunkers sécurisés hauts de 30 mètres –, dont 20 à l'américain Fairbanks Morse, pour ses plus gros réacteurs (1 300 MW). La suite a donné raison au gendarme d'outre-Atlantique. Lors des dix-huit derniers mois, 9 de

ces 20 moteurs ont pris feu !

Un rapport américain encore plus ancien (7/7/1994), signé des principaux énergéticiens US (nucléaires et thermiques), expliquait que ces départs de feu, poétiquement appelés « candle fires » (« feux de chandelle »), étaient dus à des « fuites d'huile ». Dont, malheureusement, « la complète élimination [est] impossible du fait du mode de fonctionnement » du moteur lui-même. « La principale cause des incendies, précisait la note, est l'huile qui s'accu-

report de l'ASN rédigé le 6 avril dernier à la suite d'un énième début d'incendie à la centrale de Flamanville, elle est plutôt délicate.

« Effectué trop tard, le virage s'avère inefficace, avertit l'ASN. Effectué trop tôt, il ne chasse pas la totalité de l'huile. » Le timing pourra-t-il être respecté à la minute près lors d'un démarrage en urgence absolue, alors que le cœur de la centrale est au bord de la fusion ? Dans un climat de panique nucléaire, les techniciens disposeront-ils de la demi-heure nécessaire ?

L'urgence qui prend son temps

« Pour ces raisons, poursuit le rapport, les inspecteurs s'interrogent sur la suffisance de l'action de virage » du moteur. Il y a moins d'un mois, le 16 novembre, l'ASN a écrit à EDF pour lui demander de lui indiquer les « moyens mis en œuvre (...) afin de prévenir les candle fires ». Aujourd'hui, questionnée par « Le Canard », l'Agence n'a plus ces états d'âme : « Les dispositions prévues par EDF ne remettent pas en cause la capacité de ces moteurs à démarrer dans les délais nécessaires pour assurer leur fonction de sûreté. »

Ce n'est pas l'avis des agents d'EDF, cités par le magazine (écologiste) « Basta ! » (11/3) : « La procédure est très compliquée à mettre en œuvre. Chaque fois, il faut faire intervenir les mécanos et les électriciens. En cas d'urgence, ce sera difficile à faire. » Un ingénieur d'EDF assure, lui, que l'opération « prendra trois ou quatre heures, dans des conditions difficiles ».

Il n'y aura qu'à faire patienter le réacteur !

Hervé Martin



mule durant les périodes d'inactivité du moteur. » En cas de très grave crise affectant un réacteur nucléaire, l'incendie se produit donc au démarrage du moteur de secours !

Une procédure, appelée « virage », existe bien : prégraisage du moteur par une pompe électrique, puis purge de l'huile à l'air comprimé et, enfin, alimentation en gazole pour le faire démarrer. Mais cette opération, désormais déclenchée par EDF lors de ses contrôles mensuels – c'est-à-dire hors crise –, prend au moins une demi-heure ! Et, à en croire un

« Gaz neutre en CO² » et « gaz climatiquement neutre » : tromperie commerciale ou véritable solution pour le climat ?

Motivé.e.s par un précédent jugement du Jury d'Éthique Publicitaire (JEP), nous repartons au combat contre le greenwashing. Cette fois, nous visons les termes « gaz neutre en CO₂ » et « gaz climatiquement neutre » que les fournisseurs d'énergie Mega et Luminus utilisent pour faire passer du gaz fossile pour de l'énergie verte. Publicité trompeuse ou non ? Le JEP tranchera.

Quand les fournisseurs nous parlent de gaz neutre en CO₂ ou de gaz climatiquement neutre, il est logique de penser qu'il s'agit d'un gaz qui ne produit pas d'émission de CO₂. Ou à tout le moins d'un gaz sans impact sur le climat... Or, c'est une illusion. Il s'agit simplement d'un nom fantaisiste imaginé pour cacher la réalité. La combustion de ce gaz libère toujours autant de gaz à effet de serre qui contribue de manière significative au réchauffement de la planète. Le gaz lui-même n'est donc en aucun cas neutre du point de vue du CO₂ ou du climat.

Gaz fossile compensé

Ce type de gaz reçoit un label de neutralité climatique car les émissions libérées lors de la combustion sont compensées par des projets en Afrique et en Amérique latine. Des arbres sont plantés, des forêts sont davantage protégées ou la population locale a accès à des poêles à bois plus efficaces. À long terme, ces projets devraient certes « neutraliser » les émissions rejetées. Mais ces *mécanismes de compensation suscitent de nombreuses interrogations*. Personne ne peut prédire si les arbres vivront assez longtemps pour accomplir cette tâche : les sécheresses prolongées, les parasites, les incendies de forêt, etc. sont des dangers réels dont le risque ne fera qu'augmenter à l'avenir. En outre, voir des pays qui ont le moins contribué au changement climatique (mais qui en subissent les plus grandes conséquences) devoir compenser les émissions des pays occidentaux constitue le comble de l'injustice.

Les mécanismes de compensation souffrent d'un autre point faible. Ils semblent en effet oublier le phénomène des *fuites de méthane* qui ont lieu lors du transport du gaz. Le méthane est un gaz à effet de serre beaucoup plus puissant que le CO₂. Rien qu'avec 3,2 % de fuites de méthane par rapport à la production de gaz, le gaz fossile obtient déjà de moins bons résultats que le charbon. Or, les valeurs connues pour les fuites de méthane sont souvent plus élevées que cela, et de nombreux producteurs ne mesurent même pas ces fuites. Donc, même si les émissions de méthane sont compensées, il est très peu probable qu'elles couvrent l'ensemble des émissions.

En conclusion, *la compensation des émissions ne réduit pas radicalement nos émissions, est socialement injuste et nous mène dans une voie sans issue*. Il n'y a tout simplement pas assez de surface disponible sur Terre pour compenser nos émissions actuelles. Et même si les émissions diminuent fortement lors des prochaines années, tous les puits de carbone naturels seraient plus que nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

Les consommateurs sont trompés

Outre le qualificatif trompeur accolé au mot « gaz », la communication générale des fournisseurs d'énergie vise à exploiter les bonnes intentions et l'ignorance des futurs clients afin de continuer à leur vendre du gaz fossile. Seuls ceux qui consultent attentivement le site Internet de ces fournisseurs ou utilisent un moteur de recherche peuvent découvrir comment le gaz fossile est soudainement devenu neutre pour le climat. Les pages où vous concluez un contrat en tant que consommateur contiennent très peu d'informations, et les fournisseurs ne vous diront certainement pas que vous achetez simplement du gaz fossile. Un nom bien choisi et un manque de transparence aident ainsi le gaz fossile à conserver une image verte.

Vers une énergie véritablement neutre sur le plan climatique

C'est pourquoi Greenpeace demande au JEP de restreindre l'utilisation des termes « gaz neutre en CO₂ » et « gaz climatiquement neutre ». Ces mots ne reflètent pas la réalité et induisent le consommateur en erreur. En outre, le consommateur doit être correctement et suffisamment informé sur le produit qui lui est vendu.

Les termes trompeurs et les fausses solutions ralentissent la nécessaire transition vers une énergie 100 % verte. Nous supposons donc que le JEP suivra notre raisonnement et prendra la bonne décision. À suivre ! Vous souhaitez passer à un fournisseur d'énergie 100% verte et équitable ?

Consultez notre classement des fournisseurs d'énergie : <https://monelectriciteverte.be/>.

GREENPEACE BELGIUM, 6 janvier 2022

L'observation des invertébrés laisse craindre la sixième extinction de masse des espèces



© Nailia Schwarz

La sixième extinction de masse des espèces n'est pas de la science-fiction si on observe les invertébrés, alertent trois chercheurs à travers une étude publiée le 10 janvier 2022 dans la revue *Biological Reviews*.

Trois pour cent seulement de la diversité en espèces connues sont constitués de vertébrés. Les analyses fondées majoritairement sur les populations d'oiseaux et de mammifères, que reflètent les listes rouges de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), introduisent par conséquent un biais important. En s'appuyant sur l'analyse de la situation des mollusques terrestres, les chercheurs montrent qu'entre 7,5 et 13 % des espèces animales et végétales auraient disparu dans le monde depuis l'an 1500, là où la Liste rouge n'avancait qu'un chiffre de 0,4 %. Ce qui signifie qu'entre 150 000 et 260 000 espèces seraient définitivement éteintes. L'étude montre toutefois que les situations ne sont pas homogènes : le phénomène d'extinction touche moins les océans que les milieux terrestres, et sans doute moins les plantes que les animaux. En revanche, les espèces insulaires sont plus touchées que les espèces continentales.

Il y a eu cinq extinctions de masse dans l'histoire terrestre, toutes causées par des phénomènes naturels. La sixième extinction au début de laquelle nous serions en train d'assister est causée par l'homme, pointent les chercheurs. « *Les humains sont la seule espèce capable de manipuler la Terre à grande échelle, et ils ont permis à la crise actuelle de se produire* », expliquent les trois scientifiques. Et de prévenir : « *Nier la crise, l'accepter simplement et ne rien faire, ou même l'accepter pour le bénéfice apparent de l'humanité, ne sont pas des options appropriées et ouvrent la voie pour que la Terre continue sa triste trajectoire vers une sixième extinction de masse* ».

Laurent RADISSON, journaliste, rédacteur en Chef délégué aux marchés HSE© (Actu-Environnement),
14 janvier 2022

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/sixieme-extinction-masse-especes-observation-inertebres-etude-biological-reviews-38914.php4#xtor=ES-6>

La logistique du chaos climatique

Le projet « Terra 2 », dans le Tarn, son entrepôt géant et sa noria de camions, est symbolique de ces nouveaux aménagements du territoire au service de l'industrie des plateformes et au détriment de la Terre première.

En octobre 2021, en pleine vague pandémique et après la publication du dernier rapport du Giec, se réunissait le deuxième comité interministériel de logistique (Cilog) (1). Au menu : logistique urbaine durable, présentation de 49 « territoires de logistique », simplification de l'implantation logistique responsable, appels à projets logistiques 4.0, attractivité, décarbonation, logistique résiliente, connectivité intermodale, corridor logistique, compétitivité logistique, chaînes logistiques, plateformes, *blockchain* et entreprises de la *supply tech*. Telle est la dystopie d'une industrie logistique mobilisée pour accélérer les flux mondiaux de biens et de matières, et organiser le contournement des contraintes écologiques.

La lecture du rapport des « experts » est en effet édifiante : nous n'habitons pas la même Terre. Les aménageurs, publics et privés, ne s'y sont pas trompés : un des 49 territoires dédiés à la logistique est le bien nommé Terra 2, dans le Tarn, à Saint-Sulpice-la-Pointe. Le conseil général (on se souvient de Sivens, à quelques dizaines de kilomètres de là), épaulé par la région Occitanie, a confié à JMG Partners (2) la construction d'un entrepôt de 65 000 mètres carrés, soit 530 mètres de long, et 123 mètres de large, au sein d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) de 200 hectares. Une flotte d'environ 500 camions journaliers serait mobilisée pour les manœuvres finales de cette gigantesque organisation de la circulation des flux de marchandises, venues d'insoutenables ateliers de fabrication d'Asie du Sud-Est et du Sud global.

Le monde du projet Terra 2 est emblématique de celui du béton, des plateformes, des chariots, des chaînes de triage, des drones, des emballages, des codes-barres, des esclaves salariés, rouages de la machine logistique, occupés à assurer le mouvement permanent et optimal des marchandises depuis ces entrepôts-casernes.

« Zéro délai », « Zéro stock », peu importe le contenu, pourvu qu'il circule et soit livré en temps record : seule compte l'organisation rationnelle du mouvement des « containers ». En d'autres termes, c'est l'inversion parfaite des moyens et des fins, caractéristique des idéologies et systèmes totalitaires.

Reconnaissons qu'il s'agit effectivement d'une logistique urbaine durable. Elle détruit durablement et souvent de manière irréversible les milieux de vie, les sols nourriciers de notre Terre unique. Pour que le projet Terra 2 s'accomplisse en un territoire de logistique industrielle avec « écolabel », il faut saccager la Terre première, anéantir 16 hectares de sols agricoles et liquider l'habitat de nombreuses espèces. Les corridors et continuités logistiques ne sont pas des corridors écologiques. À ce propos, et pour le malheur des aménageurs, il existe sur la Terre habitée des naturalistes. L'un d'entre eux a découvert le projet Terra 2 par hasard, alors qu'il observait un petit rapace, l'élanion blanc, tout près du signallement de l'enquête publique. Les naturalistes-enquêteurs mobilisés ont permis ainsi de contester l'évaluation du bureau d'études chargé d'établir le diagnostic d'impact sur la biodiversité, l'élanion blanc et bien d'autres espèces répertoriées ayant été ignorés. Le collectif Stop Terra 2 (3) a mené une bataille juridique et l'aménagement de la ZAC a été bloqué pendant trois ans. Pourtant, les travaux de défrichement ont recommencé à la suite d'un arrêté interdépartemental dérogatoire à l'environnement, faisant valoir l'urgence, l'intérêt public majeur et des promesses de 2 000 emplois... à l'horizon 2040 et ignorant la préservation de 40 espèces supplémentaires ciblées par le bureau d'études. Une nouvelle requête vient d'aboutir : les travaux sont suspendus « jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la requête au fond (4) ». Un temps précieux pour informer et élargir la résistance.

La logistique attendra. Cette science militaire déployée désormais à des fins industrielles et commerciales est « la discipline du gouvernement des flux des biens et des matières (5) ». Elle est le support d'une guerre au vivant et à tout ce qui s'oppose à cette circulation continue. Une telle organisation ne peut tolérer ni perturbation ni réglementations climatiques contraignantes. La « décarbonation » y est une opportunité, un rouage industriel. Cette victoire d'étape du collectif Stop Terra 2 s'ajoute à d'autres et rejoint les soulèvements et résistances ancrés sur la Terre première.

Geneviève AZAM, membre d'Attac, publié le 21 février 2022 (Politis)

(1) Cf. « Cilog, 2^e comité interministériel de la logistique », France Logistique, dossier de presse sur www.ecologie.gouv.fr. Voir page 8 pour la carte des 49 territoires dédiés.

(2) Spécialiste de l'immobilier d'entreprise.

(3) stopterra2.org/

(4) www.facebook.com/StopTERRA2

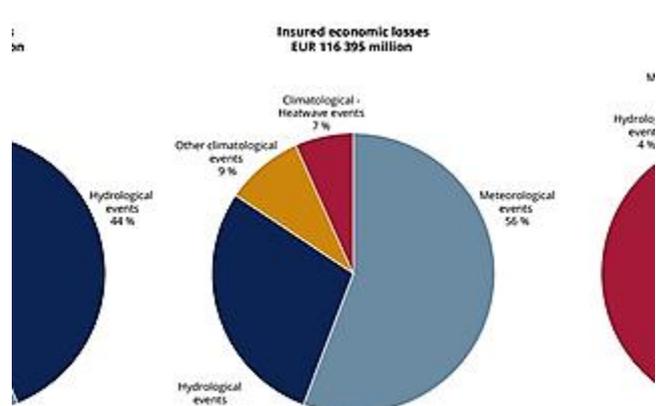
(5) Flux. Comment la pensée logistique gouverne le monde, Mathieu Quet, Zones, 2022.

Catastrophes naturelles : les pertes humaines et financières en Europe ont été chiffrées



© EKH-Pictures Inondation à Coblenze, en Allemagne.

Jusqu'à 145 000 morts et 520 milliards d'euros dépensés : tel est le triste constat de l'Agence européenne de l'environnement (EEA) sur les conséquences des catastrophes naturelles subies en Europe. Dans un nouveau rapport, s'appuyant sur les données de la base internationale Catdat, l'EEA a évalué l'impact humain et économique d'inondations, de feux de forêt et de vagues de chaleur ou de froid observées, entre 1980 et 2020, dans 32 pays européens (les 27 États membres de l'Union européenne ainsi que la Suisse, la Norvège, la Turquie, l'Islande et le Liechtenstein).



Coût moyen économique, total et assuré, et humain par types d'événements météorologiques subies entre 1980 et 2020. © EEA – Catdat

En quarante ans, l'événement météorologique le plus meurtrier reste la canicule, responsable de 85 % des pertes humaines. À elle seule, celle de l'été 2003 a causé la mort de 80 000 Européens. Cette vague de chaleur ainsi que quelques autres grands épisodes climatiques, constituant seulement 3 % des événements observés, représentent 60 % de la facture totale. L'ensemble des inondations observées depuis 1980 comptent pour 44 % de ce coût financier. Parmi les pays étudiés, l'Allemagne reste la plus grande victime, avec 42 000 pertes humaines et 107 milliards d'euros dépensés en assurance et en réparation. La France, quant à elle, accuse la perte de 26 700 personnes et de 99 milliards d'euros.

Ce coût climatique, qu'il soit humain ou financier, n'est cependant pas prêt de diminuer. Toujours selon l'EEA, et comme le soulignait déjà le dernier rapport du Giec en août dernier, le continent enregistrera une plus grande fréquence et un plus grand nombre

de jours d'épisodes de chaleur extrême, en Europe méridionale, et de précipitations exceptionnelles, en Europe septentrionale. En suivant un « scénario avec une augmentation de température planétaire relativement modérée », le coût annuel moyen des inondations, notamment, pourrait atteindre 21 milliards d'euros d'ici à 2050 et jusqu'à 40 milliards en 2100 – pour environ 12 milliards d'euros par an, entre 1980 et 2020.

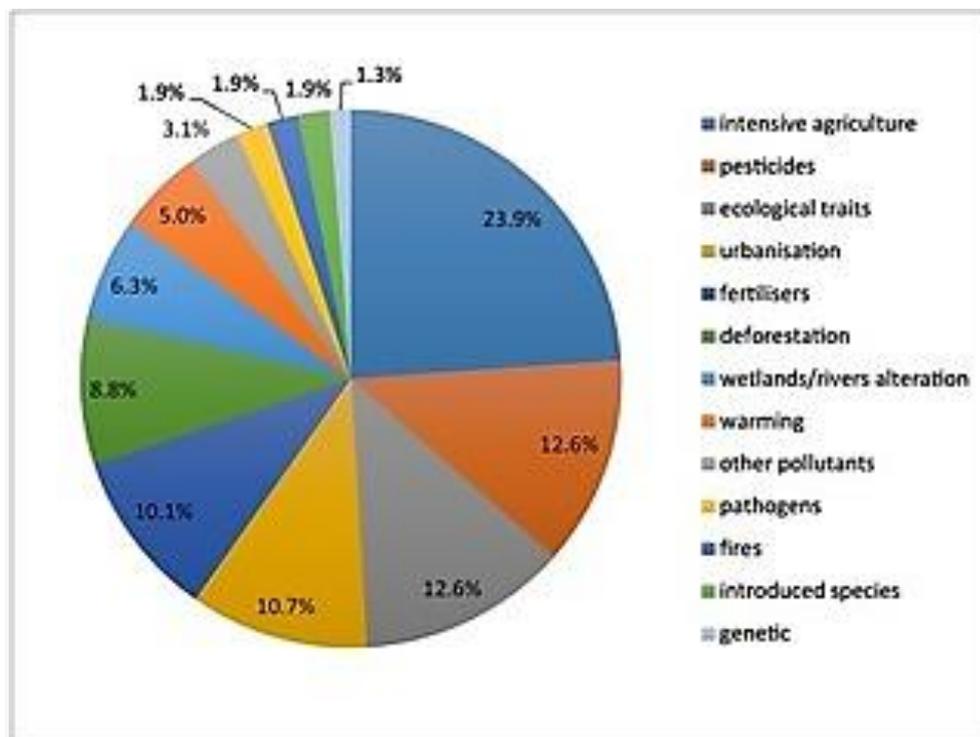
Félix GOUTY, journaliste, rédacteur scientifique (Actu-Environnement), 3 février 2022

Déclin des insectes : l'Opecst pointe le rôle déterminant des pesticides



© Valentyna

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) n'a pas la réputation d'être un repaire d'écologistes. La publication, le 9 décembre dernier, d'une note scientifique sur le déclin des insectes, réalisée par la sénatrice centriste Annick Jacquemet, est d'autant plus remarquable. Elle met en avant plusieurs causes (pertes d'habitats, pollution, réchauffement climatique, espèces exotiques envahissantes, etc.) à ce déclin qui fait maintenant l'objet d'un consensus scientifique. Mais elle pointe l'agriculture intensive comme cause principale. « *L'agriculture apparaît comme l'un des moteurs principaux du déclin des insectes, notamment à cause de l'usage excessif de pesticides* », conclut en effet la sénatrice du Doubs, vétérinaire de profession.



Source : Sánchez-Bayo et Wyckhuys (2019)

« *Quelle que soit la nature des insecticides, leur toxicité inhérente engendre sur les insectes (notamment sur les pollinisateurs) des effets non ciblés* », rapporte cette synthèse scientifique très documentée. Les néonicotinoïdes, qui représentent 40 % du marché mondial des insecticides agricoles, sont particulièrement mis en cause en raison de plusieurs caractéristiques délétères : spectre d'action très large, toxicité à très faible dose, présence dans tous les organes de la plante, utilisation préventive et donc bien souvent inutile, rémanence dans l'environnement. « *La mise sur le marché de ces pesticides s'est à chaque fois accompagnée d'intoxications de colonies d'abeilles* », relève le document. La confirmation du caractère particulièrement toxique de ces substances ne semble pas pour autant inquiéter le ministère de l'Agriculture qui propose de reconduire leur autorisation cette saison en traitement des semences de betteraves.

L'Opecst met aussi en avant le rôle des autres pesticides (herbicides et fongicides), ainsi que des engrais, dans le déclin des insectes en raison de la modification de la flore utile. Et d'enfoncer le clou : « *Les pesticides constituent une menace particulièrement importante pour les insectes en raison de leur utilisation intensive depuis des dizaines d'années et des réglementations inadaptées pour évaluer les risques qu'ils font encourir* ».

La note rappelle qu'au niveau européen, le document guide portant sur une nouvelle méthodologie d'évaluation des risques pour les abeilles et autres pollinisateurs, validé en 2013 par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa), n'a en effet toujours pas été adopté par les États membres, même si la Commission européenne a relancé les discussions ces derniers mois. Sur le plan national, le nouvel arrêté « abeilles », publié fin novembre dans le cadre du nouveau plan « pollinisateurs », ne prend en compte que partiellement les recommandations de l'Agence de sécurité sanitaire (Anses) relatives aux conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, relève la note de l'Opecst. Une analyse partagée par le collectif de chercheurs Pollinéco, dirigé par Bertrand Schatz, directeur de recherche au CNRS. Dans une tribune publiée le 27 décembre par le journal *Le Monde*, le collectif estime que le nouveau plan pollinisateurs « *oublie l'essentiel : les pesticides* ».

Laurent RADISSON, journaliste, rédacteur en Chef délégué aux marchés HSE© (Actu-Environnement), 29 décembre 2021

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/declin-insectes-role-pesticides-note-scientifique-opcst-38822.php4#xtor=ES-6>

POLLINIS

Défense du vivant

Des nouvelles de notre combat

*POUR STOPPER L'EXTINCTION
DES ABEILLES ET DES POLLINISATEURS*



Chère amie, cher ami,

Une nouvelle étape décisive a été franchie pour faire reconnaître la responsabilité de l'État dans le déclin généralisé des populations d'abeilles, de syrphes et de toute la biodiversité victime des pesticides.

Lundi 10 janvier, les équipes de POLLINIS et de Notre Affaire à Tous étaient devant le tribunal administratif de Paris, pour déposer, aux côtés de trois nouvelles associations partenaires – ASPAS, Anper-Tos et Biodiversité sous nos pieds – un recours historique contre l'État français, et son inaction criminelle en matière de sauvegarde de la biodiversité. Une première mondiale !

Des procédures passoires. Des études scientifiques accusent clairement les pesticides et l'agriculture intensive d'être responsables de l'extinction en cours du vivant. Pourtant, le gouvernement maintient sur le marché des produits dangereux pour les pollinisateurs et toute la biodiversité, comme le glyphosate ou certains pesticides néonicotinoïdes, et continue d'ignorer son devoir de protection envers les écosystèmes et l'environnement. Les procédures qui homologuent les pesticides en France et en Europe ignorent leurs effets délétères sur les abeilles sauvages, et certaines conséquences redoutables sur le vivant, comme la toxicité à long terme ou les effets cumulatifs de plusieurs substances. À ce jour, aucune avancée en faveur d'une meilleure évaluation des risques n'a été validée, car les lobbys de l'agro-industrie pèsent de tout leur poids pour étouffer ce scandale et empêcher l'adoption de procédures solides, qui écarteraient définitivement du marché les pesticides mortifères pour le vivant.

Une première action ignorée. Lors du Congrès mondial de la nature, qui a eu lieu en septembre dernier, POLLINIS et Notre Affaire à Tous ont engagé un véritable bras de fer avec l'État, en déposant des injonctions claires pour le forcer à prendre les mesures salutaires dont ont tant besoin les pollinisateurs, et à adopter une révision radicale des procédures d'autorisation de mise sur le marché des pesticides. Cet ultimatum inédit, qui donnait deux mois à l'État pour agir, a été soutenu et amplifié par la mobilisation de plus de 40 000 citoyens : merci à toutes les personnes qui se sont engagées dans cette première étape cruciale !

EMPÊCHONS L'EFFONDREMENT EN COURS DE LA BIODIVERSITÉ !

EXIGEONS L'INTERDICTION DES PESTICIDES
RESPONSABLES DE LA DESTRUCTION DU VIVANT.

► JE DEMANDE JUSTICE POUR LE VIVANT



Plus de 40 000 citoyens ont interpellé le gouvernement pour exiger le retrait immédiat des pesticides qui détruisent à toute vitesse les écosystèmes.

Nouvelle coalition pour le vivant. Face au silence coupable de l'État, qui a sciemment choisi d'ignorer le cri d'alarme des citoyens, POLLINIS et Notre Affaire à Tous ont saisi lundi 10 janvier le tribunal administratif de Paris, pour qu'il sanctionne de toute urgence la complaisance de l'État vis-à-vis des pesticides les plus dangereux, et reconnaisse sa responsabilité dans l'effondrement dramatique de la biodiversité. Ce recours juridique sans équivalent dans le monde, a été rejoint par trois nouvelles associations spécialisées dans la protection de la biodiversité, et venues nous prêter main forte dans ce combat décisif pour l'avenir du vivant : l'Association pour la protection des animaux sauvages et du patrimoine naturel (ASPAS), l'Association nationale pour la protection des eaux et rivières (ANPER-TOS) et Biodiversité sous nos pieds.



Lundi 10 janvier, nous étions devant le Tribunal administratif de Paris pour déposer un recours collectif contre l'État et répondre aux questions des journalistes sur les défaillances du système d'autorisation des pesticides.

Condamner l'État. Ensemble, nous avons une chance unique d'empêcher l'État de fermer les yeux sur les dérives du modèle agricole dominant, et de mettre un terme à l'épandage insensé de dizaines de milliers de tonnes de pesticides cancérigènes et neurotoxiques, qui contaminent ensuite les sols, l'eau et l'air. Grâce au succès de « L'Affaire du siècle » sur le climat, l'utilisation du droit comme arme pour défendre la biodiversité est désormais possible.

Si vous souhaitez soutenir ce combat crucial pour la protection du vivant, faites connaître notre initiative inédite en partageant cette newsletter à tous vos proches.

Merci d'avance pour votre soutien,

Bien cordialement,

L'équipe de POLLINIS

« Les ours dans nos forêts, pas dans nos jardins » : la difficile cohabitation avec l'ours en Transylvanie

En Roumanie, qui abrite le plus grand nombre d'ours d'Europe, la population cherche au quotidien comment vivre en paix avec l'animal. Reportage.



Une fois les ours sortis de leur hibernation, ils s'aventurent presque toutes les nuits dans les rues de Băile Tușnad, une petite station thermale nichée au milieu des montagnes de Transylvanie, au centre de la Roumanie. Dès le soir tombé, les habitants se retranchent chez eux. Et les messages d'alerte du gouvernement, prévenant de la présence d'un ours en ville, font vibrer les téléphones plusieurs fois par nuit. Ici comme dans plusieurs autres villes de Transylvanie, pas une semaine ne se passe sans que les médias locaux ne relaient des vidéos d'ours fouillant dans les poubelles ou les vergers, ou de promeneurs victimes d'attaques au détour d'un chemin forestier. Au carrefour des massifs montagneux des Carpathes, à Băile Tușnad, on marche le soir en scrutant les sous-bois qui bordent les rues, au cas où un animal s'y trouverait. Dans les rues crépitent les barrières électriques qui entourent maisons, commerces et poubelles, censées tenir les mammifères à distance. Un son parfois entrecoupé du grognement des chiens.

« C'est simple, si tu cherches les ours, tu n'as qu'à suivre les aboiements », conseille Edgar, restaurateur de 29 ans, dans un demi-sourire. Sur son téléphone, il montre la devanture défoncée d'une supérette de la ville. Attiré par les rayonnages de fruits et légumes, un ours est venu s'y servir. « Ils n'ont plus peur de nous. Ils sont devenus trop habitués aux humains. On veut pouvoir vivre en paix avec eux, mais ce n'est pas normal qu'ils s'aventurent dans nos jardins, dans nos cuisines même parfois », raconte encore Edgar.



Aux alentours de Băile Tușnad. Les maisons isolées proches des coteaux forestiers sont les plus vulnérables aux intrusions d'ours, qui peuvent venir chercher de la nourriture dans les vergers ou s'attaquer aux cheptels domestiques. ©Benoît Collet

Si autant d'ours pointent le bout de leur nez à Băile Tușnad, c'est que la ville se situe dans un corridor écologique d'une dizaine de kilomètres de long, entre deux zones montagneuses. Mais tout le reste de la région est concerné par ces conflits homme-ours. Avec parfois des blessés, voire des morts, comme ce berger de 26 ans tué lors d'une attaque dans les montagnes en juillet 2021 à quelques dizaines de kilomètres de Băile Tușnad. L'homme avait tenté de retrouver l'ours qui avait tué l'une de ses vaches, et s'est fait piéger dans un face-à-face mortel.

Sprays au poivre, flashballs ou grenades assourdissantes pour éloigner les ours

Pour cette seule année, les gendarmes ont déjà reçu 400 appels d'urgence d'habitants pour signaler la présence d'un animal en ville, contre 200 en 2020. « Nous intervenons beaucoup pour éloigner les ours des villages et des villes. Pour ça, on utilise les sirènes des voitures, voire des sprays au poivre, ou plus rarement des flashballs ou des grenades assourdissantes », explique le porte-parole de la gendarmerie. À demi-mot, il regrette l'interdiction de chasser l'ours, entérinée en 2016 au moment où la Roumanie est entrée dans l'Union européenne.



Abattre un ours est signe de prestige pour les chasseurs. Plus l'animal est gros, et plus le trophée représente de « points ». Les peaux se négocient à prix d'or. ©Benoît Collet

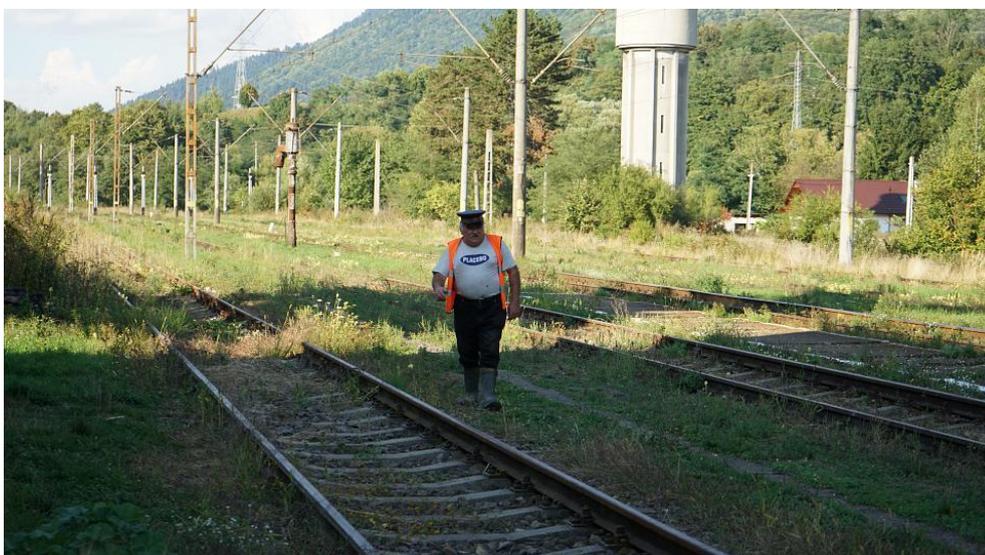
Cette mise en conformité avec la liste européenne des espèces protégées a créé pas mal de ressentiment chez les populations rurales de Transylvanie, qui voient toujours dans la chasse une manière de réguler la

population d'ours. En juillet dernier, plusieurs centaines de personnes ont défilé dans la rue principale de Băile Tuşnad sous le mot d'ordre « Les ours dans nos forêts, pas dans nos jardins », pour exiger de l'État davantage de mesures de protection des habitants et des exploitations agricoles.

Pourtant, il n'existe aucune estimation scientifique récente et fiable sur le nombre d'ours dans le pays. La dernière, qui remonte aux années 1990, donnait le chiffre de 6 000. Aujourd'hui, les principales ONG environnementales roumaines avancent le chiffre de 7 000, les associations de chasse les estiment à 10 000. La bataille fait rage entre les tenants de la conservation et ceux de la régulation par le fusil. Au point que le gouvernement roumain a annoncé le lancement d'un plan national de recensement des ours, financé à hauteur de 11 millions d'euros par l'Union européenne.

Un ours qui vient tous les soirs dîner dans les poubelles de la vieille ville

« Aujourd'hui, on a douze animaux problématiques qui traînent en ville. Il s'agit presque toujours de spécimens de faible constitution ou des femelles avec leurs petits, qui viennent se nourrir auprès des humains pour éviter de croiser les mâles dominants, qui sont un danger elles », pointe Imecs Ivan, naturaliste et salarié de GéoAccent, une association locale de protection de l'environnement. Le jeune homme a à cœur de protéger la grande faune de Transylvanie (loups, lynx, ours, cerfs, renards...), dont la richesse est quasi unique en Europe. Mais ce père de deux enfants veut aussi pouvoir vivre en sécurité à Băile Tuşnad, fief de sa famille depuis plusieurs générations.



Dans une petite gare perdue au milieu de rien à quelques kilomètres de Băile Tuşnad, le chef de gare montre les traces du passage de l'ours : des pommiers aux branches arrachées, des traces de pattes au sol, des excréments. Il déconseille aux voyageurs d'aller à pied au village voisin, ou au moins de faire du bruit en marchant, pour éloigner les animaux. ©Benoît Collet

Comme ses voisins, il a reçu gratuitement de la mairie une clôture électrique pour protéger sa maison, son potager et sa petite parcelle plantée de maïs. Lorsqu'un ours continue à rôder autour des habitations malgré les tentatives d'éloignement de la gendarmerie, le maire peut décider de faire capturer l'animal pour le relâcher au loin, dans un massif forestier inhabité. Voire de le faire abattre par les chasseurs du coin. Mais en plus d'être très coûteuses, ces « captures-relocalisations » sont aussi dangereuses. Il faut d'abord endormir l'animal avec un fusil hypodermique, puis le mettre dans une cage et le transporter en 4x4 sur des pistes cahoteuses pour le relâcher des dizaines de kilomètres plus loin.

« En juillet dernier, en relocalisant une seule femelle, nous sommes parvenus à réduire les conflits humain-ours à Băile Tuşnad de plus de 70 % », se félicite Imecs Istvan. Ailleurs, les résultats sont plus mitigés. « On fait surtout ça pour montrer à l'opinion publique qu'on agit. Mais ce genre d'opérations n'a pas été efficace chez nous. Les ours habitués à l'humain, et ceux que l'on relocalise, reviennent souvent se nourrir dans d'autres villes, et même parfois chez nous », se désole quant à lui Bogdan Costecu, directeur des activités de chasse chez Romsilva, l'équivalent de l'Office national des forêts français. Lui aussi doit composer avec un ours trop habitué à l'humain, qui vient tous les soirs dîner dans les poubelles de la vieille ville, au pied d'un château médiéval.

Surveillance GPS et relocalisation des ours

« Nous sommes aussi très peu dans le pays à savoir mener ces captures d'ours », renchérit Casba Domokos, biologiste chez Milvus, une autre ONG qui intervient dans plusieurs zones montagneuses, dont une bonne partie classée zone Natura 2000. L'association environnementale y surveille l'impact des activités humaines sur l'hibernation des ours et suit les mouvements des mammifères en les équipant de colliers GPS, via un réseau de caméras thermiques placées à des endroits de passage stratégiques. En trois ans, elle a procédé à quatre opérations de capture-relocalisation. « La surveillance GPS a montré que l'un des ours qui effrayait les habitants du coin est maintenant dans les forêts ukrainiennes », explique un chercheur du cabinet vétérinaire qui recueille des oursons orphelins.



À Băile Tușnad. Les ours représentent une belle manne touristique et des tour-opérateurs proposent d'aller voir les plantigrades en forêt pour l'équivalent de 40 euros. ©Benoît Collet

Après quelques jours à les soigner, ils les envoient ensuite dans un parc fermé de réhabilitation à la vie sauvage, perdu au milieu des montagnes Hășmaș, au nord de Băile Tușnad. Lors de ses patrouilles en forêt, il lui arrive aussi parfois de libérer des ours de pièges posés par des paysans, souvent des colliers étrangleurs, qui tuent les animaux à petit feu. Une méthode ancestrale qui excède Casba Domokos et son collègue vétérinaire Levante Borka. Tous deux se battent avec les moyens du bord à la protection du grand mammifère. « Faute de moyens et de connaissance technique, les maires risquent davantage d'ordonner de tuer les ours plutôt que de les relocaliser », se désespère Casaba Domokos en enchaînant les cigarettes après une journée à installer des caméras en forêt.



Un troupeau de vaches pâit paisiblement sur les collines de Sovata, une localité touristique visitée presque chaque nuit par des ours descendus des monts Gurghiu. ©Benoît Collet

Les attaques d'ours sont devenues un sujet électoral. Les élus locaux jouent sur la colère populaire, attisée par des attaques de plus en plus médiatisées. Et le gouvernement tente de donner le change, à grand coup d'annonces. Mais pour de nombreux agriculteurs, le problème est ailleurs et se niche dans un système public d'indemnisation bien trop lent en cas de dégâts dans les cheptels ou les cultures. Pour ses trois vaches tuées par un ours en 2017, Tibor Farkas a par exemple dû attendre trois ans. En arpentant ses 50 hectares de terrain perchés à 1 200 mètres d'altitude, il montre du doigt le sous-bois duquel un ours est venu tuer l'une de ses bêtes un soir. Une autre de ses vaches a été attaquée non loin du petit chalet où il entrepose son matériel.

Des « cow-boys électriques » financés en partie par l'Union européenne

« Beaucoup d'anciens ont dû laisser tomber leurs fermes. C'est devenu trop dangereux d'emmener ses bêtes pâturer. Et quand il y a un accident, le gouvernement n'est pas là pour nous soutenir financièrement. On a parfois l'impression que la vie des ours vaut plus que la nôtre », lance l'éleveur en faisant rouler un brin d'herbe entre ses mains tannées. Pour autant, il reste convaincu que son activité reste possible tout en cohabitant avec les prédateurs. C'est davantage à la bureaucratie qu'aux ours qu'il en veut.



Tibor arpente son alpage, perché à plus de 1 000 mètres d'altitude. Par le passé ses vaches se sont fait attaquer à plusieurs reprises. ©Benoît Collet

Dans cette vallée, les paysans labourent encore avec des chevaux et moissonnent à la faux. À ces petites échelles de production, perdre deux vaches ou trois moutons s'avère dramatique. Chacun se protège comme il le peut, des molosses veillent tous les chemins. Au milieu de ses pâturages, Tibor montre la clôture électrique à 4 000 volts, alimentée par des panneaux solaires, qu'il a dressée le long de son exploitation. Des « cow-boys électriques », comme il les appelle, financés en partie par l'Union européenne. Bien installées, ces infrastructures éloignent efficacement les ours, tout en leur laissant un accès aux pâturages ouverts, où ils peuvent trouver de la nourriture facile.

Mais cet investissement, près de 7 000 euros dans le cas de Tibor, est inaccessible pour la plupart des petites fermes de montagne isolées. Alors, dans la vallée difficile d'accès pour la gendarmerie, il arrive que les habitants se défendent eux-mêmes. Avec du poison caché dans des carcasses de gibier par exemple. « Bien sûr, on sait que ça arrive, mais c'est très difficile à prouver », explique le porte-parole de la gendarmerie. Considéré comme du braconnage par la loi roumaine, ce genre de vendetta peut mener en prison ceux qui s'y adonnent.

« Si vous voulez les protéger, prenez-les chez vous ! »

La phrase revient souvent dans la bouche des habitants de Băile Tușnad, qui ont du mal à accepter ce qu'ils considèrent comme des leçons de morale venues de l'Union européenne. Malgré tout, l'ours reste un motif de fierté nationale.

Compensations en bois

Pour lutter contre le sentiment d'abandon des populations et la baisse de la tolérance sociale envers la grande faune, certains forestiers bricolent parfois des solutions de leur côté. À la régie forestière de Rasnov, Bogdan Costecu a ainsi décidé de gérer directement le problème des compensations, en distribuant aux paysans victimes d'attaques du bois de chauffe pour l'hiver. Un système D bien plus rapide que les aides financières qui n'arrivent jamais, et moins gourmand en paperasse. « *Le ministère est largement coupable des impossibles* », estime-t-il. Un peu plus loin, dans les montagnes qui dominent la Transylvanie, une ONG suisse constitue des cheptels de moutons et de vaches à donner directement aux éleveurs victimes d'attaques.

Sur les bords des routes de montagne les plus fréquentées, les ours attendent qu'un touriste leur jette un bout de sandwich par la fenêtre. YouTube regorge ainsi de vidéos d'automobilistes, sortis de leur voiture pour un selfie avec l'animal, et qui se font attaquer.

Benoît COLLET, 9 décembre 2021

Photo de Une : Dans le Harghita, l'une des régions où se concentre une bonne partie des ours de Roumanie, deux plantigrades sortent des bois à la tombée du jour pour manger du maïs déposé par une association de chasseurs.

Photos : © Benoît Collet



<https://basta.media/ours-chasseurs-bergers-troupeaux-cohabitation-compensation-Roumanie-Transylvanie-biodiversite>

« Il bouffe des randonneurs ! » : en Ariège, le mauvais procès de l'ours



D'un côté, il y a les chasseurs et les élus ariégeois, peu intéressés par la cohabitation avec l'ours. De l'autre, ses défenseurs, qui rappellent que l'animal est proche de l'extinction. L'État, lui, est tétanisé.

Seix (Ariège), reportage

Englouties par la brume se dessinent au loin des bâtisses noircies par le temps. Perché dans le Couserans ariégeois, le village de Seix contemple la neige saupoudrer d'un voile blanc les forêts environnantes. Sur le panneau d'entrée de la commune, un autocollant invite à pénétrer dans le « Pays de l'ours », symbolisé avec sarcasme par une brebis égorgée.

C'est ici, samedi 20 novembre, qu'un chasseur a été blessé par une ourse, qu'il a ensuite abattue. Ses proches, qui n'ont pas assisté à la scène, racontent qu'il aurait aperçu gambader devant lui deux oursons, avant d'être attaqué par derrière par la mère. « *J'ai entendu l'appel radio*, raconte Andreu Léopold, qui chassait avec lui. *La mère lui a chopé la jambe et lui a arraché le mollet.* » À l'arrivée des secours, le septuagénaire seixois a été hélicoptéré vers l'hôpital de Toulouse. L'animal, lui, gisait en contrebas.

Depuis 1996 et la réintroduction d'une première femelle slovène dans les Pyrénées, jamais aucun humain n'avait été blessé par l'imposant mammifère. Malgré cela, ce face-à-face tragique a immédiatement attisé l'ire des opposants à l'ours brun. En Ariège, de nombreux chasseurs et élus ont saisi l'occasion et réclament une régulation de l'espèce, pourtant en danger critique d'extinction.



Deux autocollants représentent des brebis égorgées. © Emmanuel Clévenot/Reporterre

L'homme n'était pas autorisé à chasser dans cette zone

Six jours après les événements, la colère a soudainement changé de camp. Le 26 novembre, la substitut du procureur, Léa Filippi, a annoncé l'ouverture par le parquet de Foix d'une information judiciaire à la suite de la mort de l'ourse. En effet, la chasse s'est déroulée, au moins pour partie, dans la réserve domaniale du Mont Valier, soumise à des restrictions.

L'article 5 de l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture de la chasse en Ariège énonce en effet que les battues au sanglier doivent y être organisées par l'Office national des forêts. Président de la fédération de chasse du département, Jean-Luc Fernandez se défend en assurant qu'un accord tacite existe entre les deux organisations : « Depuis 2019, l'ONF ne nous a jamais rien reproché et n'a procédé à aucun contrôle. Pourtant, ils croisent les chasseurs tous les jours ».

Contacté par Reporterre, un membre de l'établissement public dément ces propos : « Nous ne pouvons rien dire pour l'instant, mais la vérité va bientôt exploser. Une chose est sûre, nous ne leur avons pas donné l'autorisation. » Du côté des principaux intéressés, l'un des chasseurs présent le jour du drame expose une toute autre version : « Nous ne chassons pas sur la réserve ! C'est juste lui qui s'est perdu. Il est allé à gauche à droite et s'est retrouvé là-bas sans le savoir. » Un juge d'instruction a été nommé pour tenter d'élucider l'affaire.

La question se pose désormais de la formation dispensée aux chasseurs évoluant en zone à ours. D'après un arrêté préfectoral pris le 20 août 2019, la fédération départementale de chasse est tenue d'organiser des réunions d'information sur le comportement à tenir en cas de rencontre fortuite avec l'ursidé. Établi par la préfecture d'Ariège, le dernier rapport d'évaluation de ces mesures de protection révèle cependant qu'aucune séance n'a été organisée pendant la campagne 2020-2021. La raison invoquée ? « Le contexte sanitaire lié à la gestion de la pandémie du Covid-19 ».



La femelle tuée était probablement Caramelle. Née en 1997, elle était l'ours le plus âgé des Pyrénées. L'année de sa naissance, sa mère avait été tuée par un chasseur, lors d'une battue. OFB / Réseau ours

Pour Alain Reynes, directeur de l'association Pays de l'Ours-Adet (qui promeut le retour du plantigrade dans le massif), il s'agit avant tout d'un manque de volonté récurrent. « En 2008, un chasseur avait tiré sur un ours appelé Balou, lors d'une battue. À la suite de cet accident, nous avons initié un travail de groupe, avec les services de l'État et les chasseurs locaux, pour tenter d'améliorer la cohabitation. » Dès la fin de la première réunion, la fédération de chasse avait décidé de mettre fin à cette initiative : « J'ai reçu un simple mel qui expliquait en deux lignes qu'elle refusait tout changement de leurs pratiques ».

« Il n'y a pas besoin de formation pour se faire déchiqueter par un ours, s'insurge Jean-Luc Fernandez, aux manettes de la fédération. En Ariège, cette année, cinq personnes sont parties en randonnée et ne sont jamais revenues. Vous croyez qu'il n'y a que les chasseurs qui se font bouffer ? » Une affirmation fautive : aucun de ces décès n'est lié à l'ours. Le représentant des chasseurs ariégeois poursuit : « J'espère simplement que la prochaine fois, c'est un mec de Férus [une association pro-ours] qui se fera bouffer ».



La chasse était illégale : elle s'est déroulée, au moins pour partie, dans la réserve domaniale du Mont Valier. © Emmanuel Clévenot/Reporterre

Derrière le mythe du féroce prédateur, un manque de connaissances

Le régime de l'espèce est certes constitué à près de 80 % de végétaux et d'insectes, mais les prédateurs sur le bétail ne sont pas négligeables. Entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2021, les ours auraient causé la mort de 625 ovins en Ariège [1]. Toutefois, depuis les événements survenus à Seix, de nombreux anti-ours tentent d'attribuer à l'animal la fausse image d'un féroce prédateur qui n'aurait plus peur de l'humain. Mais aussi massifs soient-ils, les ours bruns sont farouches et les chiffres le prouvent. Entre 1993 et 2020, 255 rencontres avec des humains ont été recensées dans les Pyrénées. Dans une très grande majorité des cas, le mammifère s'est enfui immédiatement. Seules six femelles suivies (c'est-à-dire suivies, accompagnées par leur petit), sentant leurs petits en danger, ont présenté une attitude menaçante.



© Emmanuel Clévenot / Reporterre

Ces propos visant à faire de l'ours une menace sont largement repris par les élus locaux. À commencer par la présidente du département, Christine Téqui. « Cette année, des bergers m'ont raconté qu'ils avaient été encerclés par des ours pendant toute une nuit et qu'ils ne pouvaient pas rejoindre leur cabane, dit-elle, au téléphone, à Reporterre. Je n'exagère pas, ils sont dangereux ! » Ces anecdotes, largement relayées, mettent en évidence l'ignorance des humains quant au comportement de l'ours : ses charges d'intimidation sont impressionnantes mais inoffensives et s'il se dresse sur ses pattes arrière, c'est avant tout pour identifier l'inconnu qui se présente devant lui...

Quatre jours après l'épisode de Seix, le département a officialisé la création d'une instance de gouvernance locale, appelée Parlement avenir montagne. « Nous avons adopté une motion demandant la régulation immédiate du nombre d'ours », se félicite Christine Téqui. Les élus locaux, la fédération de chasse, les syndicats agricoles et d'autres membres de cette assemblée ont également réclamé la reconnaissance immédiate de la responsabilité de l'État. « Ni les maires, ni les chasseurs, ni le département n'ont à répondre des accidents liés à l'ours, poursuit la présidente de l'Ariège. L'État a signé un chèque à la Slovaquie pour acheter ces animaux, il en est donc le propriétaire et l'unique responsable. » Grandes absentes de la liste des invités, les associations environnementales favorables à la présence de l'ours ont dénoncé des « gesticulations médiatiques » n'ayant « rien de sérieux sur le plan juridique ».

La Commission européenne : une épée de Damoclès

À l'hôtel Roquelaure, ce conflit tétanise. Il y a quatre ans, sous la direction de Nicolas Hulot, le ministère de l'Écologie publiait son plan d'actions ours brun 2018-2028. De ces quatre-vingt-quatre pages ressortaient alors deux mesures phares : le lâcher de deux femelles dans le Béarn, qui a été réalisé en octobre 2018, et l'engagement de remplacer tous les ours morts du fait des humains. Bien que renouvelée tous les ans, cette seconde mesure n'est pas appliquée : « Ces deux dernières années, quatre ours ont été abattus par balles ou empoisonnés dans les Pyrénées. Pourtant, toujours aucune annonce de réintroduction. L'État est complètement figé entre ses obligations légales et l'opposition locale, souvent violente », analyse Alain Reynes. Selon lui, ce plan d'actions n'est en réalité qu'une stratégie gouvernementale pour échapper à la Cour de justice européenne. En novembre 2012, la Commission européenne avait d'ailleurs envoyé à la France une lettre de mise en demeure pour manquement à ses obligations de protection de l'espèce.

Le 8 décembre, pour arbitrer cet épineux débat, les services de l'État ont nommé un préfet saisi explicitement de la question. À l'occasion de sa prise de fonctions, il a rencontré partisans et opposants à l'ours, au cours d'une réunion à huis clos. Vice-président de l'association Férus qui milite pour la préservation des grands prédateurs, Patrick Leyrissoux s'est réjoui d'apprendre que le nombre annuel d'animaux attaqués n'avait jamais été aussi bas depuis 2017 : « *On progresse ! Les parcs électrifiés de regroupement nocturne permettent de diviser par cinq le taux de prédation et ce matériel est subventionné à 80 % par l'État* », déclare-t-il à Reporterre, avant d'ajouter qu'encore trop peu de bergers les utilisent. Représentant ariégeois des éleveurs, Yann de Kérimel a réagi en déclarant que les brebis n'ont pas pour vocation d'être regroupées tous les soirs. Ces mesures de protection sont pourtant largement pratiquées dans les Pyrénées-Atlantiques et dans les Alpes (face aux loups). « *Les anti-ours préfèrent multiplier les effarouchements pyrotechniques. Cela encourage la prolifération des armes à feu dans les estives, avec les conséquences qu'on connaît, se désole Patrick Leyrissoux. Quoiqu'on en pense, les humains et les ours sont voués à rester dans les Pyrénées. Alors entamons ensemble la cohabitation.* »

REPORTERRE

Humour de Siné mensuel



Aux fous !

La santé mentale des jeunes dans le rouge : l'effet de loupe de la crise Covid-19

« Incertitude. Solitude. Chagrin. (...) La pandémie de Covid-19 a bouleversé la vie des enfants du monde entier : ils ont été tenus à l'écart des salles de classe, confinés chez eux et privés du bonheur de jouer avec leurs camarades au quotidien. Incapables de joindre les deux bouts, des millions de familles supplémentaires ont sombré dans la pauvreté. Le travail des enfants, la maltraitance et la violence liée au genre ont également progressé. Beaucoup d'enfants sont en proie à la tristesse, à la souffrance ou à l'anxiété. Certains se demandent ce qu'il adviendra de ce monde et quelle place leur sera réservée. (...)

En réalité, la pandémie de Covid-19 ne représente que la partie émergée de l'iceberg que constituent les problèmes de santé mentale chez les enfants et les jeunes. Or, nous ignorons cet iceberg depuis trop longtemps¹ ».

Ces mots alarmants de l'UNICEF trouvent un écho en Belgique. Les institutions et les acteurs œuvrant dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse sont unanimes : les mesures de lutte contre le coronavirus – en particulier, les confinements et déconfinements successifs, ainsi que le couvre-feu – ont eu des répercussions dramatiques sur la santé mentale des jeunes. Telle une loupe grossissante, la crise sanitaire a révélé au grand jour et exacerbé leurs troubles et sentiments de mal-être.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé mentale comme « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. Dans ce sens positif, la santé mentale est le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté » (<https://www.who.int>, 2018).

Selon les estimations les plus récentes au niveau international, plus de 13% des adolescents âgés de 10 à 19 ans sont atteints d'un trouble mental, tel que défini par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS²). En Belgique, ce taux passe à 16,3%³. L'anxiété et la dépression représentent environ 40% des troubles mentaux diagnostiqués ; parmi les autres pathologies figurent le trouble déficitaire de l'attention, l'hyperactivité, les troubles du comportement, la déficience intellectuelle, le trouble bipolaire, les troubles de l'alimentation, l'autisme, la schizophrénie et un groupe de troubles de la personnalité. Il a déjà été démontré que le suicide est l'une des principales causes de leur mortalité des jeunes de cette tranche d'âge⁴. Les experts sont par ailleurs unanimes : la pandémie a eu un effet négatif considérable sur la santé mentale de l'ensemble de la population. Selon le directeur régional de l'OMS pour l'Europe, une seconde pandémie est en train de voir le jour dont nous sommes loin de connaître l'impact⁵.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), souligne que les jeunes (15-24 ans) sont particulièrement concernés : « La prévalence des symptômes anxieux et dépressifs a augmenté de manière spectaculaire et reste plus élevée qu'avant la crise et que celle observée dans d'autres classes d'âge, malgré la réouverture partielle de l'économie ».

L'OCDE relève ainsi qu'en mars 2021, les jeunes étaient 30 à 80 % plus susceptibles de faire état de symptômes dépressifs ou anxieux que les adultes en Belgique, aux États-Unis et en France et qu'ils ressentaient une plus grande solitude. Du côté des étudiants, une autre étude a révélé que 40 % d'entre eux « montraient des symptômes dépressifs « modérément sévères » ou « sévères ». Comparés aux résultats d'études menées avant la crise, ces chiffres démontrent une détérioration de leur santé mentale. Les effets de cette situation sont dévastateurs tant pour les enfants et jeunes que pour leurs familles et proches.

Élisabeth témoigne : « (...) Je suis malade. Non, je n'ai pas le coronavirus, mais je souffre de dépression depuis des années (...). Je m'étais isolée, je ne côtoyais plus mes amis. Depuis quelques mois, je commence à remonter doucement la pente, justement grâce aux amis que j'ai retrouvés (...). Au début, je me disais, un peu comme tout le monde, que je profiterais de cette période de confinement pour méditer, lire, prendre le temps de développer mon art. Mais... je me berçais d'illusions. Ma santé mentale est revenue au plus bas. Être cloîtrée chez moi est une vraie torture. Je ne suis pas seule, je vis avec mes parents. Ma mère me soutient beaucoup moralement. Mais ça ne suffit pas, ça ne suffit plus. La seule échappatoire que j'avais m'a été enlevée. Je sais, c'est pareil pour tout le monde. Tout le monde est confiné, tout le monde reste chez soi. Mais je crois

qu'on ne pense pas assez aux personnes pour qui le contact social est une chose indispensable à leur bien-être (...) mes angoisses reprennent de plus belle. Je ne peux que difficilement exprimer ce que je ressens

(...). Comment gérer cette solitude ? Comment faire pour garder le moral ? Occupe ton esprit, me dit-on. Facile à dire. Je n'ai plus goût à rien. Je n'ai pas envie de faire quoi que ce soit (...). Ma motivation a disparu. Tout me semble insipide. Je ne me nourris presque plus, je pleure tous les jours. J'ai peur de ce que je pourrais faire si ce confinement dure plus longtemps (...). Je n'ai pas le coronavirus, non. Mais je suis malade. »⁶

Face à ces constats, les expert·es s'inquiètent des conséquences à long terme de la pandémie. Pour le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, « dans un pays en paix, 12 % des adolescents sont déprimés, contre 39 % après la Covid-19, selon les estimations. Ce sont les adolescents qui ont payé le prix le plus cher du coronavirus. Certains ne vont pas récupérer ce qu'ils ont perdu, et pour d'autres, ce sera difficile ».⁷

Sophie Maes, pédopsychiatre, chef de service de l'Unité pour adolescent·es au centre hospitalier Le Domaine, observe de son côté que les jeunes « se sont vu confisquer une partie de leur jeunesse, sans même avoir le droit de s'en plaindre, sans pouvoir bénéficier d'un sentiment de solidarité collective, sans reconnaissance sociale ».⁸ Les facteurs liés à la pandémie qui causent la détérioration de la santé mentale des jeunes sont nombreux : pas ou peu d'accès aux services, augmentation de la pauvreté et des violences, impact de la fermeture des écoles et de l'enseignement à distance, absence de loisirs, crise du marché du travail qui touche tout particulièrement les jeunes, stress accru à la maison, etc. Les jeunes en situation de vulnérabilité particulière (handicap, précarité, migration, maladie, placement en institution, maltraitance, etc.) subissent encore plus fortement les conséquences de la crise. Mais c'est l'isolement qui est l'une des causes principales de cette situation. La crise sanitaire a en effet engendré chez les jeunes une perte de liens sociaux. Pendant de nombreux mois, ils et elles sont resté·es isolé·es, faute de pouvoir jouer ou de vivre pleinement leur vie d'enfant ou d'adolescent·e en milieu scolaire ou étudiant.⁹

Cette situation a provoqué chez eux un sentiment de profonde solitude, de tristesse, de souffrance ou d'anxiété. Certain·es remettent en question leur propre existence et s'interrogent sur leurs perspectives d'avenir car « pour l'enfant, comme pour tous les êtres humains, le lien lui est autant nécessaire que la nourriture ou les médicaments ».¹⁰

Les constats sont donc unanimes et dramatiques. Pourtant, le phénomène est trop peu visible et la prise en charge de la santé mentale des enfants et des jeunes reste largement insuffisante : services surchargés, manque de moyens financiers et humains, tri des patient·es, méconnaissance par certain·es travailleurs·euses en matière de santé mentale et de prise en charge, absence de sensibilisation de la société, stigmatisations, idées fausses.

Même si la crise sanitaire a eu pour effet bénéfique de mettre en lumière la détérioration de la santé mentale des jeunes et de favoriser l'adoption de certaines mesures politiques, elles restent trop peu nombreuses. Il est aujourd'hui urgent d'adopter des mesures préventives et de soutenir la résilience des jeunes en créant un espace favorable à leur reconstruction. Il est urgent de financer adéquatement la santé mentale. Il est urgent de reconnaître que les enfants et les jeunes font partie des victimes collatérales majeures de la crise et de sa gestion et que leurs sacrifices et tourments n'ont pas été assez perçus ni assez remerciés.

« Cela fait un an qu'on traite les jeunes au même titre que les personnes âgées, comme si leur besoin étaient semblables. Les copains, la fête, les rassemblements, le sport, les activités, l'école... toutes ces choses qui peuvent paraître si futiles et qu'il semble si évident d'interdire mais dont nous avons absolument besoin. Nous

n'avons plus aucun moyen de nous forger car tout être humain se construit par le contact social, le rapport aux autres » (jeune).¹¹

Au regard de ces différentes considérations, la Ligue des droits humains recommande :

- de communiquer et rendre visible le phénomène de la santé mentale des jeunes ;
- d'écouter les enfants et les jeunes en ce inclus celles et ceux qui sont dans une situation de vulnérabilité liée à la santé mentale ;
- de renforcer les moyens alloués au secteur de la santé mentale ainsi qu'aux secteurs qui y sont liés (santé, éducation, entreprise et protection sociale) et de soutenir la collaboration et la pluridisciplinarité ;
- d'engager l'ensemble de la société sur la prévention, la promotion et les soins de santé mentale ;
- de permettre aux enfants et aux jeunes de poursuivre leur scolarité et leurs études et de les soutenir dans la recherche et la conservation d'un emploi ;
- de soutenir les familles, les parents et les personnes ayant la charge d'enfants ;
- d'améliorer la collecte de données et d'éléments de preuve, ainsi que la recherche ;
- de veiller particulièrement aux plus fragiles d'entre eux et mener des politiques qui agissent sur les facteurs aggravants en santé mentale ;
- de prendre en compte, en tout temps et en toutes circonstances, l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes. « Il est nécessaire de parler ouvertement de la santé mentale pour que les jeunes et les enfants ne se sentent plus seuls. Pour que ce ne soit plus un sujet tabou et que nous n'ayons plus l'impression d'être seuls face à nos problèmes. » (groupe de jeunes)¹³

1 UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2021, Dans ma tête. Promouvoir, protéger et prendre en charge la santé mentale des enfants, 2021, p. 4 et 11.

2 Ibid., p. 6.

3 <https://www.unicef.be/fr/news/rapport-la-situation-des-enfants-dans-le-monde-2021>.

4 UNICEF, op. cit., 2021, p. 6.

5 www.rtb.be, 13 octobre 2021 ; <https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-reso/2020-nouveau-site/actualites/selection-de-ressources/2021/juin---sante-mentale/Sante-mentale-des-jeunes-en-périodeCovid-19-sr.pdf>.

6 X, « Jeunes et confinés : “Je me suis vite rendu compte que ce n'est pas des vacances.” », J.D.J., mars 2020, n° 393, p. 40 à 45.

7 www.lesoir.be, 4 novembre 2021.

8 S. MAES, Covid-19 : l'impact sur la santé mentale des jeunes, www.yapaka.be, novembre 2021, p. 46.

9 www.lalibre.be, 18 mars 2021.

10 https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/coronavirus/Droits-de-l-enfant-et-Covid19-.pdf, mai 2020, p. 4.

11 Voy. : UNICEF, op. cit., 2021 ; X, « Coronavirus et maintien de lien. Quelques témoignages du terrain. », J.D.J., mars 2020, n° 393, p. 17 à 27 ; S. MAES, op. cit.

12 www.levif.be, 27 janvier 2021.

13 <https://www.unicef.be/fr/news/rapport-la-situation-des-enfants-dans-le-monde-2021>.

<https://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2022/01/Sante-mentale-des-jeunes-dans-le-rouge.pdf>

Dr. Philippe Boxho: « Le plan de vaccination pue le totalitarisme »

Pour le professeur de déontologie de l'ULiège, le sacro-saint secret médical n'est plus protégé. On « infantilise les patients plutôt que de le responsabiliser ». « Frank Vandeboucke doit revoir sa copie ».



Pour établir son calendrier de vaccination, l'État va donc mixer deux types de données à caractère personnel. D'une part celles des mutuelles, dont les bases de données figurent parmi les plus riches du pays (prescriptions, nom, adresses privées, mail...). D'autre part, celles sollicitées auprès des médecins qui, pour l'occasion, sont amenés à fissurer le secret médical en remontant les comorbidités de leurs patients. C'est sur cette base que les personnes dites « à risques » seront convoquées.

Ces traitements massifs de données doivent être scellés dans un accord de coopération « vaccination », sorte de supra-loi qui autorisera l'État fédéral et les entités fédérées à se les échanger. Sauf que, comme *Le Soir* a pu le révéler, ce texte a fait l'objet d'un avis au vitriol tant du Conseil d'État que de l'Autorité de protection de données. En cause : l'opacité de cette base de données et son illégalité au regard du RGPD.

Même son de cloche du côté des organisations professionnelles de médecins qui avalent mal la remise en cause du secret médical. Faute de protocole clair concernant la stratégie de vaccination, l'Ordre des médecins, garant de la déontologie, n'a, lui, pas encore pris position. Mais nous avons contacté son vice-président francophone, le docteur Philippe Boxho (médecin légiste). Ce dernier, souligne-t-il avec insistance, ne s'exprime pas au nom de l'Ordre des médecins, mais en tant que professeur de déontologie à l'ULiège. Et ce qui se passe pour l'instant tient, dit-il, de « l'horreur ».

Les médecins ont-ils le droit de remonter les données de leurs patients à l'État ?

De mon point de vue, c'est anti-déontologique. En fait, c'est juste une horreur. On invoque l'extrême urgence pour valider le système, mais alors cela veut dire que dans d'autres situations on pourra faire exactement pareil. Cela signifie que le secret médical n'est plus protégé.

À qui appartiennent les données médicales ?

On s'est toujours posé la question de savoir qui était le propriétaire du secret médical. Tout tend à démontrer que le patient devient le propriétaire, non seulement de lui-même, mais également du secret qui le concerne. Sur le plan pénal, le médecin est le dépositaire de ce secret. Le médecin n'est propriétaire que de l'ordinateur, du papier et de l'encre qui avaient servi à établir le dossier médical. Alors que le patient peut consentir à ce que le secret soit levé à son égard, sous le contrôle du médecin, le code pénal nous dit que c'est rigoureusement interdit dans la mesure où on ne peut pas consentir à ce qu'une infraction soit menée à notre rencontre.

Et là, hop, on court-circuite tout le monde. On court-circuite le propriétaire pour révéler à une agence spécifique de quoi souffre le patient. On court-circuite aussi la loi du 22 août sur les droits du patient, qui parle du consentement éclairé.

Comment, du coup, l'État aurait-il dû mettre en place son plan de vaccination ?

J'aurais préféré que l'on dise aux gens : « allez trouver votre médecin traitant, faites-vous signaler comme cas à risques si vous le souhaitez, vous serez vacciné plus vite ». Que l'on responsabilise les gens plutôt que de les infantiliser en passant à travers un système que l'on crée de toutes pièces et qui, je suis désolé, pue le totalitarisme. On est en train de toucher à l'un des fondements de la relation médicale. Il ne faut pas toucher au secret médical, en tout cas pas de cette manière-là. On avance, on avance, mais je ne sais pas comment on fera marche arrière sur ces questions de déontologie. Je ne vous cache pas que ça me fait peur.

Concrètement...

Les gens sont propriétaires de leur secret, c'est à eux de faire la démarche. Croyez-moi, si vous dites aux gens d'aller trouver leur médecin traitant, on établit une liste des pathologies à risques, le médecin vérifie qu'ils correspondent, il fait le papier et le patient va s'inscrire. Mais on n'a pas besoin de savoir de quoi il est à risque. Le patient a le droit de demander cela, c'est légal et déontologique. Le médecin a le droit de rédiger cette prescription, avec toute la prudence que cela exige.

Depuis les années 90, on donne de plus en plus de place aux patients. La médecine paternaliste est morte. Ici, on a un État qui peut supplanter le patient et même ses droits les plus fondamentaux (celui du respect de la vie privée) et peut divulguer cela sur la place publique. On va se calmer... Personne ne sait ce que va devenir cette base de données. Imaginez qu'une compagnie d'assurances tombe dessus. On nous dit que l'informatique est sécurisée. Mais, non, c'est faux, elle l'est jusqu'à un certain point...

Frank Vandeboucke doit revoir sa copie ?

Mais oui. Si on suit Vandeboucke, on ne sort pas de nos foyers avant l'année prochaine.

Vos propos ne représentent pas l'Ordre des médecins, mais dites-nous comment cela se passe pour les médecins. Ils suivent des consignes ?

Nous avons ce que l'on appelle la liberté thérapeutique. On y tient beaucoup. Les médecins n'aiment pas avoir une imposition qui vient de l'État. Or, depuis quelques années, l'État a une véritable diarrhée législative à notre égard. Ce n'est pas en légiférant comme ils le font qu'ils vont améliorer la qualité des soins. Foutaise, on se donne juste bonne conscience. Améliorer la qualité des soins, c'est quoi : augmenter le nombre de médecins, améliorer la prise en charge des patients dans les hôpitaux en ayant du personnel compétent en suffisance... La qualité des soins ne naît pas d'une loi, elle naîtra de la pratique, du fait que les gens sont heureux de travailler en hôpital, qu'ils ne sont pas débordés, sous pression. Le covid a montré que nous avons atteint la limite de nos capacités.

Entretien - Par Philippe LALOUX, responsable du pôle Multimédias, publié le 2/03/2021

Le Dr Philippe Boxho, vice-président de l'Ordre des médecins, démissionne



Une page va se tourner à l'Ordre des médecins prochainement. Le Dr Philippe Boxho, vice-président de l'Ordre des médecins, démissionne en ce début de semaine : « Je quitterai ma place le 31 mars. J'ai présenté ma démission parce que j'ai trop de travail comme expert actuellement. Je l'ai envoyé hier au président de l'Ordre. »

Spécialisé en médecine légale et médecine d'expertise, il était devenu un porte-parole actif et disponible pour l'Ordre des Médecins. : « C'est vraiment dommage parce que le travail de vice-président et les dossiers m'intéressent beaucoup. J'aime m'y investir. Je n'ai toutefois vraiment plus le temps avec tout le travail que j'ai à Liège. Je me demande comment j'ai fait pour tenir aussi longtemps avec les différentes fonctions.»

Pour rappel, en juin 2020, le Pr Dr Philippe Boxho, qui dirige l'institut médico-légal de l'Université de Liège et est également docteur en philosophie, avait été élu vice-président francophone du Conseil national. Il était aussi devenu porte-parole de la branche francophone en remplacement du Professeur Jean-Jacques Rombouts.

Un manque de médecins-experts

Pour lui, il est temps de se poser la question du manque de médecins-experts : « En espace de deux ans, mon travail et les demandes d'expertises ont augmenté de 50%. Le manque de médecins-experts est devenu trop important sur le terrain. Dans certaines parties du pays, la situation est vraiment problématique. » Ce départ va amener l'Ordre à présenter une nouvelle personne à ce poste. Un francophone de Bruxelles ou de Wallonie. La question du remplacement se posera dans les prochaines semaines : « Des élections vont devoir avoir lieu » ajoute-t-il avant de replonger déjà dans ces dossiers et en précisant : « Je remplirai ma fonction jusqu'au bout évidemment ».

V.Li, 24 janvier 2022 (lesoir.be)

Dans les villes moyennes, les urgences hospitalières frappées par une épidémie de fermetures

Depuis le début de l'hiver, faute de personnel suffisant, des hôpitaux dans toute la France ont dû fermer leurs services d'urgence, pendant quelques jours, juste la nuit ou « jusqu'à nouvel ordre ». Voici la carte de cet abandon.



« Fermeture des urgences pédiatriques ce jour en raison de l'absence totale d'infirmières. Jusqu'à nouvel ordre ». La feuille A4 collée sur une vitre annonce que depuis le lundi 3 janvier, les urgences pédiatriques de l'hôpital Delafontaine de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), sont fermées, faute de personnel [1]. Déjà cet été, les fermetures totales ou partielles de services des urgences, quelques jours, la nuit, ou pendant plusieurs semaines, s'étaient multipliées (nous en parlions sur basta!). Déjà, les directions des hôpitaux les justifiaient par la difficulté à trouver du personnel, médecins urgentistes et personnel infirmier, pour assurer les soins. Cet hiver, les fermetures sont à nouveaux nombreuses.

[...]

À Avranches (Manche, 8 000 habitants), le service des urgences a fermé ses portes les 1^{er} et 2 janvier. Le groupe hospitalier avait dû réduire le fonctionnement des urgences début décembre. À Draguignan (Var, 40 000 habitants), le service des urgences de l'hôpital est fermé la nuit depuis le 29 octobre, faute de médecins. Les urgences sont aussi fermées la nuit à Givors (Rhône, 20 000 habitants) depuis le 25 octobre. Elles devaient à l'origine rouvrir le 30 novembre, mais la fermeture a été reconduite, en décembre puis en janvier [2].

Le malaise général des professionnels de santé

À Saint-Chamond (Loire, 35 000 habitants), les urgences de l'hôpital du Gier ferment la nuit durant tout ce mois de janvier. Au Bailleul, dans la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe (30 000 habitants), les urgences ont fermé la nuit entre le 4 et le 10 janvier. Des fermetures nocturnes avaient déjà eu lieu à de nombreuses reprises en 2021 [3]. Les urgences de l'hôpital de Moissac (Tarn-et-Garonne, 13 000 habitants) ont portes closes la nuit depuis le 1^{er} décembre 2021, et jusqu'au 31 janvier 2022 selon *La Dépêche*. À Laval (Mayenne, 70 000 habitants), les urgences de l'hôpital ont fermé la nuit du 25 au 29 décembre 2021 et du 1^{er} au 4 janvier 2022.



Des services ferment faute de personnel. Lors de la manifestation nationale des hôpitaux le 4 décembre 2021. ©Serge D'ignazio

À Douai (Nord, 40 000 habitants), ce sont les urgences pédiatriques qui ferment la nuit depuis septembre. À Saint-Girons (Ariège), les urgences de la communauté de commune ont complètement fermé, jour et nuit, du 17 au 21 novembre dernier, en raison d'un grand nombre d'arrêts maladie, selon France 3. « C'est un fait exceptionnel et, à notre connaissance, un précédent sur notre territoire de 30 000 habitants, a réagi le président du comité de défense de l'hôpital de Saint-Girons, Frédéric Bostyn. À l'heure où plus personne ne nie l'arrivée d'une cinquième vague de Covid et où le département de l'Ariège est en tête des taux de contaminations, l'hôpital public réduit ses moyens ! Ceci couplé avec le départ annoncé de plusieurs médecins généralistes dans notre bassin de vie, sans que leur remplacement ne soit prévu. Cette situation était malheureusement prévisible. Il serait temps, enfin, de tenir compte de l'avis et du malaise exprimés par les professionnels de santé », poursuivait-il.

À Sarlat, les femmes devant accoucher sont envoyées à plus de 50 km. À Vichy, les enfants suivis par le service de pédopsychiatrie trouvent porte close...

À Senlis (Oise, 15 000 habitants), l'Agence régionale de santé a pris la décision de fermer complètement les urgences de l'hôpital à compter du lundi 13 décembre 2021, pour une durée indéterminée. Déjà durant l'été 2021, les urgences de Senlis avaient été totalement fermées durant les mois d'août et septembre, pour les mêmes raisons. C'était alors une première pour ce service. Les patients sont maintenant redirigés vers l'hôpital de Creil, à une quinzaine de kilomètres [4].

Ces fermetures hivernales ne concernent pas que les urgences. À Fontenay-le-Comte (Vendée, 16 500 habitants), le centre hospitalier a dû fermer douze lits au mois de décembre [5]. À Vichy (Allier, 65 000 habitants dans l'agglomération), c'est le service d'hospitalisation de jour de pédopsychiatrie qui a été fermé du 6 décembre au 3 janvier, soit pendant plus de trois semaines, obligeant les parents à emmener leurs enfants à Moulins ou Clermont-Ferrand, soit deux heures de route aller-retour. Et alors même que les consultations d'enfants et d'adolescents pour troubles anxieux et dépression augmentaient dans le département, selon *La Montagne*. « Pourtant, trois praticiens ont été recrutés il y a un an, deux à temps plein et un à mi-temps, des embauches qui n'ont pas suffi à maintenir l'activité », peut-on lire sur le site de France3.

À Créteil (Val-de-Marne), le 15 décembre 2021, l'hôpital Albert-Chenevier a fermé l'une de ses quatre unités de psychiatrie, faute d'internes en nombre suffisant. Déjà en 2019, cet hôpital avait subi la fermeture des vingt lits d'une autre unité de psychiatrie, transférée vers une clinique psychiatrique privée appartenant au groupe Orpea-Clinea

À Sarlat (Dordogne, 9 000 habitants), du 3 décembre 2021 au 1^{er} janvier 2022, tous les accouchements prévus à la maternité ont été déprogrammés à cause d'une pénurie de personnels, notamment de sage-femmes. Les femmes enceintes qui devaient accoucher en décembre ont donc été réorientées sur les maternités de Brive, Périgueux ou Bergerac, de 50 à plus de 100 km de là [6]. Macron a dit vouloir « emmerder » les non-vaccinés, mais que prévoit-il pour aider ces services hospitaliers qui ne sont plus en état de soigner ?

Photos : Lors de la manifestation nationale des hôpitaux le 4 décembre 2021. ©Serge D'ignazio

Une journée d'action pour l'hôpital public est prévue le 11 janvier, pour « l'augmentation du budget consacré à l'hôpital », « la revalorisation générale des carrières médicales et non médicales » de l'hôpital, le recrutement immédiat de centaines de milliers de personnels supplémentaires, « l'arrêt des fermetures de services, d'établissements et des réouvertures de lits, de structures, partout où cela est nécessaire », une « gouvernance des hôpitaux ouverte aux personnels et aux usagers et usagers », et « l'égalité d'accès, d'accueil et de prise en charge de qualité pour la population sur tout le territoire ».

Notes

[1] Voir cet article : https://actu.fr/ile-de-france/saint-denis_93066/les-urgences-pediatriques-de-saint-denis-ferment-faute-de-personnel_47662315.html.

[2] Les fermetures que nous citons sont signalées par des articles de France 3 Régions.

[3] Source : https://actu.fr/pays-de-la-loire/le-bailleul_72022/urgences-du-bailleul-encore-des-fermetures-pour-debuter-l-annee-2022_47607586.html.

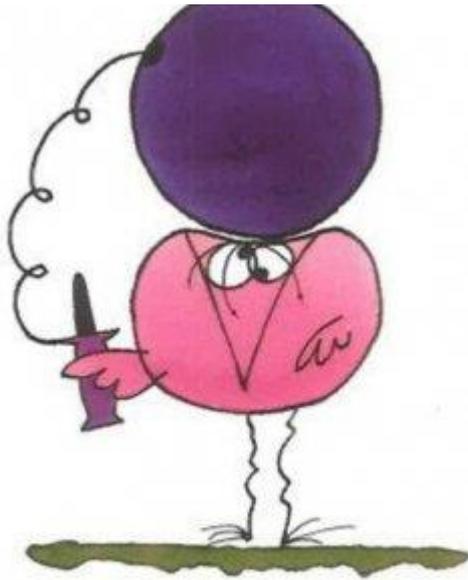
[4] Voir cet article de France3 (<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/oise/fermeture-des-urgences-de-senlis-pour-une-duree-indeterminee-les-patients-rediriges-vers-creil-ce-n-est-pas-leur-donner-de-chance-2376607.html>), et celui-ci : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/oise/oise-les-urgences-de-l-hopital-de-senlis-quasi-fermees-pour-2-mois-c-est-dramatique-2195176.html>.

[5] Source : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/fontenay-le-comte-85200/desert-medical-en-sud-vendee-a-l-hopital-de-fontenay-le-comte-douze-lits-fermes-faute-de-personnel-21b9dbac-63d2-11ec-8e74-f474366adb65>.

[6] Voir le communiqué de la coordination des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité et cet article de France Bleu : <https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/la-maternite-de-sarlat-n-assure-plus-les-accouchements-a-cause-de-la-penurie-de-sages-femmes-1638526976>.

<https://basta.media/suppression-lits-hopitaux-covid-dans-les-villes-moyennes-les-urgences-hospitalieres-frappees-par-une-epidemie-de-fermetures>

Parce qu'ils ne sont bons qu'à ça



EN ESSAYANT CONTINUUELLEMENT
ON FINIT PAR RÉUSSIR. DONC:
PLUS ÇA RATE, PLUS ON A
DE CHANCES QUE ÇA MARCHE.

Marre d'entendre « Il ne faut pas surcharger les services de

soins ».

Ça veut dire quoi, exactement ? S'il ne restait que 10 lits, comment faire pour ne pas les surcharger ?

D'ailleurs, comment est déterminée la capacité théorique des services de soins ? Si cette capacité est calculée en fonction d'une activité « normale », il y a déjà là un gros, très gros, problème.

Que feront-ils si demain, ou après-demain, une autre crise sanitaire surgit ? Si c'est un nouveau virus, pourront-ils sortir de derrière les fagots un nouveau vaccin « miracle » ? Si non, quel est le scénario envisagé ? Empiler les malades à plusieurs par lit ? Utiliser les couloirs ? Monter des tentes ?

Si c'est un accident nucléaire, demanderont-ils aux gens de se confiner en attendant une baisse des radiations – disons dans 10 000 ans ?

On fabrique bien des avions, des missiles, des porte-avions en « prévision » d'un événement qu'on espère n'arrivera jamais. Tout le système de défense, par définition, est en « surcapacité » (c'est-à-dire « sous employé ») permanente, juste au cas où...

Pourquoi ne pourrions-nous pas avoir un système de santé en surcapacité permanente, juste au cas où ? Un système où le personnel de santé ne travaillerait en « temps normal » que 4 jours par semaine, 6 heures par jour – par exemple. Sous-payés, certes (faut pas rêver non plus) mais toujours frais et dispos, au lieu d'être en flux tendu tous les jours de la semaine, 52 semaines par an ? Peut-être même avec retraite à 45 ans comme certains tire-au-flanc de l'armée ?

La comparaison est d'autant plus choquante si on considère que la préparation militaire est censée n'être que dissuasive. Mais on ne dissuade ni un virus ni les retombées d'un accident industriel ou d'une catastrophe naturelle.

Il est toujours fascinant de voir le spectacle – car il s'agit d'un spectacle – de la classe politico-médiatique qui fait semblant – car ils ne font que semblant – d'être soudainement extrêmement préoccupés par la santé de la population. Disons que ça ne correspond pas du tout aux personnages.

J'ai déjà constaté qu'ils adorent tous la surenchère, les réunions de crise, les communiqués, les dépêches de presse en flux continu, la cacophonie généralisée. Ça leur donne de l'importance, ça cloue le bec aux critiques. Ça évite aussi d'avoir à expliquer ou rendre des comptes. Ils se prennent tous pour des Churchill réclamant du sang, de la sueur et des larmes.

N'importe quel pignouf avec un semblant de pouvoir peut se donner l'impression de participer à l'Histoire avec un grand « H ». Torse bombée, mains sur les hanches, à scruter les déviants. Ça l'agace en même temps que ça lui plaît. On passe des applaudissements au balcon aux menaces de radiation en moins de temps qu'il ne faut pour l'apparition d'une variante.

Oubliez le « gouverner, c'est prévoir ». L'ambiance « conflit militaire version allégée », ils adorent ça. Ils adorent ça parce qu'ils ne sont « bons » qu'à ça.

Alors, du coup...

Je n'ai jamais vu ou entendu parler d'un vaccin aussi peu efficace être imposé avec autant de férocité. Ce n'est pas rassurant.

Je n'ai jamais vu ou entendu parler d'autant de traitements, même partiellement ou peu efficaces (mais c'est déjà ça), se faire dézinguer aussi systématiquement et disparaître du radar. Ça pose de sérieuses questions.

Je n'ai jamais vu ou entendu parler d'autant de médecins censurés, menacés et réduits au silence et qui pour la plupart me paraissent tenir des propos cohérents et sensés (sans que je puisse juger de leur exactitude). Ça donne une sale impression.

Je n'ai jamais vu ou entendu parler de responsables politiques formulant des assurances qui seront contredites si rapidement et si ouvertement. C'est plutôt inquiétant.

Je n'ai jamais vu ou entendu parler d'autant de personnes partir en vrille dans le syndrome du larbin et soudainement faire confiance à des escrocs patentés et des menteurs pathologiques. Y'a des claques qui se perdent.

Je n'ai jamais ressenti cette impression d'être soudainement entouré d'énergumènes vociférants et à l'évidence paniqués qui prétendent exercer sur moi – par dépit ? – une violence psychologique et physique alors que j'essaie d'être le plus pragmatique, raisonnable et « scientifique » possible. Ça donne envie de les remettre à leur place.

Viktor DEDAJ

URL de cet article 37627 : <https://www.legrandsoir.info/parce-qu-ils-ne-sont-bons-qu-a-ca.html>

Humour de Siné mensuel



Encore des hormones mais pour combien de temps...



L'AIMSIB s'enorgueillit toujours de pouvoir compter des auteurs illustres parmi ses membres, donc quand Corinne Lalo (1) prend la plume tout le monde s'attend à une étude fouillée. Celle qu'elle nous livre aujourd'hui est magistrale, propre à figurer dans toutes les bibliothèques des amateurs de bio-sciences tant par la rigueur des sujets traités que par la richesse de ses sources, le tout organisé en 44 chapitres se clôturant tous par un résumé. Règne végétal comme animal, tous condamnés à terme par l'ineptie des hommes ? Bonne lecture.

Vincent Reliquet : Chère Corinne, la plupart de nos lecteurs te connaissent de longue date car, comme moi, ils ont, à un moment ou à un autre de leur vie, visionné les JT de TFI où jusqu'en 2018, tu présentais régulièrement des sujets de santé et d'environnement. On se souvient de tes courts métrages traitant de la grippe H1N1 (2), du nuage de Tchernobyl, de l'hépatite B, du sang contaminé, etc... Tu es passée à l'écriture en 2011 avec « Le livre noir du Médicament » (chez Plon), un brûlot radical dénonçant les catastrophes sanitaires que peuvent induire un certain nombre de médicaments dont le Médiator, intentionnellement mal évalués. Tu as rechapé en 2015 avec « Se soigner sans médicament de A à Z » dont l'objet se passe de commentaire et nous voilà en 2021, tu publies aujourd'hui « Le grand désordre hormonal » (au Cherche midi), 550 pages d'une érudition assez ahurissante : On comprend bien que ce sujet, tu le mijotais depuis longtemps ?

Corinne Lalo : Effectivement, « mijoter » est le terme. On peut même dire que cela fait déjà 40 ans que je le prépare. J'ai effectué des centaines de reportages pour la presse écrite, la radio et la télévision, principalement à France 3 et à TFI. À l'arrivée, je me suis dit : « Qu'est-ce qu'il y a de plus important dans tout ce que j'ai vu pendant tout ce temps à ce poste d'observation privilégié ? » La réponse est pour moi évidente depuis longtemps, ce qu'il y a de plus grave c'est la détérioration de la santé des plantes, des animaux et des humains à cause de la pollution chimique. Mais pour être plus précise, cette dégradation se fait principalement par la perturbation du système hormonal qui touche presque tous les mécanismes biologiques des organismes vivants. Il faut aussi préciser que le système hormonal est en étroite relation avec les systèmes nerveux et immunitaires.

J'ai eu la chance de rencontrer les chercheurs les plus pointus dans leur domaine. Et à chaque fois, je me disais, quel dommage qu'ils soient trop absorbés par leurs sujets d'étude pour faire un zoom arrière et établir des liens cruciaux avec d'autres découvertes dans des domaines voisins. Finalement seul un journaliste qui butine de l'un à l'autre champ de compétence pouvait tenter une synthèse. C'est évidemment très ambitieux, un peu inconscient sans doute, mais c'était un devoir je pense. Comme un immense puzzle, j'ai connecté tous les morceaux et constitué un tableau de l'ensemble qui fait froid dans le dos car c'est la survie du vivant sur la planète qui est menacée.

VR : Tu n'as pas mis 40 ans à l'écrire quand même ?

CL : Non mais j'ai passé un an à reprendre toutes les sources scientifiques dans chacun des domaines abordés. Tous les articles sont écrits en anglais, mais cela ne m'a pas découragée car j'ai passé une licence d'anglais à la Sorbonne avant mon entrée au CFJ, le centre de formation des journalistes de Paris. En me plongeant dans les publications scientifiques, j'ai pu voir que mes observations étaient justes et parfois même en dessous de la réalité. J'ai dû par exemple rajouter des chapitres car je n'avais pas « capté » que certaines maladies étaient en lien avec une pollution chimique des hormones. Je pense par exemple à l'autisme, aux allergies, au diabète, à l'obésité, à l'endométriose, aux ovaires poly-kystiques et même au Covid 19.

VR : Si j'avais envie de rire, je dirais que tu as écrit le livre de sexe le plus énorme que l'édition française n'ait jamais publié sauf que ce n'est franchement pas drôle. Commençons par le règne animal : micro-pénis pour tout le monde, du crocodile jusqu'aux poissons femelles, stérilité, hermaphrodisme d'une kyrielle d'espèces et j'en passe. Pourquoi tout le monde s'en fiche de ces sujets, même les écologistes ?

CL : Les écologistes devraient hiérarchiser les urgences. La priorité des priorités à l'heure actuelle, ce n'est pas le réchauffement climatique, mais la disparition des espèces. La perte de la biodiversité est d'une gravité telle que certains n'hésitent pas à parler de « VIème extinction des espèces. » Ce que je montre dans le livre, c'est que cette disparition des espèces commence d'abord par une détérioration des capacités reproductives des animaux.

La différenciation sexuelle se fait difficilement, puis les organes reproducteurs sont malformés, enfin les hormones sexuelles sont « déboussolées » et les générations ne se renouvellent plus.

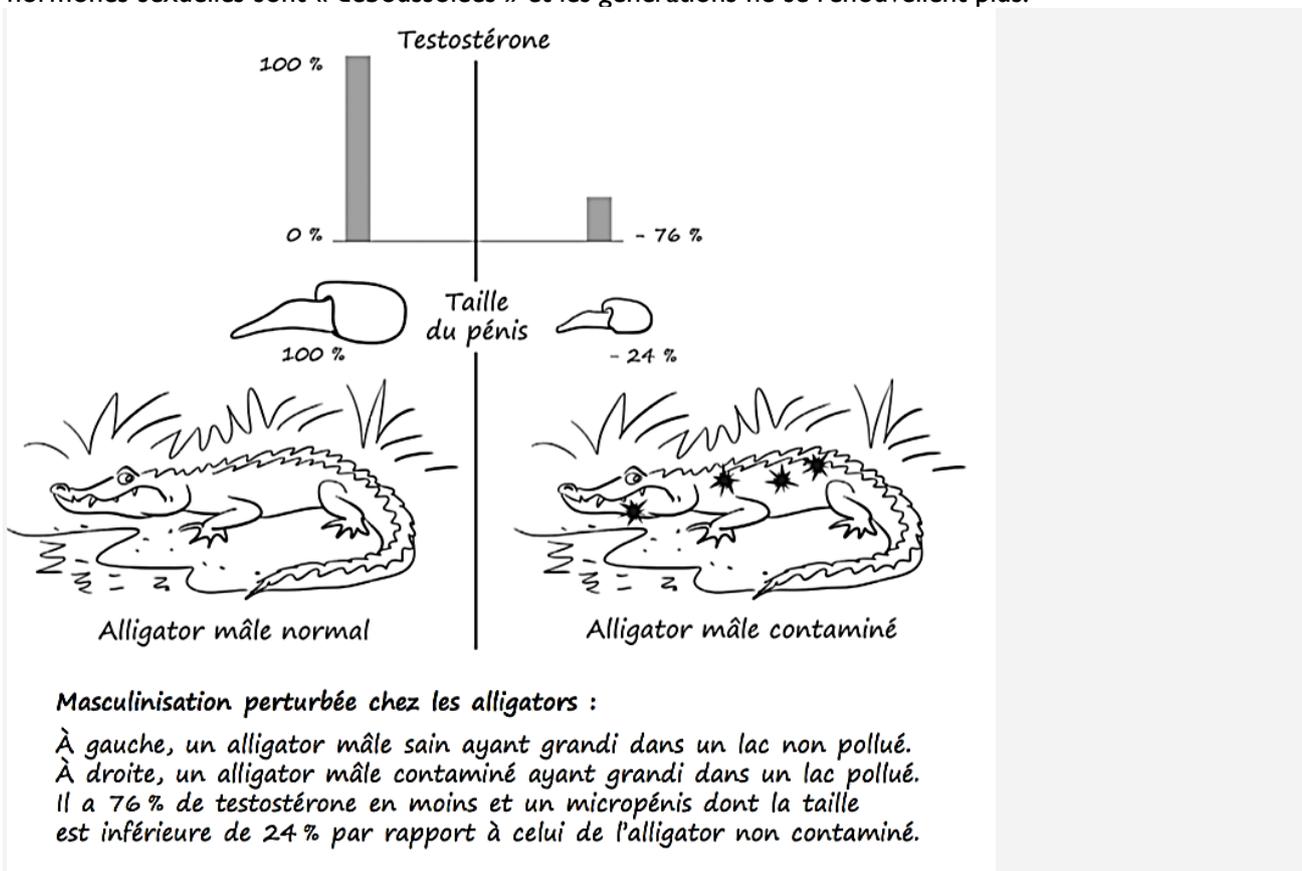


Illustration : CL

C'est ce qu'on a observé chez les alligators mâles qui avaient des « micropénis » dans les lacs pollués. On l'a moins souligné, mais les alligators femelles avaient aussi des malformations des ovaires qui ressemblent à celles que l'on trouve maintenant chez les femmes. Les escargots de mer femelles se sont mis à développer des pénis, un phénomène appelé imposex. Les poissons mâles se sont féminisés dans les rivières au point de pondre des œufs. Les grenouilles mâles sont devenues hermaphrodites dans les eaux polluées par les herbicides. Les aigles pêcheurs emblématiques des États-Unis n'arrivaient plus à se reproduire à cause des pesticides comme le DDT qui étaient épanchés *largamano* par avion sur des milliers d'hectares.

VR : Tu nous racontes aussi la mort des huîtres dans les années 1970, on a parlé à l'époque de la responsabilité de la canicule de 1976 mais tu as une autre explication, c'est quoi le TBT ?

CL : Le TBT, c'est le tributyl-étain, un produit chimique qui constituait le principal composant des peintures anti-fouling ou antisalissure. Ces peintures sont en fait des pesticides qui tuent les coquillages qui s'accrochent aux coques des bateaux. Les huîtres avaient quasiment disparu du Bassin d'Arcachon dans les années 1970 et il a fallu que les chercheurs de l'Ifremer se transforment en détective pour démontrer que le criminel n'était pas la canicule, mais bien les composés à base d'étain qui se trouvaient dans les peintures des coques des bateaux et qui se déversaient dans l'eau de mer. Ce produit chimique a été interdit et tout est rentré dans l'ordre mais plutôt que d'évoquer une pollution chimique, on a préféré accuser le climat.

Ce qu'on a moins dit aussi, c'est que certains coquillages femelles se sont mis à développer des pénis. Évidemment l'espèce disparaissait, mais comme elle n'était pas commercialisée, les ostréiculteurs ne s'en sont pas souciés. Les chercheurs, eux, se servent désormais de ces escargots de mer appelés « Pourpre petite pierre » comme d'une espèce sentinelle. Là où les femelles développent un pénis, c'est que l'eau est polluée au TBT.

VR : *Tu abordes un sujet capital dans ton chapitre 14 : tu démontres non seulement que les perturbateurs endocriniens engendrent des conséquences physiques sur les animaux atteints mais également des répercussions neuro-comportementales si sévères qu'elles seraient propres à pouvoir éteindre leurs espèces, c'est effarant. Raconte-nous les observations recueillies dans les Everglades autour des Ibis blancs :*

CL : Le parc naturel des Everglades se trouve dans le Sud de la Floride. Là aussi les populations d'ibis blancs avaient notoirement décliné. Un zoologiste a voulu comprendre le mécanisme de cette disparition progressive. Il a donc comparé deux groupes d'ibis blancs pendant 3 ans. Un groupe était dans un environnement sain et l'autre groupe avait du mercure dans l'eau de boisson à des doses que l'on retrouve dans l'environnement. Le résultat l'a interpellé. Dans le groupe contaminé au mercure, 50 % des mâles se sont mis en couples homosexuels.

Les couples hétérosexuels du groupe contaminé ont aussi été moins productifs. La capacité reproductive a globalement baissé de 70 % dans ce groupe. C'est suffisant pour expliquer la disparition d'une espèce.

En poussant l'étude un peu plus loin, le zoologiste a remarqué que les taux d'hormones mâles et leur distribution dans le temps n'étaient pas les mêmes chez les mâles des deux groupes. Le comportement sexuel était corrélé à la distribution des hormones.

VR : *Tu évoques un thème qui nous est cher à l'AIMSIB, celui de la maxime erronée de Paracelse selon laquelle c'est la dose qui fait le poison. On l'a maintes fois démontré ici chez l'humain avec l'aluminium particulaire injectable (3)(4) et tu insistes à nouveau sur ce phénomène...*

CL : Disons plutôt que ce n'est pas « que » la dose qui fait le poison. Avec les hormones en effet, on s'aperçoit en effet qu'une moindre dose peut parfois être plus toxique qu'une dose plus forte. Au lieu d'être linéaire, la réponse à l'augmentation de la dose peut former une courbe en U ou une courbe en U inversé.

Plusieurs phénomènes peuvent expliquer ce paradoxe. Les récepteurs des hormones qui se trouvent dans et sur les cellules peuvent être saturés et se fermer à une certaine dose. Dans ce cas, une dose plus forte ne pourra pas exercer un effet plus toxique car la porte d'entrée sera fermée.

On sait aussi que « la fenêtre de temps » durant laquelle le « poison » est dispensé peut changer sa toxicité. La période fœtale est particulièrement exposée et des doses seront plus facilement toxiques pour un fœtus. De plus, des maladies seront « programmées » durant cette période et ne se développeront qu'à la puberté ou à l'âge adulte ? C'est ce qu'on appelle l'origine fœtale des maladies de l'adulte ou DOHAD en anglais (Developmental origin of health and disease).

Enfin, il faut aussi ajouter l'effet cocktail. Certains toxiques même à faible dose seront plus toxiques s'ils sont en présence d'autres produits chimiques. Des chercheurs de Montpellier ont montré qu'il faut parfois 3 substances pour former une clé qui va ouvrir la porte de la cellule et permettre sa détérioration.

VR : *Passons à l'humain. On se doute que le tableau risque de ressembler à ce qui a été précédemment décrit : stérilité, cancers, virilisation féminine et gynécomasties chez les hommes...*

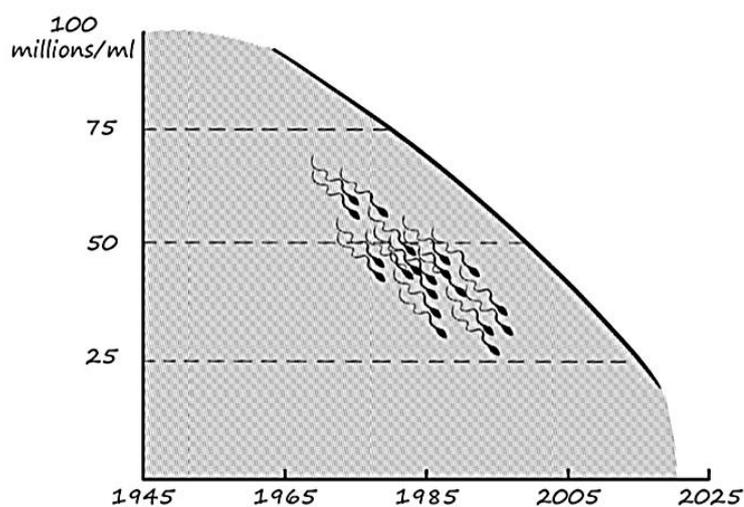
CL : Les humains font partie du règne animal. On a un peu trop tendance à l'oublier. Nous sommes des mammifères donc nous avons de nombreux mécanismes en commun avec les autres mammifères, mais ce que l'on sait moins c'est que nos hormones sont aussi très proches de celles des oiseaux, des reptiles, des batraciens et même des escargots de mer.

Les axes hormonaux ont la même organisation dans presque toutes les espèces ; c'est le cerveau avec l'hypothalamus et l'hypophyse qui donne les ordres aux glandes qui se mettent à produire des hormones. Il est donc logique que les contaminants chimiques qui perturbent le fonctionnement des hormones de la faune sauvage, le fassent aussi pour les humains.

C'est en 1991 que des chercheurs de toutes les disciplines se sont réunis à Wingspread sur les bords du lac Michigan aux États-Unis pour lancer l'alerte sur les dangers encourus par les animaux à cause de la perturbation des hormones par les produits chimiques. Ils ont, à cette occasion, souligné que les humains n'avaient aucune chance d'être miraculeusement épargnés et ils ont avec la « déclaration de Wingspread » forgé la notion de « perturbateurs endocriniens ». Dans la foulée, sont arrivées les premières publications sur la baisse vertigineuse de la qualité du sperme des hommes occidentaux. Ce sont d'abord les Danois qui ont montré que la concentration des spermatozoïdes était passée de 113 millions par millilitre dans les années 1930 à 66 millions par millilitre dans les années 1990. Elle était de 40 millions dans les années 2005. On peut considérer qu'un jeune homme en 2021 a 70 % de spermatozoïdes en moins que son arrière-grand-père. Cette chute s'est également accompagnée d'une baisse de la testostérone, mais les données sont moins fournies. D'autres troubles sont également apparus comme les cancers des testicules : Ils ont triplé en 40 ans. Des malformations des organes génitaux ont augmenté comme la non-descente des testicules à la naissance ou encore le mauvais positionnement du méat urinaire sur la verge. Ce sont des signes de féminisation des fœtus mâles pendant la grossesse. De plus le mode de vie et la consommation de médicaments peuvent aussi perturber les hormones mâles dans le sens d'une féminisation. Beaucoup d'hommes ont vu leurs seins pousser sans même comprendre que les médicaments qu'ils prennent au quotidien contre le cholestérol ou autre peuvent en être la cause.

D'une manière générale, les produits chimiques ont tendance à imiter les hormones féminines c'est pourquoi leur action est plus visible chez les hommes que chez les femmes. Cependant, ces dernières ne sont pas épargnées et l'on a vu apparaître des troubles qui n'existaient pas il y a encore 50 ans comme l'endométriose ou les ovaires poly-kystiques. La fertilité des couples s'en est trouvée réduite.

Les cancers hormono-dépendants comme les cancers de la prostate chez l'homme ou du sein chez la femme ont explosé et l'amélioration du dépistage ne suffit pas à expliquer cette « épidémie ».



Densité moyenne du sperme :

La densité moyenne du sperme dans le monde et en France était d'environ 113 millions de spermatozoïdes par millilitre en 1938. Elle était d'environ 66 millions en 1990. Elle est passée à 40-50 millions par millilitre en 2005.

Illustration : CL

VR : Un sujet qui m'intéresse énormément, les thyroïdopathies, et là on peut dire que ton chapitre est capital...

CL : Mon chapitre sur la question s'intitule « *Quand la thyroïde flambe en silence* », car on ne parle pas beaucoup d'une épidémie qui, en fait, a tout d'une pandémie et qui touche principalement les femmes. Ce que je montre, c'est que le cancer de la thyroïde a été multiplié par 9 en moins de 40 ans. Le Levothyrox qui est le médicament principal utilisé pour les troubles thyroïdiens est le médicament sur ordonnance le plus vendu en France. C'est dire l'importance du phénomène. Le scandale du Levothyrox n'est toujours pas terminé d'ailleurs et les victimes sont ouvertement méprisées par les pouvoirs publics.

Ce qu'il faut savoir, c'est que les explications classiques sur les progrès du dépistage ne suffisent pas pour comprendre ce tableau dramatique. En revanche, les études scientifiques sont de plus en plus nombreuses à

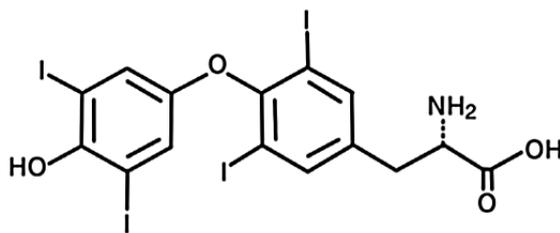
montrer que ce sont les polluants chimiques qui s'attaquent à la thyroïde. Barbara Demeneix du Muséum d'histoire naturelle à Paris, m'a, la première, alertée sur le fait que certains polluants chimiques miment l'hormone thyroïdienne et s'installent à sa place sur ses récepteurs cellulaires. Résultat, ils occupent la place, un peu comme le coucou pond ses œufs dans le nid des autres oiseaux.

Grâce à des têtards rendus fluorescents, cette chercheuse a pu observer exactement où vont se loger les polluants dans la thyroïde. De plus elle m'a appris que l'hormone thyroïdienne du têtard est exactement la même que celle des humains.

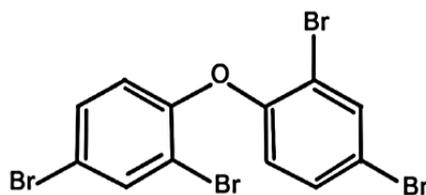
Les atteintes peuvent aussi se produire lors de la grossesse si la mère est contaminée. Dans ce cas c'est le fœtus qui ne pourra pas développer son cerveau correctement car c'est l'hormone thyroïdienne qui orchestre son développement.

Chez les adultes, il faudra particulièrement éviter les 6 familles de Polluants que je décris dans le livre. Attention, en particulier, à tous ceux qui sont cachés dans les médicaments ou les produits pharmaceutiques de contraste utilisés pour les radiographies. Ces produits iodés peuvent être dangereux non pas à cause de l'iode mais à cause des supports chimiques sur lesquels l'iode est fixée. J'ai donc appris que l'allergie à l'iode n'existe pas. On fait porter à l'iode les allergies dont sont responsables les produits pétroliers qui lui servent de support.

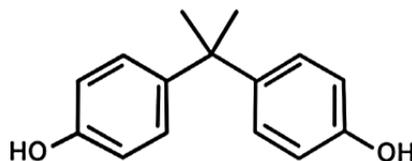
Hormone thyroïdienne
(I = iode)



Retardateurs de flamme bromés
(Br = Brome)



Bisphénol A



Mimétisme des polluants hormonaux avec l'hormone thyroïdienne :

En haut, l'hormone thyroïdienne T4 avec ses deux cycles hexagonaux et ses quatre atomes d'iode (I).

En dessous, un retardateur de flamme bromé avec ses deux cycles hexagonaux et ses quatre atomes de brome (Br).

En bas, le bisphénol A avec ses deux cycles hexagonaux.

Le polluant chimique imite l'hormone naturelle thyroxine et leurre son récepteur, bloquant l'action de l'hormone sur les neurones.

Illustration : CL

VR : Un chapitre de ton livre créera de la surprise à tes lecteurs, peux-tu juste effleurer le sujet de la relation entre perturbateurs endocriniens et gravité des infections par la Covid ?

CL : Une étude danoise de 2020 a montré que les personnes qui développaient les formes de Covid les plus sévères étaient aussi celles qui avaient dans leur sang le plus de polluants chimiques de la famille des Perfluorés, les PFAS. Ce sont les produits chimiques qui servent d'antiadhésifs dans les casseroles ou les poêles et que l'on utilise aussi aux alentours des avions dans les aéroports. Ce n'est pas étonnant lorsque l'on sait que les systèmes immunitaire, hormonaux et nerveux sont étroitement liés. Un polluant chimique qui va affaiblir un

organisme va le rendre plus vulnérable aux infections. On savait déjà que des abeilles contaminées par des pesticides étaient aussi plus souvent victimes de parasites infectieux.

Les vaccins anti-Covid vont eux aussi affaiblir les défenses immunitaires dans les 15 premiers jours qui suivent l'inoculation. C'est pourquoi des vaccinés peuvent attraper le Covid ou d'autres infections dans la foulée. J'explique aussi que certains composants du vaccin vont avoir des effets délétères sur le système hormonal en se fixant dans différents organes comme le cerveau, les ovaires, les testicules ou le foie. Ses informations, je les ai tout simplement trouvées dans le rapport d'homologation fourni par les fabricants du vaccin eux-mêmes. Il n'est donc pas surprenant que de nombreuses femmes se plaignent d'une perturbation de leur cycle menstruel. On joue aux apprentis sorciers avec un produit médicamenteux qui est encore en phase expérimentale. À croire que tous les scandales de santé publique que j'ai pu couvrir dans ma carrière, n'ont servi à rien. Je crains que celui qui se profile ne les surpasse en étendue et en gravité.

VR: Une note d'espoir tout de même ?

CL : Pour terminer sur une note plus optimiste, il faut savoir que mieux on est informé et plus on pourra prendre notre santé en main et ne pas se laisser intoxiquer par de fausses peurs artificiellement exacerbées par des médias qui ne sont plus professionnels. L'AIMSIB joue à cet égard un rôle précieux.

Vers la fin du livre, j'explique justement comment réduire la charge hormonotoxique en slalomant entre les polluants tout au long de la journée, de la chambre à coucher à la cuisine en passant par la salle de bains.

Je terminerai par une petite mise en garde à tous les amateurs de vapotage. Les arômes chimiques que contiennent les cigarettes électroniques ne sont pas recommandées pour les hormones mâles et femelles.

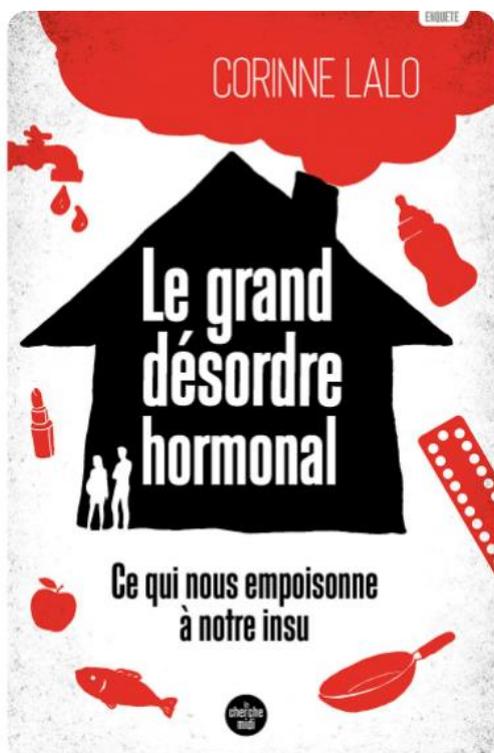


Photo d'illustration : Laurent Lalo

Notes et sources :

(1) Corinne Lalo, journaliste grand reporter à la télévision pendant plus de trente ans, spécialisée dans la santé et l'environnement, a couvert de grandes affaires telles que « le nuage de Tchernobyl », le « sang contaminé », le scandale de l'hépatite B, la grippe H1N1 et le Mediator. Elle est co-auteur du *Livre noir du médicament* (Plon) et de *Se soigner sans médicaments de A à Z* (Le Cherche midi).

(2) Lalo C, Bourbotte E, « Grippe H1N1, l'OMS at-elle menti ? » TF1, 17/02/2010 :

(3) <https://www.aimsib.org/2019/07/29/aluminium-vaccinal-article-qui-tue-a-suivre-deux-heures-de-videos-gratuites/>

(4) <https://www.aimsib.org/2019/08/23/professeur-romain-gherardi-et-laluminium-vaccinal-quand-la-science-avance-a-pas-de-geants/>

LA RÉDACTION DE L'AIMSIB, 9 décembre 2021

<https://www.aimsib.org/2021/12/09/encore-des-hormones-mais-pour-combien-de-temps/>

Fabrice Di Vizio et ses combats dans la « crise » du Covid – Entretien avec Nelly Fouks

Avocat réputé depuis de longues années dans le domaine de la santé et de la santé publique, Maître Di Vizio s'est fait connaître du grand public à la faveur de la crise du covid. Il revient sur les différentes actions qu'il a mené depuis bientôt deux ans dans un entretien accordé à Nelly Fouks.



Nelly Fouks — Précurseur dans la lutte contre le covidisme, vous êtes avocat spécialisé dans la santé.

Fabrice Di Vizio — Je suis avocat dans le domaine de la santé et santé publique avec un cabinet à Paris, Rome et bientôt à Bruxelles. J'en avais un à Washington qui a dû fermer avec la crise du covid. Nous avons géré les crises de santé publique depuis vingt ans : H1N1, chikungunya, médiateur, dossiers sur la réglementation des soins esthétiques. J'étais également enseignant et la fac de médecine où je faisais des cours sur le médicament et depuis une dizaine d'années j'explique qu'un jour, sans doute à la faveur d'une crise, l'industrie pharmaceutique poussera à ce qu'on réduise les délais d'obtention des autorisations de mise sur le marché (AMM) parce que ça fait vingt ans qu'elle se plaint que les délais sont trop longs, arguant qu'elle ne sauve pas assez de vie. Cela fait vingt ans qu'elle plaide pour un raccourcissement des délais et que les États s'y opposent. Mais à la faveur de la crise, les barrières sont tombées, l'industrie a poussé avec tout le poids de ses lobbyistes et les États pris de panique ont laissé faire. Le mouvement s'était enclenché avec les AMM fractionnées fréquentes en cancérologie pour des chimiothérapies innovantes, toujours plus chères mais pas plus efficaces, dont les autorisations sur le marché ne sont jamais délivrées.

© Inconnu. Fabrice Di Vizio

Nelly Fouks — Que pensez-vous de la santé publique en France ?

Fabrice Di Vizio — La France n'a aucune culture de santé publique. Puisque l'obésité est l'un des facteurs de risque n°1 des formes graves du covid, on aurait pu impliquer les Français au travers d'une grande campagne télévisée pour mieux manger avec les meilleurs nutritionnistes, ce qui aurait eu un impact immédiat sur la santé publique et la santé des patients. Ce qui n'a pas été fait. La France a une culture de dépistage poussée parfois jusqu'à l'extrême notamment en ce qui concerne le dépistage du cancer du sein chez les femmes à partir de 28 ans. Une aberration ! Par ailleurs, il n'existe aucun suivi de santé des patients en matière de prévention et notamment de prévention du vieillissement dont on ne peut bénéficier en France qu'à prix d'or.

Nelly Fouks — Vous avez été le pionnier dans le combat contre les vaccins...

Fabrice Di Vizio — Avant cela, dès février 2020, à l'époque où on nous encourageait à sortir au théâtre et aux restaurants, j'ai prévenu que l'épidémie allait flamber. Et pour une raison très simple. Il suffit d'avoir un peu de culture de santé publique pour savoir que le vecteur de toutes les épidémies est le voyage. La peste

a été propagée par les canaux de commerce, la grippe espagnole par les déplacements des populations et des militaires. À partir du moment où Milan et la Lombardie, poumon économique de l'Italie, ont été mises en confinement, j'ai su que nous allions faire face à une flambée épidémique. Il faut savoir que la communauté chinoise sans doute la plus importante d'Europe se trouve en Lombardie. Que l'Italie prise de panique confine son poumon économique aurait dû nous interroger ce qui n'a pas été le cas. À l'époque, j'avais voulu publier des tribunes en expliquant comment se gère une épidémie. À savoir : il faut absolument

1. protéger les soignants puisqu'on ne connaît pas le virus ;
 2. mettre en place des circuits de consultation pour éviter que les patients ne se contaminent entre eux ;
 3. mettre en place des jauges, des quarantaines, et surtout ne pas ouvrir grand les frontières.
- Rien de tout cela n'a été fait.

Nelly Fouks — Comment avez-vous réagi ?

Fabrice Di Vizio — J'ai fait mes premiers recours en mars 2020 pour exiger des masques pour les soignants, ce qui m'a valu de nombreuses critiques, y compris des médecins eux-mêmes qui m'accusaient de faire peur à la population, de chercher à surfer sur l'épidémie pour me faire un nom. On m'accusait d'être alarmiste alors qu'à ce moment-là, il fallait rassurer les gens, ce qui a bien changé depuis.

Nelly Fouks — Ensuite, vous vous êtes engagé au côté de Raoult dans le combat de la chloroquine ?

Fabrice Di Vizio — Avant cela, j'ai été à l'origine de la première plainte contre Agnès Buzyn et Edouard Philippe lorsque l'ancienne ministre de la Santé a avoué dans *Le Monde* qu'elle savait et qu'elle avait averti. Qu'elle savait quoi ? Qu'elle avait averti qui et pour dire quoi ? Là encore j'ai été la cible de nombreuses critiques, on m'a accusé de populisme judiciaire. Des confrères critiquaient le fait qu'en pleine pandémie, on puisse demander des comptes à l'État, des médecins comme Jérôme Marty s'en indignaient, mais si nous ne sommes plus capables de demander des comptes à l'État pour des milliers de morts, la justice ne sert à rien. D'ailleurs Agnès Buzyn a été mise en examen et on attend toujours que vienne le tour d'Edouard Philippe. Pour répondre à votre question, je ne me suis pas vraiment mêlé de l'histoire de la chloroquine. J'ai conseillé aux médecins de ne pas aller devant un juge pour lever l'arrêt de sa prescription en arguant que c'était un sujet beaucoup trop sensible pour aller devant la justice laquelle risquait de geler la jurisprudence pour longtemps. Le juge n'est pas là pour pallier au manque de courage des médecins. C'est après tout cela qu'ensuite Raoult est venu me voir du fait de ma notoriété dans le milieu médical car il avait des ennuis avec le Conseil de l'Ordre.

Nelly Fouks — Vous avez très vite pris position contre le vaccin ?

Fabrice Di Vizio — Je me suis étonné qu'on prenne pour cible la population des plus de 75 ans pour laquelle on n'avait pas d'essais cliniques concluants, ce qui amenait à raisonnablement se demander s'il ne s'agissait pas d'un essai clinique déguisé. Il me semble juste impossible d'interdire la chloroquine parce qu'elle n'a pas fait l'objet d'essais en double aveugle et d'affirmer ensuite que pour la vaccination « c'est pas pareil ». C'est à partir de ce « c'est pas pareil » qu'il y a eu je pense un basculement dans la crise. Mais les vaccins, c'est pas pareil, la troisième dose, aucun essai mais c'est pas pareil, les enfants pour lesquels il n'y a pas eu de cohortes suffisantes, c'est pas pareil. On bascule dans l'émotionnel. L'État ne peut pas avoir une règle et y déroger uniquement à son avantage.

Nelly Fouks — Vous vous êtes ensuite engagé contre le passe sanitaire.

Fabrice Di Vizio — Le passe sanitaire, c'est le combat de ma vie. La vaccination l'un dans l'autre, tant que ça reste de la liberté de chacun et de la responsabilité de chacun, qu'il s'agit d'une décision médicale prise dans un colloque médecin/patient avec une information claire, complète et détaillée, je n'ai rien contre. Ce n'est pas mon problème. Mais le médecin doit vous informer des avantages et des risques. Vous a-t-il informé des effets secondaires ? Non, c'est un problème. Vous a-t-il informé que le médicament est en phase 3 et sous AMM conditionnelle donc il est possible qu'à un moment il soit retiré du marché ? Est-ce qu'il vous a informé que les effets à moyen terme n'ont pas été évalués ?

Si toutes ces informations ne sont pas données, les personnes qui se vaccinent ne le font pas avec un consentement libre et éclairé.

Quant au passe sanitaire, c'est autre chose. Tant qu'il était réservé aux grands événements, c'était une mesure débile et sans aucune utilité puisque le vaccin n'empêche pas la transmission.

- Si, à 80 % me répondait-on.

Ce n'est pas vrai. Et comment je sais que ce n'est pas vrai ? Pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'une étude anglaise montre qu'il n'est manifestement pas efficace.

- D'accord, mais ce n'est pas suffisant.

Mais l'OMS le dit aussi, et plus, Moderna a lancé une grande étude sur les campus américains en novembre ou décembre dernier pour suivre les étudiants vaccinés afin de voir si le vaccin protège de la transmission. Comment pouvez-vous m'affirmer que le vaccin empêche la transmission alors qu'un des développeurs lance une grande étude nationale en lien avec la FDA pour savoir s'il protège ?

On me disait aussi, « Israël montre bien que le vaccin est la baguette magique qui permet de revivre ».

J'avais dit « la baguette magique n'existe pas en santé publique. Attendons quatre mois pour voir si le miracle se maintient ». Je ne pensais pas être prophète à ce point car aujourd'hui, ils revivent tellement que la seule chose qu'ils ont abandonné c'est le masque à l'extérieur qui ne sert à rien.

Nelly Fouks — Pourquoi 4 ou 5 mois ?

Fabrice Di Vizio — Parce que le problème d'un vaccin c'est la hauteur et la durée de la protection. Il nous manquait des données sur ces deux paramètres. Il protège à hauteur de combien ? Sur les formes graves pourquoi pas et pendant combien de temps ? Si le vaccin protège trois mois, vous le jetez à la poubelle, vous ne réglez pas une épidémie avec. Si vous voulez vacciner toute la population tous les trois mois, ce n'est pas possible.

L'histoire se répète avec la troisième dose. On n'a aucune idée de sa durée d'efficacité, surtout avec l'arrivée de nouveaux variants. D'autant que moi ce qui me pose problème, ce n'est pas tant la vaccination individuelle que la vaccination de masse. Je suis opposé à cette vaccination de masse parce que j'ai démontré que nous n'avons aucune idée des effets secondaires à moyen terme et qu'avec un problème d'échelle même s'ils sont rares, cela fait quand même énormément de personnes impactées.

Avec le recul sur le vaccin H1N1, on a démontré que les effets secondaires apparaissaient à six voire neuf mois de l'injection. Des études ont mis en évidence que l'apparition des principaux effets secondaires des médicaments innovants vaccin compris, se faisaient dans les trois à quatre ans. Si vous vaccinez la terre entière avec un produit sous AMM conditionnelle et que vous découvrez des effets secondaires rares, à effet d'échelle c'est une catastrophe.

Nelly Fouks — Quid donc du passe sanitaire ?

Fabrice Di Vizio — Le passe sanitaire est un instrument de contrainte et de chantage pour pousser les gens à se faire vacciner. Lors de sa mise en place en juillet, j'avais averti :

« Si vous mettez le doigt dans cet engrenage, vous n'en sortirez pas. Vous avez un passe sanitaire à vie et vous créez une nouvelle forme de société. En faisant croire aux gens qu'ils sont en sécurité alors que ce n'est pas vrai, vous êtes obligé d'accorder un avantage aux vaccinés et lorsque vous allez leur retirer, ça va commencer à grincer des dents. Il vous faudra donc aller toujours plus loin, toujours plus fort, toujours plus avant dans la contrainte et le chantage. Et vous basculez dans une société totalitaire. »

On m'a reproché de l'avoir dit, mais le passe sanitaire est un viol, une extorsion de consentement. Je dois mettre en jeu mon intégrité physique sous peine de ne pas retrouver ma liberté. C'est une contrainte morale, c'est une contrainte juridique.

Nelly Fouks — Concernant le passe sanitaire, une jeune cancéreuse a été refusée à Curie pour des soins avec envoi de la Bac pour l'empêcher de rentrer et l'association Rester Libre a fait une action de shaming pour demander le licenciement du directeur. Mais vous aviez dit qu'en dernier ressort, c'était au chef de service de décider de laisser entrer des patients sans passe...

Fabrice Di Vizio — Absolument. Le chef de service, a, selon les textes, la possibilité de permettre l'accès aux patients sans passe sanitaire dès lors que la continuité des soins s'en trouverait menacée. D'autre part, le Conseil de l'Ordre avait quand même dit, timidement, mais dit quand même, que le passe sanitaire n'était pas sans poser problème à l'hôpital. Et le fait est qu'on assiste aujourd'hui à un excès de zèle de la part des médecins qui vous disent parfois « Pas de vaccin pas de traitement », alors que c'est illégal. C'est en quelque sorte une société de kapo. Le nazisme a pris parce qu'il a eu des relais partout et que les gens ont fait de l'excès de zèle. Il n'existait plus qu'une seule vision du monde, d'un monde meilleur et que dans un monde meilleur, comme aujourd'hui, les décideurs détiennent la vérité. Il faut prendre conscience qu'un jour on va le payer très, très cher. On a induit une discrimination à raison de l'état de santé qui ne pourra pas s'arrêter.

Parce que finalement Macron a dit le virus ne sera pas toujours là, le passe sanitaire n'a pas vocation à être permanent parce que le virus ne sera pas toujours là. Mais s'il est toujours là, que fait-on ?

Nelly Fouks — Pensez-vous que le passe sanitaire puisse s'adjoindre un passe carbone ?

Fabrice Di Vizio — Est-ce que le passe sanitaire est le commencement ou l'aboutissement d'un autre passe ? La vignette qui interdit l'accès des vieilles voitures aux centres villes a-t-elle un sens ? Est-ce que ce sont les vieilles voitures qui polluent ? Quel est leur impact réel ? Par contre, on adore la voiture électrique. Et regardez New Delhi qui a fait le premier confinement climatique. Et le Conseil d'État qui vous explique que l'écologie est devenue un principe à valeur constitutionnelle voire plus et que les éoliennes c'est bien. Quand vous êtes anti-éolien, dubitatif sur la voiture électrique et sur le vaccin, vous êtes un gueux, vous ne faites plus partie de la société. Mais ce n'est jamais que l'intuition première des Gilets jaunes qui au départ nous disaient, il y a deux France, celle qui décide, qui théorise et celle qui vit et qui pratique. Et c'est ce creuset entre les deux qui pose problème. Prenez Schiappa, ou Macron ou tous ces élus qui font la fête sans masque, qui serrent des mains, mais qui nous donnent des directives et ne cessent de nous culpabiliser, nous Français de base, alors qu'ils ne s'appliquent pas à eux-mêmes les règles qu'ils imposent à la population. Mais ça, personne ne le voit. Pourquoi une telle adhésion ? Parce qu'on allume tout de suite un contre-feu sur la peur, sur le bouc émissaire, sur les non vaxx dangereux, sur la fille de 11 ans de Castex qui l'a contaminé. On reprend tout de suite le contrôle de l'émotion des gens.

Nelly Fouks — Au Canada, on installe déjà des bornes à l'entrée des commerces et de nombreux établissements pour contrôler les passes sanitaires...

Fabrice Di Vizio — Oui, c'est la suite. C'est pour cela que les faux passes sanitaires sont dangereux à plusieurs titres.

En santé publique, il y a quand même une épidémie, il faut faire attention à ne pas fausser les choses. Je peux également entendre que ce ne soit pas exactement la même chose sur le plan du traitement pour un vacciné qu'un non vacciné. Judiciairement, je pensais que cela allait cogner fort, mais finalement non je m'attendais à pire. En fait c'est également dangereux car à terme on saura détecter qui est vacciné et qui ne l'est pas. Et j'approuve Olivier Véran lorsqu'il dit que toute personne porteuse d'un faux passe qui voudrait se faire vacciner ne serait pas poursuivie. On doit toujours être capable de sortir du mensonge sans craindre les foudres de la justice pénale, sinon cela posera un problème sur le plan de la santé. Demain il y aura peut-être Valvena sur le marché peut-être que les non vaxx voudront se faire vacciner. Le passe sanitaire instaure une discrimination par l'argent. Personnellement, il ne me gêne pas. Et si on me demande un test, je fais un auto-test. On trouve facilement un professionnel pour le superviser sur Doctolib.

Allons plus loin. Si l'enjeu de tout ça c'était de réfléchir au type de société dans laquelle on veut vivre ? Il y a une opportunité pour ça. C'est un vrai débat. J'oppose la culture de la formation à celle de l'information. L'information est souvent déformée et vous ne donne pas la capacité à prendre du recul. L'historien doit raconter les faits. Et pour cela, il faut revenir aux sources. Je reviens à la culture de la source.

Nelly Fouks — Pourquoi TPMP [Touche pas à mon poste] ?

Fabrice Di Vizio — Je n'y vais plus, c'est un choix que j'ai fait. En fait TPMP, c'était l'année dernière parce qu'il y avait besoin d'informer les gens avec une information objective. Aujourd'hui, je considère que l'information est passée et que celui qui ne sait pas ne veut pas savoir. Internet regorge d'informations. TPMP, j'y suis allé quinze ou vingt fois ce qui m'a permis de toucher environ vingt millions de personnes. Si elles ne sont pas capables d'informer elles-mêmes vingt millions de personnes, c'est que quelque chose ne fonctionne pas. Aujourd'hui, je pense qu'il faut passer à l'étape d'après, il est temps d'aller ailleurs, mais je ne sais pas encore où. J'ai une chronique régulière sur Beur FM.

Et il y a quelques médias alternatifs qui me proposent des choses et je réfléchis aussi à créer mon propre canal de diffusion pour faire de l'enseignement, partager ce que je fais, et donc c'est aussi intéressant d'avoir le temps de le faire. Pour un débat avec Zemmour on est en train de discuter sur un format de 35mn sur une chaîne alternative. Aujourd'hui je pense que l'année dernière était le temps de la polémique, du débat, de l'explication. Le temps du débat est fini, on a toujours les mêmes arguments. J'ai été sur TPMP pendant six mois. Et finalement, Cyril a choisi de se faire vacciner et il ne laisse plus vraiment la parole aux opposants. Je ne suis pas indispensable. Marie-Estelle Dupont fait très bien le job, chez Pascal Praud il y a suffisamment d'audience pour que les gens commencent à se poser des questions, est-ce qu'il faut que je continue à m'impliquer et si oui, jusqu'où ? Je ne suis pas le sauveur du monde, j'ai fait ce que j'avais à faire. J'essaie de

créer des évènements alternatifs comme des conférences. J'essaie d'apporter de la bienveillance et j'y mets beaucoup de temps et beaucoup d'argent.

Note de Nelly Fouks

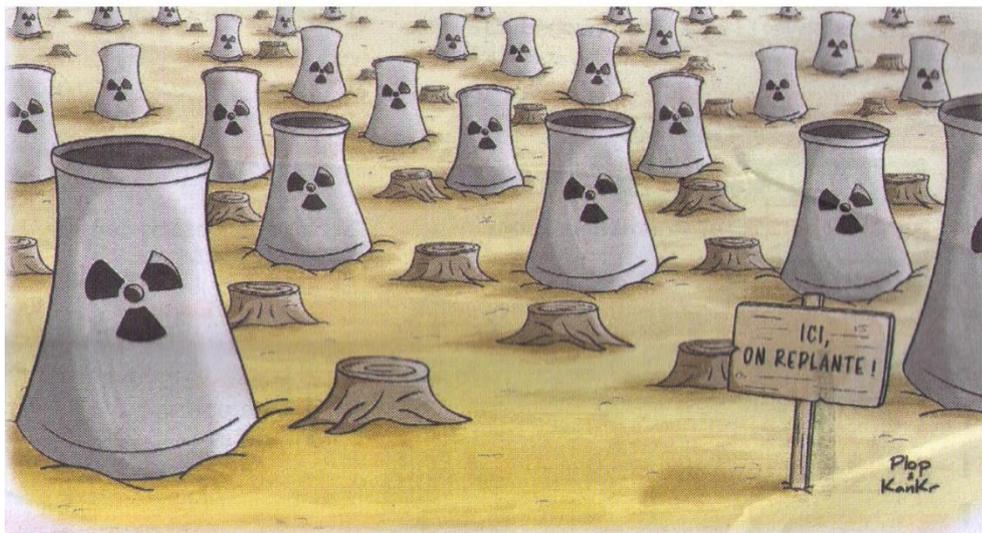
Cette interview a été faite la veille de la déclaration de Castex sur la transformation du passe sanitaire en passe vaccinal. Le soir même Fabrice Di Vizio reprenait le combat. Il vient de créer une association de non vaccinés et mènera de nombreuses actions entre autres juridiques et de lobbying auprès des élus.

Le Courrier des Stratèges, *Sott.net*, 22 décembre 2021

Source de l'article publié le 22 décembre 2021 : *Le Courrier des Stratèges*

<https://fr.sott.net/article/38997-Fabrice-Di-Vizio-et-ses-combats-dans-la-crise-du-Covid-%E2%80%94-Entretien-avec-Nelly-Fouks>

Humour de Siné mensuel



Le PTB réagit au rapport de la Cour des comptes sur les trajets de réintégration : « Le gouvernement ignore ce rapport accablant »

Dans un rapport très attendu, la Cour des comptes critique sévèrement la procédure élaborée par le précédent gouvernement pour la réintégration des malades de longue durée. « Cela confirme ce que notre parti, mais aussi les syndicats et les mutualités disent depuis le début : la procédure introduite par Maggie De Block est une machine à licencier taillée sur mesure pour les employeurs », déclare Sofie Merckx, députée fédérale du PTB.

Le PTB est content que le rapport soit enfin publié et demande maintenant aux ministres de supprimer la partie qui prévoit d'éventuelles sanctions contre les travailleurs malades. Sofie Merckx : « La Cour des comptes confirme que la politique d'activation est surtout efficace pour licencier les gens, et non pour les aider à trouver un emploi adéquat. Elle coûte cher, donne très peu de résultats et surtout ne fait rien sur les causes, selon la Cour des comptes. La réforme de ce gouvernement culpabilise les malades, alors que le vrai problème se situe au niveau des causes des maladies de longue durée et du relèvement de l'âge de la retraite. »

Le PTB s'interroge également sur le timing. Le parti demande une audience de la Cour des comptes dans les meilleurs délais. Merckx : « Le rapport n'a été rendu public que le 24 décembre, donc après le vote de divers amendements à la loi. Il est également clair maintenant que les ministres Frank Vandenbroucke (Vooruit) et Pierre-Yves Dermagne (PS) ont ignoré une grande partie des conclusions. »

La Cour des comptes est claire dans son rapport : « La Cour des comptes constate qu'il est peu probable, au rythme actuel des réintégrations des malades, que les trajets contribuent fondamentalement aux retours sur le marché du travail et à la limitation du nombre de personnes en invalidité. »

« Il est très révélateur que le gouvernement mette en place une politique de sanctions pour les travailleurs alors que ce n'est pas une recommandation de la Cour des comptes. La Cour des comptes dénonce notamment une procédure très inefficace et coûteuse qui, en fin de compte, fait des travailleurs malades des chômeurs pour la plupart », déclare Sofie Merckx. « Nous demandons donc aux ministres de ne pas introduire de sanctions pour les malades de longue durée et de travailler à la protection des travailleurs malades pendant la maladie et à la lutte contre les causes. »

Le parti demande que l'on se penche enfin sur les causes des maladies de longue durée. « La Cour des comptes confirme que l'activation des travailleurs malades est très inefficace. Le principal problème est l'âge de la retraite à 67 ans, le manque de réglementation des professions lourdes et le démantèlement de la retraite anticipée. Beaucoup de gens ont travaillé jusqu'à l'épuisement. Même les jeunes travailleurs tombent malades en raison d'une productivité, d'une flexibilité et d'une pression de travail toujours plus élevées. Ce gouvernement ne fait rien à ce sujet. Au contraire, il augmente le nombre d'heures supplémentaires et veut imposer encore plus de flexibilité aux entreprises. Concentrons-nous sur un travail faisable et des inspections efficaces par les services d'inspection, plutôt que sur des sanctions », conclut Sofie Merckx.

Sofie MERCKX, médecin généraliste et députée fédérale du PTB
Rédaction en ligne - 26 décembre 2021

« Vous reprendrez bien un morceau de viande ? »

Ou comment contribuer à la déforestation illégale de l'Amazonie en mangeant un steak brésilien.

Juillet 2019, Amazonie brésilienne. En compagnie de 3 autres camions, Alessandro A. transporte du bétail dans un semi-remorque de la ferme « Estrela do Aripuanã » vers une seconde exploitation située à plus de 300 kilomètres. Quelles sont les raisons d'une telle expédition ? Pourquoi les 250 bovins ne sont-ils pas directement envoyés à l'abattoir ?



En recoupant diverses informations, dont des photos publiées sur Facebook par le chauffeur, les journalistes d'un consortium d'investigation ne vont pas tarder à le découvrir : ce déplacement est destiné à dissimuler l'origine illégale de la viande. La première ferme fait l'objet d'un embargo car elle a été condamnée par le passé pour avoir détruit une parcelle de forêt.

Le logo de l'entreprise brésilienne JBS est visible sur le camion, mais aussi sur le polo du chauffeur. Ce géant mondial de la viande (35 000 bœufs abattus par jour rien qu'au Brésil) a mis en place un système de « blanchiment de bovins » afin de doper ses ventes. Ses exportations vers l'Europe ont ainsi augmenté de 20% en l'espace de quelques années. Selon un article de la revue Science, 62% de la déforestation potentiellement illégale de l'Amazonie serait causée par seulement 2% des exploitations de la région.

L'enquête fait tache, d'autant que la déforestation s'est fortement accrue depuis l'arrivée au pouvoir du président populiste Jair Bolsonaro (+88% entre juin 2018 et juin 2019). Surtout, l'accord de libre-échange entre l'UE et les pays du Mercosur, le marché commun sud-américain, est en cours

de finalisation. Sa ratification offrirait au Brésil un accès inégalé au marché européen, via une baisse importante des droits de douanes, notamment sur le bœuf. Selon l'ONG Grain, l'accord pourrait provoquer une hausse de 34% des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux échanges commerciaux actuels entre les deux blocs...





Morale de l'histoire : publier des photos sur Facebook peut être dangereux ! Plus sérieusement, il faut davantage réguler les importations de viande liées à la déforestation et surtout, s'opposer aux accords de libre-échange tels que le UE-Mercosur, comme s'attache à le faire Oxfam-Magasins du monde avec sa campagne « commerce et justice climatique », ainsi que la coalition belge « Stop UE-Mercosur ».



Pour aller plus loin. Les articles et vidéos de l'enquête du consortium d'investigation sont à voir sur les sites de Disclose et The Guardian notamment. La revue TCHAK ! a également sorti un article sur JBS en novembre 2021. La coalition belge « Stop UE-Mercosur » a publié en novembre 2020 un rapport très complet sur l'accord et ses impacts. Plus globalement, une étude d'Oxfam-Magasins du monde explore les différents impacts du commerce sur le climat ainsi que les diverses alternatives, notamment celle du commerce équitable.

<https://oxfammagasinsdumonde.be/vous-reprendrez-bien-un-morceau-de-viande/>

Une autre cantine est possible, un nouveau métier de cuisinier est à inventer !



La loi EGalim de 2018 impose depuis le 1er janvier 2022 à la restauration collective publique de proposer au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio. Créé pour l'occasion, le Conseil national de la restauration collective rassemble des syndicats agricoles, des transformateurs-distributeurs, des experts santé, des parents d'élèves, des grands acteurs privés tels que le Syndicat national de la restauration collective, mais pas de cuisiniers. Dans le monde de la cuisine de collectivité, ces derniers sont systématiquement invisibilisés par tous les autres acteurs qui définissent le fonctionnement de la cantine. S'il en est ainsi, c'est en grande partie parce que le métier de cuisinier de collectivité est encore à inventer, comme nous l'indiquons dans *Une autre cantine est possible. Pour en finir avec dix idées reçues sur la cuisine de collectivité*, publié l'été dernier aux éditions du Croquant.

Des savoir-faire spécifiques

La cuisine à la cantine n'a pas grand-chose à voir avec la haute cuisine gastronomique. L'impératif socio-économique de maîtrise des coûts et la nécessité de servir rapidement des centaines de convives dans le cadre d'un service public entrent en contradiction avec l'idée classique de la gastronomie. En outre, la représentation de la cantine dans la culture populaire contemporaine est toujours négative : « La cantine, c'est mauvais », « Il n'y a pas de vrais cuisiniers », « trop de contraintes sanitaires et économiques », etc.

La cantine est-elle ainsi condamnée à la médiocrité, au renoncement à bien cuisiner pour les professionnels et à bien se nourrir pour les usagers ? Non, évidemment. La cuisine de collectivité est un métier à part entière. D'abord parce que nourrir les enfants de sa ville, de son village, de son canton, et pas les clients d'un restaurant commercial, c'est pour beaucoup de cuisiniers la plus belle façon de faire ce métier. Et puis parce qu'il ne s'agit pas d'une version dégradée, faute de moyens et de temps, de la cuisine gastronomique et commerciale, mais d'un ensemble de compétences professionnelles spécifiques. Travailler des produits bruts et de saison pour maintenir un faible coût-matière, éplucher, tailler et cuire les légumes au lieu d'acheter du surgelé industriel prêt à l'emploi, cela s'apprend. Tout comme cuire 40 kg de spaghetti qui resteront *al dente*, ou 300 œufs mollets dont chacun aura la bonne consistance.

La formation professionnelle comme solution

Dans les cantines scolaires qui ne sont pas déléguées ou concédées à des prestataires privés, on trouve des agents de la fonction publique territoriale de catégorie C. Le Chef de cuisine, responsable de l'alimentation de centaines d'élèves, a le même statut, le même salaire et la même reconnaissance que les personnels les agents d'entretien. On considère que, par défaut, la personne responsable de la cuisine n'est pas particulièrement qualifiée pour ce travail et qu'il faut surtout lui donner des tâches simples à exécuter. Mais cette situation est de moins en moins courante, tant les cas de Chefs en restauration commerciale qui se reconvertissent dans la cuisine de collectivité se sont multipliés. On a alors affaire à des professionnels en reconversion. En outre, supposer que les équipes n'ont pas les compétences pour cuisiner et s'en tenir là relève d'un renoncement désolant.

La formation professionnelle, initiale ou continue, est le levier principal pour faire évoluer les pratiques. On pourrait imaginer des filières de formation qui incluent le travail avec les fournisseurs, encouragent le développement du circuit court avec les agriculteurs locaux. Il existe des formations qui n'enseignent pas comment utiliser les produits des industriels (œufs en poudre, etc.), mais qui développent des techniques spécifiques à la grande quantité, des filières d'approvisionnement locales, des stratégies de maintien des prix au plus bas, d'anti-gaspillage, de cuisson juste. Cette approche et ces connaissances sont pour l'instant partagées lors de modules simples et courts de formation continue dispensés par des associations, mais elles pourraient être intégrées à la formation professionnelle spécifique des cuisiniers de collectivité.

La cantine comme lieu citoyen

À la cantine, on ne sert pas des clients, mais des usagers d'un service public, des enfants scolarisés à qui il faut transmettre des éléments d'éducation alimentaire, par exemple sur le plan écologique, en expliquant le trajet d'une banane avant qu'elle arrive sur un plateau de self (et donc pourquoi on va dorénavant privilégier les pommes de la région). On peut même envisager d'impliquer d'autres acteurs de l'équipe pédagogique, les enseignants de géographie pour l'exemple précédent, ou bien réaliser un repas « médiéval » ou « romain » avec les historiens ou les latinistes, ou encore faire construire un « gâchimètre » par les élèves en classe de technologie pour mesurer la quantité de pain jeté tous les jours... Ainsi, l'équipe de cantine se retrouve intégrée à la communauté éducative au lieu d'être enfermée dans sa cuisine avec ses préparations médiocres. C'est bien toute une éducation à l'alimentation qui passe par la cantine, y compris dans le rapport à l'équilibre alimentaire. Enfin, dans le réfectoire lui-même, on sait que le fait de rompre avec la logique du self-service qui s'est principalement imposée à la cantine pour des raisons budgétaires, permet de limiter le gaspillage et de retrouver la commensalité, le vivre et manger ensemble.

Au-delà de l'espace de la cuisine elle-même, c'est donc l'organisation de la cantine qui doit être pensée comme un monde social à part entière, un monde dans lequel on apprend aussi la citoyenneté.

Il est important de mutualiser déjà toutes les expériences positives. Développer ce nouveau métier de cuisinier du quotidien, pourrait être le moyen de faire évoluer un secteur de la restauration collective très largement contrôlé par les industriels. Le métier de cuisinier de collectivité pourrait alors constituer un levier important pour la transition alimentaire et agricole. S'approvisionner localement pour réduire les émissions carbone, lutter contre la malbouffe et les maladies chroniques, devenir un lieu d'apprentissage au goût et au partage... la cantine est un lieu de lutte pour une cuisine sociale !

Paul ARIES, Pierre-Yves ROMMELAERE, Marc PERRENOUD

URL de cet article 37713 : <https://www.legrandsoir.info/une-autre-cantine-est-possible-un-nouveau-metier-de-cuisinier-est-a-inventer.html>

« Que met-on sur les vignes dans le Bordelais ? » : la question à 125 000 euros que Valérie Murat a osé poser

Alors qu'une loi sur la protection des lanceurs d'alerte doit être discutée au Sénat, Valérie Murat, qui milite pour l'abolition des pesticides dans le Bordelais et ailleurs, fait le point sur la résistance qu'elle doit opposer au puissant lobby du vin.



Son père vigneron est mort au travail d'avoir trop utilisé de pesticides. Il a été emporté par un cancer bronchopulmonaire en 2012. Le caractère professionnel de sa maladie a été reconnu : pendant 42 ans, il avait traité ses vignes avec de l'arsénite de sodium (principe actif d'un fongicide). Valérie Murat a donc décidé de faire de la lutte contre les pesticides dans le vin son combat.

Et elle n'a pas l'intention de baisser la tête face au puissant lobby du vin bordelais. Il y aurait pourtant de quoi. Après avoir révélé la présence de nombreux pesticides dans divers vins de la région, elle a été condamnée à verser 125 000 euros de dommages et intérêts. Une somme largement au-dessus de ses moyens qui vise selon elle à « la faire taire ».

L'affaire commence en septembre 2020. L'association, « Alerte aux toxiques », fondée par Valérie Murat publie une analyse qui révèle la présence de résidus de pesticides dans 22 vins certifiés Haute Valeur Environnementale. Toutes les bouteilles contiennent des molécules – sept en moyenne – considérées comme des perturbateurs endocriniens potentiels. Dans onze bouteilles, des traces de substances classées CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) probables sont mises en évidence. Neuf bouteilles renferment au moins un des fongicides dits SDHI. « Ces résultats montrent des écarts importants entre le marketing, les promesses et la réalité des pratiques professionnelles », commente alors Valérie Murat.

Dans le Bordelais, c'est la panique. Le Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB) porte plainte pour « dénigrement », considérant qu'elle porte atteinte à l'image des vins de Bordeaux [1]. Plusieurs vignerons lui emboîtent le pas. Pour Bernard Farges, président du CIVB, les quantités de pesticides décelées dans les vins étaient infinitésimales : « Quand on est entre 60 et 5 000 fois en dessous des limites autorisées par la réglementation française, on est 60 à 5 000 fois en-dessous de la règle. Alors, dire que ces vins sont dangereux, c'est du dénigrement. »

« Ils ont fait de moi une sous-citoyenne, qui ne peut pas exercer son droit de faire appel »

Une première audience se tient en décembre 2020. La condamnation tombe en février suivant. La note est salée : Valérie Murat et son association sont condamnées à verser 125 000 euros de dommages et intérêts. Elles décident de faire appel et commencent à payer les dommages et intérêts. Les plaignants ont en effet décidé d'attaquer au tribunal civil. Cela oblige les personnes condamnées à payer les dommages et intérêts avant de pouvoir bénéficier d'une audience en appel. Autre avantage pour les plaignants : nul besoin, contrairement au pénal, de prouver l'intentionnalité (ici de dénigrer) du présumé coupable. Il suffit de dénigrer « par négligence ou imprudence ». Pratique. Reste qu'il faut quand même prouver le préjudice subi et son lien de causalité avec les actes dénoncés. Or, affirme Valérie Murat « *ni le CIVB ni aucun des vigneron plaignants n'ont apporté aucune preuve de ce préjudice, ils se sont contentés de le proclamer. Nous avons été condamnés sur la base de simples affirmations* ».

Du coup, tout en attendant l'audience en appel, Valérie Murat et l'association Alerte aux toxiques s'acquittent progressivement de la sanction. « *Chaque mois, depuis avril 2021, 400 euros sont prélevés sur mon compte et 400 autres sur le compte de l'association* », détaille-t-elle. « *On a mis en place un processus de paiement correspondant aux ressources de l'association et de Valérie Murat, explique son avocat, Éric Morain. On espérait que cela passerait ainsi mais, en face, ils ont soulevé la caducité de notre appel.* » Ce procédé, à l'initiative du plaignant, permet de déclarer l'appel caduque tant que les dommages et intérêts ne sont pas intégralement versés. « *On a voulu montrer notre bonne volonté en commençant à payer, mais sans résultat* », tempête Valérie Murat qui souligne que ce procédé de demande de caducité « *se fait habituellement pour des personnes qui affirment qu'elles ne paieront pas* ».

« Même les coupables d'homicide ont le droit de faire appel »

Une seconde audience a lieu en novembre 2021. La condamnation est confirmée. « *Ils ont fait de moi une sous-citoyenne, qui ne peut pas exercer son droit de faire appel. Même les coupables d'homicides ont le droit de faire appel. Au cours de l'audience, ils ont sorti l'acte notarial de la succession de mon père pour prouver que j'étais propriétaire et que je n'avais qu'à vendre ou hypothéquer cette maison pour payer mon amende. Ils ont pris des photos. Ils sont allés voir si j'avais des prêts ou pas. Ils veulent me faire passer pour une privilégiée, une riche héritière. Alors que je suis smicarde. Je ne paye pas d'impôts et je l'ai prouvé au tribunal !* »

« *Ce qu'ils veulent, c'est me briser en tant qu'individu et asphyxier l'association Alerte aux toxiques pour nous empêcher de mener des actions* »

« *Ils savent très bien qu'on n'a pas les 125 000 euros. Les 5 000 euros nécessaires aux analyses, on les avait eus par financement participatif. Ce qu'ils veulent, c'est me briser en tant qu'individu et asphyxier l'association Alerte aux toxiques pour nous empêcher de mener des actions. C'est clairement leur projet. Et la justice leur a donné raison.* »

« *La violence de la réaction judiciaire, je la trouve incroyable, intervient Adrien Tréchet, fils de viticultrice et fondateur de l'application « Dans ma bouteille », qui détaille le contenu de certaines cuvées. C'est clairement disproportionné.* »

Il cite une affaire similaire, celle de l'application Yuka, qui permet d'accéder à des informations sur la qualité et les composants d'un produit (teneur en sel, en sucre, conservateurs, antibiotiques...) en scannant les étiquettes des aliments. Suite à une opération de l'application avec la Ligue contre le cancer sur les nitrites contenus dans certains jambons, le fabricant de charcuterie ABC Industrie les a attaqués. Ils ont été condamnés pour dénigrement à 25 000 euros de dommages et intérêts.

« *On parle là d'une application mondialement connue, utilisée par des millions de consommateurs à travers le monde avec un chiffre d'affaires de 600 000 euros par an. Et Valérie Murat, avec l'association Alerte aux toxiques, qui ont 100 euros de capital et qui alertent sur l'usage des pesticides dans une région rouge écarlate depuis des années sur le sujet sont condamnées à 125 000 euros ! Comment peut-on en arriver là [2] ?* »

« Le label HVE, c'est le bébé du ministère »

« *L'exécution obligatoire de la condamnation, la demande de caducité des plaignants acceptée, le verdict de novembre qui leur donne raison : cela fait beaucoup. Ce n'est pas facile à encaisser. Il faut être solide, avance Valérie Murat. Mais en même temps, s'ils veulent à ce point me faire taire, c'est que je ne me suis pas trompée de sujet : que met-on sur les vignes dans le Bordelais ?* »

« *Valérie Murat met les pieds dans le plat, elle alerte l'opinion sur la sur-utilisation des pesticides dans le vin et sur le greenwashing, reprend Adrien Tréchet. Il y a une vérité qui fait mal. Le vin de Bordeaux, c'est l'étendard de la France. On touche à ce que la France a de plus représentatif.* » Le label HVE (haute valeur environnementale dont se revendiquent plusieurs des vins testés par Alerte aux toxiques, « *c'est le bébé du ministère de l'Agriculture, considère Valérie Murat. Notre travail ne les arrange pas du tout.* »

Elle n'est pas la seule à parler de la vaste fumisterie du label HVE, qui permet de repeindre l'usage de pesticides en vert plutôt que d'apprendre à s'en passer. L'Observatoire de la biodiversité l'a dit dans une note remise en catimini au ministère de l'Agriculture fin 2020. Dévoilée par Le Monde le 25 mai 2021 cette note montre que la certification HVE, qualifiée de « *cheval de Troie du greenwashing* » n'apporte généralement aucun bénéfice environnemental, comme nous le montrions dans notre enquête publiée cinq mois plus tôt.

Consommateurs solidaires

Greenpeace, le WWF et le Basic ainsi que l'UFC que Choisir ont dénoncé en septembre 2021 les promesses non tenues du label HVE. Mais le ministère semble n'avoir que faire de tous ces avis. La nouvelle mouture de la PAC (Politique agricole commune, partiellement financée par l'Europe), prévoit même de rémunérer à la même hauteur l'agriculture biologique et l'agriculture certifiée HVE !

« *Les consommateurs eux, ne s'y trompent pas* », tempère Valérie Murat. Nombre d'entre eux lui ont apporté leur soutien. L'appel à financement participatif lancé pour payer les dommages et intérêts a d'ores et déjà récolté près de 70 000 euros. Ce qui laisse bon espoir à Valérie Murat de réunir la somme totale nécessaire avant le délai de deux ans imposé par le tribunal.

Nolwenn WEILER, 20 janvier 2022

Photo : @MargueriteMarié

Notes

[1] Le dénigrement désigne le fait de porter atteinte à l'image d'une entreprise en avançant des arguments négatifs à l'encontre de ses produits ou services. Contrairement à la diffamation, qui vise des personnes morales ou physiques, le dénigrement ne concerne que les produits ou les services.

[2] Adrien Tréchet fera partie des personnes soutenant Valérie Murat ce vendredi 21 janvier, lors d'une conférence de presse intitulée « Pesticides dans les vins, omerta et intimidation dans le bordelais pour faire taire les lanceurs d'alerte et les associations ».

<https://basta.media/Valerie-Murat-vins-de-Bordeaux-pesticides-vignes-lanceur-d-alerte-proces-pour-denigrement-alerte-aux-toxiques>

Les campagnes marketing pour les substituts au lait maternel dans le collimateur de l'ONU



Un bébé en train de boire son biberon. © Fred Dufour / AFP/Archives

Saviez-vous que les entreprises produisant des laits pour les bébés dépensent en moyenne entre trois et cinq milliards de dollars par an dans leur campagne marketing ? L'ONU, mercredi 23 février, a accusé ces acteurs du secteur de faire passer « *les intérêts de leurs actionnaires avant ceux des enfants et de la santé publique* ».

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) ont mené une étude sur le sujet. Plus de 8 500 parents et femmes enceintes ont été interrogés, ainsi que des professionnels de santé, le tout dans différentes zones géographiques du monde (Afrique du Sud, Bangladesh, Chine, Maroc, Mexique, Nigeria, Royaume-Uni et Vietnam). « *Ce rapport montre clairement que le marketing du lait maternel reste omniprésent, trompeur et agressif* », explique le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, à l'AFP.

Selon Catherine Russel, directrice de l'Unicef, « *il nous faut de solides politiques, législations et investissements dans l'allaitement pour nous assurer que les femmes sont protégées de pratiques marketing immorales* ». Les résultats sont clairs : 51 % des parents interrogés déclarent avoir été la cible du marketing des fabricants de substituts du lait maternel.

L'OMS et l'Unicef dénoncent des stratégies « *immorales* ». « *Partout dans le monde les mères disent ne vouloir que le meilleur pour leur enfant (...) et l'industrie et le marketing y voient une opportunité commerciale* », se désole auprès de l'AFP le docteur Rollins, un pédiatre ayant supervisé l'étude.

Nestlé, le numéro un mondial de la vente de substituts au lait maternel, se dit pour « *l'adoption de lois sur le marketing des laits pour bébés dans tous les pays* ». Selon un communiqué transmis à l'AFP, Nestlé serait prêt à dialoguer avec l'OMS et l'Unicef sur le sujet. Pour rappel, l'entreprise suisse ne promeut pas les substituts au lait maternel pour les enfants de 0 à 12 mois dans 163 pays dans le monde. [Mais vend de la merde au-delà de ces âges !, MN]

FRANÇOIS, publié le 25/02/2022

« Ça ne pousse plus » : les huîtres attaquées par l'agriculture intensive



L'agriculture intensive pompe l'eau douce, rejette des pesticides, assèche les zones humides... et, in fine, affaiblit fortement les huîtres. Les ostréiculteurs se désespèrent.

Dolus-d'Oléron (Charente-Maritime), reportage

On pourrait presque croire qu'elle est déserte tant elle est silencieuse. Une fois vidée de ses touristes, l'île d'Oléron, en Charente-Maritime, adopte un nouveau visage. En ce mois de décembre, on ne croise plus que des aigrettes sur le rivage. Les marais s'étendent à l'infini sous leurs pattes, parsemant le paysage dépeuplé de taches argentées. Seule la zone ostréicole, au sud-est de l'île, est en ébullition.

Ciré jaune sur le dos, Roman, 28 ans, s'affaire dans sa cabane à huîtres. La période des fêtes de fin d'année est l'une des plus chargées pour le jeune ostréiculteur. Avant de pouvoir être dégustés à Noël et au Nouvel An, ses mollusques doivent encore être débarrassés de leurs impuretés, puis triés. Les huîtres défilent avec fracas sur le tapis roulant de la calibreuse, qui les classe en fonction de leur poids. Roman fronce les sourcils. Près de la moitié sont trop petites pour être commercialisables. « Ça ne pousse plus », soupire-t-il. Un voile d'inquiétude recouvre ses yeux verts.

Depuis qu'il a quitté son poste dans l'aéronautique pour rejoindre l'exploitation familiale, il y a huit ans, Roman n'a connu que des mauvaises récoltes. « Avant, on avait une mauvaise année tous les dix ans, se rappelle son père Richard, ostréiculteur depuis l'adolescence. Maintenant, on a une bonne année tous les dix ans. C'est la cata. » Avant d'arriver à maturité, les huîtres grossissent pendant trois ans et demi en mer. À l'époque où Richard s'est lancé dans le métier, dans les années 1980, les huîtres pouvaient tripler de volume en moins d'un an. Leur croissance est désormais bien plus lente. Son fils raconte : « Aujourd'hui, si tu veux des huîtres de 70 grammes, il faut qu'elles en fassent plus de 60 quand tu les mets dans les parcs » – c'est en juin qu'a lieu cette « transhumance ».



De nombreuses huîtres sont trop petites pour être vendues.

En parallèle, des mortalités estivales anormales sont observées depuis le début des années 2000 sur tout le territoire. Jusqu'à 85 % des naissains peuvent être décimés en quelques semaines. « *Tous les ostréiculteurs vivent la même chose, les gros, les petits...* » Père et fils soupçonnent les pesticides.

« *L'élevage de coquillages, c'est de la cueillette* », explique Jean-François Périgné, mytiliculteur et ancien référent mer à la Confédération paysanne. Avec sa pipe en bois et sa longue chevelure blanche, l'Oléronais a des allures de vieux sage. À l'époque où il était à la « *Conf* », il n'a eu de cesse d'alerter sur les conséquences de l'agriculture intensive sur l'écosystème marin. Les ostréiculteurs ne peuvent ni nourrir, ni soigner leurs animaux, rappelle-t-il. Ils sont donc entièrement tributaires de la qualité de l'eau. Mais celle-ci se dégrade à mesure que la présence de pesticides dans l'environnement augmente. Rien qu'entre 2009 et 2018, l'usage de ces substances a augmenté de 20 % en France. Une fois épanchées, ces molécules ruissellent jusqu'à la mer, « *ultime réceptacle des pollutions terrestres* », selon Wilfried Sanchez, directeur scientifique adjoint à l'Ifremer. Les zones côtières où grandissent les huîtres sont particulièrement exposées.



Les zones côtières où grandissent les huîtres sont particulièrement exposées aux pollutions agricoles. © Hortense Chauvin/Reporterre

« Les huîtres peuvent être comparées à des aspirateurs marins, explique Thomas Sol Dourdin, doctorant à l'Ifremer. Ce sont des organismes filtreurs. Elles ouvrent leurs coquilles et aspirent l'eau à travers leurs branchies. Tout ce qu'il y a dans l'eau (que ce soit du plancton, des résidus de métaux, des microplastiques ou des pesticides) passe dans l'huître. Est-ce qu'elle en souffre ? C'est la question qui intéresse tout le monde. »

Atrazine, alachlor, glyphosate... Les mollusques baignent dans un cocktail toxique

Plusieurs études menées au cours des dernières années esquissent une réponse. Dans le cadre de sa thèse soutenue en 2015, Audrey Barranger a exposé en laboratoire des huîtres au diuron, un herbicide fréquemment détecté dans les rivières et eaux côtières françaises. « Nous l'avons fait pendant la période de production de gamètes, qui s'étend principalement de juin à septembre, moment où l'on retrouve de fortes concentrations de pesticides dans le milieu marin », explique-t-elle. Ces expérimentations ont été réalisées à des concentrations « réalistes » de diuron, équivalentes à celles que l'on peut retrouver sur les côtes françaises. Les résultats montrent que ce produit peut endommager l'ADN des huîtres exposées, ainsi que celui de leurs descendants. « Si le matériel génétique est endommagé, on suppose que cela peut engendrer des perturbations physiologiques chez les huîtres pouvant conduire à leur affaiblissement ». Les descendants des géniteurs exposés à l'herbicide ont également montré des taux de survie plus faibles dans le milieu naturel.



Les huîtres défilent avec fracas sur le tapis roulant de la calibreuse. © Hortense Chauvin/Reporterre

En parallèle, la chercheuse a observé des anomalies de développement et un taux de croissance plus faible chez les mollusques exposés. « On ne peut pas faire de lien de cause à effet, mais nous avons une forte présomption que l'exposition au diuron pourrait expliquer ces performances physiologiques moindres », commente Farida Akcha, chercheuse au laboratoire d'écotoxicologie à l'Ifremer et ancienne directrice de thèse d'Audrey Barranger. Ces recherches ont également montré que l'herbicide avait des effets « épigénétiques » sur l'huître, c'est-à-dire des conséquences sur ses facultés d'adaptation. « C'est un point très important, car avec le réchauffement climatique, la température et l'acidité de l'eau sont amenées à beaucoup changer », poursuit l'écotoxicologue.

Le diuron n'est pas la seule substance chimique avec laquelle les huîtres peuvent entrer en contact. Atrazine, alachlor, glyphosate... Voilà quelques-uns des ingrédients du cocktail toxique dans lequel baignent ces délicieux mollusques. L'Ifremer a mené des études pour évaluer les effets de cette drôle de mixture. Des huîtres ont été exposées pendant sept jours à un mélange de pesticides, avec des concentrations équivalentes à celles que l'on retrouve au sein des bassins ostréicoles. Elles ont ensuite été mises en contact avec des pathogènes. Résultats : « Les huîtres préalablement exposées à de faibles concentrations de pesticides étaient plus sensibles à l'exposition virale », explique Wilfried Sanchez.



« L'huître est une petite bête très fragile », dit Gérald Viaud, ancien président du Comité national conchylicole. © Hortense Chauvin/Reporterre

Certains pesticides peuvent également diminuer l'abondance et la qualité nutritionnelle du phytoplancton dont se nourrissent les huîtres, ajoute Farida Akcha. Cela pourrait également avoir des conséquences sur leur état de santé. Selon ces scientifiques, les pesticides font partie des facteurs permettant d'expliquer le dépérissement des populations d'huîtres françaises. « *Il n'y a pas que les pesticides, dit cependant Wilfried Sanchez. On retrouve dans le milieu marin beaucoup d'autres substances, des métaux lourds, des polluants d'origine industrielle, des hydrocarbures issus de la combustion d'essence, des micro et nanoplastiques...* » Les conséquences de l'interaction entre ces molécules sont encore mal comprises. « *Le challenge, c'est de reproduire au mieux ces conditions environnementales très complexes et de comprendre leurs effets.* »

« Pour faire un kilo d'huîtres, tu es obligé de travailler toujours plus »

En attendant, pour les ostréiculteurs, la situation reste la même. À Oléron, le ciel de fin d'après-midi tourne au mauve. Avant de préparer les expéditions du lendemain, Roman s'autorise un café brûlant. Un petit remontant qui lui permet de tenir des journées de plus en plus longues. « *Ce qui m'inquiète, c'est qu'aujourd'hui, pour faire un kilo d'huîtres, tu es obligé de travailler toujours plus, confie-t-il. Quand les huîtres ne poussent pas, je les ramène en mer en espérant qu'elles seront assez grosses l'année suivante. On les prend, on les reprend, on les re-reprend, et au final, ça ne fera jamais une huître. Tu t'uses en passant ta vie au boulot.* »



La zone ostréicole, au sud-est de l'île d'Oléron. © Hortense Chauvin/Reporterre

La hausse des mortalités a également un coût. « *Quand on achète un naissain d'un million d'huîtres, on sait qu'on en vendra 400 000* », confie-t-il. Le jeune ostréiculteur, qui a tout quitté pour exercer un métier proche du vivant, cède parfois au découragement. Il désigne du doigt les lots d'huîtres maigrelettes qui s'entassent le long de sa cabane. Leurs effluves marins emplissent les narines. « *Celles-là, mon père aurait pu les mettre dans les parcs et en faire des supers. Moi, j'ai envie de les mettre sur le chemin et de leur rouler dessus. Je ne veux plus les voir.* »

La dispersion de pesticides n'est pas la seule manière dont l'agriculture intensive nuit aux activités ostréicoles. La gestion des ressources en eau pose également question. Pour s'épanouir, les huîtres ont besoin d'apports réguliers en eau douce. Cette dernière charrie jusqu'à la mer les sels minéraux nécessaires au développement du phytoplancton dont les coquillages se nourrissent. « *Les fleuves et les rivières sont les racines de l'océan, explique Laurent Champeau, directeur du Comité régional de la conchyliculture. Pour que les huîtres puissent se reproduire, croître et survivre, le mélange d'eau douce et d'eau salée doit être optimal.* »

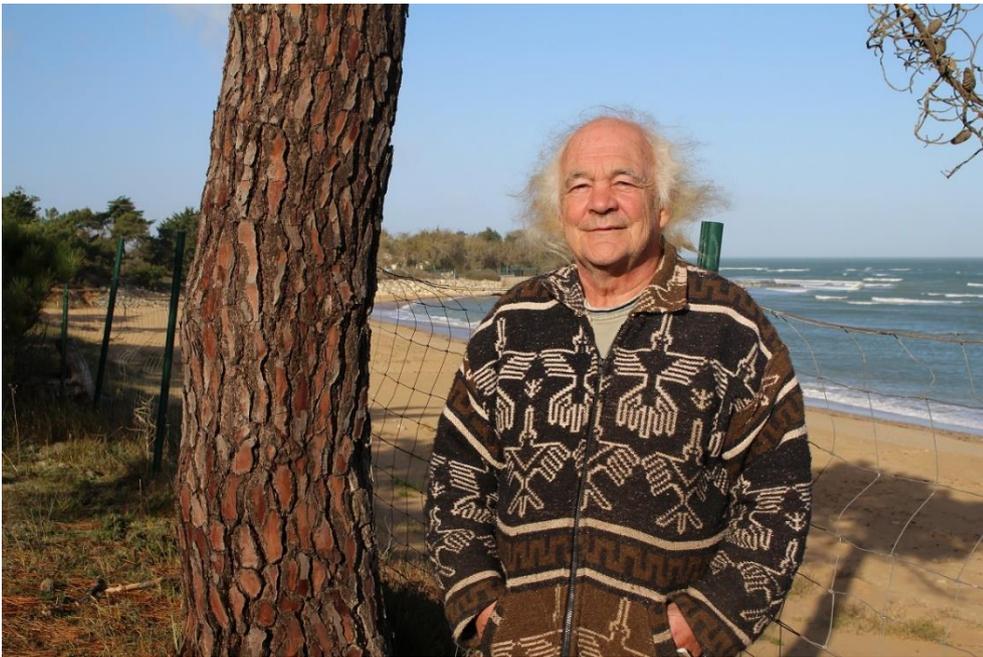


La mer est l'« ultime réceptacle des pollutions terrestres ». © Hortense Chauvin/Reporterre

L'agriculture intensive a perturbé cet équilibre. Au milieu du siècle dernier, raconte Jean-François Périgné, la Charente-Maritime était couverte de marais doux. Inondés tous les hivers, ils faisaient office de « zones tampons », permettant aux nappes phréatiques de se remplir et à l'eau de s'écouler tranquillement jusqu'à la mer. Au début des années 1970, des agriculteurs ont commencé à drainer ces marais pour les convertir en immenses champs d'orge, de tournesol et de maïs. Des pompes ont été installées afin d'évacuer l'eau et cultiver ces espaces dès la fin de l'hiver. Cette dynamique n'a cessé de s'amplifier. Dans le marais poitevin, 33 000 hectares de zones humides ont été retournés, déplore Benoît Biteau, agronome et député européen originaire de la région : « On a créé des autoroutes de l'eau. Il y a cinquante ans, l'eau de pluie mettait sept jours pour cheminer de Saujon [une commune charentaise] jusqu'à la mer. Aujourd'hui, elle fait le même trajet en sept heures. »

« Ça fait trente ans qu'on tire la sonnette d'alarme »

Cette modification brutale du cycle de l'eau a des répercussions désastreuses sur les espèces vivant dans les estuaires. En hiver, les coquillages font face à des arrivées massives d'eau douce. L'été, les prélèvements effectués par les agriculteurs irrigants diminuent le débit des rivières, et donc la quantité de nourriture disponible pour les mollusques. Ces écoulements en dents de scie entravent la croissance des huîtres, voire les déciment, selon Gérard Viaud, ancien président du Comité national conchylicole. « L'huître est une petite bête très fragile, explique-t-il. Elle n'aime pas les changements de salinité brutaux, tout ce qui va interférer avec sa petite existence. » Dans son bureau en bois donnant sur une rivière, la Seudre, l'ostréiculteur de 71 ans – qui assure ne « pas être écolo » – critique avec véhémence les pratiques agricoles productivistes. « Ce n'est pas possible. On ne peut plus continuer à vivre comme ça. »



« L'élevage de coquillages, c'est de la cueillette », explique le mytiliculteur Jean-François Périgné. © Hortense Chauvin/Reporterre

Selon Laurent Champeau, du Comité régional de la conchyliculture, des discussions seraient en cours afin d'apaiser la tension entre agriculteurs et ostréiculteurs. Des calendriers sont notamment mis en place afin que les lâchers d'eau affectent les huîtres aussi peu que possible. Ces avancées restent cependant trop lentes, selon Jean-François Périgné, qui regrette que les pratiques agricoles gourmandes en eau et en pesticides perdurent malgré leurs conséquences délétères. « *Faire machine arrière, je comprends que ça prenne du temps. Mais ça fait trente ans qu'on tire la sonnette d'alarme.* » Pour le moment, un grand nombre d'agriculteurs restent fermement accrochés au modèle intensif. Comme des huîtres à leurs rochers.

REPORTERRE

Le saumon, un scandale éthique, écologique et sanitaire



Le saumon est considéré comme un produit phare des fêtes de fin d'année et une majorité de français s'apprêtent à en consommer. Pourtant, derrière son image festive et conviviale, ce produit cache une réalité bien plus glauque.

60% de la production mondiale provient de l'élevage

Il existe deux sortes de saumons : le saumon du Pacifique et le saumon d'Atlantique. Le premier est essentiellement pêché en mer (Alaska, Russie, Japon...) tandis que le second provient essentiellement de fermes d'élevage (Norvège, Chili (1), Royaume-Uni...) (2). À elle seule, la Norvège assure environ 60 % de la production mondiale (totale) et 90% de la production Atlantique. La France, elle, est le deuxième consommateur mondial (après le Japon). Elle importe environ 120 000 à 130 000 tonnes de saumon chaque année, dont 66% en provenance de Norvège.

Un poisson migrateur... dans quelques mètres carrés

Les conditions de vie en élevage n'ont pas grand chose à voir avec celles de l'animal sauvage. Déjà, le saumon étant un animal anadrome (vivant naturellement en mer, mais remontant les rivières pour pondre), il s'agit de simuler artificiellement cet environnement. Ainsi, les saumons naissent généralement sur la côte, dans une écloserie (en eau douce), avant d'être placés au bout d'un an dans une ferme de grossissement. Là, ils passeront environ deux ans, dans des enclos (en mer) ou des bassins (alimentés en eau de mer) avant d'être abattus.

Des poissons modifiés génétiquement et hormonalement

En élevage, seule la logique économique compte. Ainsi, parce qu'elles grossissent plus vite, les éleveurs font croître des femelles stériles. La stérilisation est obtenue par la technique dite de « triploïdisation », une modification génétique au stade embryonnaire permettant d'obtenir 3 chromosomes au lieu de 2. Quant à la « femellisation », elle passe par l'obtention de néomâles (en utilisant de la méthyltestostérone, une hormone ayant pour effet de transformer l'ovaire en testicule), néomâles dont la descendance est ensuite 100 % femelle.

Des conditions de vie sordides

Environ 25 % des saumons d'élevage meurent avant d'avoir atteint l'âge adulte. La surpopulation notamment (entre 50 et 100 kg de poisson par m³) engendre stress, maladies et blessures. Si les cas de cannibalisme ne sont pas rares (insuffisamment nourris, certains poissons attaquent la pupille de leurs congénères), c'est surtout l'infestation par des poux rouges qui constitue le fléau des élevages. Partout sur leur corps, les saumons présentent alors de larges plaques roses (plaies ouvertes), des cloques, signe que les saumons sont littéralement rongés vivants par ces parasites (3).

Des traitements douloureux

Pour s'en débarrasser, les élevages utilisent plusieurs techniques : les jets d'eau haute pression, les bains haute température ou encore le traitement à l'eau oxygénée. Toutes ces techniques causent stress, douleurs et blessures aux saumons et nombre d'entre eux n'y survivent pas. Notons que des techniques plus douces

existent (comme l'emploi de « poissons nettoyeurs » se nourrissant précisément de ces parasites), mais celles-ci restent ultra-minoritaires.

L'utilisation de produits toxiques

À cela s'ajoute les traitements chimiques. Certains se souviennent sans doute du scandale du diflubenzuron en 2011-2012, du nom de ce pesticide interdit dans l'UE mais utilisé en Norvège (hors UE) pour lutter contre le pou rouge. Un produit « hautement toxique pour les organismes aquatiques et capable d'avoir des effets à long-terme sur l'environnement aquatique » selon sa propre notice. À l'époque, l'affaire avait fait grand bruit... mais depuis, silence radio. Le produit est vraisemblablement toujours utilisé aujourd'hui, mais il est difficile de savoir dans quelle proportion (4).

Nourriture chimique

La nourriture, elle non plus, n'a pas grand chose de naturel. Au programme : farines animales (poissons, cochons, poulets...), farines végétales (soja...), huiles de poisson, huiles végétales, glucides, vitamines, minéraux... et un pigment de synthèse, l'astaxanthine, qui permet de donner au saumon sa couleur rose (en liberté, il l'obtient naturellement en mangeant des crevettes). Plus problématique, l'utilisation d'éthoxyquine (un conservateur censé éviter l'oxydation des saumons pendant le transport), lui aussi classé toxique (5).

Contamination de l'environnement

Bien évidemment, ces substances toxiques se retrouvent dans l'environnement. À cela s'ajoute une contamination par les fèces : un élevage type (plusieurs centaines de milliers de têtes) génère autant qu'une ville moyenne (50 à 100 000 habitants) ; or, ces fèces participent à l'eutrophisation du milieu (croissance d'algues), appauvrissant ainsi la faune et la flore. Autre contamination, celle par les poux : rejets d'eau, évasions... ces parasites finissent par toucher les populations sauvages, déjà fortement en baisse (elles ont chuté de plus de moitié en 20 ans) (6).

Des actes de cruauté

On peut ajouter à ce tableau (déjà bien noir), des cas de maltraitance caractérisés, filmés ici ou là par des associations animalistes. Une maltraitance provenant d'actes gratuits (poissons balancés sur le sol ou dans des poubelles tels des ballons de basket...) (7) ou des conditions d'élevage et d'abattage elles-mêmes, induisant la plupart du temps une agonie prolongée (asphyxie dans une eau insalubre, asphyxie à l'air libre, paralysation/asphyxie au CO₂, bain électrique, assommage manuel, saignée sans étourdissement préalable...)

Les poissons, ces êtres sentients

De récentes études ont montré que les poissons ressentent la douleur, et ce, d'une manière très similaire à la nôtre. D'autres ont montré qu'ils étaient dotés d'une véritable vie intérieure, qu'il s'agisse de ressentir des émotions, mémoriser des expériences, ou encore élaborer des comportements stratégiques. Rien ne nous oblige à participer, de par notre alimentation, à la souffrance de ces êtres sentients (ni d'ailleurs à celle des autres animaux). Pour les accros, il existe de très bonnes alternatives végétales (à base d'algues, etc.). Et si vous essayiez le Solmon pour Noël ?

Jérôme HENRIQUES

Notes

(1) Comme sa localisation ne l'indique pas. / (2) Une ferme d'élevage contient typiquement plusieurs centaines de milliers de saumons (jusqu'à un million). / (3) D'autres maladies touchent les saumons d'élevage, parmi lesquelles des maladies virales (orthoréovirus pisciaire, alphavirus des salmonidés...), bactériennes (vibriose, furunculose...), parasitaires (henneguya salminicola, gyrodactylus salaris...). / (4) Il faut ajouter à cela l'utilisation de nombreux antibiotiques pour lutter contre les infections bactériennes ; à noter qu'en Norvège, la mise en place d'une vaccination à la naissance a permis de limiter fortement leur usage. / (5) Le saumon (d'élevage et sauvage) contient en outre des quantités relativement élevées de métaux lourds, pesticides, PCB, dioxine... Étant un prédateur (assez haut dans la chaîne alimentaire) et un poisson gras, il les accumule davantage que d'autres poissons. / (6) Également des cas de contamination virale (orthoréovirus pisciaire...), lesquelles contribuent à décimer les populations sauvages. / (7) Généralement des poissons jugés non rentables (malades, affaiblis, déformés...) et traités comme des déchets.

[...]

URL de cet article 37622 : <https://www.legrandsoir.info/le-saumon-un-scandale-ethique-ecologique-et-sanitaire.html>

Les cancers de la prostate liés aux pesticides reconnus comme maladie professionnelle

Ce 22 décembre, un décret publié au *Journal officiel*, reconnaît les cancers de la prostate liés à l'exposition aux pesticides, dont le chlordécone, comme maladie professionnelle. Ce décret crée le tableau de maladie professionnelle n° 61, dans le régime agricole, relatif au cancer de la prostate en lien avec l'exposition aux pesticides. Sa création permettra d'établir une présomption d'origine professionnelle de la maladie et de faciliter ainsi l'indemnisation des travailleurs agricoles exposés à ces molécules.

Selon le décret, le terme pesticides se rapporte aux produits à usage agricole et aux produits destinés à l'entretien des espaces verts (produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques) ainsi qu'aux biocides et aux antiparasitaires vétérinaires, « qu'ils soient autorisés ou non au moment de la demande ». Les travaux exposant « habituellement » aux pesticides sont ceux effectués « lors de la manipulation ou l'emploi de ces produits, par contact ou par inhalation, par contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides », indique le texte.

Ce tableau bénéficiera ainsi aux victimes du chlordécone, un insecticide organochloré utilisé dans les bananeraies des Antilles françaises. « C'était une décision attendue, particulièrement aux Antilles. Ce tableau permettra l'indemnisation des anciens travailleurs agricoles exposés à la chlordécone pendant leur activité professionnelle, dès lors qu'ils rempliront les conditions du tableau », ont souligné les ministères des Outre-mer, de la Santé et de l'Agriculture. « Aux Antilles, le Plan chlordécone IV prévoit un dispositif d'accompagnement spécifique des personnes concernées pour qu'elles puissent effectuer les démarches auprès du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides. »

Les personnes éligibles « peuvent dès à présent se rapprocher de leurs caisses de sécurité sociale (caisses de MSA, caisses d'assurance-accidents agricoles en Alsace-Moselle ou caisses générales de sécurité sociale en outre-mer) pour déposer une demande d'indemnisation », ont précisé les ministères.

Pour que le cancer de la prostate soit reconnu comme maladie professionnelle, il doit avoir été diagnostiqué moins de quarante ans après la fin de l'exposition au pesticide, a indiqué le ministère de l'Agriculture. La durée d'exposition prise en compte, dans le tableau, est d'au moins dix ans. Néanmoins, les personnes qui ont été exposées aux pesticides moins longtemps pourront faire une demande devant une commission régionale de reconnaissance des maladies professionnelles.

Rachida BOUGHRIET, journaliste, rédactrice spécialisée© (Actu-Environnement), 22 décembre 2021

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/cancer-prostate-pesticides-maladie-professionnelle-38787.php4#xtor=ES-6>

Dans la Drôme, on expérimente la « Sécu » de l'alimentation



Un accès à volonté à des produits bio et locaux conventionnés : c'est l'ambition du projet de « Sécurité sociale de l'alimentation ». Le « marché du lavoir », à Dieulefit (Drôme), s'en est inspiré.

L'autre programme – Que pourrait faire un gouvernement pour engager la transformation de notre société ? Travail, démocratie, fiscalité, agriculture, énergie... Reporterre vous propose d'explorer, par des reportages et des enquêtes, quelques mesures de rupture écologique et sociale.

Dieulefit (Drôme), reportage

« De chacun selon ses moyens, à chacun selon sa faim. » C'est là tout l'esprit du marché qui réunit, chaque mercredi soir, une poignée de producteurs locaux autour de l'ancien lavoir de Dieulefit, dans la Drôme provençale. Depuis quatre mois, cette bourgade de 3 000 habitants est le théâtre d'une expérimentation visant à rendre concret le principe du « droit à une alimentation durable ».

« Le principe est simple. Nous proposons trois prix. Un "prix du maraîcher", qui permet au producteur de couvrir ses coûts et de se payer à un niveau décent, un "prix solidaire" à 125 % de ce prix et un "prix accessible" à 65 % », explique Camille Perrin. Cette élue municipale depuis 2020 (sur une liste citoyenne) en charge des questions alimentaires est cofondatrice du « marché du lavoir ».

Niché un peu à l'écart du centre, dans un quartier socialement mixte, le marché draine autant des habitants de l'écoquartier que des résidents de logements sociaux. En fonction de leurs revenus du moment, les clients choisissent l'un des trois prix et payent l'ensemble de leurs courses en suivant la grille tarifaire qui y correspond.



Le marché a lieu dans l'ancien lavoir de Dieulefit.

L'expérimentation du marché de lavoir n'est pas née de nulle part. Elle s'appuie en réalité sur un modèle bien réfléchi, celui de la « Sécurité sociale de l'alimentation » (SSA). À l'échelle nationale, un collectif informel regroupant onze associations [1] le porte dans le débat public depuis plus de deux ans. Leur objectif est « d'intégrer l'alimentation dans le régime général de la Sécurité sociale », tel qu'il a été mis en place en octobre 1945 par le ministre communiste Ambroise Croizat. Concrètement, une « carte vitale de l'alimentation » donnerait accès à un certain nombre de « produits conventionnés ». Le prix des aliments de base (pains, fruits, légumes) comme celui des produits transformés sera payé par la solidarité nationale.

À Dieulefit, on expérimente sur la base de ce concept. « Je supportais mal d'être enfermé dans la position du maraîcher bio qui fournit des gens aisés, raconte Mathieu Yon, principal exposant et seconde tête pensante du projet. Mon objectif, c'est de proposer les mêmes produits au même endroit avec un accès égal, quelle que soit la classe sociale. » Pour faire connaître son choix, chaque acheteur doit choisir une bille de couleur – chaque nuance représentant un des trois prix – et la présenter au moment du paiement. Une façon d'inciter les plus précaires à venir sans craindre le regard des autres.

Pour ce maraîcher de 39 ans, qui est aussi chroniqueur pour *Reporterre*, pas question de se contenter de « donner les invendus à l'aide alimentaire », c'est « l'ensemble du système de vente qui doit fonctionner sur ce modèle solidaire ». Après quatre ans à cultiver ses légumes dans l'Hérault, il a tout abandonné pour revenir sur les terres de son enfance, à Dieulefit, en mars dernier.

Aujourd'hui, un producteur de pommes et un boulanger membre d'une coopérative, en bio et vivant dans des communes voisines ont rejoint le projet. L'initiative est suivie par un groupe de travail monté à l'initiative de l'élue Camille Perrin dont l'objectif est de repenser l'autonomie alimentaire de la commune, l'accessibilité de cette alimentation ainsi que sa gestion démocratique [2].

Pour l'instant, si le marché reste encore modeste – une cinquantaine de personnes chaque mercredi – il compte déjà son lot d'habitues. Mireille, sans emploi et proche de la retraite, confie venir au lavoir « dès qu'elle peut », « avant tout par goût des légumes de qualité » et pour soutenir une « belle initiative communale ». Mais au bout de quelques minutes, la discussion dérive sur ses ressources précaires. « Je ne gagne que 550 euros par mois alors forcément, je profite du tarif bleu », dit-elle en saisissant la bille dont la couleur symbolise le prix accessible.



Mathieu Yon, maraîcher, ici aidé par son père, ne voulait pas se contenter de « donner les invendus à l'aide alimentaire ».

« On touche de plus en plus le public que l'on souhaitait. Aujourd'hui, le marché est presque à l'équilibre, ce qui signifie que les prix solidaires compensent les prix accessibles », se réjouit Camille Perrin. Le but de l'opération n'est pas de faire des marges. « L'argent gagné au marché est mutualisé dans une caisse. Seule la partie qui correspond au "prix de revient" est reversée aux producteurs. Le prix de revient couvre le coût de production et le salaire que le producteur estime décent. Le reste sert à pérenniser les prix accessibles », explique Camille Perrin.

« Il reste plein de choses à mettre au point démocratiquement, comme les critères à fixer pour intégrer d'autres producteurs ou la façon dont on peut toucher d'autres personnes à petit budget », détaille l'élue municipale. Outre la mixité spécifique à cette petite ville qui permet cette compensation entre prix solidaires et prix accessibles, la démarche ne fonctionne qu'au prix d'une sobriété choisie de la part des producteurs. Mathieu Yon, par exemple, se contente d'un Smic et d'autosuffisance alimentaire pour vivre.

Caisses démocratiques locales

Dans le système imaginé par les adeptes de la Sécurité sociale de l'alimentation, le choix et le prix des « produits conventionnés » seraient décidés par « des caisses primaires gérées démocratiquement au niveau local et articulées avec une instance nationale composée de représentants de ses caisses », peut-on lire dans la déclaration du « socle commun », qui pose les bases du modèle.

Ainsi, ces « caisses », indépendantes des pouvoirs publics et où seront représentés paysans et consommateurs, auront pour mission de décider des conditions de production des produits conventionnés comme l'origine bio ou locale. Mais aussi de fixer les contrats entre les différents maillons du système alimentaire (production, transformation, distribution), assurant ainsi aux agriculteurs leur fameux « prix de revient ».

En termes financiers, les membres du collectif proposent de porter le montant de la cotisation à 150 euros par mois et par personne. En 2017, selon l'Insee, les ménages locataires (qui comptent, le plus souvent, deux individus) dépensaient en moyenne 332 euros par mois pour l'alimentation. De leur côté, les ménages propriétaires, donc plus aisés, dépensaient 511 euros en moyenne par mois.



« L'idée de socialiser l'agriculture et l'alimentation est une réponse systémique à des problèmes anciens qui ont été particulièrement visibles ces dernières années, défend Tanguy Martin, ingénieur-agronome et membre du collectif. Par exemple l'aspiration des Gilets jaunes à plus de démocratie directe et à une gestion locale de leurs problèmes du quotidien ou encore le fait que l'aide alimentaire soit devenue une norme et non plus une solution d'urgence. » L'aide alimentaire concerne aujourd'hui plus de sept millions de Français selon le ministère des Solidarités et de la santé contre 3,5 millions en 2010.

Dépasser les circuits courts

Pour Jean-Claude Balbot, membre du Civam et sociétaire à l'Atelier Paysan, deux associations participant au Collectif pour une SSA, la socialisation répond aussi à un aveu d'impuissance : « Cela fait des années qu'on fait la promotion des circuits courts, de la vente directe et du bio. On sait que ça ne concerne qu'une part infime et aisée de la population. On ne peut pas se contenter d'améliorer l'aide alimentaire en y intégrant ces pratiques. »

Enfin, pour les paysans aussi, ce modèle serait synonyme d'un mieux vivre. « Les terres des paysans participant au conventionnement ne feront plus partie de leur capital individuel. Elles appartiendront à la collectivité et ils n'en seront que les tenanciers. Socialiser l'outil de travail permettra de dégager le paysan d'une partie du capital à rembourser et donc de son endettement. La terre deviendra un moyen de production mis en commun, comme l'hôpital dans le service public de santé », dit cet éleveur breton à la retraite.

Plus largement, la SSA se veut un moyen de « remettre la notion d'intérêt général au cœur du débat », estime Dominique Paturel, chercheuse à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). « Le système des caisses permet d'imaginer un autre modèle que celui dans lequel on est, à savoir des institutions reposant sur la représentation des experts comme le Conseil national de l'alimentation ».

Si l'ensemble des associations réfléchissant la socialisation de l'agriculture et de l'alimentation se gardent bien de « donner une solution clé en main », leurs idées commencent à irriguer le débat public. Le Collectif pour la SSA a été contacté par la quasi-totalité du spectre politique et Europe Écologie - Les Verts fait même de la Sécurité sociale de l'alimentation une composante de son programme électoral, en souhaitant « l'expérimenter dans les territoires volontaires ».

L'écueil ? Se limiter à « des initiatives citoyennes »

Surtout, plus d'une dizaine d'initiatives s'en revendiquent en France à l'image des Paniers marseillais. Depuis mai 2021, six antennes de ce réseau provençal d'Amap (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) se sont mises à travailler avec des acteurs locaux de l'aide alimentaire pour proposer des « paniers solidaires » à trois euros dans les quartiers de la cité phocéenne. Pour les financer, les Amapiens volontaires dépensent un euro de plus lors de leurs courses. « Pour l'instant, le système fonctionne grâce au soutien des collectivités publiques mais à terme, l'objectif est d'inverser le ratio pour avoir plus de fonds propres », explique Agnès Kenedy-Haincaud, salariée du réseau.



Annette, ici en 2019, participe bénévolement aux Paniers marseillais et à la distribution de légumes dans les quartiers nord à Marseille. © Marion Esnault/Reporterre

Pour Dominique Paturel, si les avancées locales sont bienvenues, le mouvement en faveur de la SSA doit tout de même éviter l'écueil qui consisterait à se limiter à « des initiatives citoyennes » au risque de perdre son côté systémique.

« La question ne se limite pas à la promotion de l'agriculture paysanne ou de l'aide alimentaire. Elle pose aussi celle des autres activités qui sont nécessaires dans un système alimentaire à savoir la transformation et la distribution. Cela inclut par exemple la question de conditions de travail des salariés de l'agroalimentaire », dit la chercheuse. Pour réfléchir spécifiquement à cette question, elle appelle à « intégrer les organisations syndicales représentatives à la réflexion »

Si seulement deux ans après la naissance du concept, l'idée de socialiser l'agriculture et l'alimentation commence à infuser hors des cercles militants, le pont avec le monde ouvrier reste, lui, à bâtir.



Créons une sécurité sociale de l'alimentation pour enrayer la faim

Notes

[1] Le collectif regroupe Ingénieurs sans frontière (ISF) Agrista, le réseau Civam, le réseau Salarial constitué autour des travaux de Bernard Friot, la Confédération paysanne et ses Ami.es, le Collectif Démocratie alimentaire, l'Atelier paysan, le réseau d'éducation populaire l'Ardeur, la mutuelle non lucrative Mutuale, l'Union nationale d'associations familiales (Ufal) et l'association Vrac.

[2] Ce projet de « recherche action » est porté par une vingtaine de personnes (élus, agriculteurs, citoyens impliqués ou non dans l'aide alimentaire). Il est accompagné par Noé Guiraud, géographe et économiste à l'université Lyon 2 et profite de financements des ministères de l'Écologie et de la Cohésion des territoires à travers le programme Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (Popsu).

https://reporterre.net/Dans-la-Drome-on-experimente-la-Secu-de-l-alimentation?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo

Marketing pharmaceutique direct

humeur du 22/02/2022

La pharmacie est scindée en deux marchés. Les médicaments dits « éthiques » délivrés sur ordonnance et supposés plus dangereux. Et ceux en vente libre, nommés « OTC » (over the counter), théoriquement anodins. La publicité des premiers est interdite auprès du grand public.

Cependant, la limite entre ces deux marchés est floue et fluctuante. Les anti-inflammatoires ont varié d'éthique à OTC selon leur dosage, il suffisait alors d'aller plus souvent à la pharmacie pour avoir sa dose. L'aspirine, les vasoconstricteurs nasaux ou les laxatifs stimulants sont en vente libre malgré leur dangerosité.

Quant à la barrière publicitaire, elle est franchie allègrement dans les deux sens. Diverses « pressions » sur les médecins ont abouti aux addictions aux benzodiazépines, antidépresseurs et opiacés qui sont un problème majeur de santé publique. Dans l'autre sens, lorsque les médecins sont trop timides pour prescrire un produit coûteux et peu efficace, le marché passe par les associations de patients pour afficher une compassion outrancière.

Ces manœuvres ont bien fonctionné pendant des années : ni prescripteurs, ni patients ne percevaient la trivialité d'un marché ostensiblement dédié au bien de l'humanité souffrante.

Puis la grossièreté de quelques manipulations est apparue aux plus avertis. La migraine devenait la maladie du siècle sur les médias juste avant la sortie d'un nouvel antimigraineux. La publicité interdite pour les médicaments était remplacée par la publicité pour une maladie. Notre radio publique avait ainsi promu la DMLA dont un traitement au prix indécent était proposé pour un bénéfice négligeable. La même radio avait alerté contre les AVC en incitant les citoyens à appeler le SAMU s'ils voyaient une personne avec la bouche tordue dans la rue. J'ignore quel a été l'impact de ces campagnes sur la santé publique. Les défibrillateurs qui ornent nos gares et nos ruelles seront dégradés avant d'avoir sauvé une vie, mais ils contribuent aussi à concrétiser la fragilité de nos vies.

Bien qu'ils soient bénéficiaires de cette médicalisation de la société, certains médecins s'en inquiètent. Ceci conduit le marché à écarter progressivement les praticiens des circuits de la distribution pharmaceutique. J'en ai pris conscience la première fois en 2011 en lisant cet encart sur un prestigieux quotidien :

« Recherche patients en état dépressif. Vous avez plus de 18 ans et moins de 65 ans, vous vous sentez triste, fatigué et déprimé. Vous ne suivez pas ou suivez un traitement antidépresseur qui ne vous convient pas. Si vous ou une personne de votre entourage se sent concerné(e) par les critères ci-dessus contactez le numéro vert suivant [...] Nous évaluerons votre possibilité de participation à notre recherche clinique en vue d'une prise en charge thérapeutique. Participez pour que la dépression ne nous résiste plus ! » Garanti verbatim ! Pourquoi s'embarrasser d'hypocrisies éthiques, puisque le producteur peut désormais recruter directement ses consommateurs ?

[...]

<https://lucperino.com/782/marketing-pharmaceutique-direct.html>

Valse des normes

humeur du 09/02/2022

Dans les années 1970, la pression artérielle systolique à 60 ans ne devait pas dépasser 160 mm Hg, aujourd'hui le chiffre est de 140. Le nombre d'hypertendus était estimé à 9% de la population. Ce taux est monté à 30% à la fin du XX^e siècle, puis à 46% en 2019, par l'abaissement des normes. Il en est de même pour la glycémie à jeun dont le chiffre à ne pas franchir est passée de 1,40 g/l à 1,20 g/l. Le changement des normes pour le cholestérol en 2014 a fait brutalement passer de 42% à 57% le pourcentage d'Américains souffrant d'hypercholestérolémie.

Deux amusantes publications ont montré que 90% des Norvégiens étaient hors des normes cardio-vasculaires, et 99% des Américains. Il reste tout de même 10% des Norvégiens et 1% des Américains qui peuvent prétendre à l'immortalité. Le hamburger doit être plus meurtrier que le poisson.

Tous ces morts que nous allons pleurer vont être une nouvelle cause de maladie, car les normes du deuil pathologique ont, elles aussi, été modifiées à la baisse. Dans la version III du manuel de référence en psychiatrie (DSM), la durée au-delà de laquelle il fallait considérer le deuil comme un trouble dépressif avait été rabaisée à un an. Dans la version IV, cette durée était de deux mois. Et enfin dans la version V, il est écrit que le deuil est pathologique s'il dure plus de deux semaines. Dans un autre registre de la psychiatrie, certains considèrent que la dépression du post-partum est l'une des formes de la tentaculaire maladie bipolaire. Ainsi, le nombre de personnes souffrant de troubles mentaux, estimé à plus de 25%, va certainement s'accroître dramatiquement.

La densité osseuse est également sujette à caution normative, l'ostéopénie physiologique des personnes âgées est devenue ostéoporose, indépendamment du risque de fracture.

Très rarement, la situation est inverse, ce n'est pas l'abaissement des normes qui crée une augmentation de la morbidité, c'est l'augmentation réelle de fréquence d'une anomalie qui oblige à changer les normes. L'exemple caricatural est celui du sperme. En 1940, le nombre de spermatozoïdes par ml était de 113 millions. Cinquante ans plus tard, en 1990, il était de 66 millions. Pendant la même période, le volume de l'éjaculat est passé de 3.40 ml à 2.75 ml. Devant la baisse continue de ces chiffres, l'OMS a tout simplement modifié les normes de l'hypospermie. Le taux normal de spermatozoïdes par ml est passé à 20 millions en 1999 et à 15 en 2010. Pour l'éjaculat, la norme est passée à 2ml en 1999 et 1,5 ml en 2010.

Malgré la morbidité qu'elle accumule, cette valse des normes fait tout de même des heureux. D'une part, chaque spermatozoïde se réjouit d'avoir de moins en moins de concurrents dans sa course à l'ovule. D'autre part les marchands de chimie gagnent sur deux fronts, ils sont innocentés par la renormalisation de la catastrophe spermatique, et ils sont sollicités pour soigner les détresses médicales consécutives à l'abaissement des normes.

Bibliographie

Abbara A

Spermogramme : normes de l'OMS

http://www.aly-abbara.com/echographie/biometrie/scores/spermogramme_normes_oms.html

Alonso-Coello P, García-Franco AL, Guyatt G, Moynihan R

Drugs for pre-osteoporosis: prevention or disease mongering ?

BMJ. 2008;336(7636):126-129

DOI : 10.1136/bmj.39435.656250.AD

American Heart Association

Heart Disease and Stroke Statistics - 2019 Update

Circulation. 2019;139:00-00

DOI : 10.1161/CIR.0000000000000659

Anway MD, Cupp AS, Uzumcu M, Skinner MK

Epigenetic transgenerational actions of endocrine disruptors and male fertility

Science. 2005 Jun 3;308(5727):1466-9

Carlsen E, Giwercman A, Keiding N, Skakkebaek NE

Evidence for decreasing quality of semen during past 50 years

BMJ. 1992 Sep 12;305(6854):609-13

Folsom AR, Yatsuya H, Nettleton JA, Lutsey PL, Cushman M, Rosamond WD; ARIC Study Investigators
Community prevalence of ideal cardiovascular health, by the American Heart Association Definition, and relationship with cardiovascular disease incidence
J Am Coll Cardiol. 2011 Apr 19;57(16):1690-6
DOI : 10.1016/j.jacc.2010.11.041

Getz L, Kirkengen AL, Hetlevik I, Romundstad S, Sigurdsson JA
Ethical dilemmas arising from implementation of the European guidelines on cardiovascular disease prevention in clinical practice. A descriptive epidemiological study
Scand J Prim Health Care. 2004 Dec;22(4):202-8

Getz L, Sigurdsson JA, Hetlevik I, Kirkengen AL, Romundstad S, Holmen J
Estimating the high risk group for cardiovascular disease in the Norwegian HUNT 2 population according to the 2003 European guidelines: modelling study
BMJ 2005;331:551
DOI : 10.1136/bmj.38555.648623.8F

Liu X, Agerbo E, Li J, Meltzer-Brody S, Bergink V, Munk-Olsen T
Depression and Anxiety in the Postpartum Period and Risk of Bipolar Disorder: A Danish Nationwide Register-Based Cohort Study
J Clin Psychiatry. 2017 May;78(5):e469-e476
DOI : 10.4088/JCP.16m10970. PMID: 28570797

Pencina MJ, Navar-Boggan AM, D'Agostino RB Sr, Williams K, Neely B, Sniderman AD, Peterson ED
Application of New Cholesterol Guidelines to a Population-Based Sample
N Engl J Med. 2014 Apr 10;370(15):1422-31
DOI : 10.1056/NEJMoa1315665

Rolland M, Le Moal J, Wagner V, Royère D, De Mouzon J
Decline in semen concentration and morphology in a sample of 26,609 men close to general population between 1989 and 2005 in France
Hum Reprod. 2013 Feb;28(2):462-70
DOI : 10.1093/humrep/des415

<https://lucperino.com/781/valse-des-normes.html>

L'industrie pharmaceutique pollue l'ensemble des rivières du monde

Les pays en développement où sont situées les usines de production, et où le traitement des eaux usées et des déchets est peu développé, sont les plus pollués. (Unsplash)

Une étude internationale publiée le 14 février dans la revue scientifique PNAS, dirigée par l'Université de York (Royaume-Uni), à laquelle a participé l'INRAE, indique que toutes les rivières du monde sont contaminées par des résidus médicamenteux. Sans surprise, les pays en développement où sont situées les usines de production, et où le traitement des eaux usées et des déchets est peu développé, sont les plus pollués.

La pollution de 258 rivières dans une centaine de pays sur les cinq continents a été analysée

Au cours de l'étude, 1 052 échantillons ont été prélevés partout dans le monde pour être analysés. Ils montrent que le degré de contamination varie selon les régions et les conditions socio-économiques des pays. L'Amérique du Sud, l'Afrique Subsaharienne et certaines parties de l'Asie du Sud, régions qui n'avaient jamais été étudiées, sont les plus polluées par les médicaments, avec des concentrations élevées. La concentration cumulée moyenne la plus élevée a été observée à Lahore, au Pakistan, à 70,8 µg/L, avec un site d'échantillonnage atteignant une concentration cumulée maximale de 189 µg/L. Viennent ensuite La Paz, Bolivie (68,9 µg/L moyenne, 297 µg/L maximum) et Addis-Abeba, Éthiopie (51,3 µg/L moyenne, 74,2 µg/L maximum).

Une menace pour la biodiversité aquatique

L'étude révèle également qu'un quart des sites étudiés avaient une concentration en contaminants potentiellement dangereuse pour l'environnement, notamment pour deux antibiotiques (le sulfaméthoxazole et la ciprofloxacine), un antihistaminique (la loratadine) et un médicament utilisé dans le traitement de l'hypertension (le propranolol), mettant ainsi en danger la biodiversité aquatique, explique le communiqué de l'INRAE.

FRANCSOIR, 18 février 2022

Plutôt que le gaspillage des mégabassines, ces agriculteurs économisent l'eau



Réserves d'eau de pluie, irrigation au goutte à goutte... Dans le Marais poitevin, face à l'agriculture intensive d'irrigation permise par les bassines, des maraîchers tentent la sobriété hydrique.

Saint-Saturnin-du-Bois (Charente-Maritime), reportage

On dirait un jeu de mikado géant à peine emmêlé. 24 kilomètres de tuyaux noirs entassés à côté d'une serre qui attendent leur heure. Dans quelques jours, ou quelques semaines, ils arroseront au goutte à goutte les pommes de terre ou la roquette de la ferme L'Accueillette du Mignon, à Saint-Saturnin-du-Bois (Charente-Maritime). Depuis une dizaine d'années, cette exploitation maraîchère multiplie les pratiques pour économiser l'eau.

Son ancien propriétaire, Dominique Mallet, a construit une réserve de 250 m³, alimentée par la pluie glissant le long du toit de la grange. Il utilise également un forage dans la nappe phréatique avec un droit de pompage de 4 500 m³ par an. Très économe, il se contente souvent de 3 000 m³ annuels pour ses 3 hectares de légumes. Une sobriété assez rare dans une région où la ressource hydrique est particulièrement disputée.

L'Accueillette se trouve en effet dans le Marais poitevin, théâtre d'une guerre de l'eau contre les projets de mégabassines. Des réservoirs de plusieurs hectares à ciel ouvert construits pour stocker l'eau en hiver afin d'irriguer en été. De quoi garantir l'approvisionnement des grands agriculteurs de la région. Mais ces énormes « *retenues de substitution* » sont contestées depuis quatre ans par le collectif Bassines non merci. Pour eux, il s'agit tout simplement de l'accaparement d'un bien commun au profil d'une minorité.



Près de 24 kilomètres de tuyaux sont à déployer pour irriguer au goutte à goutte les 3 hectares de la ferme. © *Laury-Anne Cholez/Reporterre*

« Notre territoire sert de laboratoire au déploiement des bassines »

Mercredi 23 février, le collectif avait organisé un voyage pour constater le remplissage de la bassine de Mauzé-sur-le-Mignon que les militants avaient tenté d'empêcher en novembre dernier. Une action qui a valu à Nicolas Girod, le porte-parole de la Confédération paysanne, une convocation à la gendarmerie. « *Les bassines sont un artifice de plus pour perpétuer un modèle agricole qui fait disparaître les paysans et qui répond de moins en moins aux enjeux écologiques et climatiques. Elle enferme dans un modèle d'industrialisation et d'agrandissement* », assure Nicolas Girod. À la tête du cortège, le charismatique et intarissable Julien Le Guet, porte-parole de Bassines non merci, promène la fine fleur des responsables associatifs et syndicaux français : les membres cofondateurs de la coalition Plus jamais ça !, qui regroupe syndicats (CGT, FSU, Solidaires), paysans (Confédération paysanne) et ONG écolos ou altermondialistes (Amis de la Terre, Greenpeace, Attac, FNE, Oxfam...). « *Nous sommes venus appuyer le combat porté par la Confédération paysanne et les collectifs locaux pour montrer qu'un autre modèle agricole est possible* », explique François Chartier, de Greenpeace.



Julien Le Guet : « Ce n'est pas seulement une lutte locale il s'agit d'un enjeu national de la répartition de l'eau. » © *Laury-Anne Cholez/Reporterre*

Première étape de cette visite : l'une des trois pompes qui siphonnent l'eau de la nappe phréatique. « Ce n'est pas avec la bruine qui tombe aujourd'hui que l'on remplira les bassines », grince Julien Le Guet. Au total, les trois pompes peuvent prélever 160 m³ par heure pendant 63 jours. De quoi remplir ses 260 000 m³ [1].

« Cela fait quatre ans que l'on dénonce ce projet et que nous disons que notre territoire sert de laboratoire au déploiement des bassines dans toute la France. Notre lutte est locale, mais l'enjeu est national. Il suffit de regarder les conclusions du Varenne de l'eau », assure Julien Le Guet.



L'une des trois pompes qui puisent dans la nappe phréatique pour alimenter la bassine de Mauzé-sur-le-Mignon. © Laury-Anne Cholez/ Reporterre

Tout autour de la bassine, des champs à perte de vue à peine ponctués par quelques haies rachitiques, vestiges de l'époque où ce territoire était recouvert de prairies. Car ici comme ailleurs, les monocultures céréalières très gourmandes en eau sont prépondérantes. Les grands céréaliers sont très dépendants des ressources hydriques.

« Ils ne savent pas comment faire autrement », résume Amandine Pacault, maraîchère à Saint-Pardoux et porte-parole de la Confédération paysanne 79. Fille de paysan, elle s'est installée avec son compagnon en 2015 sur 1,5 hectare. Elle a récemment repris l'élevage de son père : 30 hectares de prairies où broutent une cinquantaine de vaches. Amandine Pacault a sa propre « bassine », un réservoir de 600 m³ alimenté par l'eau de pluie récupérée du toit de la serre et elle tente elle aussi d'être la plus économe possible dans l'irrigation. Elle laboure le moins possible, irrigue au goutte à goutte et apporte des matières carbonées au sol.



Amandine Pacault : « C'est totalement injuste que certains s'accaparent un bien commun. » © Laury-Anne Cholez/ Reporterre

« C'est dur de changer l'héritage culturel et social »

Selon Amandine Pacault, ses collègues maraîchers ont parfois tellement de mal à obtenir des autorisations de prélèvements qu'ils doivent se brancher sur le réseau d'eau potable. D'autres finissent dans l'illégalité en pompant des étangs ou des cours d'eau. Pourtant, il y aurait assez d'eau pour tout le monde.

« D'un côté, on a les maraîchers qui n'arrivent pas à irriguer alors qu'ils produisent de la nourriture locale, de l'autre les grands céréaliers qui pour certains peuvent pomper 50 000 m³. Ils pourraient en donner un peu à leurs voisins. C'est très injuste que certains s'accaparent un bien commun. »

Amandine Pacault estime que les grands exploitants sont bien conscients du problème, mais qu'ils ne peuvent rien faire. *« Ils nous disent qu'ils ont de gros crédits à la banque, qu'ils sont engagés auprès des coopératives, qu'ils ont des cahiers des charges contraignants. Ils sont pris au piège, car souvent, ce sont des enfants d'agriculteurs qui ont repris la ferme de leurs parents. C'est dur de changer l'héritage culturel et social. »*



Thibaut Peschard a repris la ferme de L'Accueillette en octobre dernier. Il perpétue les bonnes pratiques de son prédécesseur en matière d'irrigation. © Laury-Anne Cholez/Reporterre

Dans la ferme de L'Accueillette, Dominique Mallet a passé le flambeau à Olivia Chouquet et à son compagnon Thibaut Peschard en octobre dernier. Il y a encore deux ans, le couple vivait à Montreuil (Seine-Saint-Denis) avec leurs enfants souffrant d'asthme sévère. Une maladie totalement guérie depuis qu'ils vivent à la campagne. Thibaut Peschard est issu d'une famille de céréaliers conventionnels dans la Beauce et ne voulait pas suivre les traces de ses parents. Il a préféré s'installer ici et expérimenter un autre modèle agricole, plus économe en eau, mais plus gourmand en bras.

L'installation et l'entretien du système de goutte à goutte lui double son temps de travail : porter les tuyaux le long des rangs de semis, les raccorder sans fuite, ouvrir l'eau, compter le temps d'arrosage, arrêter le robinet, oublier une vanne, revenir sur ses pas. Mais il ne regrette pas ce choix. Et lorsqu'il rentre chez sa famille à Noël, il s'efforce de discuter patiemment avec ses oncles céréaliers. *« L'une des pires choses, c'est d'opposer les modèles agricoles les uns aux autres, car plus personne ne se parle et rien n'avance. Dans ma famille, nous ne sommes pas toujours d'accord, mais si on ne discute pas, on ne trouvera jamais de terrain d'entente. »*

REPORTERRE

Les géants pétroliers et la crise climatique

Le plastique, c'est fantastique

Principales responsables du dérèglement climatique, les multinationales des hydrocarbures échappent bien souvent aux analyses. Une enquête sur les trois sociétés émettant le plus de gaz carbonique – Aramco, Gazprom et China Energy – met au jour leurs stratégies pour masquer leurs méfaits passés comme futurs. L'exemple du plastique illustre ici des méthodes et une cupidité déconcertantes.

Des sacs plastiques ondulant dans la mer tel un banc de méduses. Des billes de polystyrène dans les entrailles des poissons. Une tortue à qui l'on retire une paille par les narines. Ces images-chocs ont fait le tour du monde, dévoilant les méfaits de la pollution plastique sur l'environnement. Une tonne de ce matériau finit dans l'océan toutes les trois secondes. Depuis 1950, sa production a été multipliée par deux cents. Les trois quarts sont devenus des déchets. Submergés, les pays occidentaux expédient massivement leurs débris domestiques plastiques en Asie du Sud-Est, où les décharges pullulent dans les zones où vivent les populations les plus pauvres (1).

Le plastique constitue également une source de dérèglement climatique. Le Center for International Environmental Law (CIEL), une organisation juridique américaine d'intérêt public et à vocation environnementale, a récemment révélé qu'en 2019 la production et l'incinération du plastique avaient ajouté plus de 850 millions de tonnes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, soit presque autant que ce qu'a émis à elle seule l'Allemagne durant cette même année. « Si la production et l'utilisation du plastique se développent comme prévu actuellement, d'ici 2030 les émissions pourraient atteindre 1,34 gigatonne par an, l'équivalent des émissions rejetées par plus de 295 centrales à charbon (2) », souligne l'organisation.

Le plastique provient à 99 % de composés fossiles. Il est fabriqué à partir de naphta, un liquide issu de la distillation du pétrole, ou d'éthane, que l'on retrouve dans le gaz naturel. Pour produire du plastique, le secteur pétrochimique utilise du pétrole et du gaz, à la fois comme matières premières et comme énergies, ce qui le classe de facto au rang de l'industrie la plus énergivore du monde.

La pétrochimie en pleine croissance

« Nos économies sont fortement dépendantes des produits pétrochimiques, mais le secteur fait l'objet de beaucoup moins d'attention qu'il ne le devrait, s'alarmait, dès octobre 2018, M. Fatih Birol, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). La pétrochimie est l'un des principaux angles morts du débat mondial sur l'énergie, surtout si l'on considère l'influence qu'elle exercera sur les futures tendances énergétiques (3). » L'agence estime que la pétrochimie mondiale est appelée à croître d'un tiers entre 2020 et 2030. Elle dévore déjà 14 % de la production totale de pétrole et 8 % de celle de gaz. « La pétrochimie est la principale source de croissance de l'utilisation du pétrole », assurent les analystes de l'agence (4). Leurs prédictions les plus optimistes envisagent que, même si les taux de recyclage des plastiques doublent au niveau mondial, « l'utilisation de pétrole comme matière première pétrochimique atteindra les 3,3 millions de barils par jour d'ici 2040 ». À ce rythme, plus d'un milliard de tonnes de plastique par an inonderont la planète, et le pétrole sera à terme plus utilisé pour fabriquer du plastique que comme carburant pour les voitures. « Presque toutes les nouvelles capacités de raffinage en cours de développement intègrent aujourd'hui des procédés pétrochimiques. Cela semble s'inscrire dans une stratégie à long terme visant à la fois à rechercher des marges supplémentaires et à se prémunir contre le risque perçu d'un pic de la demande mondiale de pétrole », prévient l'AIE.

Le continent asiatique recense 80 % des complexes pétrochimiques que l'ensemble du secteur fossile compte ériger d'ici 2025 (5). Les projets de construction, d'agrandissement ou de reconfiguration de raffineries pour s'orienter vers la production de plastique s'y enchaînent à une vitesse folle. En novembre 2018, lors d'un discours à la Gulf Petrochemicals and Chemicals Association (GPCA), M. Amin Nasser, président-directeur général du géant saoudien des hydrocarbures Aramco, a promis avec fracas 100 milliards de dollars d'investissements dans la pétrochimie au cours de la prochaine décennie. « L'énorme croissance de la demande de produits chimiques, a-t-il prévenu, nous offre une fantastique fenêtre d'opportunité. Mais de telles fenêtres, par leur nature même, n'offrent un maximum de bénéfices qu'à ceux qui agissent rapidement (6). »

Pour tisser à toute vitesse son maillage d'usines plastiques à travers l'Asie, Aramco n'hésite pas à se lier avec d'autres industriels. « Pour [cette société], l'expansion asiatique dans la pétrochimie n'est qu'une étape dans le cours naturel des affaires, nous assure l'historienne Ellen R. Wald, spécialiste reconnue de la compagnie saoudienne. Pour [elle], l'Asie reste le meilleur endroit pour construire ces alliances avec d'autres entreprises, puisque

le continent représente (...) la plus grande croissance des ventes de pétrole brut depuis les années 1990. » La compagnie, partiellement privatisée en 2019, s'est ainsi coalisée avec son homologue malaisienne Petronas pour diriger, dès mars 2018, un vaste site pétrochimique à Pengerang, dans le sud de la Malaisie. Se déployant face aux eaux azur du détroit de Singapour, la forêt d'acier hérissée de cuves et de cheminées dévore l'équivalent de douze mille terrains de football d'une région de la Malaisie reconnue pour sa biodiversité tropicale exceptionnelle. Par ailleurs, une importante explosion, suivie d'un incendie, s'y est déclarée en avril 2019, avant qu'une catastrophe de même nature entraîne, le 15 mars 2020, la mort de cinq travailleurs malaisiens (Z).

En avril 2018, un protocole d'accord a été signé à New Delhi entre Aramco et des compagnies pétrolières indiennes pour construire, en 2025, dans l'État du Maharashtra, un monstrueux site pétrochimique au coût estimé de 44 milliards de dollars. À terme, des milliers d'hectares de mangroves de la région de Konkan, servant de refuge à une myriade d'espèces endémiques, seront rasés pour des infrastructures qui raffineront chaque année soixante millions de tonnes de pétrole.

Si son regard est rivé vers l'Asie, le colosse pétrolier n'oublie pas, cependant, de renforcer ses capacités de production de plastique au sein même de l'Arabie saoudite. Pour cela, Aramco peut s'appuyer sur « Vision 2030 », le large plan de diversification de l'économie saoudienne piloté par le prince héritier Mohammed Ben Salman. Sur les bords de la mer Rouge, le site baptisé Petro Rabigh a doublé sa taille, depuis 2017, pour atteindre une surface de plus de mille hectares. Aramco et le groupe japonais Sumitomo Chemical ont mis sur la table 9 milliards de dollars pour voir surgir du désert un hub pétrochimique dernier cri, conçu en partenariat avec l'IFP Énergies nouvelles (nouveau nom de l'Institut français du pétrole depuis 2010). Érigé en périphérie de la ville côtière de Rabigh, le complexe comprend des résidences sécurisées, des écoles, un hôpital et même un zoo, le tout entièrement réservé à ses cadres et leurs familles.

À moins de cinq kilomètres au large des vertigineuses citernes à matière première plastique reposent des récifs coralliens considérés comme parmi les plus remarquables, mais aussi les plus menacés, du pays. Des études biologiques publiées en août 2020 signalent que, sur la côte ouest de la péninsule arabique, « la plus grande intensité de dépérissement des récifs s'est produite près de Rabigh, où 65 % de la couverture corallienne totale a été blanchie ou est récemment morte (8) ». Sur les 2,4 millions de tonnes de dérivés chimiques produits chaque année à Rabigh, plus de 60 % sont exportés vers l'Asie et 10 % en Europe, où ils se retrouveront dans les emballages alimentaires, les vêtements, les matériaux de construction ou les pièces d'ordinateur.

Fin 2015, alors que l'accord de Paris sur le climat était finalisé, une gigantesque usine située à Jubail, une cité pétrolière de l'est de l'Arabie saoudite, commençait discrètement sa production de polyéthylènes – ces composés chimiques qui représentent la matière plastique la plus commune et se retrouvent dans la moitié des emballages produits sur la planète. L'année suivante, le parc high-tech abritant cette fabrique était inauguré en grande pompe. Vingt milliards de dollars d'investissements ont été nécessaires à sa construction.

Pour dresser cet enchevêtrement de 2 500 kilomètres de tuyaux, la compagnie pétrolière a bénéficié du savoir-faire et des actifs financiers de la multinationale américaine Dow Chemical, géant mondial de la fabrication de plastiques. « Tous deux leaders dans nos secteurs respectifs, nous nous sommes réunis grâce à nos valeurs et à notre vision communes pour créer une installation de production de produits chimiques sans équivalent dans l'industrie », se vante Aramco. Depuis, 4 300 employés s'évertuent à transformer chaque année des barils de carburant fossile en trois millions de tonnes de polymères indispensables à la fabrication de détergents, de cosmétiques et de biens de consommation courante.

Enfin, toujours à Jubail, Aramco a scellé un partenariat avec le pétrolier français Total. Depuis 2014, la plateforme industrielle Saudi Aramco Total Refining & Petrochemical (Satorp) est l'un des sites de raffinage les plus rentables du monde. Le pétrole y est quotidiennement converti en propylène (à la base de multiples plastiques), en benzène (nécessaire pour élaborer nylons et résines plastiques) et en paraxylène (utilisé pour confectionner les fibres de polyester). Appâtées par les mirifiques perspectives de profits plastiques en Asie, les équipes de Total et d'Aramco ont signé de nouveaux accords, en avril 2018, afin d'engager 5,5 milliards de dollars pour agrandir Satorp. L'objectif : édifier un pôle pétrochimique pharaonique baptisé Amiral, qui produira 2,7 millions de tonnes de produits chimiques plastiques par an, à partir de 2024. Les promesses de gain de la transformation du pétrole en plastique se révèlent si juteuses qu'en avril 2020 Total a indiqué qu'Amiral ne serait aucunement touché par les réductions d'investissement prévues pour cause de pandémie de coronavirus. Au mépris de l'accord de Paris. Et des générations futures.

Annoncée en 2016 pour être concrétisée en 2018, l'introduction en Bourse d'Aramco, jugée par les milieux financiers comme étant l'« opération du siècle », a été reportée maintes fois jusqu'à fin 2019. Pourquoi ce glissement de calendrier ? Le 27 janvier 2019, depuis un salon de l'hôtel Grischà, à Davos, en Suisse,

M. Nasser confiait à un journaliste qu'Aramco avait une priorité plus pressante. « *Nous avons rencontré le gouvernement [saoudien] pour leur dire que nous désirions devenir la principale société pétrochimique mondiale, a lâché le dirigeant d'entreprise. Cependant, si vous voulez être le leader, vous avez besoin d'une acquisition majeure. Vous avez besoin d'une bonne plate-forme pour peser à l'échelle internationale (9).* » Trois mois plus tard jour pour jour, le pétrolier prenait le contrôle de 70 % du conglomérat Saudi Basic Industries Corporation (Sabic), quatrième pétrochimiste du monde.

Aramco a déboursé près de 70 milliards de dollars afin de racheter les parts de capital jusque-là détenues par le Fonds public d'investissement d'Arabie saoudite. Un bond de géant dans la planète plastique. Après avoir digéré Sabic, Aramco a, dès août 2019, conclu un protocole d'accord pour s'offrir une participation de 20 % dans les activités pétrochimiques de Reliance Industries. Cette multinationale indienne exploite à Jamnagar, dans l'État du Gujarat, la plus grande raffinerie de pétrole sur Terre. En 2020, un Indien consommait pourtant en moyenne dix fois moins de plastique qu'un Nord-Américain.

Pour extirper le maximum de profit de chaque goutte de pétrole, Aramco et Sabic tablent sur une technique de raffinage novatrice : le *crude oil-to-chemicals* (COTC), littéralement « pétrole brut en produits chimiques ». Qualifié par l'agence économique américaine IHS Markit de « *technologie révolutionnaire* » qui pourrait « *bouleverser l'industrie chimique mondiale* » (10), ce procédé permet de convertir directement jusqu'à 70 % d'un baril de brut en dérivés pétrochimiques, alors que les raffineries conventionnelles parviennent à en extraire 20 %. Dans cette optique, depuis 2018, le pétrolier saoudien a multiplié les accords de développement COTC avec des sociétés d'ingénierie, telles que l'américain McDermott, le français Axens ou le franco-britannique TechnipFMC. Dans les centres de recherche de Dhahran, en Arabie saoudite, et à Boston, aux États-Unis, des équipes d'Aramco travaillent d'arrache-pied afin de trouver la voie la plus courte pour changer l'« or noir » en dollars plastiques. À ce jour, une cinquantaine de brevets ont déjà été déposés par la compagnie pétrolière.

Forts de ces innovations, Aramco et Sabic ont récemment choisi Yanbu, sur la mer Rouge, comme laboratoire grandeur nature pour commencer cette révolution technologique. Au sein de cette raffinerie saoudienne codétenue par la compagnie pétrolière et le géant chinois de la chimie Sinopec, le duo fossile espère convertir en matières premières plastiques 45 % du pétrole brut entrant. Grâce à leurs nouveaux procédés high-tech, les deux entreprises pourront, d'ici 2025, fabriquer sur ce site neuf millions de tonnes de produits pétrochimiques par an. Un volume plastique deux à trois fois supérieur à ce que dégorgent leurs actuels complexes de raffinage. En somme, alors que l'humanité a moins de dix ans pour réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre, le plus gros pollueur climatique du monde a décidé de parier à long terme sur une technologie qui, d'après les experts d'IHS Markit, fait « *plus que doubler la rentabilité du baril de pétrole* (11) ».

Mickaël CORREIA (Monde diplomatique)

Auteur de *Criminels climatiques. Enquête sur les multinationales qui brûlent notre planète*, La Découverte, Paris, 2022, dont ce texte est extrait.

(1) Lire Aude Vidal, « Déferlement de déchets plastiques en Asie du Sud-Est », *Le Monde diplomatique*, mai 2021.

(2) « Plastic & climate : The hidden cost of a plastic planet », Center for International Environmental Law, Washington, DC, mai 2019.

(3) « The future of petrochemicals. Towards a more sustainable chemical industry. Technology report », Agence internationale de l'énergie, Paris, octobre 2018.

(4) « World Energy Outlook 2017 », Agence internationale de l'énergie, novembre 2017.

(5) Dorothee Moisan, « Les plastiqueurs sont fondus de pétrole », *Les Jours*, 25 juin 2020.

(6) Alexander H. Tullo, « Why the future of oil is in chemicals, not fuels », *Chemicals & Engineering News*, Washington, DC, 20 février 2019.

(7) « Explosion at Petronas Aramco refining complex in Malaysia's Johor kills 5 », *The Straits Times*, Singapour, 16 mars 2020.

(8) Adel Moatamed, « Degradation of mangrove forests and coral reefs in the coastal area of the southwestern region of Saudi Arabia », *Biogeographia*, Rome, 2020.

(9) « Amin Nasser, Saudi Aramco's Davos man, spells out blueprint for IPO », *Arab News*, Djeddah, 27 janvier 2019.

(10) Will BeaCham, « Aramco CEO Amin Nasser to receive 2020 Kavalier Award in Dec 3 virtual event », ICIS, 5 novembre 2020, www.icis.com

(11) *Ibid.*

Remplir soi-même son bidon de lessive pourrait être interdit

Savon, lessive, liquide vaisselle... Un décret pourrait interdire la vente en vrac en libre-service de tous les détergents. Motif invoqué ? La sécurité des consommateurs. Les professionnels du secteur se mobilisent.

Pourra-t-on encore remplir soi-même son bidon de lessive, de savon noir ou de vinaigre blanc dans un magasin de vrac ? L'inquiétude monte chez les professionnels et les adeptes de ce mode de distribution écologique. En cause : le gouvernement planche depuis 2020 sur la liste des produits interdits de vente en vrac « pour des raisons de santé publique », en application de l'article L. 120-1 du Code de la consommation. Une version du projet de décret, présentée aux professionnels début janvier 2022, envisage d'y faire figurer les lessives et plus globalement tous les produits détergents. Leur vente en vrac ne serait pas interdite à proprement parler. Elle resterait autorisée à condition de ne pas être en libre-service.

Pour les professionnels, cela revient malgré tout à condamner de nombreux rayons de lessives et autres produits d'entretien en vrac.

« En clair, on demande aux magasins d'embaucher du personnel pour vous servir ces produits, explique Célia Rennesson, directrice générale de Réseau Vrac. Ce n'est pas viable économiquement, sauf à augmenter fortement les prix de vente. » Les craintes sont d'autant plus vives que de nombreuses boutiques de vrac sont déjà fragilisées par la baisse de fréquentation provoquée par la crise sanitaire. Pour certaines, ce serait le coup de grâce.

Les professionnels voient surtout ce projet de restriction comme contradictoire avec l'objectif de développement de la vente en vrac posé par la loi Climat et résilience, adoptée l'été dernier. Une pétition pour s'y opposer a été lancée en ligne, à l'initiative notamment de l'enseigne spécialisée dans le vrac liquide The Naked Shop.



De la lessive achetée en vrac. « Ces produits sont vendus en vrac en libre-service depuis dix ans sans problème de sécurité identifié. » © E.B / Reporterre

« Cette mesure met à l'épreuve notre combat pour la réduction des déchets, ce qui nous semble inapproprié dans le contexte d'urgence climatique », indique le texte, qui a recueilli près de 33 000 signatures. Il pointe l'absurdité d'appliquer la même règle à tous les détergents, « du plus sain (savon de Marseille) au plus toxique (soude caustique) ».

« Aucun arbitrage n'a été rendu »

Contactée par Reporterre, la Direction de la répression des fraudes (DGCCRF), chargée de la rédaction du décret, explique que le sujet « a été identifié », et « qu'aucun arbitrage n'a été rendu » à ce stade.

Les lessives en vrac sauveront-elles leur peau ? Derrière cette question, l'enjeu est de définir dans quelles situations la vente sans emballage, avec tous ses avantages environnementaux, peut poser un problème de sécurité des consommateurs.

La remise en cause potentielle concernant les lessives et détergents trouve son origine dans un avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), publié fin novembre.

Après avoir été saisie par la DGCCRF, l'agence préconisait d'exclure de la vente libre-service en vrac les produits « contenant des substances chimiques dangereuses ». Elle s'inquiétait des emballages utilisés, pas forcément adaptés à recevoir des produits chimiques, et de l'absence d'étiquetage.

Pour les lessives, les professionnels balaient cet argument. « Ces produits sont vendus en vrac en libre-service depuis dix ans sans accident ni problème de sécurité identifié », dit Célia Rennesson, directrice générale de Réseau Vrac. Elle assure que les magasins de vrac proposent généralement des bidons réutilisables et fournissent des étiquettes avec les avertissements de sécurité.

REPORTERRE

Humour de Siné mensuel

